

Département de la Corrèze

RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS

N° 7 - JUIN 2020



Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental, les décisions de la Commission Permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - *9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX.*

S O M M A I R E

CONSEIL DEPARTEMENTAL ~ Séance du 22 Juin 2020

pages

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

n°101 LANCEMENT D'UNE COMMUNAUTE "360 COVID" SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE CD 1

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

n°201 TOURISME - PLAN D'ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL A LA FILIERE - AIDE A LA REPRISE CD 8

n°202 APPUI AUX COLLECTIVITES : DISPOSITIF D'INGENIERIE TERRITORIALE CD 22

n°203 MAISONS DU DEPARTEMENT - DISPOSITIF DEPARTEMENTAL RENFORCE EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA PRESENCE DES SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES CD 167

n°204 ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS CD 178
- DEVIATION DE MALEMORT : ATTRIBUTION ET CALENDRIER DES TRAVAUX
- DEVIATION DE LUBERSAC : CONCERTATION PUBLIQUE
- DEVIATION DE MEYMAC : ETUDES DE VARIANTES ET CONCERTATION PUBLIQUE

n°205 RECONDUCTION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE COMMUNALE AU TITRE DE L'ANNE 2020 CD 186
ASSOUPPLISSEMENT DES CONDITIONS DE MOBILISATION DE L'AIDE A LA VOIRIE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

n°302 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 AVRIL 2020 CD 193

n°303 MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES CD 204
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1er AVRIL 2020

n°304 COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CD 212

ARRETES

pages

DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES ET INSERTION

Arrêté n°20PMI005 en date du 4 Juin 2020 - ARRETE MODIFICATIF RELATIF AU DU CD 319
MULTI-ACCUEIL FAMILIAL DE MALEMORT

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

Arrêté n°20DAU-CA-001 en date du 29 Juin 2020 - ARRETE PORTANT CD 321
AUTORISATION CREATION D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE LIEU DE VIE ET
D'ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES AGEES DENOMME "LES TILLEULS" GERE
PAR L'ASSOCIATION LIVE (LIEU INTERGENERATIONNEL DE VIE ENSEMBLE) A
BONNEFOND (19170)



Conseil Départemental
Séance du 22 Juin 2020

Commission de la Cohésion Sociale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

LANCEMENT D'UNE COMMUNAUTE "360 COVID" SUR LE DEPARTEMENT DE LA
CORREZE

RAPPORT

La conférence nationale du handicap du 11 février 2020 s'est fixée comme ambition "**l'inconditionnalité de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches**". Concrètement, il s'agit de la possibilité pour toute personne handicapée de pouvoir bénéficier à tout moment d'un accompagnement à la mise en œuvre de ses droits, dans le respect de son choix de vie, au sein d'une société inclusive.

Pour ce faire, le Président de la République a décidé de la constitution **pour 2021** de 400 communautés d'accompagnement dites "360" pour impulser un nouvel angle de vue sur les réponses à apporter aux personnes handicapées.

Ces communautés visent :

- à renforcer le pouvoir d'agir de la personne,
- à considérer que le handicap est l'affaire de tous et non que des seuls professionnels,
- à proposer donc une nouvelle conception partagée de l'accompagnement.

Il s'agit donc de créer une coopération renforcée au plus près des personnes en situation de handicap et de leurs familles avec le concours de l'ensemble des acteurs : MDPH, établissements médico-sociaux, organismes de santé, associations représentatives des personnes handicapées, collectivités territoriales...

Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil Départemental et de la MDPH, elles doivent devenir des lieux d'innovation et de pépinières de nouvelles solutions d'accompagnement en s'appuyant sur une méthodologie ad hoc posée par le Ministère.

Ces communautés ont vocation à priori à inscrire en subsidiarité des missions réalisées par la MPDH et notamment au titre de la Réponse Accompagnée Pour Tous, celles-ci ayant malgré tout des missions qui, relèvent légitimement du cœur de métier des MDPH (information, évaluation, orientation...)

Face au constat de l'urgence induit par la crise sanitaire, le secrétariat d'État aux personnes handicapées a décidé d'accélérer la mise en place de ces communautés territoriales d'accompagnement 360 et ainsi d'adapter immédiatement le périmètre du projet "360" aux urgences de la crise sanitaire.

En effet, au regard des enjeux posés par les perspectives de déconfinement, le Ministère demande à chaque Département de mettre en place une communauté territoriale orientée "gestion COVID" pour développer les accompagnements ou réponses éventuellement manquantes pour les habitants en situation de handicap ou pour leurs proches aidants ne trouvant pas de solution ou isolés.

Il est à noter que cette demande du Secrétariat d'État aux personnes handicapées a été traduite auprès de l'ensemble des directeurs des MDPH le 15 mai 2020 pour une mise en place demandée au 2 juin 2020.

La majorité des Départements et des MDPH ont immédiatement fait part de leur étonnement tant sur la forme que sur le fond, de cette initiative ministérielle posée sans aucune concertation avec les Conseils Départementaux et les MDPH et qui vient se surajouter aux dispositifs de coopération déjà nombreux sur les territoires tout en faisant fi des missions propres des MDPH.

Des échanges nombreux ont eu lieu entre les Conseil Départementaux, les ARS, le Secrétariat d'État aux personnes handicapées (SEPH) sur les deux dernières semaines de mai, malgré la forte activité des services territoriaux, pour faire reconnaître la place légitime et de droit des Départements et des MDPH.

Le présent rapport vise donc à présenter la réponse opérationnelle du Département de la Corrèze co-construite avec les opérateurs de terrain et en cohérence avec l'offre déjà existante et les orientations du Schéma de l'Autonomie notamment celles relatives à la transformation et l'adaptation de l'offre médico-sociale aux besoins de la population.

La préfiguration de la Communauté COVID 360 en Corrèze :

Conformément au cahier des charges national du 29 avril, à la note de présentation du SEPH du 14 mai 2020 et en accord avec l'ensemble des ESMS corréziens du secteur adulte et enfance (consultation du 29 mai 2020), il est proposé l'organisation suivante :

La MDPH de la Corrèze : pilote de la Communauté 360 COVID :

Cette communauté qui se décline sous la forme d'une plateforme doit proposer 3 niveaux de service :

Niveau 1 : accueil - Écoute des demandes d'accompagnement, d'évaluation, proposition d'orientation et coordination de solution. Cette fonction doit être mise en œuvre avec un numéro unique accessible sur des plages à définir.

Niveau 2 : traitement de la demande en "Staff territorial" d'agencement de solutions pour les situations complexes non résolues au niveau 1 et nécessitant une co-construction entre plusieurs partenaires de la solution.

Niveau 3 : création commune de solutions nouvelles
Il est évident que la MDPH doit être et reste le coordinateur et le pilote des réponses à apporter.

Pour autant et pour améliorer nos fonctionnements et le niveau des réponses susceptibles d'être apportées, la Communauté 360 COVID qui doit être créée s'appuiera donc sur :

➤ Un comité de pilotage : CD / ARS / MDPH
comme exigé dans le cahier des charges national

➤ Une cellule opérationnelle pilotée par la MDPH et co-portée par les deux PCPE (Pôle de Compétence et de Prestations Externalisés) corréziens dénommés "Le Cercle" :

- PCPE "situations critiques" porté par les PEP
- PCPE "Autisme" porté par l'ADAPEI.

Les PCPE "Pôle de compétence et de Prestations Externalisées" sont des dispositifs financés par l'ARS qui visent à renforcer les accompagnements sur des situations particulièrement complexes par des interventions directes et complémentaires au bénéfice de la personne handicapée (exemple : prestations libérales, guidance parentale...).

Cette cellule sera en charge de la première mission telle que définie dans le cahier des charges et en subsidiarité des missions de la MDPH, et particulièrement sur la période COVID, pour conduire des interventions renforcées sur quatre champs :

1 - L'accès aux soins :

Il s'agira, par exemple, d'accompagner des personnes et des proches aidants si besoin à la reprise des soins.

2 - Les solutions de répit :

Cette cellule pourra notamment accompagner des besoins personnalisés de répit de proches aidants en sortie de confinement.

3 - Le soutien aux enfants en situation de handicap confiés à l'ASE : cela pourrait se traduire par un accompagnement des situations qui se sont dégradées pendant le confinement et le soutien aux accueillants familiaux.

4 - Les interventions renforcées en cas de situations complexes :
Cela recouvre les situations déjà gérées dans le cadre du RAPT qui se sont encore plus complexifiées ou des situations nouvelles qui deviennent critiques du fait même de la pandémie sanitaire.

Ce "cercle" s'appuiera sur le coordinateur de parcours de la MPDH et les coordinateurs des PCPE.

Une organisation technique sera mise en œuvre pour garantir la collaboration active de tous les acteurs. Cette accessibilité sera garantie du lundi au vendredi. Le week-end, la plateforme nationale prendrait dans l'immédiat le relais.

Ce cercle s'appuiera en tant que de besoins sur les personnels de la MDPH et des ICA qui doivent aussi déployer progressivement leur coordination en faveur des personnes handicapées.

► Un staff territorial de réponse coordonnée aux demandes :

Le Département de la Corrèze et la MDPH souhaitent que cette communauté, dans sa réalité de fonctionnement, rassemble et fédère tous les acteurs qui veulent participer à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pour les situations complexes.

Ainsi, il a été décidé que ce staff sera ouvert à tous les acteurs du médico-social qui le souhaitent ainsi qu'aux deux Vice-Présidents du CDCA. Un mode opératoire sera à définir pour organiser en fonction du nombre d'acteurs volontaires le fonctionnement du staff en sachant qu'il a été convenu unanimement pour être efficient, que ce staff se réunirait exclusivement en visioconférence. Il s'agit aussi de pouvoir dupliquer les pratiques professionnelles qui ont été particulièrement probantes durant la gestion de la pandémie.

Bien entendu, ce staff dans son fonctionnement post COVID pourra ensuite être enrichi de la participation d'autres associations d'usagers et voir son fonctionnement évoluer si besoin.

Sur la base de cette organisation, un comité technique sera organisé après adoption du présent rapport, en présence des représentants du Conseil Départemental MDPH / l'ARS et des co-porteurs du cercle pour formaliser les fonctionnements et définir les outils nécessaires.

En effet, l'État a prévu que des moyens budgétaires seraient affectés à ces communautés pour notamment financer une partie des effectifs du cercle, développer des solutions de répit ou mettre en œuvre des interventions supplémentaires.

La circulaire budgétaire étant au cours de publication, l'organisation sera aussi conditionnée aux moyens déployés.

Sur la base des éléments de préfiguration ci-dessus présentés, il convient de valider le lancement de cette communauté COVID 360 sur le Département de la Corrèze et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Pour information, la COMEX MDPH du 5 juin 2020 a délibéré favorablement sur la mise en œuvre de cette Communauté avec notamment les personnels de la MPDH ainsi que l'ensemble des membres de son GIP qui sont parties prenantes de ce projet partenarial.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

LANCEMENT D'UNE COMMUNAUTE "360 COVID" SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 101 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Le Président est autorisé à lancer une communauté "360 COVID" sur le Département de la Corrèze conformément aux principes généraux décrits au rapport correspondant à la présente délibération.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à la création de cette communauté.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e67a617d42-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Commission de la Cohésion
Territoriale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

TOURISME - PLAN D'ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL A LA FILIERE - AIDE A LA REPRISE

RAPPORT

IMPACT DE LA CRISE SUR L'ECONOMIE TOURISTIQUE CORREZIENNE

La crise sanitaire que nous venons de vivre a un impact sans précédent sur l'économie corrézienne.

Nous en sortons peu à peu et, si le déconfinement progressif porte ses fruits, nous pouvons désormais espérer revenir progressivement à une situation « normale » qui permettra de vivre une saison estivale, certes particulière, mais marquée par un réel redémarrage de l'activité touristique.

Pour autant, l'impact de la crise risque de se faire sentir encore longtemps, notamment pour les professionnels du tourisme dont l'activité saisonnière, pour beaucoup d'entre eux, a été sérieusement amputée.

En effet, le tourisme représente près de 200M€ de consommation touristique, hors consommation locale de loisirs et de restauration. Les mois de mars à mai représentent 18% de l'activité, 25% si on y adjoint le mois de juin. Ce sont donc 36 à 50M€ qui ne seraient pas dépensés sur le territoire cette année. A ces chiffres, il faut ajouter l'ensemble de la consommation locale et excursionniste notamment sur la restauration et les loisirs.

Le niveau des réservations a également pris un retard considérable : début mai, 2/3 des professionnels estimaient que le niveau des réservations pour l'été était inférieur de 80% à la même période l'année dernière. Depuis lors, au fur et à mesure des annonces gouvernementales, les français se sont progressivement projetés sur les vacances et ce retard a été partiellement rattrapé.

LE RESSENTI DES PROFESSIONNELS

Durant toute la période de crise, Corrèze Tourisme, notre agence de développement touristique a mené, en partenariat avec la CCI et les Offices de tourisme, des enquêtes auprès des professionnels pour évaluer leur situation et leurs attentes.

L'enquête menée du 5 au 10 mai derniers a permis de faire ressortir un certain nombre de points clés sur la situation des professionnels du tourisme :

- Si les prestataires touristiques sont globalement bien informés sur les aides mobilisables, c'est moins le cas pour les campings ou encore les loueurs de meublés et dans une moindre mesure les sites de visites qui ont encore besoin d'information.
- Les professionnels sont inquiets quant à leur capacité à redémarrer l'activité ; 43% pensent que les aides ne suffiront pas. 34% expriment des incertitudes quant à la pérennité de leur activité, notamment sur leur capacité à passer l'hiver après une saison estivale difficile.
- Les inquiétudes exprimées sont majoritairement liées à la sécurité sanitaire et à l'évolution des comportements des clientèles. Des problématiques de déficit de trésorerie sont également exprimées.

Si les conditions de déconfinement se sont assouplies depuis début juin, elles ont été particulièrement confuses au départ (protocoles à mettre en œuvre, autorisations à solliciter, limitation des jauges, etc.), ce qui a entraîné un retard dans la préparation de la saison estivale et a empêché la réouverture immédiate de nombreuses structures.

L'enjeu est désormais que le 3^{ème} trimestre, qui représente 50% de la consommation touristique annuelle, tienne ses promesses et permette de minimiser le retard pris au printemps.

DES ACTIONS ONT D'ORES ET DEJA ETE MISES EN ŒUVRE POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

Depuis le début du confinement, le Département et son agence Corrèze Tourisme se sont positionnés aux côtés des prestataires touristiques :

- o Mise en place d'un **dispositif d'accompagnement stratégique et opérationnel des pros à la reprise** : "à vos côtés", une série de 12 rencontres en ligne animées par des experts pour donner aux pros des clés pour repositionner leurs offres dans un contexte post confinement. Menée en partenariat avec les départements du Lot, de l'Aveyron, de la Lozère et de la Haute-Vienne et le réseau des OT, les rencontres ont réuni entre 600 et 1 200 participants (dont 100 à 250 Corrèziens) et autant les visionnent en replay.
- o Accompagnement renforcé des prestataires sur la **place de marché départementale** pour qu'ils soient opérationnels en sortie de crise.

- o Un **appui logistique** du Conseil Départemental pour la commande de masque + complément de Corrèze Tourisme sur la commande de gel et virucide.
- o Mise en place d'un **groupe de travail Tourisme piloté par la préfecture** pour faire le point sur les conditions du déconfinement pour les prestataires touristiques en Corrèze.
- o Mise à disposition d'un **centre de ressources** dédié pour les prestataires touristiques : compilation des protocoles sanitaires, des aides disponibles, etc.

Une **valorisation continue de la Corrèze et de son offre touristique sur les réseaux sociaux et dans la presse** (TV, presse écrite) a également été menée tout au long de la période de confinement, donnant une image très positive et dynamique de la destination.

LES ENJEUX IDENTIFIES ET LES PERSPECTIVES

Malgré la situation, plusieurs points nous laissent entrevoir une saison estivale porteuse de potentiels :

- La Corrèze, destination nature, avec ses grands espaces et son tourisme diffus, propose une alternative de choix aux espaces touristiques plus denses et peut attirer une nouvelle clientèle.
- La Corrèze, avec 100 000 lits en résidence secondaire et 35 000 lits dans des hébergements touristiques à taille humaine, peut attirer une clientèle qui souhaite privilégier les retrouvailles entre proches dans des lieux sécurisants.
- Les actions menées pendant la période de confinement ont permis aux prestataires touristiques de se préparer à accueillir les clients dans le contexte du déconfinement.

Aussi, au regard de l'impact de l'économie touristique sur le territoire et afin d'accompagner la relance des professionnels du secteur et la fréquentation touristique cet été, je vous propose de mettre en œuvre un plan d'accompagnement centré sur plusieurs objectifs :

- renforcer la visibilité de la destination en sortie de crise,
- accélérer la transformation numérique,
- sécuriser, attirer les clientèles de proximité,
- optimiser la gestion de la relation client.

L'ensemble de ce plan d'actions se positionne dans le cadre des compétences du Département relatives à l'attractivité territoriale, au tourisme et à la solidarité.

DES MESURES CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE IMMEDIATEMENT

L'ensemble de ces mesures et de leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées dans l'avenant à la convention de partenariat avec Corrèze Tourisme annexée au présent rapport.

1- Accompagner le secteur du tourisme en Corrèze par un dispositif de relance de la demande :

Soutenir la consommation touristique sur le territoire permet par ricochet de soutenir les professionnels du tourisme. Pour ce faire, je vous propose 2 dispositifs qui permettent de relancer la consommation touristique en Corrèze.

→ OPERATION "LE RESTO DES HEROS" :

Un double objectif :

- accompagner la reprise des restaurateurs corréziens,
- de manière symbolique, exprimer la reconnaissance de la collectivité départementale et des corréziens, aux personnels des établissements sociaux et médicaux-sociaux mobilisés en 1^{ère} ligne tout au long de la crise sanitaire.

Formule : diffusion aux personnels ciblés d'un bon d'achat d'une valeur de 30€ à consommer dans les restaurants corréziens jusqu'au 14 juillet inclus. Les bons seront ensuite renvoyés à Corrèze Tourisme par les restaurateurs, accompagnés d'une facture pour remboursement. Le règlement général de l'opération sera adressé à l'ensemble des restaurateurs corréziens et des bénéficiaires des bons.

Valeur ajoutée du dispositif :

- action solidaire,
- impact économique attendu sur la restauration corrézienne estimé à 240 à 360K€.

Budget : 122K€ répartis comme suit : 120 K€ pour 4 000 bons et 2K€ de RH.

→ COUP DE POUCE VACANCES EN CORREZE

Objectifs :

- accompagner la reprise du tourisme,
- outil de promotion pour un coup de projecteur sur la destination.

Formule : 2 000 bons de 100€ offerts sur inscription préalable pour tout séjour de minimum 3 nuits pour 2 personnes réservées en Corrèze entre le 1er juillet et le 1er novembre. Les séjours devront associer une prestation en hébergement marchand, de la restauration et des activités/visite pour un montant minimum de 200€ de dépenses. Les EPCI pourront venir abonder le dispositif, ce qui augmenterait la valeur du bon. Sur présentation des justificatifs, les bénéficiaires se feront rembourser leur bon a posteriori. Afin d'étaler le dispositif sur la saison, 500 bons seront libérés par quinzaine du 1er juillet au 31 août.

Intérêt du dispositif :

- un impact économique attendu d'environ 1,3M€ ;
- un dispositif qui permet de mettre un coup de projecteur sur la destination => intérêt en termes de promotion ;
- une réappropriation possible par l'ensemble des acteurs touristiques du Département ;
- une possibilité d'abondement du dispositif par les intercommunalités.

Budget : 202K€ répartis comme suit : 200K€ pour 2 000 bons et 2K€ RH.

2 - Déployer une stratégie de communication offensive de sortie de crise pour attirer les clients et booster la consommation

→ Diffusion de l'information touristique :

- **Une information touristique fiable** : la crise et les contraintes sanitaires qu'elle a imposées ont généré une réorganisation générale de l'offre touristique (adaptation des prestations, des horaires, des prix, etc.). L'enjeu est donc d'être en capacité de fournir au visiteur en phase de préparation de son séjour ou une fois sur place une information fiable sur l'offre disponible et les conditions applicables. Pour ce faire, une nouvelle mise à jour du système d'information touristique qui alimente les sites internet des offices de tourisme et de Corrèze Tourisme sera mise en œuvre. Traditionnellement réalisée sur plusieurs mois en fin d'année, cette mise à jour va nécessiter la mobilisation de ressources humaines importantes au sein des organisations.
- **Bourse d'échange aux documents touristiques** : chaque année Corrèze Tourisme organise fin mars des Rencontres Pros qui permettent aux sites de visites, prestataires d'activités, hébergeurs ainsi qu'à Corrèze Tourisme et aux OT de s'échanger la documentation touristique. Cet événement qui marque le lancement de la saison n'a pas pu avoir lieu cet année et sera organisé sous une forme allégée début juillet en extérieur, sous la halle Georges Brassens à Brive. Un protocole sanitaire spécifique sera élaboré pour l'occasion.

→ Promotion : un plan de promotion réajusté :

Initialement, notre convention de partenariat avec Corrèze Tourisme prévoyait des actions pour valoriser la destination (campagne cinéma, salon du randonneur, Bordeaux Fête de Vin, etc.) qui ne pourront être maintenues. De fait, la situation impose d'adapter non seulement les actions mais aussi les objectifs qui seront revus avec les priorités suivantes :

- Renforcer les actions visant à la conversion et générant directement des réservations ;
- Jouer collectif avec les territoires et permettre aux professionnels de s'approprier les outils de promotion ;
- Maintenir quelques actions d'image et de notoriété.

Aussi le plan d'actions réajusté se déclinera de la manière suivante :

- **Une prise de parole collective de la destination portée par l'ensemble de ses acteurs** :

Cibles : locaux, résidents secondaires, clientèles de proximité et clientèles fidèles.

Contenu : un dispositif partenarial avec les offices de tourisme centré sur 4 axes :

- un manifeste commun (cosigné OT/ADT) portant les valeurs et les atouts de la destination à diffuser dans la Presse Quotidienne Régionale, sur les sites web, via nos newsletters ;
- un affichage en local pour inciter visiteurs et habitants à découvrir les richesses du territoire ;
- un dispositif réseaux sociaux pour cibler les grands bassins urbains de proximité valorisant les territoires ;
- Un kit de communication pour permettre aux pros de reprendre les mêmes codes de communication que la destination.

- **Accompagnement des réservations** : une campagne réseaux sociaux et des sites web à forte audience visant à susciter les réservations via la place de marché départementale et permettant de booster l'opération "coup de pouce pour vos vacances en Corrèze".
Cibles : intentionnistes des grands bassins urbains de proximité (3/4h de route).
- **Notoriété de la destination** : réseaux sociaux et relations presse seront les outils de valorisation de l'image de la destination avec comme objectif pour la presse de développer la visibilité TV et comme support sur les réseaux sociaux une vidéo promotionnelle de la destination.

Budget : 90K€ répartis comme suit : 55K€ de redéploiement de financement déjà alloués, 15K€ de RH et 20K€ de financement complémentaire.

3 - Accompagner les professionnels vers une transformation numérique accélérée :

Axe majeur de notre projet stratégique 2020-2022, la transformation numérique est un enjeu fort pour les professionnels du tourisme. La crise et les mesures de distanciation sociale qu'elle impose renforcent encore cette urgence. C'est pourquoi il est proposé, pour la fin de l'année 2020, de renforcer de manière exceptionnelle notre accompagnement aux professionnels du secteur pour les aider à passer ce cap.

Pour ce faire, 3 dispositifs de soutien exceptionnels sont proposés :

- **Place de marché vente en ligne :**

Objectif : Accélérer le déploiement de la place de marché départementale.

Moyen : Abonnement offert pendant 1 an pour tous les professionnels qui sont déjà inscrits ou qui souscrivent à la place de marché départementale avant le 31/12/2020.

Budget : 50K€ répartis comme suit : 30K€ de financements complémentaires (2020 et 2021) pour environ 110 comptes et 20K€ de RH.

- **Dispositif de Gestion Relation Client automatisé :**

Objectif : mieux cibler, capter et fidéliser les clients pour leur proposer des offres en lien avec leurs centres d'intérêt.

Moyen : lancement d'ici la fin 2020 d'un dispositif de GRC mutualisé avec les OT et les prestataires touristiques.

Budget : 25K€ répartis comme suit : 20K€ de financement complémentaire pour l'acquisition de l'outil et 5K€ de RH.

- **Dématérialisation des cartes de restaurants**

Objectif : apporter une solution aux restaurants qui ne peuvent plus diffuser leurs cartes papier.

Moyen : pris en charge de la solution pour tous les établissements.

Budget : 11K€ répartis comme suit : 6,25K€ pour un déploiement de la solution "stick'eat" auprès de 250 restaurants et 4,75€ de RH.

Le budget total que je vous propose d'affecter à ce dispositif exceptionnel est de 500K€ répartis comme suit :

- 396,25K€ de subvention complémentaire exceptionnelle attribuée à Corrèze Tourisme pour la mise en œuvre des opérations (modalités détaillées dans l'avenant en annexe du rapport)
- 103,75K€ de redéploiement de crédits déjà votés dont 55K€ en budget action et 48,75K€ en RH.

Le coût total des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 396,25K€ en fonctionnement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

TOURISME - PLAN D'ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL A LA FILIERE - AIDE A LA REPRISE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 201 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Laurence DUMAS, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le plan d'accompagnement exceptionnel à la filière tourisme qui vise 3 objectifs principaux :

- accompagner le secteur du tourisme par un dispositif de relance de la demande,
- déployer une stratégie de communication offensive de sortie de crise,
- accompagner les professionnels vers une transformation numérique accélérée

d'un montant total de 500K€ (dont 103 750€ de crédits redéployés).

Article 2 : Sont approuvés les termes et la passation de l'avenant à la convention d'objectifs 2020 à intervenir entre le Conseil Départemental et Corrèze Tourisme pour réaliser le plan d'accompagnement exceptionnel à la filière tourisme qui lui a été confié et fixant la participation départementale à 396 250€.

Article 3 : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer l'avenant susvisé.

Article 4 : Cette subvention exceptionnelle de fonctionnement sera versée selon :

- un acompte de 50% à la signature du présent avenant,
- deux acomptes de 25% seront débloqués sur présentation du tableau de suivi de réalisation des actions.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.4.

Adopté, à main levée, par 36 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation au vote.
Madame Emilie BOUCHETEIL n'a pas participé au vote.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e6da617d95-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

AVENANT CONVENTION D'OBJECTIFS – année 2020

Entre :

le Conseil départemental de la CORREZE, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment habilité par délibération de la séance plénière du Conseil Départemental du 22 juin 2020 ci-après dénommé le Département,

et

l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du ...

Ci-après dénommée Corrèze Tourisme

Il est convenu ce qui suit :

Afin d'accompagner la reprise de l'activité touristique en Corrèze au sortir de la crise sanitaire qui a durement touché les acteurs de la filière, le Conseil départemental a voté la mise en œuvre d'un plan exceptionnel. Sa mise en œuvre nécessite de réviser la convention d'objectifs passée avec Corrèze tourisme.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant à la convention d'objectifs 2020

Le présent avenant porte sur la convention d'objectifs 2020 et a pour objectif de :

- Réorienter et compléter le plan d'actions de Corrèze Tourisme pour accompagner le secteur du tourisme face à la crise et aider les professionnels à relancer l'activité.
- Définir les mesures et les modalités de mise en œuvre par Corrèze Tourisme du dispositif d'accompagnement voté par le conseil départemental pour le tourisme.
- Définir les modalités de financements afférentes

ARTICLE 2 – Présentation des actions confiées à Corrèze Tourisme dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'accompagnement à la reprise des opérateurs touristiques

- I. Déployer une stratégie de communication offensive de sortie de crise pour attirer les clients et booster la consommation

1. Diffusion de l'information touristique

a) Mise à jour de la base de données :

Descriptif : la crise et les contraintes sanitaires qu'elle a imposées, ont généré une réorganisation générale de l'offre touristique (adaptation des prestations, des horaires, des prix, etc.). L'enjeu est donc d'être en capacité de fournir au visiteur une information fiable sur l'offre disponible et les conditions applicables.

Modalités : Mettre à jour le système d'information touristique qui alimente les sites internet des offices de tourisme et de Corrèze Tourisme. Traditionnellement réalisée sur plusieurs mois en fin d'année, cette mise à jour va nécessiter la mobilisation de ressources humaines importantes au sein de Corrèze Tourisme sur une période très restreinte.

b) Bourse d'échange aux documents touristiques

Descriptif : chaque année Corrèze Tourisme organise fin mars des Rencontres Pros qui permettent aux sites de visites, prestataires d'activités, hébergeurs ainsi qu'à Corrèze Tourisme et aux OT de s'échanger la documentation touristique. Cet événement qui marque le lancement de la saison n'a pas pu avoir lieu cette année.

Modalités : la bourse aux documents sera organisée sous une forme allégée début juillet en extérieur, sous la halle Georges Brassens à BRIVE. Un protocole sanitaire spécifique sera élaboré pour l'occasion.

2. Promotion : Un plan de promotion réajusté

Certaines actions inscrites initialement dans le plan d'actions 2020 de Corrèze Tourisme (campagne cinéma, salon du randonneur, Bordeaux Fête de Vin, etc.) ne pourront voir le jour. De fait, la situation impose d'adapter non seulement les actions mais aussi les objectifs qui seront revus avec les priorités suivantes :

- Renforcer les actions visant à la conversion et générant directement des réservations,
- Jouer collectif avec les territoires et permettre aux professionnels de s'approprier les outils de promotion,
- Maintenir quelques actions d'image et de notoriété.

Aussi le plan d'actions réajusté se déclinera de la manière suivante :

a) **Prise de parole collective de la destination portée par l'ensemble de ses acteurs**

Mise en place d'un dispositif partenarial avec les offices de tourisme centré sur 4 axes :

- Un manifeste commun (cosigné OT/ADT) portant les valeurs et les atouts de la destination à diffuser dans la Presse Quotidienne Régionale, sur les sites web, via nos newsletters,
- Un affichage en local pour inciter visiteurs et habitants à découvrir les richesses du territoire,
- Un dispositif réseaux sociaux pour cibler les grands bassins urbains de proximité en valorisant les territoires,
- Un kit de communication pour permettre aux pros de reprendre les mêmes codes de communication que la destination.

Cibles : locaux, résidents secondaires, clientèles de proximité, clientèles fidèles.

b) **Accompagnement des réservations**

Lancement d'une campagne sur les réseaux sociaux et des sites web à forte audience pour susciter les réservations via la place de marché départementale et promouvoir l'opération "coup de pouce pour vos vacances en Corrèze".

Cibles : intentionnistes des grands bassins urbains de proximité (3/4h de route)

c) **Notoriété de la destination**

Les Réseaux sociaux et relations presse seront les outils de valorisation de l'image de la destination avec comme objectif pour la presse de développer la visibilité TV et comme support sur les réseaux sociaux une vidéo promotionnelle de la destination.

Budget : 90K€ répartis comme suit : 55K€ de redéploiement de financement déjà alloués, 15K€ de RH et 20K€ de financement complémentaire.

II. **Accompagner les professionnels vers une transformation numérique accélérée :**

Axe majeur de notre projet stratégique 2020-2022, la transformation numérique est un enjeu fort pour les professionnels du tourisme. La crise et les mesures de distanciation sociale qu'elle impose renforcent encore cette urgence. C'est pourquoi il est proposé, pour la fin de l'année 2020, de renforcer de manière exceptionnelle notre accompagnement aux professionnels du secteur pour les aider à passer ce cap.

1. **Dispositifs de soutien :**

a) **Place de marché vente en ligne :**

Objectif : Accélérer le déploiement de la place de marché départementale

Moyen : Abonnement offert pendant 1 an pour tous les professionnels qui sont déjà inscrits ou qui souscrivent à la place de marché départementale avant le 31/12/2020.

Budget : 50K€ répartis comme suit : 30K€ de financements complémentaires (2020 et 2021) pour environ 110 comptes et 20K€ de RH

→ **Rôle de Corrèze Tourisme :**

Corrèze Tourisme est missionnée pour assurer la gestion globale du dispositif et sa mise en œuvre opérationnelle.

b) **Dispositif de Gestion Relation Client automatisé :**

Objectif : Mieux cibler, capter et fidéliser les clients pour leur pousser du contenu en phase avec leurs affinités

Moyen : Lancement d'ici la fin 2020 d'un dispositif de GRC mutualisé avec les OT et les prestataires touristiques.

Budget : 25K€ répartis comme suit : 20K€ de financement complémentaire pour l'acquisition de l'outil et 5K€ de RH

→ **Rôle de Corrèze Tourisme :**

Corrèze Tourisme est missionnée pour assurer la gestion globale du dispositif et sa mise en œuvre opérationnelle.

c) Dématérialisation des cartes de restaurants

Objectif : apporter une solution digitale aux restaurants qui ne peuvent plus diffuser leurs menus. Cette solution présente l'avantage de permettre à terme de pousser d'autres types d'information aux clients du restaurant (visites de sites, ventes additionnelles, etc.)

Moyen : prise en charge de la solution pour 250 établissements corréziens.

Budget : 111K€ répartis comme suit : 6,25K€ pour un déploiement de la solution "stick'eat" auprès de 250 restaurants et 4,75€ de RH

→ Rôle de Corrèze Tourisme :

La gestion contractuelle du dispositif est déléguée à Corrèze Tourisme qui assurera le lien avec les fédérations concernées pour le déploiement opérationnel de l'outil auprès des restaurateurs. La primo-communication sur le dispositif sera assurée par le Conseil départemental.

2. Communication :

Corrèze Tourisme veillera à communiquer systématiquement aux bénéficiaires des dispositifs les prises en charge financières de la collectivité départementale et valorisera l'action de la collectivité.

III. Dispositifs d'aide à la relance de la demande :

1. Le Resto des Héros

Formule : En remerciement de leur investissement le Conseil Départemental offre aux personnels des établissements sociaux et médicaux-sociaux en 1^{ère} ligne tout au long de la crise sanitaire, un bon d'achat d'une valeur de 30€ à consommer dans les restaurants corréziens jusqu'au 14 juillet inclus.

Modalités : les restaurateurs retourneront les bons accompagnés d'une facture à Corrèze Tourisme pour obtenir le remboursement. Un règlement général de l'opération sera envoyé aux restaurateurs ainsi qu'aux bénéficiaires.

Budget : 122K€ répartis comme suit : 120 K€ pour 4 000 bons et 2K€ de RH

→ Rôle de Corrèze Tourisme :

La communication sur l'ensemble du dispositif est assurée par le Conseil départemental. Corrèze Tourisme assure selon les termes du règlement d'usage communiqué par le CD, la gestion financière du dispositif et notamment le remboursement des restaurateurs.

2. Coup de pouce Vacances en Corrèze

Description : 2 000 bons de 100€ offerts sur inscription préalable pour tout séjour de minimum 3 nuits pour 2 personnes réservées en Corrèze entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre. Les séjours devront associer une prestation en hébergement marchand, de la restauration et des activités/visite pour un montant minimum de 200€ de dépenses. Les EPCI pourront venir abonder le dispositif, ce qui augmenterait la valeur du bon.

Modalités : Sur présentation des justificatifs de dépenses, les bénéficiaires se feront rembourser leur bon à posteriori. Afin d'étaler le dispositif sur la saison, 500 bons seront libérés par quinzaine du 1^{er} juillet au 31 août. Un règlement général sera élaboré.

Budget : 202K€ répartis comme suit : 200K€ pour 2 000 bons et 2K€ RH

→ **Rôle de Corrèze Tourisme :**

La communication sur le dispositif est assurée conjointement par le Conseil départemental et Corrèze Tourisme. Corrèze Tourisme assure la gestion opérationnelle et financière de l'opération.

3. Communication :

Corrèze Tourisme veillera à communiquer systématiquement aux bénéficiaires des dispositifs les prises en charge financières de la collectivité départementale et valorisera l'action de la collectivité.

ARTICLE 3 - Modalités de financement de Corrèze Tourisme pour la mise en œuvre de ces actions

L'article 2 de la convention d'objectifs 2020 prévoit le versement d'une subvention initiale de 1 103 000 € à Corrèze tourisme. A ce montant, se rajoute, au titre du présent avenant, une subvention exceptionnelle d'un montant de 396 250 €.

Cette aide complémentaire sera versée en plusieurs fois avant la fin de l'année civile :

- Un acompte de 50 % à la signature du présent avenant
- Deux acomptes de 25 % seront débloqués sur présentation du tableau de suivi de réalisation des actions

ARTICLE 4

Toutes les stipulations de la convention d'objectifs 2020 initialement passée entre le Département et Corrèze Tourisme non expressément visées dans le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Tulle, le

Jean - Claude LEYGNAC

Pascal COSTE,

Président de Corrèze Tourisme

Président du Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

APPUI AUX COLLECTIVITES : DISPOSITIF D'INGENIERIE TERRITORIALE

RAPPORT

I. LE DÉPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une évolution institutionnelle importante amène le Département de la Corrèze à renforcer les liens privilégiés qu'il a déjà noués depuis plusieurs années avec les communes et les intercommunalités.

De récentes lois de réformes territoriales ont défini un nouveau positionnement pour l'institution départementale.

- Le désengagement de l'État et la fin de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par les Services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové).

Avec la loi ALUR de 2014, le repli de l'État s'est confirmé en matière d'urbanisme : le droit des sols passe aux intercommunalités et aux syndicats mixtes. Les moyens de l'État sont regroupés au sein du Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

La loi ALUR a sonné l'arrêt de l'ATESAT (aide technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) à la fin 2015. Par conséquent, une réorganisation de l'ingénierie dans les territoires s'est enclenchée. Du fait de ses compétences et de ses moyens mobilisables le Département a rapidement été reconnu comme le chef d'orchestre des ressources mobilisables.

- De plus, les lois MAPTAM et NOTRe replacent le Département comme interlocuteur privilégié des communes et EPCI dans le domaine de l'ingénierie technique, le développement local et l'accompagnement au montage de projets. Le rôle d'assistance technique départementale élargi aux domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

- La constitution de la nouvelle Région renforce l'échelon départemental comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et locales.
- L'ANCT, créée le 1er janvier 2020, constitue une structure nouvelle visant à faciliter l'émergence et l'aboutissement des projets de développement et de cohésion des territoires. Le contour de ses missions et son articulation avec l'ingénierie locale reste encore une interrogation. Les Conseils départementaux restent vigilants sur sa gouvernance, sa souplesse de fonctionnement et veillent à ce qu'elle ne constitue pas un moyen de recentralisation au détriment des initiatives départementales.

Retrait de l'État, mutualisations à l'échelle intercommunale, montée en puissance du Département... le paysage de l'ingénierie locale connaît de profondes mutations, qui s'accompagnent de moyens globalement à la baisse, alors que les attentes des élus et des citoyens demeurent.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, le Département de la Corrèze acte son accompagnement et son soutien aux collectivités territoriales dans la préparation et la conduite des projets de plus en plus complexes qu'elles entreprennent.

II. UNE INGENIERIE DE PROXIMITE MISE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Pour répondre à son rôle de chef de file des solidarités territoriales, le Département fait de l'ingénierie territoriale une priorité.

La cohérence de son action repose alors sur une double entrée : un accompagnement technique ET un soutien financier.

II.1. Un soutien technique - une ingénierie de projets

Historiquement engagé auprès des collectivités locales, le Conseil départemental a choisi depuis 2013 de renforcer ses engagements en matière de solidarité, de proximité et de services au travers de la création de son Agence Départementale d'Ingénierie, **Corrèze Ingénierie**, qui apporte son assistance technique aux communes et EPCI dans les domaines de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, de la voirie et des espaces publics, des déchets ou du bâtiment.

A partir de 2015, la mise en place des **Chefs de projets**, premiers interlocuteurs du territoire, est venue conforter la coordination de l'ingénierie assurée par les services du Département et renforcer le pilotage des projets des collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs économiques et des EPCI.

Dès 2020, le Département souhaite compléter son offre et développer l'expertise qu'il met à disposition des collectivités, à travers le champ de qualifications de ses agents et de ses structures satellites, et ce dans tous ses domaines de compétences.

Cette nouvelle offre d'ingénierie territoriale englobe les volets techniques, financiers, juridiques et administratifs, témoignant d'un soutien complet aux collectivités pour faire émerger leurs projets.

Cette nouvelle offre globale d'ingénierie territoriale s'organisera dans **9 domaines d'intervention** :

- Aménagement (et construction) durable du territoire
- Voirie - Transport - Mobilités
- Environnement - Transition écologique
- Logement - Habitat
- Économie locale - Attractivité
- Développement culturel et sportif
- Solidarités - Santé - Jeunesse
- Numérique - Système d'information
- Gestion administrative et financière

L'appui technique du Département se situe prioritairement en amont de la mise en œuvre des opérations :

1. Au lancement de la réflexion, pour assurer une analyse d'opportunité (ce que je peux faire et comment)
2. Au stade de la définition du besoin, pour réaliser une étude de faisabilité (première approche technique, juridique, financière),
3. Au stade de la formalisation du besoin, pour définir un programme
4. Au moment de la phase opérationnelle, pour lancer les études et travaux nécessaires et suivre l'exécution des missions
5. Après la réalisation, pour faire le bilan des projets mis en œuvre

II.2. Un soutien financier - des moyens dédiés

En support de cet appui technique, Le Département reste le premier financeur des collectivités en Corrèze.

Fort de l'efficience du précédent dispositif d'aides aux communes pluriannuel sur 2018-2020 qui a permis de sécuriser financièrement les projets des collectivités jusqu'à la fin de mandature, une nouvelle contractualisation avec le bloc communal s'engage sur trois ans, 2021-2023.

Parallèlement à ce dispositif financier, s'est développé un travail d'échange quotidien avec les secrétariats de Mairie et les élus locaux, cette ingénierie renforcée administrative et financière a permis de concrétiser de nombreux projets.

Au vue de ces constats, le Département souhaite renouveler sa politique de contractualisation des aides aux collectivités et son engagement financier de 40 millions d'euros pour une nouvelle période de 3 ans 2021-2023.

Nous reviendrons à l'automne sur les modalités de cette contractualisation.

II.3. Une première phase dans le déploiement de l'offre d'ingénierie globale

Soucieux de prendre l'attache du territoire, dans toute sa diversité, et de recueillir les attentes des collectivités corréziennes, le Département a lancé une enquête qui a permis d'interpeller communes et intercommunalités sur leurs pratiques des services, leur niveau de satisfaction et leurs attentes en matière d'accompagnement et d'ingénierie.

Le questionnaire, mis en ligne et envoyé fin décembre 2019, abordait 12 points permettant de jauger les pratiques actuelles et les modalités de recours à l'ingénierie territoriale dans sa globalité, le niveau de satisfaction, les axes de perfectibilité des services offerts, ainsi que les attentes et les nouveaux besoins identifiés.

Sur 300 sollicitations, 97 communes et EPCI (32%) ont répondu.

Des entretiens complémentaires ciblés ont ensuite été menés pour approfondir les réponses obtenues auprès de différentes collectivités représentatives du Département, tant par leur échelle, leur localisation, l'ingénierie dont elles disposent en interne que par la fréquence de leurs recours aux services.

Il en ressort que :

- la qualité des services et les outils départementaux sont appréciés et attendus par les collectivités qui s'appuient sur ce soutien technique et financier. Les communes expriment de fortes attentes en matière d'accompagnement pour le montage de leurs projets et cela, quels que soient leur taille et leur territoire.
- Les niveaux d'enjeux sont différents selon la dimension des communes et l'EPCI à laquelle elles appartiennent :
 - Une demande d'intervention à la définition du projet, au montage des dossiers, pour un cadrage stratégique, organisationnel, administratif et financier, pour sécuriser les procédures, accompagner la formalisation des marchés, lorsque la commune bénéficie d'une ingénierie en interne ou intercommunale.
 - Une attente d'accompagnement plus rapproché, y compris en phase d'exécution, pour les plus petites collectivités ne disposant pas d'appui technique.
- Les outils et les services proposés sont globalement appréciés par les communes et EPCI, mais des regrets sont exprimés quant à la difficulté d'en comprendre la cohérence et le fonctionnement en lien avec les missions assurées par d'autres acteurs de la cohésion territoriale.

- Elles témoignent enfin d'une attente pour de nouvelles propositions de missions en lien avec leurs problématiques quotidiennes, notamment dans le champ de la transition écologique et en matière d'appui administratif, budgétaire ou fiscal, avec le développement d'outils numériques

III. L'INGÉNIERIE TERRITORIALE, UN RESEAU D'ACTEURS A MOBILISER

A l'échelle de la Corrèze, l'offre d'ingénierie locale s'avère multiple et diversifiée, portée en premier chef par les services du Conseil départemental et ses structures satellites, mais aussi par un tissu d'acteurs riche qui œuvrent sur des domaines croisés :

1- Le corps des agents du Conseil départemental, toutes directions confondues (en particulier les pôles cohésion du territoire et cohésion sociale) et outils départementaux: Corrèze Ingénierie, Corrèze Tourisme, SATESE, QUALYSE, SEM Corrèze Énergies Renouvelables, Corrèze Habitat, Archives, Bibliothèque départementale, ADIL, SDIS

2- Les associations et établissements partenaires, prestataires d'ingénierie : ADM, CAUE, SAFER, SEM Corrèze Équipement, Syndicats de la Diège, FDEE, PNR, CPIE, EPF, Centre de gestion ...

3- Des structures publiques et organismes porteurs du développement et de l'aménagement du territoire : CEN, chambres consulaires, services de l'État (DDT, DDFIP, ANAH...) et de la Région, ADEME, CEREMA, Banque des Territoires...

Les structures intercommunales (communautés de communes et agglomérations mais aussi syndicats, PETR, Pays...) constituent également un vecteur d'appui privilégié pour assister les communes.

L'adaptation aux réalités locales doit guider la structuration de l'offre d'ingénierie dans toute sa diversité d'intervention et d'accompagnement.

Une action publique cohérente est rendue d'autant plus nécessaire par le contexte financier fortement contraint et la mobilisation des financements extérieurs tels que le Contrat de Plan État-Région (CPER), les contrats de ruralité, les financements régionaux et européens, la politique de la ville, les appels à projets divers et variés, etc.

Le Département se pose ainsi en chef de file de l'inter-territorialité.

Il souhaite proposer aux communes et EPCI une offre d'ingénierie renforcée, assortie de prestations claires et reposant sur l'expertise des agents départementaux ainsi que des organismes associés et en étroite collaboration avec l'ensemble des structures porteuses d'ingénierie.

Le Conseil Départemental n'a pas la volonté de prendre la main sur la totalité des missions d'ingénierie apportées aux collectivités, au contraire, chacun apporte sa spécificité et son champ de compétences. Il s'agit par contre de proposer une mise en synergie de toutes les ingénieries territoriales et renvoyer efficacement vers la structure ressource.

IV. UN DISPOSITIF D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE GLOBALE, A LA DISPOSITION DES COMMUNES

Les contraintes financières, administratives et techniques qui pèsent aujourd'hui sur les collectivités poussent à consolider la mobilisation et l'efficacité de l'ingénierie publique en valorisant la multiplicité et la complémentarité de l'accompagnement technique, administratif, juridique ou financier de l'ensemble réseau d'acteurs.

Les échéances d'une nouvelle contractualisation 2021-2023 et la prise de fonction de nouveaux élus locaux qui auront d'autant plus besoin de l'appui du Département pour mettre en perspective leur programme d'action rendent le moment propice à une nouvelle phase de déploiement du dispositif d'ingénierie.

IV.1. Objectifs stratégiques

Du point de vue de l'élu local : Une facilité pour faire émerger ses projets

UNE OFFRE DE SERVICES PLUS LISIBLE : la présentation d'un bouquet de services et du niveau d'accompagnement offert par l'ingénierie territoriale publique est formalisée dans un guide recueillant autour des 9 domaines d'intervention identifiés, une soixantaine de prestations, une dizaine d'outils mis à disposition et un réseau de prestataires et partenaires publics à disposition.

UNE OFFRE DE SERVICES RENFORCEE : une réponse aux besoins émergents est proposée avec une offre de prestations nouvelles dans les domaines pilotes de la transition écologique, de la transformation numérique, du tourisme, de l'assistance administrative.

UNE OFFRE DE SERVICES MODERNISEE : une impulsion numérique est donnée aux relations Conseil départemental - collectivités pour plus de proximité et faciliter l'accès à l'information par la création d'une plateforme de l'ingénierie.

Du point de vue des services : La fonctionnalité et l'efficacité de la réponse apportée

UN ACCOMPAGNEMENT COORDONNE : en interne, le schéma organisationnel est revu et renforcé pour le suivi de projet avec la mise en place d'une cellule d'appui à l'ingénierie pour la coordination des services - de la prise de commande à la réalisation de la prestation.

UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE : l'exigence d'efficacité et de réactivité s'appuie sur la base du bouquet de services concertés avec l'ensemble des directions et passe par la création d'un outil de pilotage partagé entre les prestataires de l'ingénierie

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET : un pilotage croisé technique / financier garantit la faisabilité des opérations engagées.

Du point de vue de l'exécutif : Un observatoire de l'ingénierie et la valorisation des actions

UNE ACTION QUANTIFIABLE ET VALORISABLE : l'objectivation du service apporté met en adéquation les moyens mis en œuvre avec les services offerts.

Certaines prestations sont rendues payantes pour valoriser le service au regard du niveau d'accompagnement proposé.

UNE ACTION QUALIFIABLE : L'outil de pilotage servira de base de données et d'observatoire de l'ingénierie sur le territoire permettant au besoin d'adapter les moyens mis à disposition.

IV.2. Un catalogue de prestations clarifiées

L'entretien avec les directions du Département et le recueil des données de l'ensemble des acteurs de l'ingénierie territoriale a permis de formaliser un état des lieux de l'offre effective.

Un panel de près de 60 types d'opérations pouvant être accompagnées, à différents niveaux d'intervention (conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, exécution - réalisation, suivi - évaluation) par les services du Département, ses satellites ou ses partenaires a été recensé dans les domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, l'environnement, le tourisme, la culture, l'action sociale, ...

Ce bouquet de services couvre la diversité des missions d'ingénierie stratégique, technique, administrative, financière et juridique.

Elle se décline ainsi :

1er. Les missions de cadrage à l'initiative de l'engagement des projets.

Ses prestations sont portées par les Chefs de Projet, première entrée de la commande, et les services de l'aide aux communes pour garantir en préalable la faisabilité technique, administrative et financière d'une opération.

2e. Le bouquet de services courants explicitant le détail des prestations précises et concrètes. proposées sous chaque domaine d'intervention et de compétences.

3e. Une offre d'outils numériques mis à disposition des collectivités.

4e. La liste des prestataires associés et la définition de leurs missions spécifiques ainsi que leur champ d'actions.

Chaque prestation est restituée sous la forme d'une fiche type synthétique, visant à rendre le plus clair possible l'objet et les modalités de réalisation de chaque mission :

- Opérations concernées
- Type de prestations proposées
- Niveau d'intervention (conseil, assistance, réalisation, suivi)
- Modalités d'accompagnement / coûts éventuels de prestation
- Personnes ressources - contact
- Appuis complémentaires.

Le bouquet de services a vocation à évoluer au fil des nouvelles perspectives et enjeux de territoire dont se saisirait le Département et en concertation avec ses partenaires. Le détail des missions, leur coût, les moyens associés feront l'objet de précisions avant délibérations en commission permanente.

Annexe 1 : tableau récapitulatif des prestations

Annexe 2 : recueil de fiches de prestations

IV.3. Des besoins émergents et de nouvelles perspectives de services

La Corrèze fait partie de ces quelques territoires ayant su concilier développement économique et préservation de l'environnement.

Le Conseil départemental a fait le choix de s'appuyer, d'une part, sur la transition numérique, avec l'engagement du plan "Corrèze 100% fibre 2021" et, d'autre part, sur la transition écologique, avec le programme "Corrèze Transition Écologique".

L'ingénierie mise à disposition des collectivités fait écho à ces engagements forts.

En réponse aux résultats du questionnaire qui a fait émerger les besoins des collectivités, le développement de l'offre de services porte particulièrement sur les actions suivantes :

a. Accompagner les communes et EPCI et acteurs du territoire dans la transition écologique

Dans le cadre de sa politique d'aides aux collectivités 2021-2023, le Département va continuer de soutenir les opérations répondant aux thématiques du programme Corrèze Transition Écologique initié en 2019.

En conséquence et en appui, l'offre d'ingénierie est renforcée dans ce domaine à travers différentes actions et prestations :

- Promouvoir les projets de production d'énergies renouvelables en confortant les prestations de la SEM Corrèze Énergies Renouvelables et en s'appuyant sur les outils de prospective mis à disposition tel que le cadastre solaire., l'accompagnement des projets de méthanisation du développement de l'hydroélectricité ou des projets d'hydrogène décarboné notamment.
- Accompagner le développement des mobilités innovantes, y compris à travers les études d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE) sur l'ensemble du territoire.

- Développer les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et la réduction des consommations, avec l'offre d'une prestation de service formalisée de diagnostic énergétique du patrimoine bâti public.
- Accompagner et conseiller les collectivités pour l'intégration des objectifs de désimperméabilisation dans les projets d'aménagements ou de construction et dans le cadre des documents d'urbanisme.

b. Accompagner les communes EPCI dans l'introduction du numérique (gestion des services publics et gestion de la relation usagers)

Pour garantir leur efficacité et leur réactivité, les collectivités sont désormais amenées à se moderniser et à prendre le virage de la transition numérique. Le Département les aide en ce sens avec :

- Le développement du SIG territorial, mis à disposition des collectivités intéressées sur un principe de recueil et de partage de données cartographiées (cadastre, ADS...), avec mise en place et formation à l'usage de l'outil, suivi de son exploitation. Cette prestation viendra étayer le déploiement du dispositif "Routes 4.0" dans l'objectif de le rendre opérationnel pour les collectivités. Il permettra, en particulier, une simplification et l'optimisation de la gestion des autorisations réglementaires de voirie.
- La poursuite de l'accompagnement à la dématérialisation de la commande publique pour l'ensemble des procédures et des actes : "full démat", signature électronique, mise en place du RGPD, open data et archivage électronique.
- La mise à disposition de nouveaux outils numériques, à l'instar de la plateforme Vigie Foncier développée par la SAFER pour connaître les projets de vente de biens sur un territoire et pour disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales. Cet outil donne accès à un observatoire du foncier, informe sur les biens mis en vente, analyse des mouvements fonciers, aidant ainsi à la maîtrise de l'aménagement du territoire.

Annexe 3 : convention SAFER

c. Conforter l'attractivité du département au travers des enjeux touristiques, dans le but de faire venir de nouveaux opérateurs en capacité d'investir sur le territoire et apporter une dynamique nouvelle, de répondre aux nouvelles attentes du secteur

En ce sens plusieurs actions sont portées au projet stratégique "ambition tourisme "et intéressent de près les collectivités, dans un objectif de développement économique :

- Le déficit d'investissement touristique et l'absence de renouvellement de l'offre amènent à la banalisation de la destination et à son effacement dans l'esprit des clientèles. La Corrèze, sur ce plan, a une carte majeure à jouer et ce, sur deux axes : favoriser le renouvellement de l'offre et attirer des investisseurs.

- Accompagner les territoires dans leurs stratégies et projets touristiques. Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans l'aménagement touristique du territoire et dans le développement de l'offre en tant que propriétaires de nombre d'équipements touristiques. L'échelon départemental est susceptible de leur offrir une expertise pointue, associant différents types de compétences et facilitant ainsi la prise de décision. Cette action comporte deux volets : mise en place d'observatoires locaux du tourisme et mise en place d'une offre d'ingénierie touristique territoriale à destination des collectivités locales.

d. De manière transversale, et pour répondre aux attentes exprimées par les collectivités au cours de l'enquête sur l'ingénierie, le troisième axe porte sur l'apport de soutien administratif et la mutualisation des moyens d'action, notamment en appui des secrétaires de mairie

A travers le dispositif de soutien financier aux territoires, redéployé avec la contractualisation 2021-2023, le travail d'échanges entre les services départementaux et les secrétariats de mairies devenu essentiel aux territoires ruraux est conforté en 2020, notamment auprès des nouvelles municipalités.

Cet accompagnement administratif et financier est un appui majeur apporté par le Département, particulièrement pour les plus petites collectivités.

Pour consolider l'appui du Département en matière d'ingénierie administrative, financière et juridique de nouvelles prestations sont proposées ou confortées :

- La mise à disposition d'un outil d'ingénierie fiscale et patrimoniale permettant une optimisation des ressources des collectivités- plateforme "éco finances".
- Le confortement de la cellule juridique, pour ouvrir plus largement les missions de conseils aux collectivités.
- L'assistance pour l'évaluation de la situation financière des plus petites collectivités, leurs marges de manœuvre et leur capacité d'investissement. Cette prestation aurait vocation à être déployée en début de mandat municipal, auprès des nouveaux élus prioritairement, pour permettre d'asseoir le projet communal.
- Le confortement de l'accompagnement administratif et financier du service des aides aux communes assurant au quotidien le suivi toutes les demandes des collectivités pour leurs dossiers de subvention.

V. LE DISPOSITIF D'INGÉNIERIE "MODE D'EMPLOI"

V.1. Conditions d'accès à l'offre

▪ Adhésion

Pour répondre à la rareté des finances publiques, le retrait de l'État de l'appui aux communes, les nouveaux enjeux exigeant une technicité accrue des compétences, le Département fait le choix des territoires et renforce l'ingénierie mise à disposition des collectivités au sein d'un réseau d'acteurs publics mobilisés pour l'émergence des projets.

Au titre de la solidarité et au regard du large bouquet de services offerts, **il est proposé qu'une adhésion qui représente un financement symbolique annuel par les bénéficiaires de l'ingénierie territoriale en soutien au dispositif** leur permettant d'avoir accès à tout type de missions d'accompagnement en faveur de leurs opérations et au profit du développement du territoire.

Cette participation se concrétisera par l'adhésion à la structure d'ingénierie dont dispose actuellement le Département, à savoir l'établissement public administratif (EPA) "Corrèze Ingénierie".

Ce choix est motivé par la volonté d'accompagner les communes et intercommunalités de Corrèze au-delà des seuls domaines prévus à l'article L3232-1-41 de la loi NOTRe en élargissement le champ d'intervention à d'autres thématiques telles que le social, le sport, le tourisme, l'environnement, la culture, les financements...

De part son cadre juridique, l'agence technique du Département, n'agit qu'en faveur de ses membres adhérents, communes ou intercommunalités, avec la possibilité de déroger aux règles de la concurrence en assurant des missions dites "in house" ou en quasi régie.

196 communes (sur 280 communes corréziennes), 6 EPCI et 9 syndicats sont d'ores et déjà adhérents.

Le montant de l'adhésion à l'agence technique départementale est actuellement de 0.60 € / habitants pour une commune.

Il pourra faire l'objet d'un forfait révisé à la baisse pour les collectivités les moins dotées.

Il est à noter que le conditionnement de l'accès à l'offre d'ingénierie territoriale à l'adhésion à l'EPA du Conseil départemental nécessitera une modification de ses statuts pour élargir ses domaines d'intervention à l'ensemble des domaines de compétences concernés.

Cette adhésion n'affranchit pas les collectivités de l'adhésion complémentaire aux organismes prestataires de l'ingénierie, hors direction du Conseil départemental.

Les prestations de cadrage opérationnel proposées prioritairement par les services du Département et, en première entrée, par les chefs de projet et le service de l'aide aux communes ne sont pas soumises à adhésion dès lors qu'elles ont vocation à orienter les demandes et jauger de leur faisabilité.

▪ Prestations gratuites / prestations payantes

On distingue ensuite trois types de prestations pour trois niveaux d'accompagnement.

Niveau 1- Les prestations de conseil sans production de supports, notes ou comptes rendus ayant vocation à donner une première information, un renseignement ou une orientation vers un prestataire.

Ce service demeure gratuit.

Niveau 2- Les prestations d'ingénierie plus poussées, relevant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre, nécessitent la production de supports et notes détaillées, exigeantes en temps et en technicité. Elles entraînent la signature d'une convention de mission détaillée entre le service prestataire et la collectivité demandeuse. **La tarification de ces interventions sera précisée et exprimée au forfait selon le coût de journée agent ou selon un pourcentage du coût de réalisation.**

Pour les services du Département, la prise en charge de ces missions sans mise en concurrence est garantie par le cadre juridique de l'EPA qui en assure le suivi administratif et financier.

Niveau 3- Les prestations spécifiques des partenaires et acteurs de l'ingénierie territoriale qui offrent des missions formalisées dans leurs domaines de compétences.

Ces interventions dépendent d'une contractualisation avec la structure qui les propose et vers laquelle les collectivités demandeuses sont renvoyées.

V.2. Modalités de recours à l'ingénierie

Comment solliciter les services du Département, ses satellites et prestataires ?

Un guichet multiple - une entrée territoriale

ENTRÉE DE LA COMMANDE

Pour une collectivité souhaitant bénéficier d'une prestation d'ingénierie, plusieurs possibilités pour solliciter un accompagnement :

- Une entrée numérique par l'intermédiaire d'une plateforme Web de l'ingénierie qui présentera l'ensemble des services proposés
- Une entrée territoriale par le biais des 5 chefs de projet, référents sur leur secteur
- Une entrée pluridisciplinaire de par la proximité des services avec le territoire qui informent de toute nouvelle sollicitation.
- Une entrée par les conseillers départementaux qui interpellent directement les chefs de projet.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE :

La demande est ensuite centralisée avant d'être renvoyée vers les services et partenaires en charge de la prestation à assurer.

- Quelque soit l'entrée, la demande est inscrite dans un tableau de bord partagé par les services de l'ingénierie.
- L'examen technique et financier est assuré en préalable par les chefs de projets associés à l'aide aux communes qui actent du niveau d'expertise à mobiliser
- Selon la complexité de l'opération, les prestataires les plus pertinents pour l'exécution de la mission reçoivent la demande à traiter.

SUIVI DE LA PRESTATION

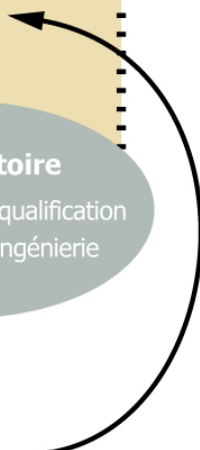
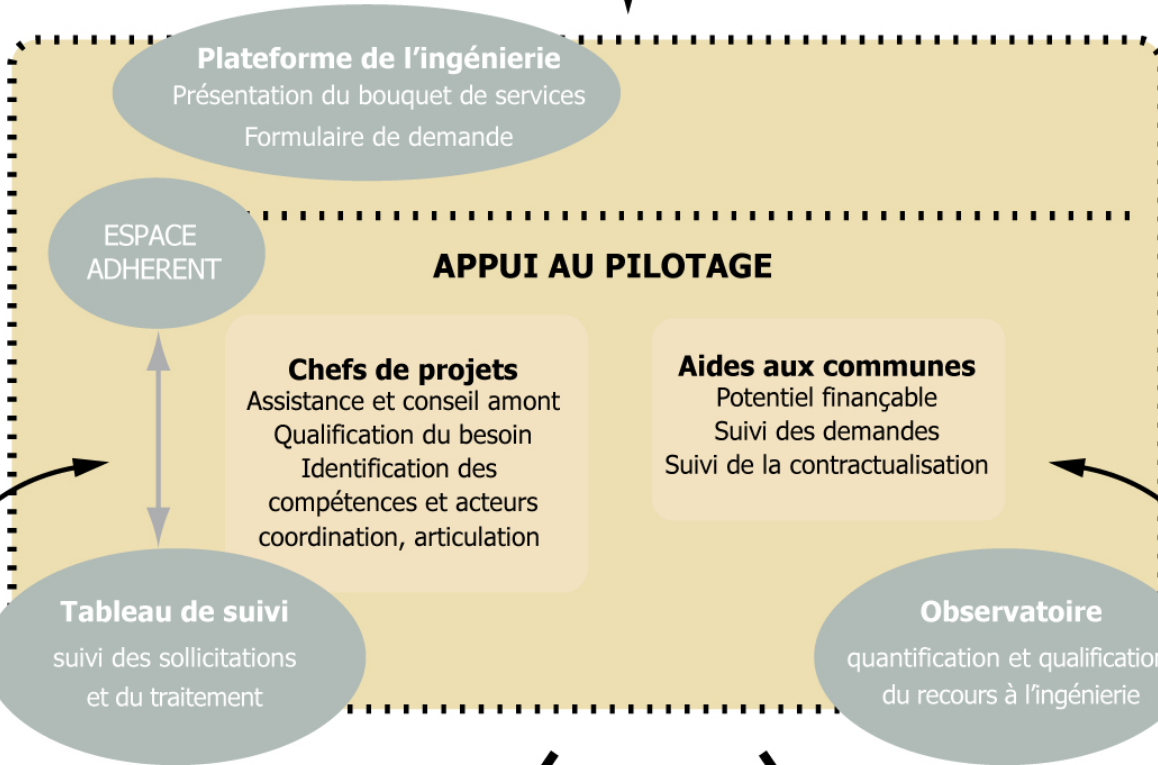
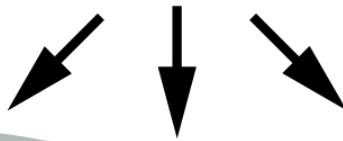
Au cours de l'exécution de la mission, le suivi du traitement de la demande, tant technique que financier, est ouvert aux collectivités adhérant au dispositif d'ingénierie.

- Un espace adhérent leur permet de suivre l'avancement de la mission confiée.
 - A l'issue de la mission, les services et prestataires sollicités pour l'exécution de la prestation restituent les modalités de prise en charge de la commande : temps passé, nombre d'agents mobilisés, nature de la mission, échéances, document de restitution ...
- Cette base d'informations constitue un observatoire de l'ingénierie départementale.

Schéma de principe de traitement des demandes

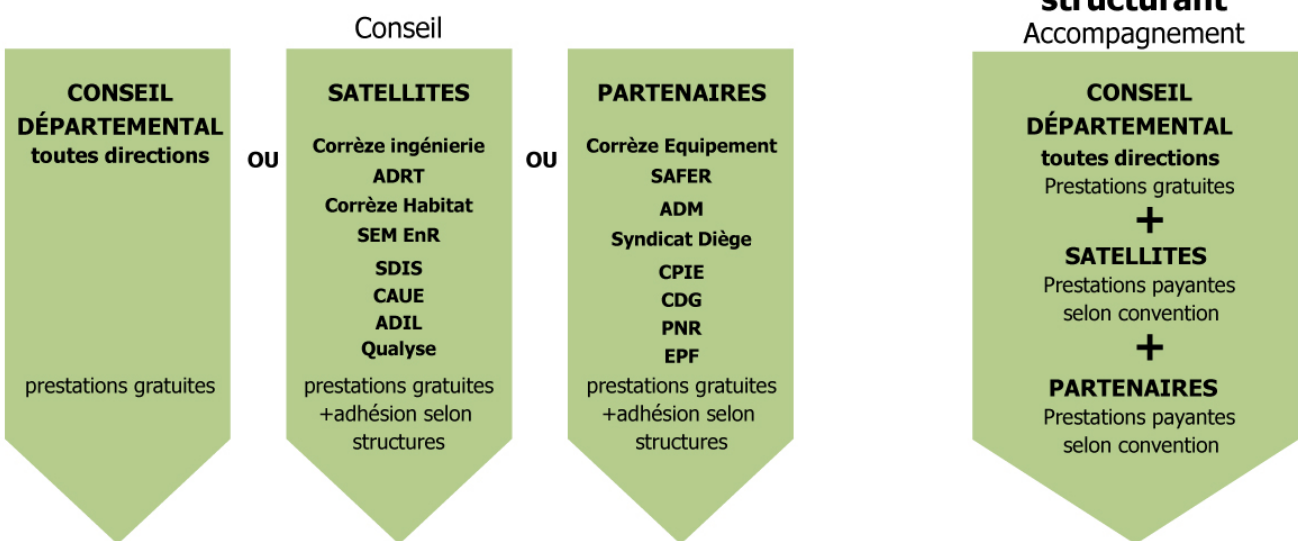
COLLECTIVITES

PROJET



Projet simple

Projet complexe ou structurant
Accompagnement



REALISATION PROJET

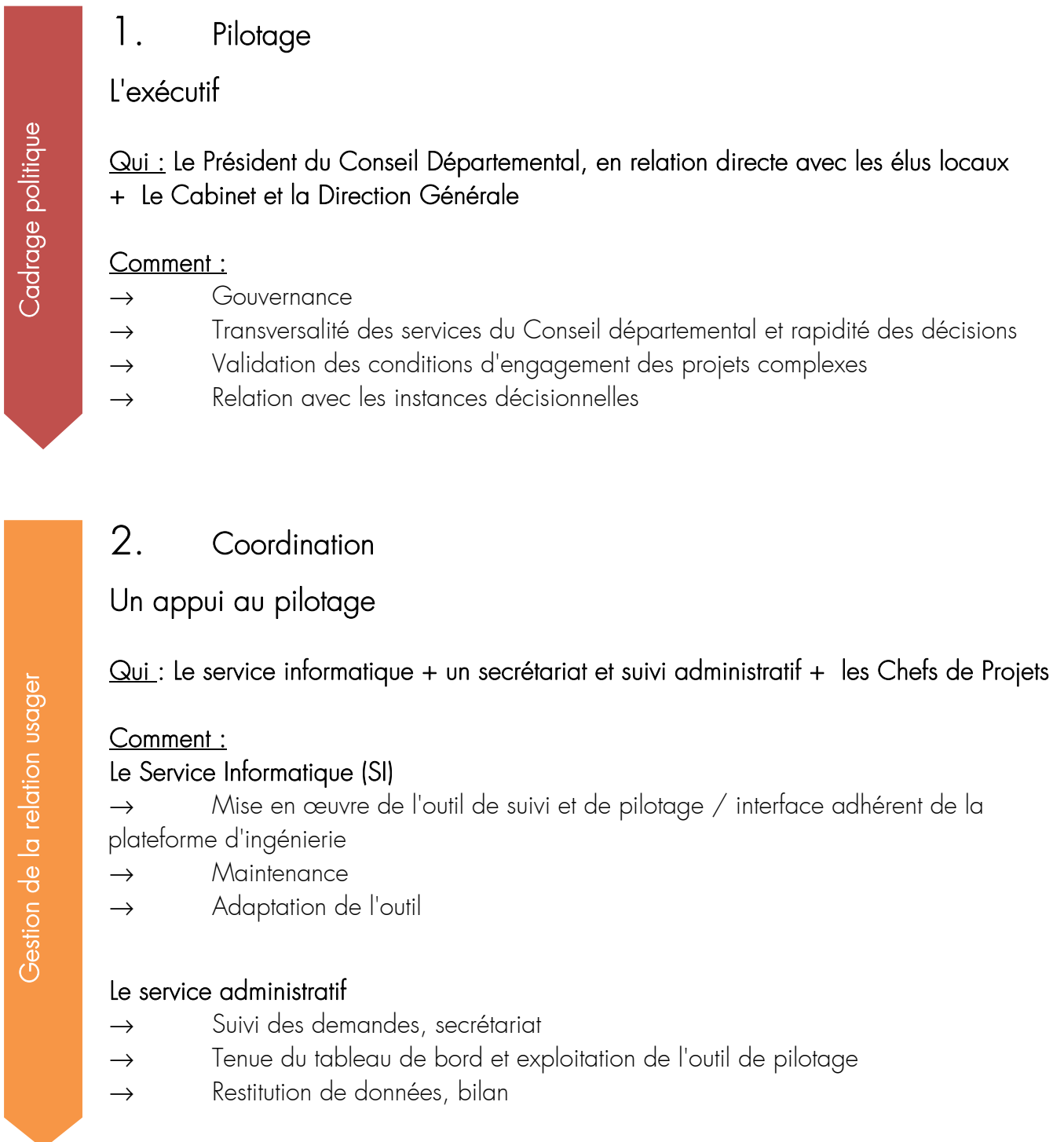
V.3. Modalités de réponse

Comment sont mise en œuvre les actions, comment est traitée la commande ?

La mise en œuvre de ce dispositif d'ingénierie nécessite d'en structurer le pilotage et le fonctionnement pour garantir l'efficacité du traitement de la demande ainsi que la pertinence et la réactivité de la réponse apportée.

Il s'agit de conforter l'organisation interne des services du Conseil départemental et de mettre en place des outils de coordination avec le réseau des partenaires.

Une organisation structurée autour de 3 entités :



Chefs de Projets

- Examen des demandes
- Assistance et conseil amont
- Identification et recalage éventuel du besoin exprimé - pertinence et potentiel
- Restitution à l'exécutif avant validation
- Coordination préalable avec la cellule d'aides aux communes
- Engagement de la mission et coordination des intervenants mobilisés

3. Prestations

L'exécution de la mission

Qui : Un réseau de partenaires en transversalité à coordonner, intervenant à différents niveaux de prestations et selon des modalités variées,
Directions du Conseil départemental + satellites + partenaires

Comment

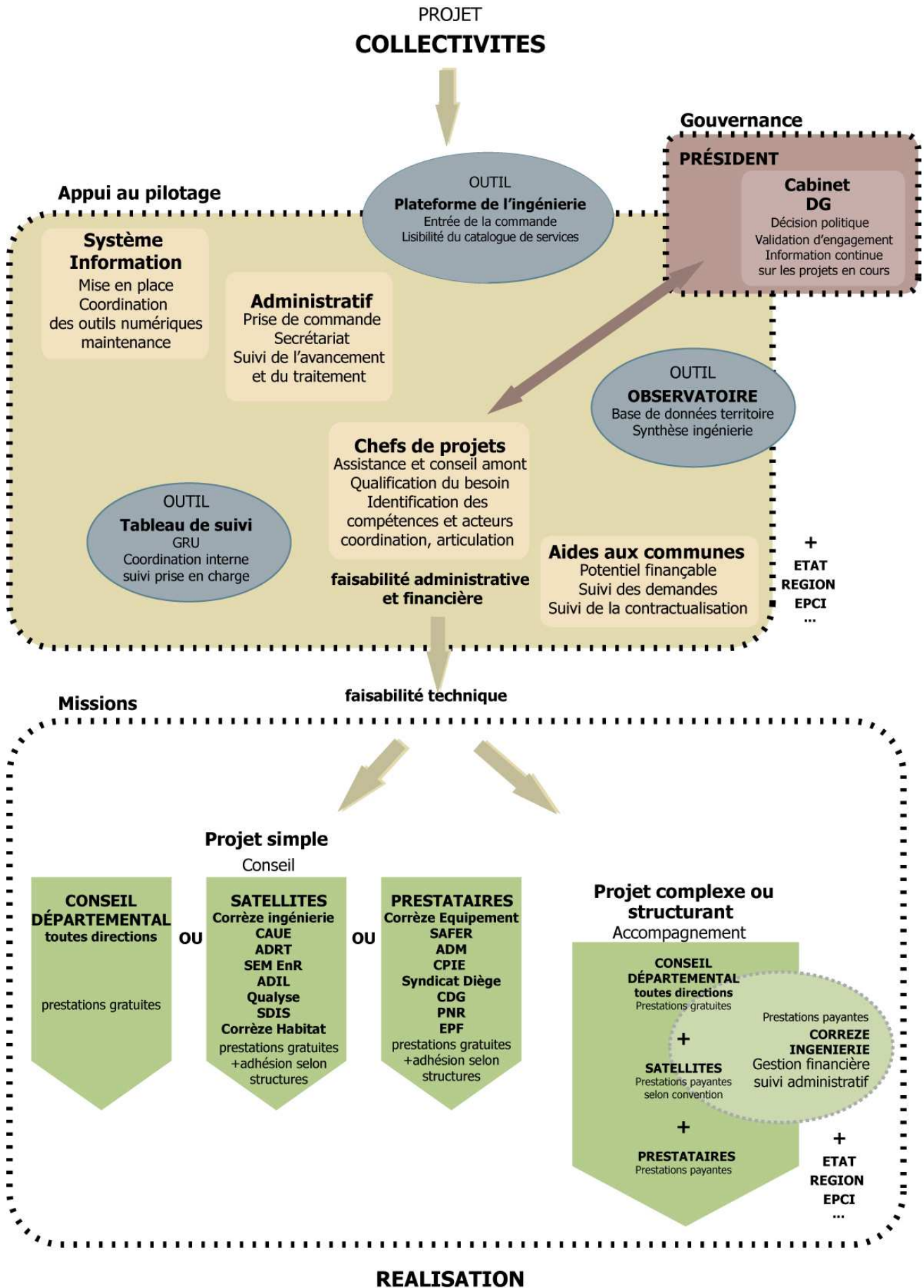
Projet Simple : CONSEIL

- Réponse par spécialité, selon les compétences identifiées dans le bouquet de services de la plateforme de l'ingénierie, sur sollicitation des chefs de projet ou sollicitation directe
- Restitution de la prise en charge et de la réponse dans le tableau de bord de suivi
- Prestation gratuite ou soumise à adhésion selon les structures concernées

Projet complexe : ACCOMPAGNEMENT

- Réponse coordonnée entre plusieurs services
- Suivi par les Chefs de Projets
- Restitution à chaque phase et par services concernés dans le tableau de bord de suivi
- Prestation soumise à adhésion selon structures et convention d'intervention sanctionnant un coût de rémunération

Schéma de principe de mise en œuvre de la réponse



V.4. De nouveaux outils à développer

▪ La PLATEFORME DE L'INGENIERIE

Pour la visibilité de l'offre : Création d'un outil de communication numérique présentant le catalogue de prestations d'ingénierie proposées par le réseau des prestataires

Initiée par le Département qui la mettra au service des acteurs de l'ingénierie publique, la plateforme permet de conserver l'intégrité des structures satellites et prestataires extérieurs tout en améliorant le chaînage et la lisibilité de l'offre d'ingénierie à destination des territoires.

Cet outil est conçu à travers l'œil de l'élu local pour lui permettre de trouver une réponse opérationnelle rapide pour un projet précis : *Qui fait quoi, quand et comment, à qui je m'adresse ?*

La plateforme a vocation à enrichir le guide des aides départementales pour en être son pendant technique.

Rattaché au site du Conseil départemental, elle présentera à la fois :

- le réseau des partenaires du dispositif d'ingénierie
- les modalités d'accès à la commande,
- la logique sectorielle et territoriale des demandes
- le bouquet de services dans les 9 domaines d'intervention proposés.

Un formulaire de demande permettra de solliciter en ligne une mission d'accompagnement.

▪ Un OUTIL DE PILOTAGE et de GESTION RELATION USAGER (GRU)

Pour la coordination de la réponse : La mise en œuvre d'un outil de suivi opérationnel depuis la demande jusqu'à réalisation

Pour garantir la plus grande efficacité dans le traitement des sollicitations, **un outil de pilotage transversal**, interservices, est mis en place permettant à la fois d'asseoir le nouveau schéma organisationnel, de suivre, d'informer les bénéficiaires du dispositif de leur prise en charge et d'évaluer l'action départementale en matière d'ingénierie.

Développé en extension de l'interface GRU « Routes 4.0 », en cours d'élaboration par les services informatiques du Conseil départemental, cet outil sera connecté à la plateforme web d'ingénierie en ouvrant un espace personnel aux collectivités adhérentes qui pourront suivre l'avancement de sa prise en charge.

Il a vocation à centraliser les demandes et garantir la réactivité de la réponse.

Chaque prestation engagée sera reportée directement dans un tableau de bord de suivi d'affaires multicritères qui renseignera le plus précisément l'objet de la demande et les conditions prise en charge de la commande.

Le recueil de données de pilotage permettra de mettre en place un véritable observatoire de l'ingénierie territoriale et de témoigner de l'impact du dispositif sur le développement local (répartition géographique, niveau d'investissement et quantification des projets ayant émergé).

VI. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les outils restent à mettre en place.

L'objectif est une montée en puissance du dispositif sur une année à compter de juin 2020 et selon le calendrier suivant :

1er. Formalisation de la plateforme de l'ingénierie en collaboration avec les services communication du Conseil départemental et présentation du guide numérique lors de la conférence des maires : validation du dispositif d'ingénierie et des modalités d'accès aux services

→ *Echéance fin août 2020*

2e. Mise en place de l'outil de pilotage interne GRU – déclinaison du schéma de traitement de la demande, phase test en interne durant plusieurs mois et développement technique de l'outil.

Définition des nouvelles prestations développées dans les domaines de la transition écologique, de la transformation numérique et de l'assistance administrative.

→ *Echéance fin 2020*

3e. Ouverture des outils de suivi et pilotage aux collectivités et à l'ensemble des prestataires de l'ingénierie

→ *Echéance 1^{er} semestre 2021*

La mise en œuvre du dispositif d'ingénierie vient appuyer celui du dispositif d'aides aux communes pluriannuel renouvelé sur la période 2021-2023.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

APPUI AUX COLLECTIVITES : DISPOSITIF D'INGENIERIE TERRITORIALE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 202 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvées la présentation et la mise en œuvre du dispositif de déploiement de l'offre d'ingénierie territoriale à destination des communes et EPCI.

Article 2 : Est approuvée telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération, la convention d'adhésion à la SAFER ainsi que son annexe relative à l'exploitation de la plateforme VIGIFONCIER. Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer ladite convention.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e70a617dae-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

**OFFRE D'INGENIERIE TERRITORIALE
TABLEAU DE SYNTHESE DU BOUQUET DE SERVICES**

OFFRE DE PRESTATIONS COURANTES (Conseil départemental + Satellites)			
DOMAINES	PRESTATIONS	PRINCIPAL INTERVENANT	NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT
CADRAGE Stratégie de développement des territoires - cadrage	A- Définir une stratégie de développement territorial, Conduire un projet complexe et/ou multi thématiques	Chef de projets	AMO
	B- Financer son projet	Direction développement des territoires	AMO
1 Aménagement durable du territoire et construction	1.1 Élaborer / réviser un document d'urbanisme	Direction développement des territoires	AMO
	1.2 Aménager un espace public	Corrèze Ingénierie	AMO
	1.3 Construire ou rénover un bâtiment	Corrèze Ingénierie	AMO
	1.4 Élaborer un diagnostic de son patrimoine bâti	Corrèze Ingénierie	AMO
	1.5 Prévenir les risques dans les ERP	SDIS	conseil
	1.6 Aménager une cantine, un service de restauration	Direction jeunesse sport culture	conseil
	1.7 Être accompagné dans l'instruction des autorisations du droit des sols	Direction développement des territoires	AMO / MOE
	1.8 Observer et connaître les mouvements fonciers ruraux	SAFER	AMO
	1.9 Être accompagné dans la mise en œuvre de la procédure d'appropriation des biens sans maître	SAFER	AMO
2 Voirie et mobilités douces	2.1 Aménager une traverse d'agglomération sur route départementale	Corrèze Ingénierie	AMO
	2.2 Entretenir sa voirie communale	Corrèze Ingénierie	AMO
	2.3 Entretenir et réparer ses ouvrages d'art	Direction des routes	AMO
	2.4 Améliorer la sécurité routière	Direction des routes	AMO

	2.5 Gérer le domaine public communal	Direction des routes	conseil
	2.6 Réaliser les travaux d'élagage	Cellule élagage	conseil
	2.7 Réaliser des aménagements cyclables	Direction jeunesse sport culture	conseil
3 Transition écologique	3.1 Distribuer une eau potable de qualité	Corrèze Ingénierie	AMO
	3.2 Exploiter un système d'assainissement collectif	SATESE	MOE
	3.3 Réaliser des travaux dans le domaine de l'eau et l'assainissement collectif	Corrèze Ingénierie	AMO / MOE
	3.4 Préserver la biodiversité, les paysages et les Espaces Naturels Sensibles	Direction développement des territoires	AMO
	3.5 Bénéficier du label Villes et Villages Fleuris	Direction développement des territoires	AMO
	3.6 Promouvoir et développer les énergies renouvelables	SEM CER	MOE / suivi
	3.7 Réaliser des analyses en hygiène alimentaire, santé animale, hydrologie et environnement	Qualyse	MOE
	3.8 Avoir un avis règlementaire en matière de protection de la forêt contre les incendies	SDIS	conseil
4 Logement Habitat	4.1 Accompagner le développement de l'offre de logements sociaux	Direction développement des territoires	conseil
	4.2 Élaborer des documents stratégiques de la politique d'habitat PLH PLU OPAH	Direction développement des territoires	conseil
	4.3 Gérer les logements communaux	Corrèze Habitat	MOE
	4.4 Suivre les évolutions législatives et règlementaires en matière d'habitat	ADIL	conseil
5 Économie locale Attractivité du territoire	5.1 Valoriser les aménagements touristiques	ADRT	AMO
	5.2 Qualifier et labelliser son établissement touristique	ADRT	AMO

	5.3 Favoriser le renouvellement de l'offre touristique	ADRT	AMO
	5.4 Promouvoir l'identité locale "Origine Corrèze"	promotion du territoire	AMO / MOE
	5.5 Booster l'emploi en Corrèze	Cellule Boost Emploi	conseil
6 Développement culturel et sportif	6.1 Créer ou aménager un équipement culturel ou sportif	Direction jeunesse sport culture	conseil
	6.2 Créer ou aménager, installer une bibliothèque / médiathèque	Bibliothèque	AMO
	6.3 Restaurer et valoriser le petit patrimoine	CAUE	AMO
	6.4 Valoriser, restaurer le patrimoine mobilier protégé ou non au titre des monuments historiques	Direction jeunesse sport culture	AMO / suivi
	6.5 Créer des itinéraires de randonnées	Direction jeunesse sport culture	conseil
	6.6 Archiver dans l'administration	Archives	conseil
	6.7 Construire et aménager un local d'archives	Archives	conseil
	6.8 Restaurer ses archives	Archives	conseil
7 Solidarités Santé Jeunesse	7.1 Créer un accueil petite enfance	Direction action sociale famille insertion	conseil
	7.2 Accompagner les jeunes en difficultés sociales et éducatives	Direction action sociale famille insertion	conseil
	7.3 Promouvoir l'offre de soins	Direction action sociale famille insertion	conseil
	7.4 Implanter une maison de santé pluridisciplinaire	Direction action sociale famille insertion	conseil
	7.5 Accueillir des personnes âgées et/ou handicapées	Direction autonomie MDPH	conseil
	7.6 Prendre en compte le handicap / Rendre accessible les bâtiments et espaces publics	Direction autonomie MDPH + SDIS	conseil
	7.7 Inscrire la clause sociale dans les marchés	Direction action sociale famille insertion	AMO / suivi

	7.8 Accompagner les projets d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA	Direction action sociale famille insertion	conseil
8 Numérique et système d'information	8.1 Mettre en place et exploiter le SIG	Direction modernisation et moyens	AMO
	8.2 Être assisté dans la procédure de dématérialisation des marchés	Direction modernisation et moyens	conseil
	8.3 S'équiper en matériel informatique et outils numériques	Direction modernisation et moyens	conseil
	8.4 Connaitre et améliorer l'utilisation des outils de communication numériques et réseaux sociaux	Direction transformation numérique	AMO
	8.5 Mettre en place le RGPD	Direction transformation numérique	conseil
	8.6 Bénéficier du programme 100% fibre	Cellule très haut débit	MOE
	8.7 Généraliser une couverture mobile de qualité	Cellule très haut débit	MOE
9 Gestion administrative et financière	9.1 Optimiser le financement européen	Direction développement des territoires	conseil
	9.2 Être assisté pour la passation des marchés	Direction modernisation et moyens	conseil
	9.3 Rédiger des actes administratifs	Direction modernisation et moyens	conseil
	9.4 Obtenir un conseil juridique	Direction modernisation et moyens	conseil
	9.5 Optimiser sa fiscalité	ADM	conseil

Outils numériques

Aménagement durable du territoire et construction	VIGIFONCIER	Direction développement des territoires	
Aménagement durable du territoire et construction Voirie et mobilités douces Transition écologique Numérique et système d'information	SIG	Direction modernisation et moyens	
Gestion administrative et financière	ACHAT PUBLIC	Direction modernisation et moyens	
Gestion administrative et financière	ECOFINANCE	ADM	
Économie locale Attractivité du territoire	AGRILOCAL		
Économie locale Attractivité du territoire	BOOST EMPLOI		
Économie locale Attractivité du territoire	COUP DE POUCE CORREZE		

OFFRE DE PRESTATIONS NOUVELLES
en cours de formalisation

DOMAINES	PRESTATIONS	PRINCIPAL INTERVENANT	NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT
Transition écologique	Maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine bâti	Corrèze Ingénierie	AMO
	Accompagner le développement des mobilités innovantes (IRVE)	Diège et FDEE	conseil
Transformation numérique	Bénéficier et exploiter le dispositif "Routes 4.0" (GRU, Gestion des actes réglementaires, outils de pilotage)	Direction des routes	AMO
	Mettre en place la dématérialisation des actes et procédures	Direction modernisation et moyens	conseil
	Bénéficier d'un accès à la plateforme de l'ingénierie	Corrèze Ingénierie (?)	conseil
Économie locale Attractivité du territoire	Observer les flux touristiques d'un territoire (outil FLUVISION)	ADRT	AMO
	Attirer les investisseurs du secteur touristique	ADRT	AMO
Gestion administrative et financière	Rédiger des actes administratifs	Direction modernisation et moyens	MOE
	Obtenir un conseil juridique en matière de droit des collectivités	Direction modernisation et moyens	AMO
	Évaluer la situation financière de sa commune	Direction des finances	AMO
Voirie et mobilités douces	Élaborer et gérer le tableau de classement de la voirie et programmer les travaux	Corrèze Ingénierie	AMO

PRESTATAIRES EN APPUI

DOMAINES	PRESTATIONS	PRINCIPAL INTERVENANT	NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT
Aménagement Attractivité économique		SEM CORRÈZE ÉQUIPEMENT	AMO
Assistance administrative		ADM ASSOCIATION DES MAIRES	conseil
Aménagement Transition écologique		CAUE CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT	AMO
Aménagement Voirie Transition écologique		SYNDICAT DE LA DIÈGE	AMO / MOE
Aménagement Transition écologique		PNR PARC NATUREL REGIONAL	AMO
Aménagement Attractivité économique		EPF ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	MOE
Assistance administrative		CDG CENTRE DE GESTION	AMO
Transition écologique		CPIE	conseil

Lexique :

AMO = Assistance à Maîtrise d'ouvrage

MOE = Maîtrise d'œuvre (réalisation)

INGENIERIE TERRITORIALE

Bouquet de services



9 domaines d'intervention

- 
1. Aménagement (et construction) durable du territoire
 2. Voirie - Transport - Mobilités
 3. Environnement - Transition écologique
 4. Logement - Habitat
 5. Économie locale - Attractivité
 6. Développement culturel et sportif
 7. Solidarités - Santé - Jeunesse
 8. Numérique - Système d'information
 9. Gestion administrative et financière

Stratégie de développement des territoires

Définir une stratégie de développement territorial, Conduire un projet complexe et/ou multi thématiques

Ingénierie technique, administrative et financière

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Montage d'opérations complexes - Ingénierie de projet : mise en œuvre croisée de plusieurs types d'ingénierie (aménagement, technique, juridique et financière) visant à la cohérence de l'ensemble des interventions internes et externes envisagées.

Élaboration de Programme Pluriannuel d'Investissement - Cadrage opérationnel et faisabilité administrative, juridique et financière

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Assistance et conseil auprès des territoires
- Conseil amont : accompagnement dans l'expression et la clarification du besoin, permettant d'identifier les finalités, objectifs, enjeux et contraintes d'un projet pour disposer d'une information générale sur l'environnement du projet (étapes, financements, partenaires, contraintes,...)
- Études préalables : accompagnement dans la réalisation d'études diagnostiques/d'opportunité/de faisabilité
- Définition des modalités de pilotage du projet
- Identifier et mobiliser les acteurs et les compétences nécessaires à la conduite du projet puis manager ces acteurs opérationnels
- Planifier les étapes du projet et la mobilisation des ressources humaines, techniques, financières en particulier du Conseil Départemental

Modalités d'accompagnement

- Réunions amont
- Mise en réseau des compétences et des diverses formes d'ingénieries nécessaires à la réussite du projet

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Chefs de Projet Développement

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Ensemble des directions/services du Département ou structures satellites (en fonction des projets et de la nature des besoins exprimés)

PARTENAIRES EXTERIEURS

État / Région

Agglomération et communautés de communes

PETR

PNR

Établissement Public Foncier

Banque des territoires ...

Financer son projet

Ingénierie administrative et financière

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaître et rechercher les différents modes de financements mobilisables pour la mise en œuvre des projets.

Optimiser leur financement, rechercher les co-financements éligibles (Etat, Région, Europe, Département, autres partenaires...).

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Information et conseils sur les opportunités de financement auprès des acteurs du territoire
- Aide au montage de dossiers de demande de financement
- Coordination avec les autres financements publics
- Suivi du plan triennal de contractualisation

Le champ des aides :

Travaux, Voirie, Eau - assainissement, développement des sports nature, Chemin de randonnées, entretien des sites, accueil des personnages âgées, accompagnement à l'emploi, échanges amiables agricoles

Modalités d'accompagnement

- Sollicitation des services au montage du projet
- Suivi administratif des dossiers

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// Service d'aides aux communes

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Chefs de projet

Ensemble des directions/services ou structures satellites
(en fonction des projets et de la nature des besoins exprimés)

PARTENAIRES EXTERIEURS

Région

Etat

Agglo

EPCI

Banque des territoires ...

Aménagement durable du territoire et construction

Élaborer / réviser un document d'urbanisme

Ingénierie technique, administrative et juridique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Élaboration et révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUI, Cartes communales, SCOT, PDU, déclarations de projets...)

Traduction dans les documents de planification d'une stratégie de développement durable.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Aide à l'émergence des enjeux et des orientations partagés
- Aide à la formulation d'une stratégie de développement et d'aménagement
- Appui à la rédaction des cahiers des charges pour le recrutement des prestataires des études (contenu et méthode)
- Appui technique durant la phase d'élaboration des documents d'urbanisme
- Appui réglementaire pour la sécurisation des démarches
- Apport d'un éclairage architectural, paysager et urbanistique
- Accompagnement dans l'élaboration des Orientations d'aménagement et de programmation - OAP (propositions de schémas ou relecture des pièces réglementaires),
- Expression d'avis en tant que personne-ressource ou Personne Publique Associée (PPA),
- Aides à la recherche de financement

Modalités d'accompagnement

- Visites de terrain et rencontres des élus
- Participation aux réunions et commissions
- Avis

Prestation gratuite

Soumise à adhésion à la cellule urbanisme du département

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// Cellule urbanisme

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation des moyens / Services des affaires juridiques et achats

SDIS (avis réglementaire)

CAUE

CD 56

PARTENAIRES EXTERIEURS

Direction Départementale des Territoires DDT

Services urbanisme des agglomérations et communautés de communes (sur leur périmètre)

Chambres consulaires

14/92

UDAP

Aménager un espace public

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Requalification, embellissement, agrandissement, amélioration, aménagement et/ou création : d'espaces publics de centre bourg, d'espaces verts communaux, d'entrées de ville et traversées de bourg, d'espaces verts et de loisirs, de Zones d'Activités artisanales ou industrielles, de lotissements d'habitation, de parkings, d'aires d'accueil, d'espaces cinéraires

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils techniques préalables, études diagnostics
- Études de faisabilité et approches estimatives, scénarios d'aménagement
- Pré-programmation et programmation d'opérations
- Mise en forme des dossiers de demandes de subventions
- Formalisation des consultations pour la réalisation d'études préalables
- Formalisation des consultations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération
- Accompagnement des collectivités en phase pré-opérationnelle.
- Suivi de l'exécution des missions de maîtrise d'œuvre

Modalités d'accompagnement

- Visites de site et rencontre avec les élus
- Animation de réunion - coordination des acteurs opérationnels
- Notes et compte rendus
- Élaboration des dossiers - passation des marchés

*Prestation soumise à adhésion à Corrèze Ingénierie
Prestation payante selon convention AMO*

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Ingénierie

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX*

Tél : 05.55.93.72.27 email. correze-ingenierie@correze.fr

<https://www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-soutien-aux-territoires/lagence-departementale-dingenierie>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des routes / services études et travaux,
appui technique

CAUE

Syndicat de la DIEGE (secteur Haute Corrèze)

PNR

PARTENAIRES EXTERIEURS

UDAP

Construire ou rénover un bâtiment

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise aux normes, restructuration, ou construction nouvelle (école, mairie, salle polyvalente, salle sportive ou culturelle, tiers-lieu, multiple rural...)

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils techniques préalables, études diagnostics
- Études de faisabilité et approches estimatives, scénarios
- Pré-programmation et programmation d'opérations
- Mise en forme des dossiers de demandes de subventions
- Formalisation des consultations pour la réalisation d'études préalables
- Formalisation des consultations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération
- Accompagnement des collectivités en phase pré-opérationnelle.
- Suivi de l'exécution des missions de maîtrise d'œuvre et accompagnement en phase travaux

Modalités d'accompagnement

- Visites de site et rencontre avec les élus
- Animation de réunion - coordination des acteurs opérationnels
- Notes et compte rendus
- Élaboration des dossiers - passation des marchés

Prestation soumise à adhésion à Corrèze Ingénierie
Prestation payante selon convention AMO

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Ingénierie

*Hôtel du département Marbot
 BP 199 - 19005 TULLE CEDEX*

Tél : 05.55.93.72.27 / email. correze-ingenierie@correze.fr

<https://www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-soutien-aux-territoires/lagence-departementale-dingenierie>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation des moyens / Services
bâtiments

Corrèze Habitat

CAUE

Syndicat de la DIEGE (secteur Haute Corrèze)

PARTENAIRES EXTERIEURS

UDAP

Élaborer un diagnostic de son patrimoine bâti

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Estimation de la charge foncière, coûts des travaux de rénovation et entretien, planification d'intervention, rationalisation des surfaces et mises aux normes de l'immobilier

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Diagnostic de l'état du bâti
- Études comparatives - valeur foncière locale / charges / contraintes règlementaires
- Étude de pré faisabilité de projets de rénovation / réhabilitation, assistance méthodologique en vue d'établir un programme d'opération,
- Estimation de la valeur foncière d'un bien (en dessous des seuils de 180 000 € - seuil d'intervention de la Direction immobilière de l'Etat - DIE)

Modalités d'accompagnement

- Visites de site et rencontre avec les élus
- Notes et compte rendus
- Aide à la décision

Prestation soumise à adhésion à Corrèze Ingénierie

Prestation payante selon convention AMO

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Ingénierie

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX*

Tél : 05.55.93.72.27 / email. correze-ingenierie@correze.fr

<https://www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-soutien-aux-territoires/lagence-departementale-dingenierie>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation des moyens / expertise des biens, appui négociation foncière

Corrèze Habitat

SAFER

SERVICES EXTERIEU PARTENAIRES EXTERIEURS

EPF

Prévenir les risques dans les ERP (Établissement Recevant du Public et habitation collective)

Ingénierie technique et juridique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaissance de la réglementation et du rôle du Maire en matière de police des ERP
Conseil technique lors de la phase d'étude d'un dossier ERP
Information et conseil sur la réglementation incendie et panique dans les ERP, campings, etc...

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Information et conseils sur les démarches à entreprendre en amont du projet
- Appui technique, au niveau du projet : recherche de solutions sur des dossiers spécifiques
- Mises à jour de la liste des ERP existants sur la commune
- Réunions et informations publiques sur l'application de la réglementation

+ AVIS du SDIS, procédure réglementaire :

- Examen des dossiers de construction
- Commission de sécurité pour conformité des travaux à la réglementation accessibilité des ERP et protection incendie.

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques et avis avant travaux
- Commission de sécurité

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze SDIS
Avenue Evariste Galois Z.I. Tulle-Est
B.P. 107 19003 TULLE Cedex
tél. 05 55 29 64 00

<https://www.sdis-19.com/>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de l'autonomie et MDPH

Direction du développement des territoires / Cellule
Urbanisme

Direction de la modernisation et des moyens / service
juridiques et achats - bâtiments

Corrèze Ingénierie

Syndicat de la Diège

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

CD 60

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Aménagement ou restructuration d'une cantine ou d'un service de restauration.

Conditions réglementaires et applications des normes d'hygiène.

Organisation et conseils de méthodes de travail pour les restaurants de collectivité.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- État des lieux de l'existant, contraintes bâties et réglementaires, rappel des conditions d'hygiène alimentaire
- Conseils fonctionnels et organisationnels
- Options d'aménagement

Modalités d'accompagnement

- Visites et conseils techniques
- Aide à la décision

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la jeunesse, des sports et de la culture /// Collège

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél : / email.*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation et des moyens /
service bâtiment

Corrèze Ingénierie

Corrèze Habitat

QUALYSE

PARTENAIRES EXTERIEURS

Être accompagné dans l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

Ingénierie technique, administrative et juridique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseil amont, expertise sur des questions d'urbanisme (servitudes, règlementations, procédures, ...) et des opérations ou situations complexes (lotissements, projets d'aménagement, projets de construction ...), auprès de tout candidat à la construction
- Accompagnement sur les questions de qualité patrimoniale, architecturale, urbaine, paysagère mais également d'aménagement et de développement durable (CAUE)
- Instruction des pièces constitutives des demandes d'autorisation, vérification de la complétude des dossiers
- Coordination et consultation des services - maîtrise des délais d'instruction
- Proposition d'arrêté (avis favorable ou défavorable) au maire
- Suivi de la procédure d'instruction et contrôle la conformité des travaux

Modalités d'accompagnement

- Conseils amont
- Conformité administrative
- Avis technique - proposition d'arrêté d'autorisation ou refus

Prestation soumise à adhésion à la cellule urbanisme du Département

Prestation payante selon nombre d'actes annuels

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires / Cellule urbanisme

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation des moyens / Service des affaires juridiques et achats

CAUE

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

Services ADS des communautés de communes (sur leur périmètre)

UDAP

Chambres consulaires

20/92

Observer et connaître les mouvements fonciers ruraux

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Information en temps réel des projets de vente de biens sur le périmètre de veille foncière, connaissance de leur nature, anticipation des projets d'aménagement et mise en œuvre d'une action opérationnelle

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Mise à disposition du portail VIGIFONCIER :
 - Pour connaître au plus vite les projets de vente de biens sur votre territoire
 - Pour disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales, de la consommation des espaces naturels et agricoles d'autre part
- visualisation géolocalisée des parcelles
- Indicateur sur la valeur vénale du foncier rural.
- Veille et observation foncière.
- Évaluations de biens ruraux (terres agricoles, forêts, vignes, bâtiments, exploitations...)
- Analyses des marchés fonciers ruraux adaptées à la situation locale.

Modalités d'accompagnement

- Accès au portail Foncier
- Données de territoire

*Prestation soumise à abonnement pour accès à la plateforme Vigifoncier
Signature de convention SAFER*

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

SAFER

via

Direction du développement des territoires

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction du développement des territoires / Transition écologique

Direction de la modernisation des moyens / Service des affaires juridiques et achats

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

Chambre d'agriculture

Services des domaines

EPF

Être accompagné dans la mise en œuvre de la procédure d'appropriation des biens sans maître

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en œuvre de la procédure des biens sans maître - cadre réglementaire Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014

Lutter contre l'enfrichement (remise en valeur économique du foncier) et le mitage du territoire, mener une restructuration foncière, constituer une réserve foncière ou un patrimoine pour le louer ou le vendre, préserver la collectivité d'une action en responsabilité relativement à ces biens dont elle a la charge légale.

Retrouver la maîtrise des biens sans maître et les remettre en valeur.

Terrains, bâtiments, biens à l'abandon sources des nuisances ou un danger.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

→ Aide à l'appropriation

- Identification de parcelles offrant les caractéristiques d'un bien présumé vacant
- Réalisation de l'enquête préalable et assistance administrative de la collectivité sur la mise en œuvre de la procédure,
- Fourniture de tous documents et actes nécessaires au bon déroulement et à l'incorporation des biens dans le domaine communal,
- Accompagnement et gestion des difficultés au regard des successibles susceptibles de se présenter pendant le déroulé de la procédure.

Modalités d'accompagnement

- Conseils et études préalables
- Rédaction arrêtés et actes

*Prestation soumise à adhésion au service
Sous couvert d'une lettre de mission*

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

SAFER
via

Direction du développement des territoires

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction du développement des territoires / Transition écologique

Direction de la modernisation des moyens / Service des affaires juridiques et achats

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

Chambre d'agriculture

Services des domaines

Voirie et mobilités douces

Aménager une traverse d'agglomération sur route départementale

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Travaux d'aménagement pour la sécurité ou l'amélioration du cadre de vie en traverse d'agglomération (code de la route article R.110-2) sur route départementale

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le Département est associé tout au long de l'opération : Définition de la programmation de renouvellement de la couche de chaussée / diagnostic et aide à la décision pour la réparation de voie départementale

- Coordination des concessionnaires
- Prise en compte du contexte global : état de la chaussée, trafic, déflexion, contraintes réglementaires, enjeu urbain et paysager, sécurité, accessibilité, environnement
- Appui à l'élaboration de la convention de travaux sur voie départementale, permission voirie
- Diagnostic du laboratoire routier, sondages
- Maîtrise d'œuvre : avant-projet, projet, DCE (Dossier de consultation des entreprises), arrêté de circulation et plan de signalisation si les travaux le nécessitent, suivi des travaux et réception
- Assistance dans le choix des entreprises
- Assistance pour la gestion administrative et financière du chantier
- Aide aux demandes de subvention.

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques et études préalables
- Analyses
- Dossiers de consultations
- Suivi travaux
- Suivi financier

Prestation soumise à adhésion à Corrèze ingénierie
Prestation payante selon convention de Maîtrise d'Œuvre MOE

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Ingénierie

Hôtel du département Marbot
 BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
 Tél : 05.55.93.72.27 / email. correze-ingenierie@correze.fr

<https://www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-soutien-aux-territoires/lagence-departementale-dingenierie>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des routes / services appui technique - études et travaux - mission coordination secteurs - service appui au pilotage - Labo

Syndicat de la Diège (intervention sur son périmètre)

CD 66

PARTENAIRES EXTERIEURS

Entretenir sa voirie communale

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Travaux d'entretien et exploitation du patrimoine routier pour garantir la sécurité des usagers

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Coordination des concessionnaires
- Prise en compte du contexte global : état de la chaussée, trafic, déflexion, contraintes réglementaires, enjeu urbain et paysager, sécurité, accessibilité, entreprises), arrêté de circulation et plan de signalisation si les travaux le nécessitent, suivi des travaux et réception
- Assistance dans le choix des entreprises environnement
- Diagnostic du laboratoire routier, sondages
- Aide à la programmation des travaux à réaliser
- Maîtrise d'œuvre : avant-projet, projet, DCE (Dossier de consultation des
- Assistance pour la gestion administrative et financière du chantier
- Aide aux demandes de subvention

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques et études préalables
- Analyses
- Dossiers de consultations
- Suivi financier

*Prestation soumise à adhésion à Corrèze Ingénierie
Prestation payante selon convention de Maîtrise d'Œuvre MOE*

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Ingénierie

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél : 05.55.93.72.27 / email : correze-ingenierie@correze.fr

<https://www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-soutien-aux-territoires/lagence-departementale-dingenierie>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des routes / services appui technique - études et travaux - mission coordination secteurs - service appui au pilotage - Labo

Syndicat de la Diège (intervention sur son périmètre)

PARTENAIRES EXTERIEURS

Entretien et réparer ses ouvrages d'art

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Assistance pour la réalisation d'un diagnostic et l'expertise des ouvrages d'art en vue de travaux. Sécurité des usagers et pérennité des ouvrages.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Diagnostic de l'ouvrage (visite d'évaluation)
- Conseil pour l'entretien et la réfection d'infrastructure
- Identification des risques encourus par la commune
- Aide à l'établissement d'objectif, d'un programme
- Préconisation et chiffrage
- Aide à la conception d'un cahier des charges pour la consultation
- Conseil règlementaire et procédures à mettre en place

Modalités d'accompagnement

- Visites
- Diagnostic et préconisations techniques

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction des routes /// Services études et travaux / ouvrage d'arts
 Hôtel du département Marbot
 BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
 Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Ingénierie

Syndicat de la Dlège (intervention sur son périmètre)

PARTENAIRES EXTERIEURS

CEREMA

Améliorer la sécurité routière

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Élaboration d'un diagnostic sécurité, conseil d'aménagement et choix d'installation (visibilité, perception, comportement de l'utilisateur, emprise réduite de voies, absence ou insécurité des déplacements doux, urbanisation ou la construction de nouvelles voies modifiant les flux routiers)
Réduction de la vitesse.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Détermination des points critiques
- Analyse du trafic (comptage et mesures de vitesses)
- Prise en compte de l'environnement local : état de la chaussée, activité économique, stationnement, limites d'agglomération, signalisation.
- Proposition de solutions techniques : limitation réglementaire de la vitesse, modification des limites d'agglomération, renforcement de la signalisation, radars pédagogiques, ralentisseurs, plateaux traversants, chicanes, écluses routières

En cas de travaux sur routes départementales : Convention Département /commune et/ou permission de voirie - Validation du projet par le Département.

Modalités d'accompagnement

- Visites
- Notes diagnostic et préconisations

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction des routes
Services appui technique / signalisation sécurité routière
Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Ingénierie

Syndicat de la Diège (intervention sur son périmètre)

PARTENAIRES EXTERIEURS

Gérer le domaine public routier

Ingénierie administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Assistance pour la formalisation des actes de gestion courante du Domaine Public Routier (relation avec les propriétaires riverains, les occupants, les usagers, les tiers).

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Accompagnement pour la rédaction et la mise en œuvre des actes de gestion courante de la voirie
Fourniture de modèles de documents et conseils dans la rédaction
 - Arrêtés permanents de circulation (limitation de vitesse, régime de priorité...)
 - Arrêté temporaire pour manifestation sportive et culturelle, coupure, déviation travaux...
 - Demande d'arrêté spécifique de voirie
 - Permission de voirie
 - Permission de stationnement

- Communication du règlement de voirie départementale

Modalités d'accompagnement

- Fourniture de documents types

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION



Personnes ressources

Direction des routes /// Service appui au pilotage

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

Réaliser les travaux d'élagage

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Regroupement de chantiers d'élagage sur des propriétés privées en bordure du réseau routier communal et intercommunal.

Assurer un élagage de qualité, réalisé selon un cahier des charges techniques et permettant de réduire les coûts.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

CONSEIL

- Conseil sur les obligations et les préconisations d'élagage en bordure du réseau routier. Apports méthodologiques (relevé, information propriétaires, consultation prestataires, marquage, conduite et réception travaux) pour la mise en œuvre du programme de réalisation.
- Consignes de sécurité et mise à disposition de panneaux de signalisation de chantier par le Centre Technique Routier de rattachement.
- Conseil sur la préservation des arbres d'intérêt patrimonial.

TRAVAUX

- Adhésion des propriétaires à une démarche groupée pour la réalisation de travaux

Modalités d'accompagnement

- Conseils
- Commande de travaux groupée

Prestation gratuite

Groupement de commande - selon conditions de l'association agréée partenaire

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Cellule élagage

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des routes

CAUE

PNR

PARTENAIRES EXTERIEURS

ASAFAC

Chambre d'agriculture

Réaliser des aménagements cyclables

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaître les conditions et les principes d'aménagement d'infrastructures cyclables.
Concevoir l'aménagement d'itinéraires cyclables à l'échelle communale ou intercommunale

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Communication sur le schéma de principe des itinéraires cyclables inscrit dans le schéma cyclable départemental
- Information sur les recommandations techniques existantes, les aspects réglementaires, les acteurs mobiliser...
- Positionnement du projet sur son territoire (intercommunalité par exemple),
- Identification des prestataires locaux pour la mise en oeuvre d'un projet

Modalités d'accompagnement

- Participation à une réunion
- Conseils sans remise de note

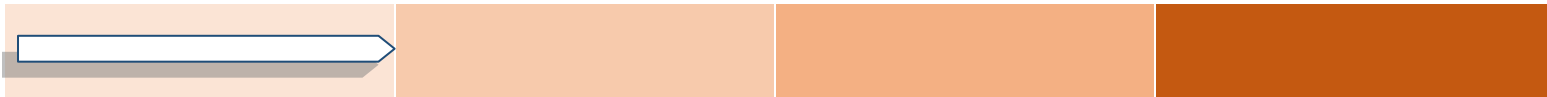
Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION



Personnes ressources

Direction de la jeunesse, des sports et de la culture

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Agence Départementale du Tourisme

Direction des routes

CAUE

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

Environnement

Transition écologique

Distribuer une eau potable de qualité

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Distribution d'une eau de qualité conforme à la réglementation et renouvellement des infrastructures. Protection de la ressource en eau.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Rappel des obligations réglementaires, prise en compte des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Conseils et informations sur le fonctionnement et l'investissement des installations
- Coordination des partenaires
- Diagnostic et contraintes réglementaires, environnementales, juridiques
- Soutien au financement des études et travaux, aide à la demande de subventions
- Suivi des études

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Participation au comité de pilotage

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION



Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// services transition écologique

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
TÉL ·

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

- Chef de projet
- Corrèze Ingénierie
- Syndicat de la Diège (intervention sur son périmètre)

PARTENAIRES EXTERIEURS

- Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable
- Agences de l'Eau
- CPIE
- DDT
- ARS
- DREAL

Exploiter un système d'assainissement collectif

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Accompagnement dans le domaine de l'assainissement collectif, depuis l'assistance à l'élaboration des projets jusqu'à l'assistance technique au fonctionnement des ouvrages de traitement.

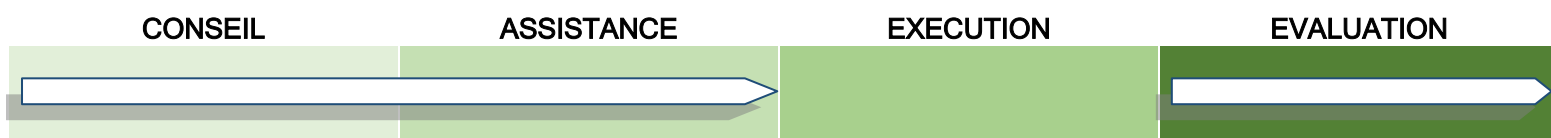
DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Diagnostic des performances épuratoires des stations d'épuration, évaluation de la possibilité de recevoir de la pollution supplémentaire - exigences règlementaires
- Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- Assistance pour la programmation de travaux, et la participation aux projets de création de réhabilitation ou d'extension, de station ou de réseau
- Assistance pour la réalisation du bilan annuel et l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement
- Conseils en vue d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement.
 - formation technique et administrative des agents communaux.
 - inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement.

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques et études préalables
- Suivi

Prestation payante soumise à adhésion au SATESE Convention



Personnes ressources

SATESE

via

Direction du développement des territoires

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Syndicat de la Diège (intervention sur son périmètre)

PARTENAIRES EXTERIEURS

Services des agglomérations et communautés de communes - SPANC

CPIE

Agence de l'eau

33/92

CD 75

Réaliser des travaux dans le domaine de l'eau et l'assainissement collectif

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Réalisation de travaux réseaux (VRD)

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Diagnostic et état des lieux des installations existantes
- Faisabilité technique, scénarios de travaux et préchiffrage
- Élaboration des cahiers des charges et dossiers de consultation pour la réalisation des études préalables et la maîtrise d'œuvre (selon la complexité de l'opération)
- Assistance dans le choix des entreprises
- Assistance dans le suivi d'exécution des missions de maîtrise d'œuvre ou travaux
- Aide à la demande de subventions

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques et études préalables
- Dossiers de consultations
- Participation aux réunions

Prestation soumise à adhésion à Corrèze Ingénierie

Prestation payante selon convention d'AMO ou MOE pour les travaux de faibles ampleurs et sans exigence technique

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Ingénierie

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél : 05.55.93.72.27 / email. correze-ingenierie@correze.fr

<https://www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-soutien-aux-territoires/lagence-departementale-dingenierie>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction du développement des territoires / service transition écologique
Syndicat de la DIège (intervention sur son périmètre)

PARTENAIRES EXTERIEURS

Services des agglomérations et communautés de communes
Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable
Services des agglomérations et communautés de communes - SPANC
CPIE
DDT
ARS

Préserver la biodiversité, les paysages et les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Protection, promotion et valorisation des espaces naturels sensibles, des paysages et de la biodiversité
Aménagement et gestion durable des milieux naturels
Préservation des sites remarquables

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Accompagnement dans la mise en place de mesures de protection : Inventaire du patrimoine naturel et paysager, protections règlementaires, sites Natura 2000 d'intérêts communautaires, Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux
- Information d'ordre administratif, juridique et technique sur la politique départementale, acteurs à mobiliser
- Formation, information, sensibilisation, concertation des acteurs - Connaître et comprendre les caractéristiques paysagères, atlas des paysages, identification des enjeux de préservation (Trame verte et bleue, restauration des continuités écologiques, valorisation des milieux humides.....)
- Mise en place d'indicateurs et de suivi
- Appui méthodologique, technique et rédactionnel pour la réalisation d'études particulières (continuité écologique, aménagement de milieux naturels, zones humides...)
- Réalisation des plans de gestion et d'interprétation

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques et études préalables
- Dossiers de consultations
- Actions de sensibilisation

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// Service transition écologique

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

CAUE

PNR

PARTENAIRES EXTERIEURS

Conservatoire des Espaces Naturels CEN

DDT

Chambre d'agriculture

UDAP

DREAL

CD:77

35/92

Bénéficiaire du label Villes et Villages Fleuris

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Fleurissement des collectivités

Promotion et action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Préparation et organisation du jury départemental (préparation et sélection des candidatures, visites, participation au jury)
- Conseil en matière d'aménagement et de plantations respectant les enjeux portés par le label ; qualité et la variété du fleurissement, aménagement et entretien durable des espaces verts, propreté de la voirie et des espaces publics, gestion économe de l'eau, des déchets, qualité des équipements urbains, valorisation du patrimoine
- Suivi des communes labellisées pour le maintien du niveau d'ambition des aménagements :
 - Qualité de vie (cadre de vie, bien-être, patrimoine, etc.),
 - Attractivité (touristique, économique, résidentielle),
 - Ecologie (protection de la nature, modes de gestion, etc.),
 - Lien social (intégration, participation des habitants, pédagogie, etc.).
- Formation : organisation de journées thématiques

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Visites
- Rapport du jury

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// Service transition écologique

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

CAUE

PNR

PARTENAIRES EXTERIEURS

Services espaces verts des collectivités

Promouvoir et développer les énergies renouvelables

Ingénierie technique, administrative et financière

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Construction de hangars à couverture photovoltaïque, installation de toitures photovoltaïques, projets de méthanisation ou d'hydroélectricité

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Études de potentiel et d'opportunité selon le site et le projet retenu
- Réalisation des études préalables et expertises (de sol, structures, de production...)
- Etudes de faisabilité, contraintes naturelles, environnementales, urbaines, techniques, réglementaires, juridiques
- Préparation des documents, demandes administratives : demandes d'autorisations d'urbanisme, appels d'offres, géomètre, huissier et notaire
- Cadrage technique, réglementaire, juridique
- Installation et maintenance des équipements
- Coordination des concessionnaires
- Suivi d'exploitation, gestion locative selon les cas

Pour les projets photovoltaïques :

Mise à disposition et exploitation du cadastre solaire départemental

Modalités d'accompagnement

- Etudes préalables
- Travaux
- Suivi

Prestation d'études gratuite

Prestation de conception et réalisation selon convention

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

SEM CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

<https://www.correze-enr.fr>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Ingénierie
CAUE
SAFER



CD:79

PARTENAIRES EXTERIEURS

SEM Enrèze
Agglomération de Brive (cadastre solaire)

Réaliser des analyses en hygiène alimentaire, santé animale, hydrologie et environnement

Ingénierie technique

3.7

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaissance des obligations réglementaires en matière de risques sanitaires
Contrôle des installations et des services

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils et assistance à la décision : éclairage scientifique, normatif, réglementaire, environnemental et technique
- Analyse préalable de terrain, plan de prélèvements conseillers
- Définition des démarches administratives à mener
- Prélèvement logistique
- Traitement et analyse des prélèvements
- Interprétation des résultats et propositions d'analyses complémentaires ou d'actions correctives
- Veille scientifique et technique
- Formations pratiques s'appuyant sur la réglementation pour satisfaire aux contrôles sanitaires

Modalités d'accompagnement

- Conseils
- Rapports d'analyse
- Formation

Prestation payante selon mission

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Laboratoire d'analyses QUALYSE

Lieu-dit le Treuil
19000 TULLE
Tél : 05 55 26 77 00
<https://www.qualyse.fr>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction du développement des territoires / service transitionné ecologique

PARTENAIRES EXTERIEURS

ARS

Avoir un avis réglementaire en matière de protection de la forêt contre les incendies

Ingénierie technique

3.8

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaissance réglementaire et avis relatif à l'application du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies :

- Emploi du feu (incinération) dans les espaces exposés
- Débroussaillage
- Détermination du niveau de vigilance

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseil technique pour les questions de gestion de l'interface forêt / habitat et l'implantation dans le massif d'installations particulières (fermes photovoltaïques, éoliennes, etc.)
- Etudes de dossier
- Reconnaissance de terrain

Modalités d'accompagnement

- Avis selon procédure réglementaire

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze SDIS

Avenue Evariste Galois Z.I. Tulle-Est - B.P. 107
19003 TULLE Cedex
tél. 05 55 29 64 00

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Logement Habitat

Accompagner le développement de l'offre de logements sociaux

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Développement cohérent de l'offre de logements sociaux à l'échelle du territoire
Mise en œuvre de projet de logement communal à vocation sociale

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Définition et analyse des besoins, les objectifs et les priorités, les contraintes et opportunités,
- Identification des ressources financières disponibles ou mobilisables, des partenaires et compétences nécessaires à la réalisation du projet,
- Assistance à l'élaboration du programme en tenant compte des volets habitat durable, mixité sociale et formes d'habitat dans le programme,
- Information sur les procédures et démarches à suivre,
- Aide au montage de l'opération, hypothèse de portages juridiques, possibilité d'intervention d'un bailleur social, inscription dans la politique Habitat du Département,
- Connaissance des programmes similaires
- Assistance à la recherche de financement et éligibilité aux subventions départementales

Modalités d'accompagnement

- Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- Référentiel habitat

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// service Habitat

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Habitat
ADIL
CAUE

PARTENAIRES EXTERIEURS

Bailleurs sociaux
ANAH

Être accompagner dans l'élaboration des documents stratégiques de la politique d'habitat PLH PLU OPAH

Ingénierie technique et juridique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Apport de données et aide à l'élaboration des documents stratégiques de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques
Structuration de l'offre de logements sur le territoire

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Informations et conseils auprès des élus des communes et EPCI sur les enjeux des documents stratégiques de planification sur les territoires
- Rappel des enjeux en lien avec les différents plans pilotés par le Département (PDH (Plan départemental de l'habitat), PDALPD (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées))
- Communication des données habitat du Département - connaissance du territoire : fourniture de données statistiques, indicateurs, éléments graphiques et cartographiques
- Appui à la rédaction des cahiers des charges pour le recrutement des prestataires des études (contenu et méthode)
- Présence aux différentes phases d'élaboration des programmes : diagnostic, scénarios, plans d'actions

Modalités d'accompagnement

- Participation aux réunions et comités de pilotage

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION



Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// service Habitat

Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction du développement des territoires / cellule urbanisme
Direction de la modernisation et des moyens / service juridique
Corrèze habitat
ADIL
CAUE



CD 84

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT
ANAH
SEM aménagement
Bailleurs sociaux

Gérer les logements communaux

Ingénierie technique, administrative et financière

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Prestation de service à travers la gestion locative déléguée en direction des collectivités ou établissements publics disposant d'un parc locatif social conventionné ou non.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Informations et conseils sur les réglementations selon le statut du logement : droit privé vide, meublé, logement conventionné
- Aide à la rédaction des contrats locatifs
- Renseignements sur la révision du loyer selon le statut juridique

Gestion pour compte de tiers :

- Gestion de la demande et du bail : recherche de candidats, visites commerciales, instruction de la demande, présentation à la commission d'attribution et signature du contrat de location
- Gestion locative : réalisation des états des lieux entrants / sortants, évaluation et suivi des travaux de remise en état, demande de diagnostics (DPE), traitement des réclamations, contrôle des travaux et des sinistres, suivi amiable des impayés et conseils relatifs à l'engagement de la procédure contentieuse, suivi amiable des questions de voisinage.

Modalités d'accompagnement

- Conseil
- Gestion pour compte de tiers I

Prestation payante selon montant des loyers

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Habitat

9 Avenue Alsace Lorraine
19000 Tulle
Tél: 05 55 29 55 29

<https://www.correzehabitat.fr/>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Suivre les évolutions législatives et réglementaires en matière d'habitat

Ingénierie technique et juridique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Information complète, neutre et personnalisée sur toutes les questions de logement

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement
- Diffusion d'informations (lettre d'information mensuelle, site internet et diffusion de brochures)
- Analyse des besoins et des pratiques en matière de logement, études à caractère d'intérêt général
- Organisation de réunions d'information collective (à destination des partenaires ou des particuliers sur les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement)
- Conseil et expertise notamment sur le traitement des impayés, la prévention des expulsions, l'habitat dégradé...
- Formations possibles à destination des partenaires

Modalités d'accompagnement

- Conseil

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

ADIL

HOTEL MARBOT
Batiment F, 9 Rue René et Emile Fage, 4ème étage,
19000 Tulle
Tél: 05 55 26 56 82

<https://www.adil19.org/>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Économie locale

Attractivité du territoire

Repositionner ses aménagements touristiques

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Gestion des équipements touristiques
Développement de la fréquentation des sites

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Etude de positionnement de l'offre touristique
 - Analyse de l'état des équipements, performance en termes de commercialisation et d'exploitation, extensions possibles, etc. et de leur environnement (potentiel touristique du territoire, état des lieux de la concurrence,)
 - Accompagnement dans la définition des enjeux et axes de développement prioritaires
- Accompagnement :
 - Études de faisabilité pour les équipements existants, scénarios pour l'évolution du bien (positionnement clientèle, nouveau concept, évolution du type d'offres, etc.) et son mode d'exploitation (maintien d'une gestion publique ou appel au marché).
 - Mise aux normes des équipements existants
 - Étude de valorisation des équipements existants
 - Recherche de compétences complémentaires (techniques, financières, ...), nécessaires à la mise en œuvre du projet
 - Recherche de financements

Modalités d'accompagnement

- Rencontres et terrain
- Notes

Prestation gratuite soumise à convention et délibération du conseil municipal

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Tourisme

45 Quai Aristide Briand - 19000 TULLE
Tél : 05 55 29 98 78

email : contact@tourismecorreze.com

<https://www.correze.fr/nos-missions/tourisme-40/la-politique-touristique>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Ingénierie
CAUE
PNR
Syndicat de la Diège

PARTENAIRES EXTERIEURS

PETR
Offices de tourisme
CCI

Qualifier son établissement touristique

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Promouvoir des hébergements conformes à l'image souhaitée du territoire et recouvrer la taxe de séjour dans de bonnes conditions en s'appuyant sur la qualité de l'offre
 Obtenir un signe de qualité et la reconnaissance par un label
 Accéder à des réseaux spécialisés et à des relais puissants de communication

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Classement des meublés de tourisme - référencement sur les bases de données de Corrèze Tourisme, du Comité Régional du Tourisme de la Nouvelle Aquitaine et de l'Office du Tourisme :
 Mise à disposition de grilles d'évaluation / visite de classement de l'hébergement / émission de décision de classement / boîte à outils / promotion
- Accompagnement des campings vers la marque Qualité Tourisme :
 Outil d'auto-évaluation / accompagnement individuel par un référent / organisation de l'audit externe / valorisation de l'établissement sur les supports de promotion / suivi régulier
- Tout type d'établissement (sites ou autres) - marque Tourisme et Handicap :
 Accompagnement dans les étapes de labellisation / visite d'évaluation / boîte à outils

Modalités d'accompagnement

- Rencontres et visites
- Notes

Tarification selon label et frais d'audit

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Tourisme

45 Quai Aristide Briand - 19000 TULLE
 Tél : 05 55 29 98 78

email : contact@tourismecorreze.com

<https://www.correze.fr/nos-missions/tourisme-40/la-politique-touristique>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Promotion du territoire "Origine Corrèze"

PARTENAIRES EXTERIEURS

Offices du Tourisme

PETR

Services des communautés de communes

Favoriser le renouvellement de l'offre touristique

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en réseau des prestataires touristiques pour créer de vrais produits touristiques
 Structuration des filières et personnalisation des offres des professionnels pour répondre aux attentes des clientèles : randonnée itinérante, pêche, cyclotourisme, etc.
 Innovation par la recherche d'expérimentations et de passerelles entre les univers touristiques
 Augmentation de la fréquentation des sites de visites et activités

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Organisation d'évènements sur les nouvelles tendances en matière d'offre et d'innovation avec les filières (HPA - Hôtellerie - sites de visites - etc.),
- Organisation de rencontres avec les pros sur l'évolution des marchés de niches (pêche, rando, cyclo, voitures anciennes, slow tourisme) et sensibilisation des pros aux attentes des clientèles,
- Aide à l'émergence et l'expérimentation de solutions innovantes ou de projets hybrides permettant d'enrichir l'expérience client (innovation produit, service, etc.),
- Veille permanente sur ces différentes thématiques et identification des filières porteuses (ex : oenotourisme),
- Aide à la mise en marché de l'offre par des TO,
- Mise en place des aides aux porteurs de projet privés par les EPCI
- Information sur les dispositifs financiers susceptibles d'accompagner les porteurs de projet

Modalités d'accompagnement

- Animations, évènements
- Notes

Prestation gratuite soumise à convention et délibération du conseil municipal

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Corrèze Tourisme

45 Quai Aristide Briand - 19000 TULLE
 Tél : 05 55 29 98 78

email : contact@tourismecorreze.com

<https://www.correze.fr/nos-missions/tourisme-40/la-politique-touristique>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Promotion du territoire "Origine Corrèze"

PARTENAIRES EXTERIEURS

Office du tourisme

Services intercommunaux

CD 90

CCI

48/92

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Soutenir l'emploi sur le territoire, favoriser la relocalisation, valoriser l'identité de la Corrèze et renforcer son attractivité.

Soutenir la production locale en développant sa notoriété.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Labellisation de produits et savoir-faire Origine Corrèze : identification des produits et savoir-faire provenant ou réalisés en Corrèze, quel que soit le secteur d'activité représenté (industrie, alimentaire, artisanat...).
- Animation et manifestation de promotion, participation aux salons
- Utilisation de la marque dans le respect de la charte d'engagement :
 - Contribuer à la dynamique économique et culturelle de la Corrèze, dans un esprit d'éthique, d'image positive et de solidarité,
 - Privilégier les circuits courts et donner priorité à l'approvisionnement local,
 - Favoriser le développement de l'emploi sur le territoire
 - Mener des politiques de qualité et de respect de l'environnement,
 - Mettre en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts des salariés de l'entreprise,
 - Participer à l'activité générale du réseau « Origine Corrèze », à ses actions, à ses projets et à favoriser l'échange et les relations entre ses membres.

Modalités d'accompagnement

- Diffusion du label

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Origine Corrèze

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
tél.*

<https://www.origine.correze.fr>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Tourisme

PARTENAIRES EXTERIEURS

CCI

Chambre des métiers et de l'artisanat

Offices du tourisme

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Faciliter l'accès à l'emploi et le recrutement sur le territoire.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Exploitation de la plateforme Boost Emploi : mise en relation des demandeurs d'emploi et de l'offre en Corrèze
- Observatoire dynamique ciblant les offres d'emploi de la région selon le métier ou le secteur géographique.
- Soutien à l'organisation des forums pour l'emploi sur les communes et communautés de communes

Modalités d'accompagnement

- Plateforme
- Accompagnement organisationnel pour les manifestations

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Boost Emploi

via

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion

<https://www.correzeboostemploi.fr/>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Chefs de projets

PARTENAIRES EXTERIEURS

CCI

Pôle Emploi

Mission locale

Développement culturel et sportif

Créer ou aménager un équipement culturel ou sportif

Ingénierie technique

6.1

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Accompagnement pour la création, la réhabilitation et l'utilisation d'un équipement sportif ou d'un équipement culturel (salle de spectacle, de concert, musée)

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Conseil et aide à la définition du besoin : programmation et usage

- Accompagnement pour l'étude de faisabilité : opportunité du projet et analyse du besoin (offre du tissu associatif local, analyse de l'utilisation de l'équipement, implantation et adéquation avec la politique départementale)
- Définition du choix du projet : dimensionnement, aménagement et utilisation de l'équipement
- Informations techniques et réglementaires
- Appui et assistance à la conception d'animation de l'équipement : programmation

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Aide à la programmation sans remise de notes

Prestation de conseil gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la jeunesse, des sports et de la culture /// cellule sports et service culture

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Ingénierie

CAUE

Syndicat de la Diège (sur son périmètre d'intervention)

PARTENAIRES EXTERIEURS

DRAC

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Aménagement intérieur de bibliothèques ou médiathèques.

Conseil en matière d'aménagement des locaux, de gestion, d'équipement en mobilier professionnel et de services informatiques à destination des usagers.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Aménagement et fonctionnement

- Informations générales sur les orientations du schéma départemental de développement de la lecture publique et les recommandations nationales pour disposer d'un service de qualité
- Expertise et conseil sur la démarche et la définition du besoin
- Analyse des collections existantes
- Conseil sur le fonctionnement et l'offre de la bibliothèque
- Avis et conseil sur les aménagements du lieu dans son environnement, scénario
- Définition du besoin en mobilier - chiffrage
- Avis sur le projet et les propositions architecturales.
- Aide à la demande de subvention

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Programmation
- Scénario d'aménagement
- Chiffrage mobilier
- Dossier de subvention

Prestation de conseil gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Bibliothèque départementale

*Le Touron
19000 Tulle
tél :*

<https://bd.correze.fr/>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la jeunesse, de la culture et des sports

Direction de la modernisation et des moyens

Corrèze ingénierie

CAUE

Syndicat de la Diège

PARTENAIRES EXTERIEURS

DRAC

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Préserver et valoriser le patrimoine communal (non protégé, non inscrit)
Sensibiliser la population à l'intérêt architectural et historique de la commune

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Préconisations de restauration

- Recherche d'iconographies et de documents aux archives
- Conseils, diagnostics et préconisations de travaux de restauration ou entretien

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Visites
- Note d'enjeu - aide à l'élaboration d'un cahier des charges

Prestation de conseil gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

CAUE de la Corrèze

45 Quai Aristide Briand 19 000 TULLE
Tél : 05.55.26.06.48 / email. caue.19@wanadoo.fr

<http://www.caue19.fr>

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la jeunesse, de la culture et des sports /
CAOA
Archives
Corrèze ingénierie

PARTENAIRES EXTERIEURS

UDAP
Fondation du patrimoine

Valoriser, restaurer le patrimoine mobilier protégé ou non au titre des monuments historiques

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaitre, protéger, restaurer, mettre en sécurité, valoriser le patrimoine mobilier ayant un intérêt artistique, historique, scientifique ou technique

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les conservateurs des antiquités et objets d'art assurent par ailleurs le contrôle scientifique et technique de l'État sur les objets protégés au titre des monuments historiques (code du patrimoine, livre VI). Tout projet de déplacement, d'entretien, de restauration, de mise en sécurité, etc., doit être soumis au conservateur des antiquités et objets d'art.

- Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements
- Conseils scientifiques et techniques, préconisations de travaux de restauration, de protection, de valorisation
- Aide à la rédaction du cahier des charges pour le choix des prestataires
- Instruction du dossier, coordination des demandes auprès des financeurs
- Contribution à la rédaction du cahier des charges, relecture des études préalables, des rapports de restauration, expertise des devis.

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Cahiers des charges
- Suivi travaux

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la jeunesse, des sports et de la culture /// Service culture patrimoine

Conservateur des antiquités et objets d'art CAO A

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

CAUE

PARTENAIRES EXTERIEURS

UDAP

DRAC

Fondation du patrimoine 65/92

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, la continuité des itinéraires, et la conservation des chemins ruraux.

Création d'itinéraires de randonnée de qualité, balisés et pérennes.

Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils et orientation pour la création d'itinéraires de randonnée et des sites de pratique
- Conseils sur l'aménagement et l'équipement
- Recensement des itinéraires, inscription dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et protection des chemins ruraux
- Accompagnement au montage des dossiers d'inscription
- Accompagnement au montage des demandes de subvention
- Aides aux travaux d'ouverture de chemins ruraux inscriptibles au PDIPR, à l'entretien et balisage des itinéraires inscrits, à l'homogénéisation de la signalétique, à la promotion des itinéraires de randonnées

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Hypothèse d'aménagement / mobilier
- Subventions

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la jeunesse, des sports et de la culture /// cellule sports

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél. :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Tourisme

PARTENAIRES EXTERIEURS

PETR
Comité de randonnées

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Aide et conseil en matière de classement, de conservation et d'aménagement de locaux d'archivage.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le directeur des Archives départementales, en qualité de représentant de la Direction des Archives de France, est chargé du "contrôle scientifique et technique" des archives communales.

- Visites sur place des locaux d'archivage
- Conseils en matière de classement, de conservation et de restauration des documents
- Avis sur tous les travaux de construction et d'aménagement des locaux d'archivage

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Formation (dans le cadre du CNFPT et de l'Association des Maires)

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Archives départementales

*Le Touron
19000 Tulle
tél : 05.55.20.11.91
fax : 05.55.20.95.47 mél. archive19@correze.fr*

www.archives.correze.fr

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

ADM

PARTENAIRES EXTERIEURS

Construire et aménager un local d'archives

Ingénierie technique et administrative

6.7

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Aménagement, création ou réhabilitation de locaux d'archives respectant les conditions de sauvegarde, de classement et de stockage.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils scientifiques et techniques
- Visite sur site
- Expertise des fonds d'archives
- Préconisations d'aménagement : Étude de compatibilité des projets avec les exigences techniques d'une bonne conservation matérielle des archives
- Aide à la définition des besoins
- Accompagnement pour la constitution des dossiers de demande de subvention

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques

Conseil - Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Archives départementales

*Le Touron
19000 Tulle
tél : 05.55.20.11.91
fax : 05.55.20.95.47 mél. archive19@correze.fr*

www.archives.correze.fr

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation et des moyens / service bâtiment

Corrèze Ingénierie

CAUE

PARTENAIRES EXTERIEURS

CD 100

58/92

Restaurer ses archives

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets de restauration de documents d'archives communales antérieurs à 1940 ou présentant un caractère précieux pour l'histoire locale.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Réponse aux interrogations préalables et transmission d'informations générales sur le sujet des restaurations d'archives communales
- Visite d'examen des documents faisant l'objet du projet de restauration
- Étude comparative de devis
- Aide à la présentation des demandes de subvention

Modalités d'accompagnement

- Conseils et avis techniques
- Attribution de subventions

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Archives départementales

*Le Touron
19000 Tulle
tél : 05.55.20.11.91
fax : 05.55.20.95.47 mél. archive19@correze.fr*

www.archives.correze.fr

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Solidarités Santé Jeunesse

Créer un accueil petite enfance

Ingénierie technique, administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Réaliser un projet de création, extension ou transformation d'une (micro)crèche, halte-garderie ou multiaccueil de mode de garde collectifs (MAM, Crèches, halte garderie)

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Au lancement de la réflexion (auprès des porteurs de projets) en partenariat avec la CAF et la MSA

- Apporter une aide méthodologique à l'étude de la faisabilité et des besoins : rappel des modes de garde en fonction des besoins, offre d'accueil d'un territoire, analyse des besoins des familles, analyse de l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil jeunes enfants ;

A l'élaboration du projet :

- Examen du projet, du programme, du fonctionnement et rappel de la législation et obligation des agréments
- Expertise technique : différents types de modes d'accueil envisageables et d'établissement à créer dans un objectif de complémentarité des accueils existants sur un territoire donné
- Accompagnement au montage du projet en lien avec la réglementation
- Information sur les aides financières envisageables
- Aide à la constitution du dossier administratif, en conformité avec la réglementation

Fonctionnement

- Assistance à la fixation annuelle des prix de journées et/ou dotations pour les établissements

Modalités d'accompagnement

- Analyse d'opportunité
- Suivi des dossiers

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion /// PMI

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des finances / Contrôle de gestion qualité
Corrèze Ingénierie

PARTENAIRES EXTERIEURS

CAF
MSA
ARS

CD 103

61/92

Connaître les actions de protection de l'enfance

Ingénierie technique

7.2

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mobiliser les services départementaux pour la prise en charge d'un enfant mineur ou accompagner son représentant légal

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Conseil et information :

- En fonction de la problématique, rappel des différents dispositifs et démarches à enclencher
- Cellule de signalement enfant en danger
- Astreintes 7J sur 7j

Modalités d'accompagnement

- Informations
- Accompagnement dans la prise en charge des situations

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion /// Services d'Aides sociales à l'Enfance ASE

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion / PMI

PARTENAIRES EXTERIEURS

Tribunaux
Education nationale

Accompagner les jeunes en difficultés sociales et éducatives

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mobiliser les services départementaux pour mettre en place les conditions d'accompagnement des jeunes en difficultés

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Définition des actions d'autonomie en matière de jeunesse (jeunes de 15 à 21 ans) à mettre en oeuvre sur les territoires
- Expertise en termes d'offre d'équipements individuels et collectifs pour l'hébergement et l'accompagnement des jeunes en difficultés,
- Articulation des politiques jeunesse et habitat pour une meilleure prise en charge des jeunes en difficultés sociales et éducatives
- Accompagnement de l'évaluation de l'enfance en danger

Modalités d'accompagnement

- Conseils
- Notes

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion /// Services d'Aides sociales à l'Enfance ASE

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Direction du développement des territoires / service
Habitat

Maison de la Solidarité Départementale

Promouvoir l'offre de soins

Ingénierie technique, administrative et financière

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en faveur de la démographie médicale
Déploiement du schéma départemental de la santé

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Information et conseil
- Appui et assistance à l'élaboration du projet de santé en partenariat avec les partenaires (Etat, Région, ARS, etc,...)
- Animation, évaluation et communication du schéma départemental
- Aide à la structuration d'une offre médicale
- Ingénierie financière (aide au montage du dossier de demande de financement, application des aides d'État)

Modalités d'accompagnement

- Conseil
- Réunions

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

ARS

Implanter une maison de santé pluridisciplinaire

Ingénierie technique et administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Créer une maison de santé pluridisciplinaire et renforcer la solidarité des territoires.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Elaboration du projet de santé :

- Soutien à la mobilisation des acteurs santé du projet et aide à leur structuration
- Aide à la recherche de financements et apport des conseils juridiques et administratifs
- Coordination avec les techniciens et élus, les partenaires
- Accompagnement pour la finalisation du plan de financement multipartenarial (Département, Région, État et Europe) ;
- Aides à l'investissement

Modalités d'accompagnement

- Conseil
- Réunions

Prestation de conseil gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze ingénierie

PARTENAIRES EXTERIEURS

ARS

Accueillir des personnes âgées et/ou handicapées

Ingénierie technique

7.6

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Accueil ou accompagnement à domicile, en service ou en établissement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Aide à l'adaptation de l'offre de logements pour les personnes âgées ou les personnes handicapées
Émergence d'une offre innovante de logements inclusifs, multi générationnelle.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseils sur les projets d'accueil ou d'accompagnement de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap (réglementaires, définition de besoins, programmation, aménagement)
- Conseils aux porteurs de projets souhaitant développer de nouvelles offres sur le département
- Conseil et accompagnement sur le cadre réglementaire d'un projet de création d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), d'une résidence autonomie, d'un EHPAD, d'un EHPA, d'un habitat inclusif, d'un habitat partagé, d'une collocation, etc.
- Transmission des éléments obligatoires pour l'autorisation d'un établissement de service social ou médico-social (ESSMS).
- Accompagnement sur le volet réglementaire.
- Renseignement sur le cadre d'application des prestations pour personnes âgées ou en situation de handicap.
- Connaissance du territoire et de la multiplicité de l'offre d'accueil à l'échelle du Département
- Sensibilisation aux enjeux d'urbanisme et d'architecture liés aux typologies d'établissement d'accueil et de logements adaptés / Référentiel de projets
- Assistance à la fixation annuelle des prix de journées et/ou dotations pour les établissements

Modalités d'accompagnement

- Conseil
- Réunions

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'autonomie et MDPH

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion

Direction des finances / Contrôle de gestion qualité

Corrèze ingénierie

CAUE

PARTENAIRES EXTERIEURS

ARS

CD 108

66/92

Rendre accessible les bâtiments publics / Prendre en compte le handicap

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Analyser les travaux à mettre en œuvre pour rendre accessibles les Établissements recevant du public (ERP), ou les espaces publics.

Adapter les logements conformément à la réglementation.

Sensibiliser les acteurs sur les mises aux normes des différents types d'établissements concernés : commerces, équipements touristiques, etc.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Visite des bâtiments et propositions de solution travaux pour rendre accessible le bâtiment
- Rappel des obligations réglementaires
- Préconisations sur les travaux à réaliser et assistance pour la rédaction d'un cahier de charges en cas d'interventions plus complexes
- Sensibilisation des acteurs concernés

Modalités d'accompagnement

- Conseil
- Préconisations

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'autonomie et MDPH

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX*

Tél :

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

SDIS

Corrèze Ingénierie

PARTENAIRES EXTERIEURS

DDT

Inscrire la clause sociale dans les marchés

Ingénierie administrative

7.8

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Agir en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et renforcer la cohésion sociale.

Inscription de la clause d'insertion sociale dans les marchés (services ou travaux).

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Appui aux différents services pour le repérage et l'intégration de la clause d'insertion
- choix de la procédure, des lots, calcul des heures d'insertion et rédaction des dispositions d'insertion dans le cahier des charges
- Accompagnement des entreprises ou structures soumissionnaires pendant la préparation de leur offre en matière d'insertion
- Repérage du public susceptible de répondre à la demande des entreprises en lien avec l'ensemble des services chargés de l'emploi, de la formation et de l'insertion sur le territoire
- Accompagnement des entreprises attributaires pour le choix du recrutement et la proposition de candidatures
- Suivi de l'application de la clause d'insertion par les entreprises ou structures
- Evaluation par opération ou annuelle des résultats et des impacts des clauses pour les différents marchés concernés

Modalités d'accompagnement

- Conseil
- Élaboration des pièces marchés
- Évaluation

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation et des moyens / service affaires juridiques et achats

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion

PARTENAIRES EXTERIEURS

Pôle emploi

Accompagner les projets d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA

Ingénierie administrative

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Agir pour l'insertion des bénéficiaires du RSA, mise en œuvre du plan

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Mise en œuvre des contrats Parcours Emploi Compétences PEC
- Mise en œuvre d'actions facilitant l'insertion sociale et professionnelle des publics en fragilité économique et sociale,
- Expertise en matière d'insertion sociale et professionnelle afin de développer des actions adaptées aux besoins des publics et des territoires en lien avec des partenaires sur des thématiques telles que la mobilité, l'emploi, la formation...

Modalités d'accompagnement

- Prescription de contrats

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Pôle emploi

Numérique et système d'information

Mettre en place et exploiter le SIG (Système d'Information Géographique)

Ingénierie technique

8.1

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Un SIG est un système informatique permettant de rassembler, d'organiser et d'analyser des informations géolocalisées.

Collecte et mutualisation de données pour mieux connaître son territoire.

Traitement et mise à jour des données,

Représentation cartographique des informations recueillies et actions engagées sur le territoire.

Aide à l'analyse de données au bénéfice de l'aménagement du territoire.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Conseil, accompagnement à la mise en oeuvre de l'outil SIG et pour l'intégration des données - déploiement
- Mise en compatibilité avec les systèmes d'information des partenaires et acteurs du territoire corrézien (FDEE, Diège, agglomération...)
- Utilisation des données mutualisées, téléchargement ou consommation de flux wms
- Mise à disposition de données IGN
- Réalisation et impression de cartographies thématiques
- Formation à l'utilisation de l'outil
- Ouverture des données publiques

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Mise à disposition de l'outil
- Données

Prestation gratuite

Convention d'exploitation de l'outil et des données

Forfait selon nombre d'habitants

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation des moyens

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des routes / Service appui au pilotage

FDEE

Syndicat de la Diège

PARTENAIRES EXTERIEURS

Agglomération de Brive

DDT

Etre assister dans la procédure de dématérialisation des marchés - Plateforme Achat Public

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés Achat Public.
Prise en main de la plateforme et formation à l'utilisation.
Mise en conformité des procédures de marchés publics.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Coût d'adhésion à l'offre négocié
- Aide à la mise en place du profil acheteur
- Formation dans la prise en main de l'outil
- Conseil technique et résolution des problèmes de fonctionnement, maintenance
- Assistance à la mise en ligne des marchés si besoin

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Mise à disposition de l'outil

Prestation gratuite

Adhésion à l'offre pour accès à la plateforme

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation des moyens

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze ingénierie
Syndicat de la Diège

PARTENAIRES EXTERIEURS

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Équipement des établissements de la collectivité (bibliothèque, mairie, école, musée, ...)
Aide au choix du matériel ou des outils et mise en œuvre.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Diagnostic de l'équipement existant
- Conseil technique
- Assistance pour la définition du besoin d'équipements
- Aide à l'élaboration de cahier des charges pour consultation d'un prestataire
- Conseil pour l'installation

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Aide à l'installation

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation des moyens

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la transformation numérique et innovation

PARTENAIRES EXTERIEURS

Connaitre et améliorer l'utilisation des outils de communication numériques et réseaux sociaux

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Sensibilisation aux usages numériques

Optimisation des moyens de communication et d'information des collectivités

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Information sur les différents médias et usages du numérique, les services numériques innovant
- Formation et sensibilisation aux outils du Web et à la pratique des réseaux sociaux
- Aide à la valorisation de l'image économique
- Assistance création ou refonte de site et newsletter
- Audit des outils numériques et réseaux sociaux pour une optimisation des usages
- Elaboration de cahier des charges pour la consultation d'un prestataire Web
- Mise en œuvre de stratégie numérique

Modalités d'accompagnement

- Conseils techniques
- Formation
- Analyse

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction transformation numérique et innovation

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél : 05 55 93 78 41*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction de la modernisation des moyens

PARTENAIRES EXTERIEURS

Mettre en place le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD)

Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en conformité avec le règlement européen de protection des données.

Organisation et gestion des conditions de collecte, traitement, conservation, protection, diffusion des données personnelles.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- 1^{er} niveau : Informations réglementaires et contacts - appréhension des enjeux et des outils
- 2^{ème} niveau : Communication et conseil sur la méthodologie, les conditions de mise en œuvre, le déroulé, les contraintes
- 3^{ème} niveau : Accompagnement à la mise en œuvre
 - Désignation d'un délégué, dans le respect des spécificités et des contraintes de la collectivité
 - Recensement de tous les traitements de données personnelles - élaboration d'un registre
 - Priorisation des actions
 - Gestion des risques

Modalités d'accompagnement

- Information et méthodologie
- Recensement des données

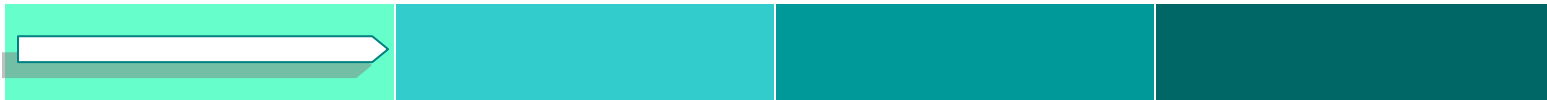
Prestation gratuite pour le 1^{er} et 2^{ème} niveau

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION



Personnes ressources

Direction transformation numérique et innovation

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél : 05 55 93 78 41*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Bénéficiaire du programme 100 % Fibre 2021

Ingénierie technique

8.6

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Accès au Très Haut Débit pour favoriser l'attractivité territoriale et le développement économique

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Construction de prises optiques pour les locaux existants et les futures zones constructibles
- Raccordement des entreprises et zones d'activités
- Fibrage des pylônes de télécommunication hertziens pour une couverture totale 4G/5G

Modalités d'accompagnement

- Réalisation des travaux et suivi

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Cellule très haut débit

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Direction des routes

PARTENAIRES EXTERIEURS

DORSAL

Généraliser une couverture mobile de qualité

Etudes et travaux
Ingénierie technique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Aide au déploiement de la téléphonie mobile
- Amélioration de la couverture réseau
- Suppression des zones blanches

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Identification et reconnaissance nationale des zones blanches téléphonie mobile
- Détermination des sites stratégiques : zones/équipements de développement économique, zones touristiques... susceptible de bénéficier d'un accompagnement technique et financier
- Établissement d'une liste de zones grises - prospection et signalement
- Mobilisation des opérateurs pour l'amélioration de la couverture réseau
- Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de sites (pylônes-dalles)

Modalités d'accompagnement

- Relevés de terrain
- Construction

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Cellule très haut débit

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appui et Partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

PARTENAIRES EXTERIEURS

Gestion administrative et financière des collectivités

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Connaître et rechercher les financements mobilisables pour la mise en œuvre des projets.
Connaître les dispositifs éligibles et les modalités de demandes.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Optimiser les financements européens (FEADER, FEDER, FSE)
- Appui technique et juridique, expertise relative à la réglementation européenne (aides d'Etat, éligibilité des dépenses)
- Aide à l'élaboration des projets pour optimiser les financements européens en lien avec les autres financements publics
- Animation, évaluation, communication sur les financements européens

Modalités d'accompagnement

- Conseils
- Informations

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction du développement des territoires /// Aides aux communes

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Chefs de projet

SERVICES EXTERIEURS

Région

Etat

Agglomération

Banque des territoires

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Apporter un conseil dans le choix de procédure et la rédaction des pièces constitutives d'un marché

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Aide ponctuelle en amont d'une opération en vue de la préparation d'une consultation :
Respect des règles de la concurrence, pertinence de la procédure retenue, composition du dossier de consultation
- Aide à la rédaction des pièces administratives des marchés publics et relecture,
- Proposition de modèles
- Accompagnement ponctuel tout au long de la procédure de passation et d'exécution du marché
- Assistance à l'usage de la plateforme de dématérialisation achat public.

Modalités d'accompagnement

- Informations : Réponses téléphoniques ou mail

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation et des moyens /// Services affaires juridiques et achats

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

Corrèze Ingénierie
Syndicat de la Diège

SERVICES EXTERIEURS

ADM

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Rédiger des actes administratifs d'acquisition ou de vente

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Renseignements d'ordre réglementaire ou juridique
- Conseils quant aux modalités de rédaction de divers actes administratifs : baux, conventions, achats ou ventes de parcelles, contrats divers... en fonction des besoins identifiés (louer, acheter des immeubles, élargir les voies communales ou chemins ruraux...)

Modalités d'accompagnement

- Conseil sans rédaction de notes

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation et des moyens /// Services affaires juridiques et achats

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

SERVICES EXTERIEURS

ADM

Services des agglomérations et communautés de communes

Services notariés

Obtenir un conseil juridique en matière de droit des collectivités

Ingénierie juridique

Prestations proposées

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Bénéficiaire d'un conseil juridique

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Premier niveau de conseils et aide à la prise de décision dans les domaines de responsabilité des collectivités : statut des élus, réglementation du domaine public et privé, administration et gestion communale, concessions, pouvoirs de police du maire, état-civil, urbanisme, biens/patrimoine, marchés publics ...

Modalités d'accompagnement

- Conseil sans rédaction de notes

Prestation gratuite

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

Direction de la modernisation et des moyens /// Services affaires juridiques et achats

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

SERVICES EXTERIEURS

ADM

Centre de gestion

Prestations proposées

OPERATION CONCERNEE

Accompagner les collectivités territoriales pour construire des stratégies d'optimisation fiscale, patrimoniale et sociale.

Améliorer l'équité fiscale.

Augmenter les recettes.

Mieux connaître le parc de logements.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

→ Mise à disposition et formation à l'usage des fonctionnalités Ecofinance :
Identification des anomalies présentes dans les bases fiscales et la mise en œuvre de solutions et d'actions correctives.

Analyse du territoire : données spécifiques à chaque collectivité

Diagnostic de la situation fiscale : zones d'anomalies, leviers d'optimisation

Accompagnement opérationnel pour mettre en œuvre les pistes identifiées

Solution logiciel : Cmagic

Modalités d'accompagnement

- Exploitation de la plateforme
- Conseils

Prestation soumise à adhésion au service

CONSEIL

ASSISTANCE

EXECUTION

EVALUATION

Personnes ressources

ADM

*Hôtel du département Marbot
BP 199 - 19005 TULLE CEDEX
Tél :*

Prestations Ecofinance

<https://www.ecofinance.fr>

Appuis et partenaires

AUTRES SERVICES ET PRESTATAIRES

SERVICES EXTERIEURS

BOITE A OUTILS

VIGIFONCIER

SIG

ACHATS PUBLICS

ECOFINANCE

AGRILOCAL

BOOST EMPLOI

COUP DE POUCE CORREZE

Connaître les mouvements foncier

PLATEFORME VIGIFONCIER (SAFER)

Fonctionnalité

- Connaître au plus vite les projets de vente de biens sur un territoire
- Disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales

Modalités d'accès

- Abonnement au service
- Convention SAFER

Encourager les circuits courts

AGRILOCAL

Fonctionnalité

Encourager le recours aux circuits courts de proximité pour l'approvisionnement de l'ensemble de la restauration collective.

Soutenir les filières agricoles locales et les producteurs qui transforment et qui vendent en circuits courts,

Réduire l'empreinte carbone des échanges commerciaux.

- Exploitation de la plateforme Agrilocal : plate-forme de mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics, sans intermédiaire et dans le respect du Code des marchés publics

Modalités d'accès

<https://www.agrilocal19.fr>

Bénéficiaire d'un financement participatif

COUPE DE POUCE CORRÈZE

Fonctionnalité

Permettre l'émergence de projets par le financement participatif
Soutenir les initiatives entrepreneuriales, accompagner les porteurs de projets dans la préparation et l'animation de leurs campagnes de financement participatif.

→ plate-forme facilitant le financement de projets par un système alternatif

Modalités d'accès

<https://www.coupdepouce-correze.fr/>

Organiser et d'analyser des informations géolocalisées. SIG (Système d'Information Géographique)

Fonctionnalité

Collecte et mutualisation de données pour mieux connaître son territoire.

Traitement et mise à jour des données,

Représentation cartographique des informations recueillies et actions engagées sur le territoire.

Aide à l'analyse de données au bénéfice de l'aménagement du territoire.

- Utilisation des données mutualisées, téléchargement ou consommation de flux wms
- Mise à disposition de données IGN
- Ouverture des données publiques

Modalités d'accès

- Convention d'exploitation de l'outil et des données
- Forfait selon nombre d'habitants
 - moins de 3 500 habitants = 100 €
 - plus de 3 500 habitants = 200 €

Faciliter la procédure de dématérialisation des marchés ACHAT PUBLIC

Fonctionnalité

Dématérialisation des marchés publics.
Gestion administrative

- Mise en ligne des appels d'offre
- Réponses des entreprises
- Ouverture des plis
- Attributions

Modalités d'accès

- Adhésion à l'offre pour accès gratuit à la plateforme
- Achat du certificat de déchiffrement des offres : 90 € HT

Optimiser sa fiscalité

ECOFINANCE

Fonctionnalité

Construire des stratégies d'optimisation fiscale, patrimoniale et sociale.

Améliorer l'équité fiscale.

Augmenter les recettes publiques.

Mieux connaître son parc de logements.

→ fonctionnalités Ecofinance :

Identification des anomalies présentes dans les bases fiscales et la mise en œuvre de solutions et d'actions correctives.

Modalités d'accès

- Adhésion à l'offre pour accès gratuit à la plateforme
- Achat du certificat de déchiffrement des offres : 90 € HT

Faciliter l'accès à l'emploi en Corrèze

BOOST EMPLOI

Fonctionnalité

→ Mise en relation des demandeurs d'emploi et de l'offre en Corrèze

Modalités d'accès

<https://www.correzeboostemploi.fr/>

PARTENAIRES et PRESTATAIRES

Un réseau de structures publiques et para publiques, coordonné pour répondre au plus près des attentes :

La mobilisation des agents de chaque direction du Département :

- ROUTES
- DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
- MODERNISATION ET MOYENS
- AUTONOMIE MDPH
- ACTION SOCIALE
- JEUNESSE SPORT CULTURE
- TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET INNOVATION
- FINANCES

+ des structures satellites

- ARCHIVES
- BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE
- CORREZE INGENIERIE
- AGENCE DEPARTEMENTALE DU TOURISME
- CORREZE HABITAT
- SEM CER
- ADIL
- QUALYSE
- SDIS

+ des prestataires en appui

- CORREZE EQUIPEMENT
- CAUE
- SYNDICAT DE LA DIEGE
- FDEE
- ADM 19
- EPF
- CDG
- CPIE
- PNR

ANNEXE 3 A LA CONVENTION CADRE : CONDITIONS D'UTILISATIONS DE VIGIFONCIER

1. Compte sur le site internet VIGIFONCIER Nouvelle-Aquitaine

La SAFER procède dès l'entrée en vigueur de la présente convention à l'activation d'un compte sur le portail cartographique « Vigifoncier Nouvelle-Aquitaine » (site Internet) permettant au Département de la Corrèze d'accéder aux informations de veille foncière sur le périmètre de veille foncière défini à l'article 2 de la convention cadre.

L'accès à ce site Internet est sécurisé par un identifiant et un mot de passe personnalisés qui ne doivent être en aucun cas diffusés à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.

2. Informations diffusées

a. Droit d'accès et obligations de la partie co-contractante

Le compte Vigifoncier du Département de la Corrèze lui permet d'accéder au module « Veille foncière » qui retranscrit, sous la forme de tableaux et d'une cartographie, les informations suivantes enregistrées à l'intérieur du périmètre de veille foncière défini à l'article 2 de la convention cadre :

- ✓ Rubrique « Notifications » : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations,
- ✓ Rubrique « Appels à candidature » : appels à candidature émis par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Avis de préemption » : avis de préemptions réalisées par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Rétrocessions » : ventes réalisées par la SAFER.

Le Département de la Corrèze peut éditer à tout moment des documents contenant ces informations.

Les données communiquées au Département de la Corrèze le sont pour son propre compte et ne devront pas faire l'objet d'une diffusion à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.

Les informations diffusées sur le site Internet Vigifoncier, module « Veille foncière » ne sauraient être considérées comme une proposition de vente ou d'achat. Les informations du site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine sont non contractuelles et peuvent contenir des inexactitudes techniques, omissions ou des erreurs typographiques que la SAFER s'engage à régulariser dans les meilleurs délais dès qu'elle en aura connaissance.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine n'est ainsi tenue que **d'une simple obligation de moyens** concernant les informations qu'elle met à disposition de la Collectivité qui accède au site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine.

La SAFER ne peut également encourir aucune responsabilité du fait d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions, sur les résultats qui pourraient être obtenus de l'usage de ces informations par la Collectivité.

3. Barèmes en vigueur

VIGIFONCIER : Pour les Départements.

Coût de l'abonnement annuel, déterminé en fonction du nombre d'habitants du Département concerné par le périmètre de veille foncière		
< 150 000 habitants	10 000 € HT	12 000 € TTC
De 150 000 à 299 999 habitants	15 000 € HT	18 000 € TTC
De 300 000 à 399 999 habitants	22 000 € HT	26 400 € TTC
De 400 000 à 999 999 habitants	40 000 € HT	48 000 € TTC
≥ 1000 000 habitants	60 000 € HT	72 000 € TTC

4. Propriété intellectuelle

Le site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine est la propriété de la SAFER Nouvelle-Aquitaine, société anonyme au capital de 4 143 056 Euros dont le siège social est à VERNEUIL SUR VIENNE 87430– Lieudit « Les Coreix », agréée par arrêté interministériel du 3 décembre 2018, publié au journal officiel du 8 décembre 2018, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro B 096 380 373, numéro SIREN 096 380 373.

Tous les éléments de ce site restent la propriété exclusive de la SAFER conformément au Code de la propriété intellectuelle ou sont soumis à une licence d'utilisation ou d'exploitation qui n'est valable que pour la SAFER.

a. Données cartographiques de l'IGN

Les données cartographiques portant la mention © IGN intégrées dans Vigifoncier sont la propriété exclusive de l'Institut Géographique National.

La licence concédée à la SAFER n'entraîne à son profit aucun transfert de propriété de ces données. L'utilisation de ces données est strictement limitée à l'usage du Département de la Corrèze dans le respect de la présente convention.

Toute communication même partielle des données à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous toute forme, par tout moyen et pour quelque motif que ce soit est soumise à l'accord exprès préalable de l'IGN.

Les données IGN ne doivent pas être extraites du produit ou utilisées sur un autre logiciel.

La reproduction pour diffusion à des tiers ou la commercialisation des sorties graphiques est interdite, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit.

b. Droit d'usage, de diffusion et de reproduction des données Vigifoncier

Toute représentation, reproduction ou exploitation intégrale ou partielle des informations diffusées par le site Vigifoncier Nouvelle-Aquitaine, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, faite sans le consentement de la SAFER est interdite.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1^{er} juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, la SAFER est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant le site Internet Vigifoncier.

En ce qui concerne les droits vis-à-vis de ces informations, Le Département de la Corrèze s'engage :

- A ne pas commercialiser ces données,
- A ne pas diffuser gratuitement des données,
- A citer les sources sur l'ensemble des analyses se référant à ces données.

c. Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les sites du domaine vigifoncier.fr font l'objet d'une inscription au registre CNIL tenu par la Fédération Nationale des SAFER pour le compte des SAFER.

Le portail cartographique Vigifoncier comporte des données à caractère personnel. En tant que destinataire des données, Le Département de la Corrèze s'engage à :

- Ne pas utiliser les documents, informations, fichiers informatiques et de manière générale toute données à caractère personnel confiées par la SAFER à des fins autres que celles prévues pour les besoins de l'exécution de la prestation objet du contrat.
- Ne pas communiquer et céder les données à caractère personnel à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.
- Prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle pour assurer la conservation et la confidentialité des données à caractère personnel transmises.
- Effectuer toutes les démarches auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés « CNIL » afin de garantir le droit de collecter, d'utiliser et d'exploiter les données à caractère personnel transmises par la SAFER (voir formulaire CNIL joint en annexe ou disponible à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13809.do).

d. Résiliation pour non-respect des engagements

En cas de non-respect des clauses de confidentialité mentionnées ci-dessus, la collectivité s'expose à une résiliation de la présente convention.

5. Maintenance et évolution du site Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine

Le site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine est normalement accessible 24h/24h et 7jours/7.

En cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou difficultés techniques, ou pour des raisons de maintenance, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'accès a toute ou partie du site pourra être suspendu sur simple décision de la SAFER.

La durée de la suspension n'a aucune incidence sur la date d'échéance définie à l'article 15 de la convention cadre.

Le site Internet Vigifoncier est susceptible de modifications et d'évolutions sans notification d'aucune sorte.

Fait à Verneuil sur Vienne, le

<p style="text-align: center;">Le Président du Département de la Corrèze</p> <p style="text-align: center;"><u>M. PASCAL COSTE</u></p>	<p style="text-align: center;">Le Président Directeur Général de la SAFER Nouvelle-Aquitaine</p> <p style="text-align: center;">M. Patrice COUTIN</p>
--	---

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

ENTRE :

NOM DE LA PARTIE CO-CONTRACTANTE (Commune ou EPCI), domicilié(e), représenté(e) par, en application d'une délibération du en date du,

d'une part,

ET :

La **SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL, « S.A.F.E.R. NOUVELLE-AQUITAINE**, société anonyme, au capital de 4 143 056 Euros dont le siège social est à VERNEUIL SUR VIENNE 87430– Lieudit « Les Coreix », agréée par arrêté interministériel du 3 décembre 2018, publié au journal officiel du 8 décembre 2018, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro B 096 380 373, numéro SIREN 096 380 373 et représentée par Monsieur Patrice COUTIN, Président Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2019,

OBJET :

Le présent protocole porte sur l'accès et l'utilisation de l'outil internet VIGIFONCIER, suite à la convention cadre préalablement établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze, signée le, Ce protocole restera lié à cette convention cadre, en ce qui concerne les conditions d'utilisation, de coûts et de temps.

6. Compte sur le site internet VIGIFONCIER Nouvelle-Aquitaine

La SAFER procède dès l'entrée en vigueur du présent protocole à l'activation d'un compte sur le portail cartographique « Vigifoncier Nouvelle-Aquitaine » (site Internet) permettant à **Nom de la partie co-contractante** d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire.

L'accès à ce site Internet est sécurisé par un identifiant et un mot de passe personnalisés qui ne doivent être en aucun cas diffusés à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.

Nom de la partie co-contractante sera ainsi informé, par l'outil VIGIFONCIER, en temps réel des projets de vente de biens sur la commune, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles sur une carte.

Un courriel d'alerte est envoyé automatiquement pour avertir **Nom de la partie co-contractante** dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations ou mises à jour des informations déjà publiées, concernant le territoire surveillé, sont enregistrées sur le site Internet Vigifoncier.

Cette transmission est faite aux services de **Nom de la partie co-contractante**, par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante :

7. Informations diffusées

c. Droit d'accès et obligations de la partie co-contractante

Le compte Vigifoncier de **Nom de la partie co-contractante** lui permet d'accéder au module « Veille foncière » qui retranscrit, sous la forme de tableaux et d'une cartographie, les informations suivantes enregistrées à l'intérieur de son territoire :

- ✓ Rubrique « Notifications » : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations,
- ✓ Rubrique « Appels à candidature » : appels à candidature émis par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Avis de préemption » : avis de préemptions réalisées par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Rétrocessions » : ventes réalisées par la SAFER.

Nom de la partie co-contractante peut éditer à tout moment des documents contenant ces informations.

Les données communiquées à **Nom de la partie co-contractante le sont pour son propre compte et ne devront pas faire l'objet d'une diffusion à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.**

Les informations diffusées sur le site Internet Vigifoncier, module « Veille foncière » ne sauraient être considérées comme une proposition de vente ou d'achat. Les informations du site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine sont non contractuelles et peuvent contenir des inexactitudes techniques, omissions ou des erreurs typographiques que la SAFER s'engage à régulariser dans les meilleurs délais dès qu'elle en aura connaissance.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine n'est ainsi tenue que **d'une simple obligation de moyens** concernant les informations qu'elle met à disposition de la Collectivité qui accède au site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine.

La SAFER ne peut également encourir aucune responsabilité du fait d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions, sur les résultats qui pourraient être obtenus de l'usage de ces informations par la Collectivité.

8. Durée du protocole

Le présent protocole prendra effet le jour de sa signature et se terminera dès sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par simple lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de **3 mois**, et ne pourra excéder la date d'échéance de la convention cadre, soit **le 31/12/2024**.

9. Propriété intellectuelle

Le site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine est la propriété de la SAFER Nouvelle-Aquitaine, société anonyme au capital de 4 143 056 Euros dont le siège social est à VERNEUIL SUR VIENNE 87430– Lieudit « Les Coreix », agréée par arrêté interministériel du 3 décembre 2018, publié

au journal officiel du 8 décembre 2018, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro B 096 380 373, numéro SIREN 096 380 37.

Tous les éléments de ce site restent la propriété exclusive de la SAFER conformément au Code de la propriété intellectuelle ou sont soumis à une licence d'utilisation ou d'exploitation qui n'est valable que pour la SAFER.

a. Données cartographiques de l'IGN

Les données cartographiques portant la mention © IGN intégrées dans Vigifoncier sont la propriété exclusive de l'Institut Géographique National.

La licence concédée à la SAFER n'entraîne à son profit aucun transfert de propriété de ces données. L'utilisation de ces données est strictement limitée à l'usage de **Nom de la partie co-contractante** dans le respect du présent protocole.

Toute communication même partielle des données à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous toute forme, par tout moyen et pour quelque motif que ce soit est soumise à l'accord exprès préalable de l'IGN.

Les données IGN ne doivent pas être extraites du produit ou utilisées sur un autre logiciel.

La reproduction pour diffusion à des tiers ou la commercialisation des sorties graphiques est interdite, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit.

b. Droit d'usage, de diffusion et de reproduction des données Vigifoncier

Toute représentation, reproduction ou exploitation intégrale ou partielle des informations diffusées par le site Vigifoncier Nouvelle-Aquitaine, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, faite sans le consentement de la SAFER est interdite.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1^{er} juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, la SAFER est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant le site Internet Vigifoncier.

En ce qui concerne les droits vis-à-vis de ces informations, **Nom de la partie co-contractante** s'engage :

- A ne pas commercialiser ces données,
- A ne pas diffuser gratuitement des données,
- A citer les sources sur l'ensemble des analyses se référant à ces données.

c. Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les sites du domaine vigifoncier.fr font l'objet d'une inscription au registre CNIL tenu par la Fédération Nationale des SAFER pour le compte des SAFER.

Le portail cartographique Vigifoncier comporte des données à caractère personnel. En tant que destinataire des données, **Nom de la partie co-contractante** s'engage à :

- Ne pas utiliser les documents, informations, fichiers informatiques et de manière générale toute données à caractère personnel confiées par la SAFER à des fins autres que celles prévues pour les besoins de l'exécution de la prestation objet du contrat.
- Ne pas communiquer et céder les données à caractère personnel à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

- Prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle pour assurer la conservation et la confidentialité des données à caractère personnel transmises.
- Effectuer toutes les démarches auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés « CNIL » afin de garantir le droit de collecter, d'utiliser et d'exploiter les données à caractère personnel transmises par la SAFER (voir formulaire CNIL joint en annexe ou disponible à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13809.do).

d. Résiliation pour non respect des engagements

En cas de non respect des clauses de confidentialité mentionnées ci-dessus, la collectivité s'expose à une résiliation du présent protocole.

10. Maintenance et évolution du site Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine

Le site Internet Vigifoncier SAFER Nouvelle-Aquitaine est normalement accessible 24h/24h et 7jours/7.

En cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou difficultés techniques, ou pour des raisons de maintenance, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'accès a toute ou partie du site pourra être suspendu sur simple décision de la SAFER.

La durée de la suspension n'a aucune incidence sur la date d'échéance définie à l'article 15 de la convention cadre.

Le site Internet Vigifoncier est susceptible de modifications et d'évolutions sans notification d'aucune sorte.

11. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

Coordonnées de Nom de la partie co-contractante :

Adresse complète

CP VILLE

Tel :

Fax :

Coordonnées de la SAFER Nouvelle-Aquitaine :

Siège social : Les Coreix
BP 2
87 430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
Tél : 05 49 77 32 89

Service départemental : Immeuble interconsulaire
Le Puy Pinçon – Tulle Est – BP30
19 001TULLE Cedex
Tél : 05 55 48 08 85

Fait à Verneuil sur Vienne, le

<p>Le Maire de <u>Nom de la partie co-</u> <u>contractante</u></p> <p><u>MADAME/MONSIEUR ...</u></p>	<p>Le Président Directeur Général de la SAFER Nouvelle-Aquitaine</p> <p>M. Patrice COUTIN</p>
--	---

CONVENTION CADRE RELATIVE A LA SURVEILLANCE ET A LA MAITRISE FONCIERE

CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE
Conclue en application des articles L.141-5 et R.141-2
du Code Rural et de la Pêche Maritime

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

MARS 2020

SAFER Nouvelle-Aquitaine,
Les Coreix, BP 2, 87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION	16
ARTICLE 2 : PERIMETRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION.....	17
1. Le périmètre de veille foncière	17
2. Le périmètre d'intervention foncière.....	17
CONNAITRE SON TERRITOIRE – Missions pré-opérationnelles	18
ARTICLE 3 : ETUDE PREALABLE ET ANIMATION FONCIERE	18
1. Etude foncière pré-opérationnelle.....	18
2. Evaluation de biens	18
3. Diagnostic de territoire spécifique	18
4. Appréhension des biens sans maître	19
ARTICLE 4 : VIGIFONCIER	20
1. La veille foncière.....	20
2. Accès pour les communes et EPCI du département	20
3. L'observatoire foncier	20
MAITRISER SON TERRITOIRE – Missions opérationnelles	22
ARTICLE 5 : L'USAGE DU DROIT DE PREEMPTION DE LA SAFER.....	22
1. Objectifs et motivations de la préemption	22
2. Modalités de préemption.....	22
ARTICLE 6 : PRESTATION DE NEGOCIATION FONCIERE ET DE RECUEIL DE CONVENTIONS ET PROMESSES DE VENTE POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE	23
ARTICLE 7 : MISSION DE CONSTITUTION DE RESERVE FONCIERE	24
1. Modalités d'acquisition	24
7-1-1 Acquisition amiable.....	24
7-1-2 Acquisition par voie de préemption	25
7-1-3 Modalités de préfinancement	25
2. Modalités de revente des biens acquis par la SAFER.....	25
7-2-1 Prix de rétrocession des biens préfinancés	25
7-2-2 Prix de rétrocession des biens non préfinancés	26
7-2-3 Garantie de bonne fin des acquisitions	26

ARTICLE 8 : CAS PARTICULIERS.....	27
1. Echange de biens mis en stock par la SAFER.....	27
2. Rédaction d’actes administratifs.....	27
 GERER SON TERRITOIRE – Missions opérationnelles	27
 ARTICLE 9 : GESTION FONCIERE DES BIENS	27
1. Gestion temporaire des biens acquis par la SAFER pour le compte du Département de la Corrèze	27
2. Gestion temporaire des biens propriété du Département de la Corrèze : La Convention de Mise à Disposition	27
3. Intermédiation locative	28
 DISPOSITIONS GENERALES	28
 ARTICLE 10 : REMUNERATION DE LA SAFER	28
1. Pour les études préalables et l’animation foncière	28
2. Pour l’abonnement au site internet VIGIFONCIER	28
3. Pour les demandes d’intervention par préemption.....	28
4. Pour la négociation de conventions pour le compte du Département de la Corrèze	28
5. Pour les rétrocessions d’immeubles	29
6. Pour la gestion foncière des biens	29
7. Pour les cas particuliers.....	29
 ARTICLE 11 : REVISION DES REMUNERATIONS	30
 ARTICLE 12 : MODALITE DE PAIEMENT	30
 ARTICLE 13 : COMMUNICATION ET PROMOTION.....	30
 ARTICLE 14 : DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	30
 ARTICLE 15 : MODALITES DE COLLABORATION ET DUREE DE LA CONVENTION	30
 ARTICLE 16 : DIFFICULTES D’APPLICATION	31
 ARTICLE 17 : ELECTION DE DOMICILE.....	31

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE, domicilié au 9 Rue René et Emile Fage, BP 199, 19000 TULLE, numéro SIRET 221.927.205.00197, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, en application d'une délibération de l'Assemblée départementale du Conseil Départemental en date du 19 juin 2020,

d'une part,

ET :

La SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL, « S.A.F.E.R. NOUVELLE-AQUITAINE, société anonyme, au capital de 4 143 056 Euros dont le siège social est à VERNEUIL SUR VIENNE 87430– Lieudit « Les Coreix », agréée par arrêté interministériel du 3 décembre 2018, publié au journal officiel du 8 décembre 2018, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro B 096 380 373, numéro SIREN 096 380 373 et représentée par Monsieur Patrice COUTIN, Président Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2019,

d'autre part,

PREAMBULE :

Le Département de la Corrèze s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de son territoire. Ainsi de nombreux projets sont portés par le Département de la Corrèze pour améliorer ses infrastructures, accélérer la transition écologique sur son territoire et accompagner les collectivités dans leurs missions et dans leurs projets.

Ainsi, le Département de la Corrèze, à travers son projet ROUTE 4.0 met en œuvre une politique ambitieuse de développement de son infrastructure et de son entretien. Elle porte ainsi à travers cette direction de nombreux projets d'infrastructures routières structurant pour le territoire qui nécessiteront une bonne connaissance et gestion du foncier.

Le Département de la Corrèze porte de plus une ambition d'accélérer la transition écologique sur son territoire. Ainsi à travers le programme Corrèze Transition Écologique, le Département souhaite développer 4 orientations fortes :

- Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables,
- Faire de la sobriété et l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire,
- Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural,
- Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Ainsi afin de mener à bien les différentes actions de son programme, une connaissance précise et actualisée des données foncières devient un atout dans le déploiement de son ambition.

Enfin la Corrèze est un département solidaire, tournée vers ses collectivités afin de leur apporter son expertise et ses compétences afin de faire émerger de nouveaux projets pour le territoire. Cette action d'accompagnement est un élément moteur et structurant de la politique du Département envers les collectivités. Ainsi le Département de la Corrèze met à disposition des communes et des EPCI, une offre d'ingénierie afin de faire émerger leurs projets. Ainsi il est primordial dans le panel d'outil développé et proposé par le Département de pouvoir offrir un outil de connaissance du patrimoine foncier et de valoriser les prestations existantes.

La SAFER dont l'action s'inscrit dans une gestion multifonctionnelle de l'espace agricole et forestier, contribue à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et du développement durable du territoire rural ainsi qu'à la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre des objectifs définis aux articles L.141-1 et L.111-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Parmi ses missions, la SAFER peut apporter son concours aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui leur sont rattachés ainsi qu'à l'Etat pour la réalisation d'opérations foncières (art. L.141-5 et R.141-2 du Code rural et de la pêche maritime), notamment par la constitution de réserves favorisant les objectifs généraux d'aménagement agricole ou d'une manière plus générale, pour favoriser le développement rural ainsi que la protection des espaces naturels et de l'environnement.

Pour conduire son activité dans le cadre de ses missions qui lui ont été ainsi assignées, la SAFER peut proposer à ses partenaires différentes prestations :

- des études de marché foncier,
- des analyses foncières, des médiations, des arbitrages préalables à un projet d'aménagement,
- une veille foncière permettant des interventions et un suivi des évolutions du marché foncier,
- la communication d'informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner,
- la constitution de réserves foncières et la réalisation d'échanges,
- la gestion du patrimoine foncier des personnes publiques ou privées,
- l'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières des collectivités publiques et établissements publics en zone rurale,
- l'aide à la réflexion, la mise en œuvre et le suivi des projets de la collectivité dans les domaines de l'urbanisme, l'environnement, la maîtrise d'œuvre des projets d'aménagement, d'études réglementaires et techniques.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Eu égard aux besoins d'aménagement du territoire et de préservation des espaces naturels, Le Département de la Corrèze réalise des projets d'intérêt général, tels que constituer l'assiette des ouvrages publics départementaux (infrastructures routières, culturels, économiques...), des aménagements paysagers, des espaces naturels sensibles, des compensations environnementales liées à l'impact écologique provoqué par ces projets.

Ces projets nécessitent la constitution d'emprises foncières au sein de l'espace agricole ce qui est susceptible d'engendrer des incidences sur les exploitations agricoles locales. Le Département de la Corrèze souhaite également limiter au maximum l'impact de ces projets sur les exploitations agricoles concernées et ce, en s'inscrivant au sein d'une démarche d'anticipation foncière.

Aussi, dans cette démarche d'accompagnement des projets de territoire et d'anticipation foncière, Le Département de la Corrèze souhaite :

- Accompagner les communes et EPCI du département en matière d'ingénierie foncière (veille foncière, appréhension des biens sans maître),
- Conduire des projets innovants en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, notamment par le développement du photovoltaïque au sol et par une meilleure valorisation de la ressource en eau superficielle à des fins d'irrigation agricole.

Par la présente convention, Le Département de la Corrèze et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif d'information et d'intervention foncière, ainsi que les modalités de négociation, d'acquisition, de gestion par la SAFER et les conditions de rémunération correspondantes permettant au Département de la Corrèze de :

1. Connaître, sur un périmètre donné, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), également appelées « notifications de projets de cessions », portées à la connaissance de la SAFER et les appels à candidature de la SAFER, par l'intermédiaire du portail cartographique internet Vigifoncier, et mettre à disposition cet outil à l'ensemble des communes et EPCI du département ;
2. Prendre connaissance du contexte foncier préalablement à l'engagement des opérations de négociations foncières, notamment par la réalisation d'études de faisabilité ou de mobilité foncière dans le cadre de projets d'infrastructures routières ;
3. Réaliser un diagnostic foncier de son patrimoine, évaluer des biens en prévision de leur vente ou acquisition, solliciter la Safer pour réaliser des diagnostics de territoire spécifiques préalablement à la conduite de projets innovants en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques : étude d'opportunités foncières pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol ; étude d'optimisation de la ressource en eau superficielle à des fins d'irrigation agricole.
4. Accompagner les communes et EPCI du département dans l'appréhension des biens sans maître de leur territoire afin de lutter contre l'enfrichement et le mitage, de mener une restructuration foncière, de constituer une réserve foncière ou un patrimoine pour le louer ou le vendre ... ;
5. Solliciter l'exercice du droit de préemption de la SAFER dans le respect des objectifs définis par l'article L.143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
6. Préserver l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de son territoire ;
7. Anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages, cabanisation, changement de vocation des sols...), pour assurer le respect des règlements d'urbanisme en vigueur ;
8. Assurer la maîtrise foncière et/ou la libération d'un site, pour le compte du Département de la Corrèze, par négociation SAFER de conventions ou promesses de vente, de résiliations de baux ou toutes autres conventions ou contrats, dans l'objectif de réaliser des projets d'intérêt général, tels que constituer l'assiette des ouvrages publics départementaux (infrastructures routières, culturels, économiques...), des aménagements paysagers, des espaces naturels sensibles.

9. Constituer des réserves foncières compensatoires, en lien avec les besoins issus des diagnostics environnementaux, permettant de limiter l'impact des projets d'infrastructures routières évoqués ci-dessous sur les exploitations agricoles et sur l'environnement :
 - Déviation Sud de Lubersac,
 - Contournement de Noailles,
 - Déviation Est de Meymac.
10. Recenser les possibilités d'occupations temporaires de terrains agricoles, pour les besoins des chantiers (zones temporaires d'installations de chantier et de stockage de matériaux, zones de dépôts définitifs de matériaux...)
11. Solliciter une assistance de la SAFER pour la rédaction d'actes administratifs de ventes et d'échanges de petites parcelles.

Les projets doivent être en adéquation avec le document d'urbanisme et les zonages en vigueur.

Les parties déclarent que les modalités de leur collaboration ne pourront être d'aucune façon contraire aux dispositions des articles L.141-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. Le Département de la Corrèze s'interdira d'intervenir seule sur le marché foncier agricole (zones A et N du PLU(i)) sans concertation préalable avec la SAFER.

La convention s'articule autour de six actions :

- **La veille et l'observation foncière,**
- **La réalisation d'études foncières et de diagnostics de territoire spécifiques,**
- **L'accompagnement des communes et EPCI du département dans l'appréhension des biens sans maître de leur territoire,**
- **La prestation de négociation foncière et de recueil de promesses de vente pour le compte du Département de la Corrèze,**
- **L'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières compensatoires agricoles et/ou environnementales pour le compte du Département de la Corrèze,**
- **La mise en gestion de biens agricoles portés par Le Département de la Corrèze.**

ARTICLE 2 : PERIMETRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Le périmètre de veille foncière

La veille foncière définie dans la présente convention porte sur le territoire suivant : **Le Département de la Corrèze.**

Le périmètre d'intervention foncière

L'intervention foncière définie dans la présente convention porte sur le territoire suivant : **Le Département de la Corrèze.**

Les périmètres sont constitués par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire du Département de la Corrèze énoncées ci-dessus, ainsi que par les terrains à vocation agricole et biens immobiliers à utilisation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser dudit territoire.

Toutes modifications, extensions de ces périmètres ou toutes créations de nouveaux périmètres seront portées à la connaissance de la SAFER pour que les dispositions de la présente convention puissent s'y appliquer.

CONNAITRE SON TERRITOIRE – Missions pré-opérationnelles

ARTICLE 3 : ETUDE PREALABLE ET ANIMATION FONCIERE

Etude foncière pré-opérationnelle

Afin d'appréhender au mieux l'ensemble de la problématique foncière, Le Département de la Corrèze pourra mandater la SAFER pour la réalisation d'expertises foncières préalables et nécessaires aux acquisitions potentielles des projets d'ouvrages publics départementaux (infrastructures routières, culturels, économiques...), des aménagements paysagers, des espaces naturels sensibles, des compensations environnementales liées à l'impact écologique provoqué par ces projets.

Pour ce faire, Le Département de la Corrèze peut solliciter la SAFER dans le cadre d'une lettre de mission pour réaliser un diagnostic foncier notamment afin de :

- ♦ Rencontrer les propriétaires concernés,
- ♦ Rencontrer les exploitants concernés et analyser la situation juridique liée à l'occupation (résiliation du bail et renonciation au droit de préemption),
- ♦ Identifier les intentions foncières (ventes, échanges),
- ♦ Actualiser l'expertise des biens au regard des emprises proposées par Le Département de la Corrèze et de l'avis du Service des Domaines,
- ♦ Établir une expertise éventuelle des biens pouvant être sollicités par voie d'échange.

Régulièrement, une réunion technique sera organisée avec Le Département de la Corrèze afin de préciser l'état d'avancement des opérations en cours et conseiller le maître d'ouvrage sur différents projets pouvant émerger ; à ce titre, un tableau de synthèse lui sera remis.

Evaluation de biens

Les évaluations peuvent porter sur :

- des éléments de patrimoine du Département de la Corrèze,
- des biens en projet d'acquisition par Le Département de la Corrèze qui ne seraient pas soumis à l'évaluation du Service du Domaine.

Le Département de la Corrèze pourra mandater la SAFER pour la réalisation d'une évaluation de biens ou d'un diagnostic foncier de son patrimoine dans le cadre d'une lettre de mission afin d' :

- ♦ Etablir un état des lieux et une cartographie des biens objets de l'évaluation et/ou de sa propriété,
- ♦ Identifier les zonages d'urbanisme et environnementaux existants sur cette propriété,
- ♦ Analyser l'occupation potentielle des biens, notamment agricole au regard du Registre Parcellaire Graphique (RPG),
- ♦ Evaluer les biens au regard des zonages en vigueur et des références de prix du secteur (base de données SAFER), notamment suite à l'arrêt des consultations du Service du Domaine dans certains cas.

Diagnostic de territoire spécifique

Préalablement à la conduite de projets innovants en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, Le Département de la Corrèze peut mandater la SAFER dans le cadre de lettres de mission pour réaliser des études et diagnostics spécifiques :

- Etude d'opportunités foncières pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol :
identification de sites susceptibles d'être mobilisés et permettant l'implantation de centrales

photovoltaïques au sol (anciens sites d'enfouissement, sites pollués, anciens sites miniers, biens publics > 2ha, Biens sans maître > 2ha, sites en friches > 2ha, friches industrielles, autres reliquats improductifs > 2ha...), si une remise en état pour un usage agricole n'est pas possible ou économiquement viable.

- Etude d'optimisation de la ressource en eau superficielle de la Corrèze à des fins d'irrigation agricole : identification des plans d'eau à l'échelle du département, qualification des plans d'eau à des fins d'irrigation, définition d'un plan d'actions de mobilisation des plans d'eau (acquisition/vente, location) en faveur du développement de l'irrigation agricole, facilitant l'expérimentation de nouvelles filières et l'adaptation de l'agriculture corrézienne aux changements climatiques en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Corrèze.

Appréhension des biens sans maître

Le Département de la Corrèze souhaite accompagner les communes et EPCI de son territoire en matière d'ingénierie foncière, notamment en finançant, pour les collectivités qui le souhaitent, un accompagnement dans la mise en œuvre de la procédure d'appréhension des biens sans maître.

Ainsi, Le Département de la Corrèze et la collectivité concernée (commune ou EPCI) pourront mandater la SAFER dans le cadre d'une lettre de mission afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de la procédure d'appréhension des biens sans maître. Cette procédure vise à lutter contre l'enfrichement (remise en valeur économique du foncier) et le mitage du territoire ; elle permet de mener une restructuration foncière, de constituer une réserve foncière ou un patrimoine pour le louer ou le vendre et préserver également la collectivité d'une action en responsabilité relativement à ces biens dont elle a la charge légale.

Aux termes de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens sans maître se définissent comme :

- Des biens dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.
- Des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui sont assujettis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et pour lesquels l'impôt foncier n'a pas été payé (ou payé par un tiers ou en-dessous du seuil de recouvrement) depuis plus de trois ans.
- Les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui sont assujettis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) et pour lesquels l'impôt foncier n'a pas été payé (ou payé par un tiers ou en-dessous du seuil de recouvrement) depuis plus de trois ans.

Il est ici précisé que l'identification des propriétaires inconnus est réalisée par la SAFER à partir du recensement des comptes de propriété répondant aux critères ci-dessous :

- Propriétaires nés avant 1920, en un lieu connu,
- Propriétaires identifiés par un nom mais sans date ni lieu de naissance connu,
- Parcelles affectées au cadastre sur le compte des « Domaines » ou "propriétaire inconnu" ou "sans maître".

Pour pouvoir établir la vacance de ces biens, le processus prévoit plusieurs prestations et il offre plusieurs possibilités dans l'accompagnement de la procédure :

- ♦ Une première identification de parcelles offrant les caractéristiques d'un bien présumé vacant (ci-dessus),
- ♦ La réalisation de l'enquête préalable et assistance administrative de la collectivité sur la mise en œuvre de la procédure,
- ♦ La fourniture de tous documents et actes nécessaires au bon déroulement et à l'incorporation des biens dans le domaine communal,
- ♦ L'accompagnement et la gestion des difficultés au regard des successibles susceptibles de se présenter pendant le déroulé de la procédure.

ARTICLE 4 : VIGIFONCIER

La veille foncière

Le Département de la Corrèze sera ainsi informé, par l'outil VIGIFONCIER, en temps réel des projets de vente de biens sur le périmètre de veille foncière défini à l'article 0, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles sur une carte, d'anticiper les projets d'aménagement et contacter rapidement la SAFER pour mettre en œuvre une action opérationnelle (Cf. Conditions d'utilisations de Vigifoncier en Annexe 1).

Un courriel d'alerte est envoyé automatiquement pour avertir Le Département de la Corrèze dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations ou mises à jour des informations déjà publiées, concernant le territoire surveillé, sont enregistrées sur le site Internet Vigifoncier.

Cette transmission est faite aux services du Département de la Corrèze par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes :

- **_foncier@correze.fr**
- **_dev.territoires@correze.fr**

Le Département de la Corrèze informera la SAFER de toute modification d'adresse.

Accès pour les communes et EPCI du département

Dans le cadre de cette convention, la SAFER donne la possibilité aux communes et EPCI du département de la Corrèze d'ouvrir des accès personnels à Vigifoncier sur son territoire si celui-ci est concerné par le périmètre de veille foncière de la convention (Cf. Conditions d'utilisations de Vigifoncier en Annexe 1). A cette fin, chaque EPCI sera chargé d'organiser avec la SAFER l'ouverture des comptes Vigifoncier intercommunaux et communaux de son territoire de compétence (recensement d'une ou plusieurs adresses électroniques pour l'EPCI et pour chaque commune). Aussi, chaque commune ou EPCI devra signer avec la SAFER un protocole d'accord relatif à l'accès à Vigifoncier.

L'observatoire foncier

En appui à la définition des politiques foncières et à l'établissement des documents d'urbanisme, le site Internet cartographique VIGIFONCIER met à la disposition du Département de la Corrèze et des communes et EPCI des analyses et des indicateurs sur son marché foncier, d'une part, et sur le suivi de la consommation des espaces naturels et agricoles d'autre part, accessibles dans la rubrique « Observatoire ». (Cf. Conditions d'utilisations de Vigifoncier en Annexe 1).

La SAFER procède dès l'entrée en vigueur de la présente convention à l'activation des comptes sur le site internet cartographique VIGIFONCIER permettant au Département de la Corrèze et aux communes et EPCI d'accéder aux informations de l'observatoire foncier sur le périmètre défini à l'article 0.

L'accès à ce site est sécurisé par un identifiant et un mot de passe personnalisés qui ne doivent être en aucun cas diffusés à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.

MAÎTRISER SON TERRITOIRE – Missions opérationnelles

ARTICLE 5 : L'USAGE DU DROIT DE PREEMPTION DE LA SAFER

Objectifs et motivations de la préemption

Afin que la SAFER puisse engager un dossier de préemption, Le Département de la Corrèze devra lui proposer un projet conforme aux objectifs définis par la loi (article L. 143-2 et suivant, du Code Rural et de la Pêche Maritime), rappelés ci-après :

1. L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs,
2. La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2,
3. La préservation de l'équilibre des exploitations lorsqu'il est compromis par l'emprise de travaux d'intérêt public,
4. La sauvegarde du caractère familial de l'exploitation,
5. La lutte contre la spéculation foncière,
6. La conservation d'exploitations viables existantes lorsqu'elle est compromise par la cession séparée des terres et de bâtiments d'habitation ou d'exploitation,
7. La mise en valeur et la protection de la forêt ainsi que l'amélioration des structures sylvicoles dans le cadre des conventions passées avec l'Etat en application de l'article L 512-6 du code forestier,
8. La protection de l'environnement, principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'État, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement,
9. La protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, dans les conditions prévues par le chapitre III du titre IV du livre 1er du Code de l'Urbanisme.

La SAFER doit motiver sa décision de préempter et indiquer en quoi la préemption répond à l'un ou à plusieurs des objectifs énoncés ci-dessus, étant précisé que l'objectif 8 ne peut être invoqué qu'après avoir recueilli l'avis du directeur de la DREAL, du directeur du Parc National ou Régional compétent ou du directeur du Conservatoire du Littoral.

La décision de préemption ne peut être prise qu'avec l'accord des deux Commissaires du Gouvernement représentant le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances.

Modalités de préemption

Dans les 10 jours à compter de la communication de l'information via le portail cartographique Vigifoncier au Département de la Corrèze portant sur la diffusion de la déclaration d'intention d'aliéner, Le Département de la Corrèze fera savoir à la SAFER, par écrit (courrier postal ou électronique), si elle entend que celle-ci examine la possibilité d'exercer son droit de préemption.

Les demandes pourront conduire à la constitution de dossiers de préemption éventuellement assortis d'une proposition de révision de prix, si celui-ci paraît supérieur au marché foncier local.

Dans l'hypothèse **d'une préemption avec révision de prix**, Le Département de la Corrèze s'engagera à réaliser l'acquisition :

- En cas de demande de fixation du prix, sur la base du prix définitif fixé par le Tribunal compétent majoré des frais liés à l'intervention de la SAFER définis à l'article 7-2.
- En cas de retrait de vente suivi d'une négociation avec le(s) vendeur(s), sur la base d'un nouveau prix négocié avec le(s) vendeur(s) majoré des frais liés à l'intervention de la SAFER définis à l'article 7-2.

Dans l'hypothèse **d'une préemption au prix**, Le Département de la Corrèze s'engage à l'acquisition sur la base du prix de rétrocession de la SAFER défini à l'article 7-2.

Dans certains cas, la SAFER est autorisée à n'exercer son droit de préemption que sur une partie des biens aliénés (**préemption partielle**), essentiellement lorsque l'aliénation porte simultanément sur des terrains à usage agricole et sur une ou plusieurs des catégories de biens suivantes :

- Des bâtiments à usage agricole et les biens mobiliers qui leur sont attachés,
- Des bâtiments situés en zones agricoles, naturelles, non urbanisées, ayant eu un usage agricole dans les 5 ou 20 ans en fonction des cas,
- Des biens pour lesquels elle ne bénéficie pas d'un droit de préemption.

Lorsque la SAFER aura exercé son droit de préemption, Le Département de la Corrèze ne pourra plus remettre en cause sa demande ; s'appliqueront alors les dispositions de l'article 7-2-3 de la présente convention relative à la garantie de bonne fin des acquisitions.

Pendant un délai minimum de 15 ans, Le Département de la Corrèze s'engage à donner aux biens qu'elle pourrait acquérir à la suite du droit de préemption de la SAFER une destination agricole et/ou environnementale conformément aux objectifs définis à l'article L.143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

ARTICLE 6 : PRESTATION DE NEGOCIATION FONCIERE ET DE RECUEIL DE CONVENTIONS ET PROMESSES DE VENTE POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Le Département de la Corrèze peut confier, par lettre de commande, à la SAFER les missions suivantes, notamment lors de la réalisation de projets d'intérêt général, tels que constituer l'assiette des ouvrages publics départementaux (infrastructures routières, culturels, économiques...), des aménagements paysagers, des espaces naturels sensibles, des compensations environnementales liées à l'impact écologique provoqué par ces projets :

- ♦ Négocier auprès des propriétaires les conditions de vente au Département de la Corrèze de leurs biens situés dans le périmètre retenu,
- ♦ Conseiller Le Département de la Corrèze sur le prix d'achat qui peut être proposé et sur l'indemnité éventuellement due aux locataires, notamment au regard des protocoles établis par les Chambres d'Agriculture,
- ♦ Recueillir, au nom du Département de la Corrèze les conventions ou promesses de vente (au prix et conditions validées par France Domaine si nécessaire),

- ♦ Obtenir des fermiers ou autres occupants les engagements de libération des lieux,
 - ♦ Rechercher et proposer dans la mesure du possible aux propriétaires et aux fermiers qui le souhaitent des possibilités de compensation foncière ou de réinstallation,
 - ♦ Transmettre au Département de la Corrèze les conventions ou promesses de vente et autres engagements recueillis,
- Pour ce faire, la SAFER procédera avec chaque propriétaire et exploitant concerné à la signature de conventions ou de promesses de vente, d'échange, de constitution de servitude et de conventions d'indemnisation pour le compte du Département de la Corrèze.

La SAFER s'engage à renoncer de façon anticipée, à titre gracieux, à l'exercice de son droit de préemption dès réception des DIA relatives aux opérations foncières évoquées ci-dessus.

Le Département de la Corrèze et la SAFER lorsqu'elle souhaite intervenir sur le projet d'acte, s'attachent à ce que toute observation sur ledit projet, qu'elle qu'en soit la nature, soit adressée au notaire rédacteur, au plus tard deux semaines avant la date de signature de l'acte authentique.

ARTICLE 7 : MISSION DE CONSTITUTION DE RESERVE FONCIERE

Le Département de la Corrèze souhaite constituer des réserves foncières compensatoires permettant de limiter l'impact des projets d'infrastructures routières sur les exploitations agricoles et sur l'environnement.

Modalités d'acquisition

Les réserves foncières que réalisera la SAFER pour le compte du Département de la Corrèze en application de la présente convention pourront être constituées d'immeubles acquis à l'amiable ou par voie de préemption.

Les « outils fonciers » de la convention cadre SAFER - Région Nouvelle-Aquitaine, destinés à faciliter l'installation et la transmission des exploitations agricoles sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, pourront être également mobilisés avec accord du Département de la Corrèze, notamment le stockage qui permet à la SAFER d'acquérir un bien à la vente et de le stocker afin de disposer de suffisamment de temps pour pouvoir trouver un repreneur souhaitant s'installer en tant qu'agriculteur.

7-1-1 Acquisition amiable

Pour les opérations d'acquisitions amiables, la SAFER présentera une note précisant les biens qu'elle se propose d'acquérir, leur situation locative et les conditions financières de l'acquisition envisagée.

Le Département de la Corrèze devra se prononcer sur l'opportunité des acquisitions dans le mois qui suit leur présentation par la SAFER.

La SAFER devra recueillir, pour chaque vente, l'accord des Commissaires du Gouvernement Agriculture et Finances sur le prix. Cet accord entrainera automatiquement l'accord sur le prix du Département de la Corrèze pour l'incorporation des valeurs en stock.

Lorsqu'elles le jugeront utile, les parties pourront convenir dans le cadre d'opérations réalisées à l'amiable, de faire usage de la faculté de substitution prévue par les dispositions du II 2° de l'article L.141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Dans ce cas, après l'accomplissement de l'ensemble des formalités de mise en réserve et de rétrocession prévues aux articles 0 et 0, l'acte de vente interviendra directement entre le propriétaire cédant et Le Département de la Corrèze sous le contrôle de la SAFER.

Les dispositions ci-dessus ne pourront être appliquées lors d'opérations d'attributions consécutives à l'exercice du droit de préemption de la SAFER.

7-1-2 Acquisition par voie de préemption

Les acquisitions par voie de préemption se feront dans les conditions de l'ARTICLE 5.

Dans tous les cas, les mises en réserve foncière seront constatées au jour de leur acquisition par la SAFER.

7-1-3 Modalités de préfinancement

Le Département de la Corrèze pourra procéder au versement d'avances financières aux fins d'acquisition des immeubles.

Le Département de la Corrèze recevra, préalablement à la signature des acquisitions, des demandes de préfinancement correspondant au montant du prix principal et des frais d'acquisition.

A compter de leur date d'encaissement, les avances financières versées ne donneront pas lieu à l'application des frais financiers prévus à l'article 7-2-2 et viendront s'imputer sur le prix de revente lors de la signature de l'acte.

Le Département de la Corrèze pourra, à tout moment, demander à la SAFER de mettre en attribution tout ou partie des biens, le cas échéant en posant elle-même sa candidature. Elle s'engage alors à garantir à la SAFER le prix de rétrocession dans les conditions fixées à l'article 0 de la présente convention.

La SAFER pourra procéder à l'attribution de tout ou partie des biens :

- À tout moment, après accord écrit du Département de la Corrèze ou sur demande de cette dernière.
- En tout état de cause, six mois avant l'expiration du délai maximum de détention prévu aux articles L. 142-4, 142-5 et R. 142-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Modalités de revente des biens acquis par la SAFER

Les candidatures du Département de la Corrèze seront examinées dans le respect du cadre légal et réglementaire qui s'applique à toutes les attributions réalisées par la SAFER.

Ainsi la SAFER procédera, si nécessaire, aux formalités réglementaires d'appel de candidatures préalables à l'attribution des biens stockés.

Les différentes candidatures, au même titre que celle du Département de la Corrèze, seront examinées par les Instances Consultatives et de décision de la SAFER qui décideront du choix de l'attributaire, validé par les Commissaires du Gouvernement.

Dans le cas d'attribution au Département de la Corrèze, l'acte de vente sera ensuite dressé sous la forme authentique et sera régularisé à la première demande de l'une ou l'autre des parties.

7-2-1 Prix de rétrocession des biens préfinancés

Le prix de rétrocession de chaque bien acquis par la SAFER, préfinancé (**avant le jour d'acquisition par la SAFER**) et mis en réserve foncière est constitué des éléments suivants :

- Prix principal d'acquisition (éventuellement révisé à la hausse sur la base de l'estimation du Service du Domaine suite à une modification de zonage dans le document d'urbanisme en vigueur)

- Frais d'acquisition (comprenant les frais d'actes notariés calculés sur la base du barème Bruno Langloÿs de l'année d'acquisition ainsi que les frais annexes et complémentaires « géomètre, cadastre, commissions d'intermédiaires, et indemnités éventuelles de libération des lieux payées au locataire sortant et autres »)
- Rémunération de la SAFER due au titre des prestations d'acquisitions réalisées dans le cadre de la présente convention fixée à l'article 10-0.
- La T.V.A. selon la législation en vigueur
- Les impôts fonciers réglés par la SAFER au cas où celle-ci n'aurait pas trouvé de locataires précaires durant la période où elle sera restée propriétaire.

Dans le cas des biens préfinancés par Le Département de la Corrèze dont l'attribution ne sera pas faite à son profit, les sommes versées dans le cadre de ce préfinancement lui seront restituées pour tout ou parties conformément à l'article 7-2-3.

7-2-2 Prix de rétrocession des biens non préfinancés

Le prix de rétrocession de chaque bien acquis par la SAFER, non préfinancé et mis en réserve foncière, est constitué des éléments listés dans l'article 0, auxquels s'ajoutent :

- Les frais financiers de stockage au taux de **3,6 % annuel** décomptés par jour plein, du jour de l'acquisition de l'immeuble jusqu'à la date de paiement effectif et calculés sur la base de la valeur en principal du bien et des frais d'acquisition

Si la Collectivité le souhaite, dans le cas où elle n'opterait pas pour le versement des avances financières prévues à l'article 7-1-3 de la présente convention, elle pourra chaque année, sur demande expresse adressée à la SAFER, se libérer des frais financiers encourus sur tout ou partie des stocks constitués.

7-2-3 Garantie de bonne fin des acquisitions

Le Département de la Corrèze s'oblige :

- A accepter l'attribution par la SAFER et à acquérir, dans les conditions fixées ci-avant l'ensemble des parcelles devenues propriété de la SAFER dans le cadre des opérations prévues par la présente convention.
- Dans tous les cas et notamment dans le cas de revente à des tiers, à garantir à la SAFER le prix de rétrocession dans les conditions fixées aux articles 0 et 7-2-2 de cette convention, par le versement, si nécessaire, d'une indemnité compensatrice Hors Taxes couvrant l'écart entre le prix effectif de revente et le prix de rétrocession précité.

Préalablement à toute attribution ou échange, la SAFER respectera les obligations légales et réglementaires applicables en matière d'attribution.

ARTICLE 8 : CAS PARTICULIERS

Echange de biens mis en stock par la SAFER

La SAFER pourra, à tout moment, proposer au Département de la Corrèze des échanges, avec ou sans soulte, de biens mis en réserve foncière, contre des biens situés dans le périmètre concerné. Ces échanges seront soumis au régime de l'accord préalable prévu à l'article 0 de la présente convention.

Dans le cas où des échanges préalables auront été réalisés à la demande du Département de la Corrèze en application du présent article, Le Département de la Corrèze prendra en charge le coût des frais d'actes notariés et, le cas échéant, des frais de géomètres ainsi que la rémunération hors taxe de la SAFER fixée à l'article 10-0 de cette convention.

Rédaction d'actes administratifs

Dans certains cas, notamment lors de l'acquisition, l'échange (bilatéral, multilatéral) de petites parcelles, et lors de la mise en œuvre de la procédure des biens « sans maître » pour une commune ou EPCI, Le Département de la Corrèze peut mandater la SAFER, par lettre de commande, pour la rédaction d'actes administratifs. Dès lors, Le Département de la Corrèze prendra en charge la rémunération forfaitaire hors taxe de la SAFER fixée à l'article 10-7 de cette convention.

GERER SON TERRITOIRE – Missions opérationnelles

ARTICLE 9 : GESTION FONCIERE DES BIENS

Gestion temporaire des biens acquis par la SAFER pour le compte du Département de la Corrèze

La SAFER assurera, pendant la période où elle sera propriétaire, la gestion des terrains détenus en portefeuille et pourra décider de leur mise en location sous le régime habituel des **conventions d'occupation provisoire et précaire**, lesquelles ne sont pas soumises au statut du fermage en ce qui concerne la durée, le droit au renouvellement et le droit de préemption. Elle en acquittera les charges et en percevra les produits.

Gestion temporaire des biens propriété du Département de la Corrèze : La Convention de Mise à Disposition

Conformément aux dispositions des articles L. 142-6 et 142-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, Le Département de la Corrèze pourra, s'il le souhaite, mettre à disposition de la SAFER, par convention, des parcelles agricoles libres d'occupation dont il est propriétaire.

Sur les parcelles qui auront été mises à sa disposition, la SAFER consentira, au profit d'agriculteurs, des baux non soumis aux dispositions du statut du fermage, éventuellement assortis de cahiers des charges établis à la demande du Département de la Corrèze.

Intermédiation locative

D'un commun accord, les parties pourront, si elles le souhaitent, convenir d'un autre mode de gestion, notamment par application des dispositions du 4° du II de l'article L. 141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à l'intermédiation locative.

Lors de cette prestation, Le Département de la Corrèze confie à la SAFER le soin de rechercher un preneur par bail rural pour exploiter sa propriété. Cette prestation fera l'objet d'une lettre de mission spécifique.

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 10 : REMUNERATION DE LA SAFER

Pour les études préalables et l'animation foncière

Pour les études foncières pré-opérationnelles, les évaluations de biens, les diagnostics de territoire spécifiques, le montant de la prestation sera établi sur devis, suite à une lettre de commande (base 650 € HT la journée).

Pour la prestation d'appréhension des biens sans maître, pour chaque commune ou EPCI signataire d'une lettre de mission ad hoc, la SAFER percevra par Le Département de la Corrèze une rémunération de **2500 € hors taxe par commune**, sur présentation d'une facture, dès le lancement de ladite procédure et quelle qu'en soit l'issue.

Pour l'abonnement au site internet VIGIFONCIER

L'accès à VIGIFONCIER est facturé annuellement, par année civile, sur la base de **15000€ H.T. (Accès au Conseil départemental, aux 280 communes et 9 EPCI du département)** ; La SAFER adressera une facture au Département de la Corrèze intégrant la base forfaitaire pour l'année en cours (Cf. Barèmes en Annexe 1).

La première année, la somme due sera calculée au prorata de la période allant du premier jour de l'installation au 31 décembre de l'année considérée.

Pour les demandes d'intervention par préemption

Pour chaque dossier constitué et quelle qu'en soit l'issue, sur présentation d'une facture, la SAFER percevra une rémunération de 700 € hors taxe.

Pour la négociation de conventions pour le compte du Département de la Corrèze

En rémunération de la prestation de négociation foncière, Le Département de la Corrèze versera à la SAFER des frais d'intervention calculés en appliquant le barème opérateur foncier suivant : (pourcentages appliqués sur les montants dus par négociation, auprès des propriétaires et des exploitants) :

- de 0 à 25 000€ : 10% hors taxe sur les sommes dues aux propriétaires et aux exploitants ;
- de 25 001€ à 50 000€ : 9% hors taxe sur les sommes dues aux propriétaires et aux exploitants ;
- de 50 001€ à 75 000€ : 8% hors taxe sur les sommes dues aux propriétaires et aux exploitants ;
- de 75 001€ à 100 000€ : 7% hors taxe sur les sommes dues aux propriétaires et aux exploitants ;
- de 100 001€ à 150 000€ : 6% hors taxe sur les sommes dues aux propriétaires et aux exploitants ;
- au-delà de 150 000€ : 5% hors taxe sur les sommes dues aux propriétaires et aux exploitants.

Pour les échanges réalisés en prestation, le barème ci-dessus est appliqué sur la valeur cumulée en principal de l'ensemble des lots constitutifs de l'échange, sans pouvoir être inférieure à 800,00 € hors taxe.

Un montant minimum de 800,00 € hors taxe sera facturé par promesse ou convention de vente, d'échange, convention de constitution de servitude, convention de passage, convention d'indemnisation, convention de renonciation au droit de préemption et/ou résiliation de bail signée ; ainsi que pour tous autres engagements signés (commodat, bail rural, bail environnemental, obligation réelle environnementale...).

Un montant de 500,00 € hors taxe sera facturé par dossier, dans le cas où un accord amiable ne pourrait être obtenu, ainsi que lors de l'abandon du projet par Le Département de la Corrèze. La SAFER transmettra alors au Département de la Corrèze le dossier comprenant notamment les offres faites, les prétentions des intéressés, et les motifs de leur refus.

Les paiements, majorés de la TVA au taux en vigueur, interviendront sur facturation lors de la remise des dossiers par la SAFER.

Pour les rétrocessions d'immeubles

La rémunération hors taxe de la SAFER s'établit à 10% hors taxe à l'amiable (y compris dans le cadre de substitution) et 15% hors taxe en préemption, du prix principal d'acquisition précité, sans pouvoir être inférieure à 950,00 € hors taxe par dossier d'acquisition.

Pour la gestion foncière des biens

Pour la gestion temporaire des biens en propriété du Département de la Corrèze (mise en place de Conventions de Mise à Disposition), le montant des fermages qui seront perçus par la SAFER dans les limites de l'arrêté préfectoral applicable en la matière, sera reversé pour moitié, sous forme de redevance, chaque fin d'année, au Département de la Corrèze qui pourra en demander la justification au moyen d'un état récapitulatif.

Pour la mise en œuvre de la procédure d'Intermédiation locative, le montant de la prestation sera établi sur devis, suite à une lettre de commande (base 650 € HT la journée).

Pour les cas particuliers

Pour les échanges de biens mis en stock par la SAFER, la rémunération de la SAFER représente 10% hors taxe de la valeur du lot le plus élevé, sans pouvoir être inférieure à 950,00 € hors taxe.

Pour la rédaction d'actes administratifs d'acquisition ou d'échange, la rémunération hors taxe de la SAFER s'établit à : (hors coût de publicité foncière et formalités hypothécaires)

	Acte administratif (forfait hors taxe)	Acte administratif, avec droits de préférence et de délaissement (forfait hors taxe)
Acquisition	350€/acte	420€/acte
Echange bilatéral	500€/acte	600€/acte
Echange multilatéral	250€/compte de propriété	300€/compte de propriété

ARTICLE 11 : REVISION DES REMUNERATIONS

Les rémunérations définies dans la présente convention pourront faire l'objet de mises à jour par décision annuelle d'un Conseil d'Administration de la SAFER ; un avenant sera alors établi.

ARTICLE 12 : MODALITE DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues au titre de la présente convention se fera au nom de la SAFER, Les Coreix, 87430 VERNEUIL SUR VIENNE à la Caisse Régionale du Crédit Agricole au n° 11706 – 00031 – 00025926000 – 58, dès enregistrement et publication de l'acte opérant le transfert de propriété et sur production par la SAFER d'un mémoire justificatif des sommes dues.

Il est convenu que Le Département de la Corrèze mettra en place pour le paiement du prix, la procédure dite « rapide » sur certificat du notaire et conforme aux décrets n°55-604 du 20/05/1955 et n°88/74 du 21/01/1988.

ARTICLE 13 : COMMUNICATION ET PROMOTION

Le Département de la Corrèze bénéficiaire d'une intervention SAFER (rétrocession, substitution, négociation pour le compte de, intermédiation locative...) s'engage à mentionner dans tous documents de communication et d'information la participation active de la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le cas échéant d'y faire figurer son logo type.

De son côté, la SAFER s'assurera de l'accord du Département de la Corrèze avant de communiquer sur un projet conduit avec ce dernier.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Conformément à l'article R. 141-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la SAFER justifie avoir souscrit :

- Une garantie financière forfaitaire d'un montant de 30 000 € résultant d'un engagement de caution fourni par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres.
- Une assurance contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle suivant le contrat n° 05553752, souscrite auprès de la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE.

ARTICLE 15 : MODALITES DE COLLABORATION ET DUREE DE LA CONVENTION

Le Département de la Corrèze et la SAFER conviennent qu'une rencontre annuelle pourra être organisée afin d'étudier l'avancée des projets et, au besoin, d'ajuster les modes opératoires ou les objectifs poursuivis.

La présente convention prendra effet le jour de sa signature et se terminera dès sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par simple lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de **3 mois**, après régularisation des opérations en cours et au plus tard **le 31 décembre 2024**.

ARTICLE 16 : DIFFICULTES D'APPLICATION

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'un examen entre les parties afin de trouver une solution amiable.

A défaut, la partie la plus diligente saisira le Tribunal territorialement compétent, à savoir celui de la localisation des biens objets de la convention.

ARTICLE 17 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

Coordonnées du Département de la Corrèze :

9 Rue René et Emile Fage,
BP 199,
19000 TULLE
Convention suivie par : Eric LARUE,
Directeur Général Adjoint des Services, 05-55-93-71-07,
06-70-89-07-31, elarue@correze.fr

Coordonnées de la SAFER Nouvelle-Aquitaine :

Siège social : Les Coreix
BP 2
87 430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
Tél : 05 49 77 32 89
Service départemental : Immeuble interconsulaire
Le Puy Pinçon – Tulle Est – BP30
19 001TULLE Cedex
Tél : 05 55 48 08 85

Fait à Verneuil sur Vienne, le

<p>Le Président du Département de la Corrèze</p> <p><u>M. PASCAL COSTE</u></p>	<p>Le Président Directeur Général de la SAFER Nouvelle-Aquitaine</p> <p>M. Patrice COUTIN</p>
--	---

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

MAISONS DU DEPARTEMENT - DISPOSITIF DEPARTEMENTAL RENFORCE EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA PRESENCE DES SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES

RAPPORT

La ruralité est en danger.

Le fait n'est pas nouveau, il est bien connu des acteurs publics, locaux et nationaux, des collectivités territoriales en particulier, au premier rang desquelles, les Départements, acteurs majeurs des politiques d'équilibre, garants des cohésions sociales et territoriales et, pour une majorité d'entre eux, confrontés aux problématiques rurales actuelles. Mais le phénomène est de plus en plus prégnant et ne manque pas d'interroger les responsables publics que nous sommes.

Au-delà de notre seul territoire, le constat qui peut être dressé de la ruralité aujourd'hui est accablant. Les fermetures des services publics de l'État et des opérateurs nationaux contribuent à amplifier le phénomène de désertification démographique, industrielle ou même médicale. Or, le monde rural constitue un élément essentiel de la cohésion sociale. Il ne doit pas être perçu uniquement comme une charge pour les finances publiques mais doit être pensé comme un investissement pour l'avenir de notre pays, de nos territoires. Il faut donc continuer à investir pour ne pas le condamner.

Notre devoir de collectivité de proximité est d'agir en faveur de ces territoires éloignés des zones d'influence des grandes villes, d'y consacrer tous nos moyens afin d'y ramener de la vie, des services et de l'activité, du lien social, de la présence humaine.

En parallèle, la digitalisation de la société est devenue une réalité. Elle s'impose partout et à tous et constitue un enjeu majeur pour nos territoires de demain.

Dès 2015, le Département a fait le choix de ne pas rester en marge ces phénomènes, décidé à d'une part, lutter contre la désertification et, d'autre part créer les conditions idoines au développement de notre territoire.

La mise en œuvre de plusieurs projets structurants (grands projets routiers et déviations, Plan Ambitions Santé, schéma de l'autonomie, renforcement du rôle des ICA, plan d'emploi dans les SAAD...) doit permettre d'enrayer le déclin de nos territoires les moins favorisés et à transformer nos inquiétudes en gages d'espoirs.

Parmi les grands projets initiés et portés par notre collectivité, "Corrèze 100% Fibre" et la feuille de route numérique 2019-2021, concrétisent cette ambition de désenclavement et d'accompagnement de la transformation numérique. Des programmes phares dont la vocation est tout à la fois de renforcer l'attractivité économique et industrielle et mais également de réformer en profondeur notre administration en déployant de nouveaux usages sur l'ensemble du territoire départemental.

Fer de lance de ces grands projets numériques, le Département n'oublie pas les personnes les plus vulnérables face à ces mutations technologiques. Un maillage renforcé de l'implantation territoriale de nos maisons du département favorisera l'accessibilité aux services publics de tous les usagers et leur garantira plus de proximité et de présence humaine.

L'accès aux services publics pour tous implique en effet la recherche d'un équilibre entre digitalisation et ancrage local en faveur des populations vivant dans des zones isolées. Ces dernières ont été fortement impactées par la raréfaction des services de l'État.

En Corrèze plus qu'ailleurs, nos politiques publiques de structuration des services et des espaces doivent faire sens : faire du numérique un pôle d'attractivité de nos territoires tout en garantissant un accompagnement humain et bienveillant de nos concitoyens les plus en difficulté.

Le Département précurseur

Au terme du Grand Débat national, le Président de la République a annoncé en avril 2019 la création d'un nouveau réseau, les maisons France Services. L'objectif affiché par l'État est de rendre plus accessibles les services publics en restructurant dans chaque canton les Maisons de Services Au Public (MSAP) existantes selon une nouvelle formule censée permettre aux Français d'effectuer leurs démarches avec plusieurs opérateurs dans un lieu unique.

France Services, un nouveau dispositif décidé unilatéralement par l'État

Une circulaire du Premier ministre de juillet 2019 a présenté le dispositif. Principalement, ces maisons "nouvelle formule" doivent proposer "un socle de services commun" répondant à une "charte nationale d'engagement" et disposer d'"au moins deux agents polyvalents présents en permanence". Tous les partenaires doivent être "impérativement présents" dans chaque maison à travers des "référénts locaux" facilement joignables.

Sur le plan budgétaire, le Gouvernement a décidé de forfaitiser le financement de chaque structure à hauteur de 30 000 euros par an et par structure labélisée, soit un montant identique à celui attribuée pour les actuelles MSAP. Ou comment faire plus avec autant...c'est à dire peu, au regard de l'ensemble des coûts annuels engendrés par le fonctionnement d'une telle structure.

Dans un contexte où l'enveloppe financière n'a pas augmenté, nombre d'élus ruraux se posent la question de répondre à la labellisation et se demandent si ce label "France services" ne serait finalement pas qu'un plan de communication piloté par l'État puisqu'à aucun moment ne sont évoquées les questions de l'investissement et du soutien aux collectivités locales, questions pourtant revendiquées depuis parfois vingt ans sur certains territoires.

Presque un an après la parution de la circulaire, le succès des maison France Services reste très relatif. A ce jour, en Corrèze, sur les 16 MSAP que compte le département, seules 3 structures ont été labellisées France Services.

L'ambition gouvernementale est certes louable, mais les faits sont têtus et ne lui donnent pas raison.

La Corrèze a déjà chèrement payé la fermeture de plusieurs guichets et services de l'État et d'opérateurs nationaux dans ses territoires ruraux. Depuis 2012, ce sont près de 700 points de contact DGFIP qui ont été fermés (soit environ 18%) dans l'ensemble du pays sans aucune visibilité territoriale d'ensemble et sans réelle concertation en amont des élus ou de la population. Les usagers ont également subi la fermeture des services de la Préfecture et des Sous-préfectures s'agissant des certificats d'immatriculation (et autres permis de conduire...) là aussi, sans aucune concertation ni même information préalable des élus locaux.

Appelée à défendre le dispositif, Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, déclarait lors du congrès des maires que ce dispositif "*est un retour des services publics au plus près de nos concitoyens*". Le 6 février dernier, c'est le nouveau directeur de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires - ANCT - qui qualifiait de "couteau suisse" ce dispositif.

Or, la Corrèze, fortement affectée par les fermetures des services de l'État et la baisse de ses dotations, a toujours œuvré au maintien des services publics en zones rurales. Le département est en effet présent auprès des usagers depuis plus de 15 ans avec son dispositif. Nos MDDSAP sont déjà de véritables "couteaux suisses" dans la mesure où, non seulement nos agents, spécialement formés, apportent des réponses quotidiennes aux usagers en difficulté face à la complexité des dispositifs administratifs, mais tiennent également des outils de mesure et de reporting permettant d'analyser la qualité du service rendu. Ces recueils de données sont exploités annuellement.

Un département historiquement soucieux de la présence des services publics en milieu rural

En matière d'accessibilité et de présence de services au public, le Département de la Corrèze n'a pas donc attendu l'État ni la crise des "Gilets jaunes" ni le confinement pour comprendre que toute forme de relation humaine à l'échelon local est indispensable à la préservation de la ruralité et à l'accompagnement de la digitalisation de la société.

En effet, soucieux d'être présent au plus prêt des citoyens sur l'ensemble du territoire, le département créait dès 2004, les premières Maisons du Département, voulues comme de véritables relais locaux des services centraux. Fort de la présence de ces structures et de celle d'agents formés, le Conseil Départemental a décidé de poursuivre la dynamique engagée en labellisant, courant 2016-2017, les 6 Maisons Du Département en Maison Du Département et de Services Au Public (MDDSAP), permettant par la même occasion de renforcer nos partenariats existants notamment avec les organismes nationaux comme Pôle Emploi, la CAF, la MSA, la CARSAT et la CPAM.

Aujourd'hui, nos MDDSAP (Eygurande, Beaulieu-sur-Dordogne, Mercœur, Sornac, Beynat et Saint-Privat) disposent d'un agent d'accueil dédié et formé sur les dispositifs du Département et des partenaires ainsi que des bâtiments accessibles PMR. Des équipements adaptés sont mis à la disposition du public et des partenaires (espace multimédia, salle de réunion, bureaux de permanences, photocopieur, fax, scanner, mobilier harmonisé).

Elles ont un rôle de coordination et d'animation. Les missions sont assurées par les agents d'accueil spécifiquement formés à ces missions. En leur sein, 38 partenaires locaux effectuent des permanences dans nos locaux en plus de celles effectuées par les services départementaux (assistante sociale, service insertion...) et 2 550 demandes d'usagers relatives aux partenaires nationaux ont été traitées et résolues (chiffres 2019 soit une augmentation de 60% par rapport à l'année 2018 due principalement à la fermeture des guichets de l'État pour la délivrance des titres sécurisés - une hausse entre 2017 et 2018 avait déjà été enregistrée à hauteur de 20%).

Les demandes portent sur des thématiques variées mais sont fortement axées sur les secteurs "Social et solidarité" et "Administration / Finance" avec notamment le développement des services en ligne (DGFIP, ANTS...).

Leur dynamisme et leur rayonnement sont remarquables. 146 communes corréziennes ont au moins 1 usager ayant fréquenté une MDDSAP et des usagers des départements limitrophes se déplacent également dans nos structures (Lot, Haute-Vienne, Creuse).

Les autres chiffres témoignent eux aussi de cette vitalité : 23 000 usagers accueillis en 2019. Ils démontrent à eux seuls la nécessité d'amplifier nos efforts en faveur de la revitalisation de notre ruralité et du développement de services publics en milieu rural, en améliorant leur accessibilité ou encore en renforçant l'offre de services publics (développement des partenariats).

Je signale ici à l'Assemblée qu'au cours de l'épisode de crise sanitaire liée à la COVID-19, nos maisons du département, bien que fermées à l'accueil physique, ont tout de même assuré la continuité du service en restant joignables par téléphone et par courriel.

En maintenant ce lien indispensable avec les administrés durant la période de confinement, le Département est resté soucieux de leurs préoccupations, a de nouveau démontré toute l'utilité et la pertinence de son action locale, a assumé son rôle de garant des solidarités sociales et territoriales et a ainsi maintenu sa vigilance au plus proche de nos concitoyens et particulièrement ceux les plus en difficulté.

La réouverture de nos maisons, dans des conditions permettant d'apporter toutes les garanties sur le plan sanitaire, a bien entendu permis de retrouver ce lien direct avec les nombreux usagers qui peuvent à nouveau profiter de l'accompagnement direct de nos agents. Entre le 12 et le 30 mai, près d'un millier de corréziens se sont rendus dans leur maison du département.

Quelle que soit la période, les maisons du département constituent donc aujourd'hui une réelle garantie à un maillage équilibré du territoire et à une offre de services publics de proximité, tout en poursuivant la dématérialisation.

Ce constat n'est toutefois pas partagé par l'État.

Les premières labellisations France Services ont eu lieu dès janvier 2020 et déjà certaines inepties sont criantes. Financer de façon identique des structures qui reçoivent quelques dizaines d'usagers par mois et celles qui en reçoivent plusieurs milliers est une aberration. Pire, certaines structures ont même reçu l'onction France Services avant même leur création...quand d'autres, comme en Corrèze, tout en ayant satisfait à tous les points de l'audit diligenté par l'État et son bras armé l'ANCT (ex CGET), n'ont pas trouvé grâce à ses yeux.

Et je voudrais ici revenir sur le cas symptomatique de la maison d'Eygurande, puisque c'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance fin 2019, de la décision du 4ème Comité interministériel de la transformation publique de ne pas retenir la candidature de cette maison à la labellisation Maison France Services.

J'ai immédiatement fait part à M. le Préfet de mon incompréhension face à cette décision inique. Ce dossier avait fait l'objet de plusieurs échanges et d'une préparation minutieuse de la part des services préalablement à la visite de l'auditeur. Ce dernier avait pourtant conclu à la conformité de la structure au cahier des charges national mais surtout à la grande qualité du service rendu à l'utilisateur. La situation géographique de cette MSAP en milieu très rural et avec un rayonnement important sur le secteur de la Haute Corrèze, représentait en outre une réponse appropriée aux usagers privés de mobilité sur ce territoire.

Cette décision fait fi au surplus de l'engagement historique du Département de la Corrèze en faveur de l'accessibilité des services au public et ne répond pas plus à l'enjeu fixé dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de la Corrèze relatif au maillage du territoire. Je rappelle ici que le Département s'engageait avec son adoption, à poursuivre et développer ses politiques de maintien et d'accessibilité aux services de proximité afin de contribuer à faire de la Corrèze reste un département dynamique et attractif pour l'avenir.

Le département assumera donc ses choix et n'abandonnera pas son ambition pour nos territoires souvent méprisés voire oubliés par l'État.

L'ambition du Département : renforcer notre maillage notre présence humaine de proximité et faire de la digitalisation un moteur de l'attractivité des territoires.

Face à un État sourd à nos revendications et propositions, nous, élus responsables devons répondre aux défis posés par les mutations démographiques, la désertification et la digitalisation de la société : faire du numérique un élément essentiel de l'attractivité de nos territoires tout en consolidant la présence humaine dans des services publics sur tout le territoire départemental et en garantissant l'accompagnement de tous les usagers.

Tirer profit des opportunités liées à la digitalisation, constitue un enjeu majeur pour tous les secteurs d'activité, pour tous les citoyens, pour toute la société.

Les 3 actions phares en cours de déploiement portées directement par notre collectivité illustrent notre volonté de ne pas laisser la Corrèze en marge du numérique.

Le plan "Corrèze 100% Fibre 2021" tout d'abord, vaste réseau d'infrastructures Très Haut Débit, voulu tel un véritable élan en matière d'aménagement et de rééquilibrage des territoires, constitue une avancée remarquable et indispensable afin ne pas laisser nos entreprises et nos concitoyens en marge de l'enjeu numérique, du désenclavement et de l'attractivité économique et industrielle de nos territoires.

Les 156 projets ensuite, identifiés dans la feuille de route numérique 2019-2021 de la collectivité qui aspirent à faciliter le développement des usages et en assurant la sécurité des données. Ses objectifs portent notamment sur la simplification des démarches avec l'usager (en délivrant une offre de services multi canal pour réaliser ses démarches ligne 24h/24 7J/7 et interagir avec la collectivité), la modernisation de notre administration en automatisant les processus métiers de bout en bout et sur la facilitation des échanges avec nos partenaires.

Enfin, des actions en faveur du développement des usages numériques sont menés auprès des Corrèziens, en particulier auprès des publics les plus en difficulté : « *Je Dis Web* », « *Tablette facile* » pour les seniors, accompagnement personnalisé pour les bénéficiaires du rSa, Ateliers à la carte, évènementiels, démocratie participative en ligne avec les Budgets

Participatifs... (cf. rapport n° 203 AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - Réunion du 10 avril 2020). Autant de mesures d'accompagnement et de découverte des outils numériques qui pourront être menés au plus près des usagers dans les maisons du Département.

Toutefois, conscient des risques qui pèsent sur la déconstruction du lien social, y compris au niveau local, le Département renforcera son implantation territoriale et apportera davantage de présence humaine dans les zones où se développe un sentiment d'abandon. Accompagner les usagers, tout particulièrement les plus vulnérables sur les plans social, économique et numérique doit figurer au rang de nos priorités.

Notre volonté politique est donc clairement exprimée, celle de ne laisser aucun de nos concitoyens ni aucun territoires corréziens en marge de la digitalisation de la société.

Ainsi, outre la présence de nos services, notamment sociaux, qui sera bien entendu maintenue, l'implantation de nouveaux points d'accompagnement de proximité constituent un pré requis indispensable.

Le renforcement de notre maillage s'inscrira comme la concrétisation de nos engagements (de la mandature et ceux liés au SDAASP) en permettant de :

- accompagner les usagers en difficulté avec les outils numériques,
- proposer de nouveaux espaces de services,
- permettre aux structures existantes d'élargir leur rayonnement avec la mutualisation des moyens,
- et harmoniser les services proposés.

De nouvelles Maisons du Département et des Services Au Public verront donc le jour sur ces bases et permettront de toucher de nouveaux usagers jusqu'alors empêchés de pouvoir se rendre dans une maison du département. Leur implantation sera ciblée et les agents formés à accueillir, orienter et accompagner les nouveaux usagers.

Le carcan uniforme imposé par le Gouvernement pour les structures France Services peut se révéler inadapté à certaines zones ou communes comme trop ambitieux. Des structures plus adaptées aux circonstances locales doivent être imaginées et privilégiées.

1) En termes de services tout d'abord, notre collectivité portera une attention particulière aux usagers qui sont peu familiers ou éloignés des outils numériques. Il s'agira :

- de maintenir la qualité du service rendu,
- et d'apporter une offre de service nouvelle en augmentant les sites où un accueil physique de proximité sera assuré.

A ces fins, chaque entité disposera des moyens appropriés permettant aux agents de délivrer un accompagnement de qualité et adapté aux besoins de l'utilisateur afin de lui faciliter la tâche dans sa relation avec les administrations.

L'accès au panel de services sera garanti (visio conférence, accès à des postes multimédia, à des salles de réunion, permanences de partenaires nationaux et/ou locaux...) tout en assurant la confidentialité des échanges et l'accompagnement idoine de chaque usager franchissant sa porte.

Le pragmatisme commandera également au choix des périodes et des temps d'ouverture. Certaines maisons pourront, à raison de leur implantation, fréquentation et de leur rayonnement proposer des temps et des heures d'ouverture modulés.

2) le choix des implantations constituera une étape stratégique de ce projet de renforcement de notre maillage. Il permettra d'installer des services publics où une carence serait constatée ou de conforter un pôle de services existant pour y maintenir de l'activité. Il sera assis sur la base de critères objectifs et transparents (zonage des aires urbaines/typologie communale, nombre d'équipements des services aux particuliers...données recensées par l'INSEE) permettant de catégoriser, planifier et hiérarchiser les points d'ouverture.

Il ne s'agira toutefois pas de refaire de la prospection immobilière comme cela fut le cas par le passé, mais d'une part, de s'adosser et investir des bâtis existants qui le permettront et, d'autre part, de trouver des solutions en concertation avec nos partenaires et les acteurs locaux.

Le Département optimisera et mobilisera ainsi prioritairement ses propres ressources existantes. Plusieurs de nos implantations territoriales, au premier rang desquelles les Maisons de la Solidarité Départementale à raison de leurs missions, de leur implantation géographique et de leur configuration, sont susceptibles de réserver une partie de leurs surfaces disponibles à la création d'un espace "maison du département". D'autres bâtiments pourront également accueillir de nouvelles structures.

Ailleurs, nous solliciteront le soutien et la collaboration des élus locaux (communes, EPCI) et, le cas échéant, de nos partenaires institutionnels aux fins de disposer de locaux préalablement aménagés et mis à disposition, à charge pour le Département d'en assumer le fonctionnement. Ces coopérations permettront d'apporter plus de lisibilité et de cohérence à notre projet.

3) Enfin, une attention toute particulière sera portée à la dimension ressources humaines. Elle tiendra compte des souhaits des agents et de leur capacité à se fédérer autour d'un tel projet. Nous resterons très attentifs à mettre en place des mesures permettant de sécuriser l'intervention de ces aidants et facilitateurs numériques, d'aider à l'accomplissement de leurs missions (formations en continu, mise en réseaux..) et à rendre le plus fluide possible les relations avec les opérateurs désireux d'installer des guichets ou des permanences dans nos structures.

Nos agents constituent en effet un rouage essentiel du dispositif et une interface primordiale entre l'usager demandeur et l'expertise de l'opérateur. Leur sens du service public et leur professionnalisme sont à souligner. Leurs missions et les compétences requises constituent un véritable métier à part entière au sein de notre collectivité. Au fil des évolutions technologiques, avec des partenariats élargis et des dispositifs de plus en plus complexes pour les usagers, nos agents ont vu leur métier évoluer d'un poste d'agent d'accueil à des missions d'animateur pluridisciplinaire. Leur montée en compétence est notable ; elle leur a permis de développer l'ensemble des aptitudes nécessaires à l'accompagnement de tous les usagers.

La mutualisation sera également proposé aux agents volontaires. S'agissant des agents en poste dans des structures existantes, ils pourront, à raison d'une quotité de leur temps de travail, se déplacer et offrir ce service à des usagers qui en étaient privés jusque là. Enfin, dans les autres cas, il pourra s'agir d'agents qui manifesteraient un souhait de mobilité.

Je précise enfin, que notre cahier des charges ne permettra pas de répondre pour chaque maison aux exigences requises à l'obtention d'une labellisation France Service qui ne constitue pas une fin en soi. Toutefois, lorsque les conditions seront réunies et que les moyens mobilisés le permettront, une telle demande pourra être formulée.

En conclusion, ces prochaines années seront l'occasion de renforcer notre maillage et notre présence de proximité et plus globalement celle de l'accessibilité des services publics en zones rurales au profit de nos usagers les plus fragiles, le tout, conformément aux engagements de la mandature, aux objectifs du SDAASP et à notre ambition pour la Corrèze.

La capacité à anticiper et accompagner nos concitoyens face aux grandes mutations de la société constitue un enjeu majeur que, nous décideurs publics, devons collectivement relever.

Les propositions contenues dans le présent rapport constituent une part de la réponse à ces enjeux fondamentaux.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

MAISONS DU DEPARTEMENT - DISPOSITIF DEPARTEMENTAL RENFORCE EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA PRESENCE DES SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 203 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le principe du renforcement du dispositif départemental en faveur de la présence des services publics en zones rurales par le déploiement des maisons du Département tels qu'explicité au rapport correspondant à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à :

- engager et à signer tout partenariat avec les élus et partenaires nationaux et/ou locaux permettant la mise en œuvre de ce dispositif,
- formuler toute demande de labellisation et d'aides financières.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce présent projet.

Adopté, à main levée, par 36 voix pour et 2 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16c8ba617c75-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS

- DEVIATION DE MALEMORT : ATTRIBUTION ET CALENDRIER DES TRAVAUX
- DEVIATION DE LUBERSAC : CONCERTATION PUBLIQUE
- DEVIATION DE MEYMAC : ETUDES DE VARIANTES ET CONCERTATION PUBLIQUE

RAPPORT

Le plan "Routes 2025" a été établi avec l'objectif de réaliser les études techniques et réglementaires nécessaires aux travaux de demain, en priorisant les aménagements de sécurité, le développement socio-économique de nos territoires avec la desserte de zones économiques et l'accès aux grands réseaux routiers.

Parmi ces projets :

- la déviation de MALEMORT va prochainement entrer en phase de travaux suite à la désignation des groupements d'entreprises ,titulaires des différents marchés ;
- la déviation de LUBERSAC fait actuellement l'objet d'études de variantes de tracé qu'il convient de soumettre à la procédure de concertation publique ;
- la déviation de MEYMAC fait actuellement l'objet d'études de variantes de tracé au droit du fuseau d'études validé, qu'il convient de soumettre à la procédure de concertation publique.

1/ DEVIATION DE MALEMORT

Ce projet de liaison d'un linéaire de 1.9 km entre la RD 1089 et la RD 921 à MALEMORT, doit assurer le prolongement du contournement nord de BRIVE vers le sud et ainsi permettre les reports de trafic pour la desserte des zones économiques de MALEMORT et plus globalement pour le sud-ouest du département, en délestant les itinéraires en traversée de MALEMORT, et en améliorant ainsi le cadre de vie, le confort et la sécurité des riverains et des usagers de ces voiries.

Les études environnementales et les dossiers réglementaires ont été réalisés et instruits au cours du 2^{ème} semestre 2019 et ont donné lieu aux autorisations suivantes, indispensables avant le lancement des travaux :

- autorisation de défrichement : arrêté du 15 janvier 2020
- autorisation au titre des espèces protégées : arrêté du 29 janvier 2020
- déclaration loi sur l'eau : arrêté du 6 février 2020
- diagnostic d'archéologie préventive : attestation de libération des terrains du 2 mars 2020.

Suite à la réalisation de l'ensemble des études techniques, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a eu lieu du 5 février au 14 avril 2020, selon la répartition en 4 lots suivante :

- lot n° 1 : Terrassements - Assainissement profond - Pilotage général et coordination de l'ensemble des lots
- lot n° 2 : Terrassements - viaduc sur la Corrèze - ouvrage d'art SNCF
- lot n° 3 : Ouvrages d'art sur la Loyre, la VC 20 et la voie verte
- lot n° 4 : Chaussées - Assainissement de surface - Equipements.

La Commission d'appel d'offres du 26 mai 2020 a attribué les marchés de travaux aux groupements d'entreprises suivants :

* LOT N° 1	<u>SAS ROUSSEY</u> - EUROVIA-PCL pour un montant de travaux de 2 441 010.55 € HT
* LOT N° 2	<u>GTM GC Nouvelle Aquitaine</u> - / BOTTE FONDATIONS/ MATIERES/ MENARDS SAS / GTM Bâtiment Aquitaine, pour un montant de travaux de 7 071 705.39 € HT
* LOT N° 3	<u>COLAS SUD-OUEST</u> / PIGNOT TP, pour un montant de travaux de 1 949 272.48 € HT
* LOT N° 4	<u>SIORAT</u> / PASS SAS, pour un montant de travaux de 1 359 369.95 € HT

Le cumul de ces 4 marchés principaux de travaux s'établit ainsi à 12 821 358.37 € HT soit 15 385 630.04 € T.T.C.

La planification prévisionnelle pour la suite de l'opération s'articule de la façon suivante :

- Notification des marchés de travaux : mi-juin 2020
- Période de préparation (3 mois) : juin - septembre 2020
- Terrassements généraux : septembre 2020 - mars 2022
- Travaux du viaduc sur la Corrèze : août 2020 - février 2022
- Travaux des 4 autres ouvrages d'art : novembre 2020 - avril 2022
- Travaux de chaussées - équipements : mars - mai 2022
- Travaux de signalisation, aménagements paysagers, finitions : juin - août 2022.

2/ DEVIATION DE LUBERSAC

Ce projet d'un linéaire de 3.3 à 3.6 km, selon les variantes, doit permettre notamment de délester du trafic poids-lourds le centre bourg et d'améliorer la desserte des zones d'activités économiques.

Les études en cours concernent principalement les études de tracé de niveau avant-projet, avec l'étude de différentes variantes.

Ainsi, ce projet de déviation a déjà fait l'objet d'une concertation publique du 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018 et d'une délibération du Conseil départemental lors de sa réunion du 15 février 2018, au cours de laquelle le choix d'une variante longue a été décidé.

Suite à des modifications sur la partie centrale du tracé initialement retenu, une deuxième concertation publique s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2019.

Le bilan de cette deuxième concertation a été exposé lors du Conseil Départemental du 29 Novembre 2019, mais n'a pas permis le choix d'un tracé, compte-tenu de la part importante des demandes d'adaptation locales du tracé et des positions partagées du Conseil Municipal de LUBERSAC.

La délibération du Conseil Départemental du 29 novembre 2019 autorisait alors le Président à organiser une nouvelle concertation au Printemps 2020.

Compte-tenu de la période de confinement et du report des élections municipales, cette troisième concertation n'a pas pu se tenir à la période initialement prévue.

Du fait des modifications apportées aux variantes de tracé par rapport à la précédente concertation, la déviation de LUBERSAC doit être soumise à une nouvelle procédure de concertation, au titre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, qui s'impose au maître d'ouvrage, dès lors que le projet ou les opérations d'aménagement ont pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie et notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement.

Cette procédure est prévue de la façon suivante :

a) la démarche de concertation

La phase de concertation est destinée à informer le public de l'avancement des études, des différents types de tracés envisageables et de leurs contraintes, de manière à recueillir le plus largement possible ses observations et avis.

Cette concertation est prévue du 3 au 28 août 2020 en mairie et sur le site internet du Département de la Corrèze.

Afin de permettre à chacun d'y participer, le Conseil Départemental utilisera plusieurs vecteurs de communication, notamment :

- * un dossier de concertation auquel sera associé des panneaux d'information d'un plus grand format, consultable pendant cette période en mairie ;
- * une mise à disposition de ces mêmes documents sur son site internet www.correze.fr.
- * La possibilité de faire connaître ses observations ou avis sur les registres accessibles en mairie, ou via le site internet du département durant toute la durée de cette concertation.

b) le bilan de la concertation et le choix du tracé

Une analyse de cette concertation sera établie après dépouillement de l'ensemble de ces contributions, et sera soumise au Conseil départemental en automne 2020, afin :

- d'arrêter le bilan de cette concertation publique ;
- de décider du choix du tracé sur lequel seront poursuivies les études d'environnement, les études techniques, et l'établissement des dossiers des procédures réglementaires devant conduire à la Déclaration d'Utilité Publique, ainsi qu'aux autorisations telles que celles relatives à la loi sur l'eau ou à la dérogation au titre des espèces protégées.

Les études seront alors poursuivies dans le souci :

- de préserver le cadre de vie des riverains,
- de préserver l'environnement, les paysages et le patrimoine,
- de réaliser un ouvrage qui assurera des conditions de circulation et de sécurité optimales.

3/ DEVIATION DE MEYMAC

Le projet de la déviation de MEYMAC doit permettre de reporter le trafic poids-lourds en délestant le centre bourg, de faciliter la desserte de la zone d'activité de Maubech et d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants en traverse de bourg.

Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 29 novembre 2019, a approuvé le choix du fuseau d'études sur le principe d'un projet de déviation complète nord-sud du Bourg de MEYMAC par l'Est.

Les études environnementales et de variantes de tracé à l'intérieur de ce fuseau ont démarré mi-février 2020, suite à l'attribution d'un marché d'études environnementales et avant-projet, à un groupement de prestataires piloté par le Cabinet d'Etudes Merlin.

Concernant l'état d'avancement de ce projet, les inventaires écologiques et les principaux enjeux environnementaux ont été identifiés.

Les variantes de tracé seront disponibles en première version au cours de la deuxième quinzaine de juin 2020, afin de mener les échanges et valider les variantes qui seraient retenues pour la procédure de concertation prévue en septembre 2020.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme qui s'impose au maître d'ouvrage, dès lors que le projet ou les opérations d'aménagement ont pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie et notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement.

Cette procédure est prévue de la façon suivante :

a) la démarche de concertation

La phase de concertation est destinée à informer le public de l'avancement des études, des différents tracés envisageables et de leurs contraintes, de manière à recueillir le plus largement possible ses observations et avis.

Cette concertation est prévue du 7 septembre au 2 octobre en mairie et sur le site internet du Département de la Corrèze, sur une période de 1 mois.

Afin de permettre à chacun d'y participer, le Conseil Départemental utilisera plusieurs vecteurs de communication, notamment :

- * un dossier de concertation auquel sera associé des panneaux d'information d'un plus grand format, consultable pendant cette période en mairie ;
- * une mise à disposition de ces mêmes documents sur son site internet www.correze.fr.
- * la possibilité de faire connaître ses observations ou avis sur les registres accessibles en mairie, ou via le site internet du département durant toute la durée de cette concertation.

b) le bilan de la concertation et le choix du tracé

Une analyse de cette concertation sera établie après dépouillement de l'ensemble de ces contributions, et sera soumise au Conseil départemental en automne 2020, afin :

- d'arrêter le bilan de cette concertation publique ;
- de décider du choix du tracé sur lequel seront poursuivies les études d'environnement, les études techniques, et l'établissement des dossiers des procédures réglementaires devant conduire à la Déclaration d'Utilité Publique, ainsi qu'aux autorisations telles que celles relatives à la loi sur l'eau ou à la dérogation au titre des espèces protégées.

Les études seront alors poursuivies dans le souci :

- de préserver le cadre de vie des riverains,
- de préserver l'environnement, les paysages et le patrimoine,
- de réaliser un ouvrage qui assurera des conditions de circulation et de sécurité optimales.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien délibérer sur l'ensemble de ces dispositions et de prendre acte des éléments portés à sa connaissance concernant la déviation de Malemort.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS

- DEVIATION DE MALEMORT : ATTRIBUTION ET CALENDRIER DES TRAVAUX
- DEVIATION DE LUBERSAC : CONCERTATION PUBLIQUE
- DEVIATION DE MEYMAC : ETUDES DE VARIANTES ET CONCERTATION PUBLIQUE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 204 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil Départemental prend acte pour le projet de la déviation de MALEMORT :

- * du déroulement des études et de l'obtention des autorisations préalables à la réalisation des travaux,
- * de l'attribution des marchés de travaux généraux suite à consultation des entreprises,
- * de la planification prévisionnelle des travaux.

Article 2 : Le Conseil Départemental décide, pour le projet de la déviation de LUBERSAC :

- * d'autoriser le Président à organiser une nouvelle concertation publique du 3 au 28 août 2020,
- * d'approuver les modalités de cette concertation publique (article L 103-2 du Code de l'Urbanisme), ainsi que les objectifs poursuivis,
- * d'autoriser le Président du Conseil Départemental à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette procédure.

Article 3 : le Conseil Départemental décide pour le projet de la déviation de MEYMAC :

- * de prendre acte de l'avancement des études en cours,
- * d'autoriser le Président à organiser une concertation du 7 septembre au 2 octobre, sur la base de variantes de tracé au droit du fuseau d'études validé,
- * d'approuver les modalités de cette concertation publique (article L 103-2 du Code de l'Urbanisme), ainsi que les objectifs poursuivis,
- * d'autoriser le Président du Conseil Départemental à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette procédure.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e6ca617d55-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Réunion du 22 Juin 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

RECONDUCTION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE COMMUNALE
AU TITRE DE L'ANNE 2020
ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE MOBILISATION DE L'AIDE A LA VOIRIE

RAPPORT

Le Conseil Départemental, par délibérations :

- ✓ n°201, lors de sa réunion du 5 juillet 2019, a approuvé le redéploiement des crédits non engagés des contrats départementaux - Contrats de Solidarité Communale 2018/2020 et Contrats de Cohésion des Territoires 2018/2020 sur de nouvelles dispositions et plus particulièrement la création d'une Dotation de Solidarité Communale exceptionnelle en direction des petites communes les plus fragiles.
- ✓ n°206, lors de sa réunion du 10 avril 2020, a :
 - ramené dans le cadre d'un redéploiement des crédits non engagés des contrats départementaux - Contrats de Solidarité Communale 2018/2020 et Contrats de Cohésion des Territoires 2018/2020, les Autorisations de Programmes Pluriannuelles suivantes :
 - Contrats de Solidarité Communale 2018/2020 à 19,1 M €,
 - Contrats de Cohésion des Territoires 2018/2020 à 6 M€.
 - approuvé le souhait du Département de reconduire exceptionnellement, au titre de l'année 2020, la Dotation de Solidarité Communale 2019.

Le Département, conscient de l'impact de la Covid 19 sur l'activité économique et l'emploi en Corrèze, a décidé d'agir sur la relance économique pour sécuriser les emplois.

C'est ainsi que sa politique départementale des aides aux collectivités, essentielle aux territoires pour la réalisation de leurs projets, va s'adapter afin de permettre aux collectivités nouvellement élues d'engager rapidement des travaux dont la réalisation est prévue d'ici fin 2020.

L'action du Département va porter sur une évolution et un assouplissement de deux dispositifs que sont la Dotation de Solidarité Communale et les dotations de voirie.

Mise en place au titre de l'année 2019, dans le cadre du redéploiement des crédits non engagés des contrats départementaux 2018/2020, la Dotation de Solidarité Communale a répondu pleinement aux attentes des communes les plus fragiles.

Cette dotation, facilement mobilisable, avec un taux bonifié de 80%, a eu un réel effet facilitateur dans la mise en œuvre de travaux urgents et nécessaires qui ne pouvaient jusqu'alors être financés faute de moyens suffisants.

Aussi, face à ce constat, le Département a décidé de reconduire ce dispositif à titre exceptionnel en 2020, aux mêmes modalités et taux de mobilisation qu'en 2019.

L'objectif est d'apporter rapidement à ces communes éligibles une trésorerie afin de leur permettre la mise en œuvre de leurs travaux et de relancer au plus vite la commande publique.

Dans le cadre de ces dispositions, je propose à l'Assemblée du Conseil Départemental d'approuver :

- la reconduction de la liste, à l'identique de celle de 2019, annexée au présent rapport, des communes éligibles au dispositif de Dotation de Solidarité Communale et de leur montant de dotation respectif,
- la reconduction à l'identique des modalités d'attribution des dotations de solidarité communales telles qu'elles ont été approuvées en 2019. Ainsi sera versé, dans la limite de la dotation de solidarité communale allouée à chaque commune éligible, un montant d'aide calculé au taux de 80% du total H.T. des factures présentées justifiant des travaux réalisés. Elles seront accompagnées de la demande de versement de la commune et d'un récapitulatif des factures dûment signé par le maire et par le trésorier payeur.

Le versement pourra être effectué en 2 fois, sous la forme :

- d'un acompte calculé au prorata du montant H.T. des factures présentées,
 - de la totalité ou du solde dans la limite de la dotation allouée.
- la modification de la période des arrêtés attributifs des dotations voirie 2018/2020 allouées aux communes susvisées afin de ramener cette période à la seule année 2018. En effet, les montants des dotations voirie 2019 et 2020 sont désormais englobés dans les dotations de solidarité communale 2019 et 2020.

Toujours dans cette optique, le Département a décidé d'assouplir les conditions de mobilisation du dispositif de dotation voirie. Cela va se traduire, pour les collectivités compétentes qui souhaitent engager d'ici fin 2020 un programme supplémentaire de voirie, par la possibilité de redéployer des crédits non engagés de leurs contrats départementaux 2018/2020 sur ce programme complémentaire de voirie. Cette aide exceptionnelle via ce redéploiement se fera sur la base d'un taux de 40% de la dépense H.T. des travaux de voirie plafonnée à 100 000 € H.T. Les factures afférentes à ces travaux devront nous parvenir au plus tard au 31/12/2020, faute de quoi l'aide exceptionnelle départementale sera caduque.

La mise en œuvre de ce redéploiement pourra se faire dès la prochaine réunion de la Commission Permanente du 17 juillet 2020, dans le cadre des propositions d'avenants aux Contrats de Solidarité Communale 2018/2020.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 12 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

RECONDUCTION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE COMMUNALE AU
TITRE DE L'ANNE 2020
ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE MOBILISATION DE L'AIDE A LA VOIRIE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 205 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la
Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvée, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération, la liste
des communes éligibles au dispositif de "Dotation de Solidarité Communale 2020" ainsi que
les montants respectifs des dotations de solidarité communales 2020.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de mobilisation des dotations de solidarité communale visées à l'article 1^{er} :

"sera versé, dans la limite de la dotation allouée à chaque commune éligible visée à l'article 1, un montant d'aide calculé au taux de 80% du total H.T. des factures présentées justifiant des travaux réalisés, accompagnées de la demande de versement de la commune et d'un récapitulatif des factures dûment signé par le maire et par le trésorier payeur.

Le versement pourra être effectué en 2 fois, sous la forme :

- d'un acompte calculé au prorata du montant H.T. des factures présentées,
- de la totalité ou du solde dans la limite de la dotation allouée.

Article 3 : Est approuvée la modification de la période d'attribution des arrêtés attributifs des dotations voirie 2018/2020 intervenus le 6 juillet 2018, d'ores et déjà modifiée dans le cadre des dotations de solidarité communale 2019 (décision de l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 5 juillet 2019), afin de ramener cette période à la seule année 2018.

Article 4 : Est approuvé le redéploiement de crédits non engagés des contrats départementaux CSC et CCT 2018/2020, sur des opérations de voirie.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 916.28,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 917.4.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e85a617dc5-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNALE 2020

ANNEXE

COMMUNES ELIGIBLES < 200 habitants POP DGF Potentiel financier < 1 000 Ratio endettement > 0	Dotation de solidarité départementale : Part dotation voirie 2020	Dotation de solidarité départementale : part ADDITIONNELLE	Dotation de solidarité départementale 2020 représentant 80% du coût H.T. des dépenses de voirie ou d'aménagements nécessaires	Coût H.T. éligible des dépenses de voirie et d'aménagements nécessaires
BELLECHASSAGNE	6 538 €	3 000 €	9 538 €	11 923 €
BONNEFOND	11 041 €	4 000 €	15 041 €	18 801 €
CHAPELLE-SPINASSE	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
CHAVANAC	6 399 €	3 000 €	9 399 €	11 749 €
COUFFY-SUR-SARSONNE	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
COURTEIX	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
ESTIVALS	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
FEYT	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
GOURDON-MURAT	6 645 €	3 000 €	9 645 €	12 056 €
GUMOND	2 223 €	1 000 €	3 223 €	4 029 €
LAFAGE-SUR-SOMBRE	10 000 €	4 000 €	14 000 €	17 500 €
LAMONGERIE	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
LAROCHE-PRES-FEYT	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
LATRONCHE	10 194 €	4 000 €	14 194 €	17 743 €
LE JARDIN	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
LIGNAREIX	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
LOSTANGES	10 000 €	4 000 €	14 000 €	17 500 €
MENOIRE	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
MILLEVACHES	7 166 €	3 000 €	10 166 €	12 708 €
PALAZINGES	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
PANDRIGNES	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €

DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNALE 2020

COMMUNES ELIGIBLES < 200 habitants POP DGF Potentiel financier < 1 000 Ratio endettement > 0	Dotation de solidarité départementale : Part dotation voirie 2020	Dotation de solidarité départementale : part ADDITIONNELLE	Dotation de solidarité départementale 2020 représentant 80% du coût H.T. des dépenses de voirie ou d'aménagements nécessaires	Coût H.T. éligible des dépenses de voirie et d'aménagements nécessaires
PERET-BEL-AIR	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
PEYRISSAC	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
PIERREFITTE	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
PRADINES	6 664 €	3 000 €	9 664 €	12 080 €
RILHAC-TREIGNAC	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	6 185 €	3 000 €	9 185 €	11 481 €
SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	10 000 €	4 000 €	14 000 €	17 500 €
SAINT-HILAIRE-LUC	6 382 €	3 000 €	9 382 €	11 728 €
SAINT-MERD-LES-OUSSINES	8 573 €	3 000 €	11 573 €	14 466 €
SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	6 782 €	3 000 €	9 782 €	12 228 €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
SAINT-SYLVAIN	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
THALAMY	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
TOY-VIAM	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
VALIERGUES	10 000 €	4 000 €	14 000 €	17 500 €
VEIX	10 000 €	4 000 €	14 000 €	17 500 €
VEYRIERES	6 000 €	3 000 €	9 000 €	11 250 €
VIAM	7 536 €	3 000 €	10 536 €	13 170 €

Commission des Affaires Générales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 AVRIL 2020

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 avril 2020, et 1^{er} mars 2020 pour le CDEF (joints en annexe) intègrent :

- les transformations de postes liées à des réussites aux concours,
- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- des créations et suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)

a. Transformations d'emplois suite à réussite concours

Postes transformés	Postes d'origine
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif
Rédacteur	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

b. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un poste de rédacteur afin d'assurer les missions de cadre technique au sein du service gestion du personnel ;

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif afin d'assurer les fonctions d'assistant de gestion PMI.
- Transformation d'un poste de technicien en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de chargé de support et services des systèmes d'information.
- Transformation de 8 postes d'adjoint technique en 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers.
- Transformation de 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignements en un poste d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers.
- Transformation d'un poste de puéricultrice hors classe à temps non complet en un poste de puéricultrice hors classe à temps complet afin d'assurer les fonctions de responsable d'équipe unité au sein du service Protection Maternelle et Infantile - Santé.
- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe en un poste de conseiller socio-éducatif afin d'assurer les fonctions d'encadrant de proximité au sein de la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion.
- Transformation d'un poste d'agent social en un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'agent social - MNA/ CJM/AP/CRIP au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Transformation d'un poste de conservateur du patrimoine en un poste d'attaché principal de conservation du patrimoine afin d'assurer les fonctions de responsable du patrimoine et conservateur des antiquités et objets d'art.

c. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance au 01/03/2020

Pas de transformation.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé

Pas de transformation.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 AVRIL 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 302 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

1- Suite aux réussites concours :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur	B	TC	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	1
Adjoint administratif	C	TC		1

2- Suite à des transformations d'emplois, redeploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Rédacteur	B	TC	1	
Adjoint adm principal de 2 ^{ème} classe	C	TC		1
Adjoint administratif	C	TC	1	
Technicien	B	TC		1
Adjoint tech principal de 1 ^{ère} classe	C	TC		3
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	12	
Adjoint technique	C	TC	1	8
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe des EE	C	TC		1
Conservateur du patrimoine	A	TC		1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	1	
Puéricultrice hors classe	A	TC	1	
Puéricultrice hors classe	A	TNC		1
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	A	TC		1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Agent social	C	TC		1

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins occasionnels :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	12	
Adjoint administratif	C	TC		12
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	40	
Adjoint technique	C	TC		70
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des EE	C	TC	12	
Adjoint technique des EE	C	TC	18	

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e63a617d04-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 01/04/2020	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/04/2020	Pourvus au 30/04/2020
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1
			3	0	3	2
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	1
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	1
			2	0	2	2
Directeur	A	TC	1		1	1
Attaché hors classe	A	TC	4		4	3
Attaché principal	A	TC	16		16	16
Attaché territorial	A	TC	25		25	24
Attaché territorial	A	TNC	2		2	1
			48	0	48	45
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	38	-1	37	35
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	27		27	26
Rédacteur	B	TC	40	2	42	41
			105	1	106	102
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	58		58	47
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	93	-1	92	81
Adjoint administratif	C	TC	48	0	48	47
Adjoint administratif	C	TNC	1		1	0
			200	-1	199	175
Ingénieur en chef	A	TC	5		5	4
			5	0	5	4
Ingénieur principal	A	TC	13		13	12
Ingénieur	A	TC	18		18	16
			31	0	31	28
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	51		51	46
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	15		15	14
Technicien	B	TC	40	-1	39	38
			106	-1	105	98
Agent de maîtrise principal	C	TC	39		39	31
Agent de maîtrise	C	TC	56		56	50
			95	0	95	81
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	65	-3	62	58
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	90	12	102	98
Adjoint technique	C	TC	90	-7	83	81
			245	2	247	237
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	48		48	45
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	109	-1	108	93
	C	TNC 17,5/35	1		1	0
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	55		55	51
	C	TNC 17,5/35	5		5	1
			218	-1	217	190
Médecin hors classe	A	TC	4		4	3
Médecin hors classe	A	TNC	1		1	1
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0
			13	0	13	7
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1		1	1
			6	0	6	6

Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	10	1	11	10
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1	-1	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	2		2	1
Puéricultrice de classe normale	A	TC	4		4	4
			17	0	17	15
Cadre de santé 1° classe	A	TC	1		1	1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	2		2	2
			3	0	3	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	1		1	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	3		3	2
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	8		8	7
			12	0	12	10
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	2		2	1
Conseiller socio-éducatif	A	TC	5	1	6	5
			7	1	8	6
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	5		5	5
Assistant socio-éducatif 1ère classe	A	TC	98		98	95
Assistant socio-éducatif 2ème classe	A	TC	60	-1	59	54
			163	-1	162	154
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	TC	0	1	1	0
Agent social	C	TC	3	-1	2	2
			5	0	5	2
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	9		9	9
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TNC 31,5/35	1		1	1
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	6		6	6
			16	0	16	16
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	2	-1	1	1
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0
			2	-1	1	1
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0
			1	0	1	1
Bibliothécaire	A	TC	0		0	0
			0	0	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	0	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	4		4	4
			4	1	5	4
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	6		6	4
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2
Assistant de conservation	B	TC	6		6	3
			17	0	17	9
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3		3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	4		4	2
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	4		4	3
			11	0	11	8
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1
			1	0	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	1
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	1
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1
			8	0	8	6
Assistants familiaux	C	TC	195		195	170
			195	0	195	170
OPA	C	TC	1		1	1
			1	0	1	1
TOTAL			1542	0	1542	1386

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/01/2020	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2020	Mensualités consommées au 30/04/2020
Attaché	A	TC	12		12	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	24		24	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1		1	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	TC	5		5	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC	78		78	23,83
	A	TC	120	0	120	23,83
Assistant de conservation	B	TC	12		12	
Technicien	B	TC	24		24	4
Assistant socio éducatif	B	TC	0		0	
Rédacteur	B	TC	12		12	
	B	TC	48	0	48	4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	10,4
Adjoint technique	C	TC	36		36	7
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	26,32
	C	TC	228	0	228	43,72
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	
	C	TNC 17,5/35	48	0	48	0
					444 mensualités autorisés	

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU RENFORTS (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/01/2020	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2020	Mensualités consommées au 30/04/2020
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	8		8	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10		10	3
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	12		12	1
Attaché hors classe	A	TC	3		3	0,32
Attaché	A	TC	12		12	4
Assistant socio éducatif 1ère classe	A	TC	12		12	4
Assistant socio éducatif 2ème classe	A	TC	39		39	2
	A	TC	106	0	106	14,32
Moniteur éducateur	B	TC	0		0	
Technicien	B	TC	30		30	
Rédacteur	B	TC	14		14	4
	B	TC	44	0	44	4,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	0	12	12	2
Adjoint administratif	C	TC	66	-12	54	18,79
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	TC	0	40	40	20
Adjoint technique	C	TC	132	-70	62	23,33
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	0,06
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24	
Adjoint social	C	TC	24		24	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	0	12	12	4
Adjoint technique des EE	C	TC	36	18	54	21,21
	C	TC	330	0	330	89,33
					480 mensualités autorisées	

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualiés)

	Catégorie	Taux	Annuités autorisées au 30/09/2019	Transformations, suppression et /ou création de poste	Mensualités autorisées au 31/01/2020	Mensualités consommées au 30/04/2020
Médecin vacataire	A	TNC	1		12	0
Psychologue vacataire	A	TNC	2		24	1,2
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Pourvus au 30/04/2020
Apprentis	TC	10	5

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 01/03/2020	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS au 01/03/2020		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue	A	TNC	1			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er	A	TC	5	0	5		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			5	0	5	0	5
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er	A	TC	3		3		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	0	3	0	2
Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure du 1er grade	A	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Moniteur Educateur	B	TC	7		7		7
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			7	0	7	0	7
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante Principale	C	TC	1		1		1
Aide Soignante	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		1
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Agent d'entretien Qualifié	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Supérieure	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	7		7		6
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			9	0	9	0	8
TOTAL GENERAL			34	0	33	1	32

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	0		0		0
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er	A	TC	2		24		4
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	1		12		2
Aide Médico Psychologique	C	TC	2		24		4
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	1			12	2
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	3		36		6
Ouvrier principal de 2ème classe	C	TC	0		0		0
Educateur en apprentissage	B	TNC	1,5			18	4

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	1			12	0

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/01/2020	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 30/04/2020		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	10		10		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	0	10	0	5
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1	0	1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Attaché territorial	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial	B	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	TC	2		2		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	1
TOTAL GENERAL			17	0	17	0	8

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		0
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		0
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1^{er} AVRIL 2020

RAPPORT

En vertu des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Président du Conseil départemental peut, par délégation, prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (attributions mentionnées à l'article L 3221-11 du Code des Général des Collectivités Territoriales auquel renvoie l'ordonnance).

Les dispositions de la même ordonnance du 1^{er} avril 2020 précitée prévoit que le Président du Conseil départemental rende compte à la prochaine réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette délégation.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre connaissance des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1^{er} AVRIL 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 303 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1^{er} : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte des décisions prises par Monsieur le Président du Conseil Départemental en vertu de la délégation qui lui est consentie par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 (visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences

des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19) et qui lui permet de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (annexe à la présente délibération).

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e5ea617cce-DE

Affiché le : 22 Juin 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ANNEXE

I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

■ APPELS D'OFFRES OUVERTS

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
DIRECTION DES ROUTES - SERVICE MOYENS MATERIELS					
Fourniture de gravillons pour les services du Conseil Départemental Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 : Gravillons catégorie B - Territoire Ouest	CARRIÈRE DU BASSIN DE BRIVE (19600 Chasteaux)	Sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter de la notification. Reconductible 3 fois pour une période d'un an	31/03/2020
	Lot 2 : Gravillons catégorie B - Territoire Est	CARRIÈRE DU BASSIN DE BRIVE (19600 Chasteaux)			
	Lot 3 : Gravillons catégorie C - Territoire Nord Ouest	CARRIÈRE DU BASSIN DE BRIVE (19600 Chasteaux)			
	Lot 4 : Gravillons catégorie C - Territoire Nord Est	SAS FARGES MATERIAUX ET CARRIERES (19 400 Argentat sur Dordogne)			
	Lot 5 : Gravillons catégorie C - Territoire Sud Ouest	CARRIÈRE DU BASSIN DE BRIVE (19600 Chasteaux)			
	Lot 6 : Gravillons catégorie C - Territoire Sud Est	SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MASSIF CENTRAL (15240 Vebret)			

CD 2017

▪ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
DIRECTION DES ROUTES - SERVICE ETUDES ET TRAVAUX					
Travaux de soutènement en éléments modulaires de béton plein pour le Département de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum	Lot unique	Gpt PIGNOT TP/LASCAUX TP (19600 St Pantaléon de Larche)	Montants annuels : sans minimum et maximum : 80 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification. Reconductible 3 fois	31/03/2020

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH					
Ingénierie sociale pour la mise en œuvre du plan de recrutement corrézien de l'aide à domicile Lot 1 : Marché ordinaire Lot 2 : Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum	Lot 1 : Ingénierie AMO	EVOL FORMATION (31620 Castelnau d'Estretfonds)	60 000 € TTC	Durée : 9 mois, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 2 fois pour une durée de 1 an.	31/03/2020
	Lot n°2 : Formations	EVOL FORMATION (31620 Castelnau d'Estretfonds)	Montants annuels : sans minimum avec maximum de 21000 € HT	Durée : 9 mois, à compter de la notification de l'accord-cadre. Reconductible 2 fois pour une durée de 1 an.	31/03/2020

▪ **PROCÉDURES ADAPTÉES (suite)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
DIRECTION ACTION SOCIALE ET FAMILLE INSERTION					
Prestations de gestion d'opérations FSE pour le Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre multi attributaires (3) à bons de commande sans minimum et avec maximum	Lot unique	CONSEIL ET ASSISTANCE AUX PORTEURS DE PROJETS - EUROPE (33100 Bordeaux) FAR CONSEIL (95300 Pontoise) Gpmnt : DUVAUCHEL FABIEN/ GORSE LAURA (70000 Vesoul)	Montants annuels : sans minimum et maximum : 35 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification. Reconductible 2 fois	10/03/2020
SERVICE BATIMENTS					
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'exploitation de chauffage Marché ordinaire	Lot unique	JPR INGENIERIE (60000 Beauvais)	96 501€ HT	Durée : 9 ans, à compter de la notification du marché	19/02/2020

CDD 2020

▪ **MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Marché de maintenance de l'application Intranet INDELINE Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	CEGAPE (92 230 Gennevilliers)	Montants annuels : minimum : 5 400 € HT maximum : 22 000 € HT	Durée : du 1 ^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. Reconductible 3 fois.	/
Marché logiciel photothèque EPHOTO DAM Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	EIDEN (86 000 Poitiers)	Montants annuels : minimum : 1 500 € HT maximum : 10 000 € HT	Durée : à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2020 Reconductible 2 fois	/
SERVICE BATIMENTS					
Collège Victor Hugo - création du réseau fibre entre les baies de brassage et création d'un réseau informatique dans les salles de technologie Marché ordinaire	Lot unique	CEGELEC LIMOUSIN (19000 Tulle)	31 646,50 € HT	Durée : 5 semaines, à compter de la notification du marché	/
DIRECTION DES ROUTES - SERVICE MOYENS MATERIELS					
Fourniture et livraison d'une pelle à pneus d'occasion Marché ordinaire	Lot unique	SOFEMAT (29 510 Saint Brieuc)	30 000 € HT	Durée 2 mois, à compter de la notification du marché	/

II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
DIRECTION DES ROUTES				
Travaux d'élagage de préparation à l'installation de la fibre et de sécurisation des routes départementales	Accord-cadre n° 2018/78 Lot n°2 : secteur de Tulle Bugeat Marché subséquent n°2018/07822 Avenant n°1	AUPRÈS DE MON ARBRE (24 600 Siorac de Ribérac)	<u>Délai supplémentaire</u> : + 7 mois	Montant initial inchangé Nouvelle durée de 15 mois
Travaux d'élagage de préparation à l'installation de la fibre et de sécurisation des routes départementales	Accord-cadre n°2018/78 Lot n°1 : secteur Corrèze Ouest Marché subséquent n°2018/078105 Avenant n°1	AUPRÈS DE MON ARBRE (24 600 Siorac de Ribérac)	<u>Délai supplémentaire</u> : + 7 mois	Montant initial inchangé Nouvelle durée de 15 mois
Travaux d'élagage de préparation à l'installation de la fibre et de sécurisation des routes départementales	Accord-cadre n°2018/78 Lot n°1 : secteur Corrèze Ouest Marché subséquent n°2018/078123 Avenant n°1	AUPRÈS DE MON ARBRE (24 600 Siorac de Ribérac)	<u>Délai supplémentaire</u> : + 7 mois	Montant initial inchangé Nouvelle durée de 15 mois

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DES SERVICES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

RAPPORT

En exécution de l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Départemental doit proposer à l'Assemblée plénière le rapport de l'activité des différents services du Département.

Ce document d'information et de synthèse présente, au titre de l'année 2019, l'ensemble des actions départementales engagées dans les différents secteurs d'intervention et, à travers leur présentation, l'activité des services placés sous l'autorité du Président du Conseil Départemental.

Ce rapport d'activité démontre que le Département reste un acteur majeur pour le quotidien des Corrégiens en garantissant la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire.

En 2019, le Département de la Corrèze, fidèle à ses valeurs, a maintenu une politique volontariste d'investissement, principal moteur de développement et de désenclavement du territoire, et a joué son rôle de garant des solidarités.

En effet, dans un contexte national mouvementé, marqué par des contraintes budgétaires toujours plus fortes liées aux désengagements financiers de l'État et des autres partenaires traditionnels, le Département a su garantir aux Corrégiens des services de qualité notamment en menant une politique ambitieuse d'investissement. Il a augmenté ses dépenses pour permettre la réalisation de grands projets routiers (contournements), soutenir les projets des communes (notamment pour l'eau) et accélérer les projets de transition écologique.

Il a, par ailleurs, poursuivi ses politiques de solidarité, notamment au titre de l'Enfance, de l'Autonomie et de l'Insertion, au bénéfice des Corrégiens les plus en difficulté.

Toujours fidèle à sa feuille de route et à ses principes en cette cinquième année de mandature, (maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et aucune augmentation d'impôts), la majorité départementale s'est employée, en 2019, à défendre le territoire corrézien, ses habitants et à valoriser ses potentialités.

I – LE DÉPARTEMENT GARANT DES SOLIDARITÉS ET HUMAINES : DES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES CORRÉZIENS

Grâce à des choix politiques courageux, l'action 2019 de notre collectivité a permis de renforcer les solidarités et de garantir la justice sociale.

En février, le Département a adopté le **Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023** dont les principales orientations sont :

- de faire du domicile de nos aînés, une priorité de la politique autonomie en développant et généralisant la prévention. D'ailleurs, le Département, dès 2017, a procédé à la détection des fragilités pour conduire une politique de prévention efficace ;
- de veiller à améliorer d'une part, la qualité des accompagnements pour préserver le capital santé de chaque personne et, d'autre part, à porter une attention particulière à la santé des aidants corréziens afin qu'ils soient mieux reconnus et mieux soutenus ;
- de s'attacher à faire de l'inclusion des personnes handicapées une orientation forte de ce Schéma car le handicap est un facteur d'exclusion du monde du travail et engendre une diminution des ressources pour la personne et un isolement ; ainsi le Département agit sur les accompagnements apportés aux personnes handicapées et à leurs familles pour améliorer leurs prises en charge tout en répondant plus agilement à leurs attentes de vie et cela, à un rythme plus soutenu que les autres collectivités ;
- enfin, au vu de l'accroissement du niveau de dépendance dans les EHPAD et des attentes de vie des personnes handicapées moins demandeuses d'hébergement collectif, de s'engager à transformer son offre d'accueil afin d'une part, d'apporter des réponses plus construites et, d'autre part, de défendre et d'adapter son niveau d'offre par l'innovation afin d'offrir de nouvelles opportunités économiques pour nos territoires.

Dans le cadre de l'**Habitat Inclusif**, trois comités de pilotage sur chaque territoire de la Corrèze (Haute, Basse et Moyenne Corrèze) ont été mis en place pour soutenir l'approche domiciliaire en faveur des personnes handicapées et âgées. L'expérimentation du dispositif Famille Gouvernante à Tulle a été instaurée avec mutualisation de la prestation de compensation du handicap. Mise en œuvre de la feuille de route Territoire 100 % inclusif, de la Loi ELAN qui introduit l'Habitat Inclusif dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et installation de **la Conférence des financeurs de l'Habitat Inclusif**.

Par ailleurs, le Département s'est lancé dans l'expérimentation du **dispositif d'insertion professionnelle pour adultes autistes** sur le site de production du groupe alimentaire **ANDROS** implanté à Altillac (Ger'son Pierrot Gourmand). Ce projet innovant, qui s'inscrit dans les orientations du Schéma Départemental d'Autonomie, s'affilie dans une logique d'inclusion sociale et de parcours de vie accompagné, hors des standards médico-sociaux par son périmètre, par le profil des personnes handicapées et par le nombre d'acteurs impliqués. Le Conseil Départemental a mesuré l'intérêt de ce projet et l'a accompagné de manière volontariste.

Le Conseil Départemental a de plus, poursuivi son **plan de modernisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** et a mis en place les premières plateformes de transmission. Il a également élaboré un **plan de professionnalisation et de recrutement d'aides à domicile**.

Pour répondre aux difficultés d'accès aux soins de proximité en médecine générale et après une campagne de recrutement, le Département a également créé "**Corrèze Santé**", un **Centre Départemental de Santé** avec quatre médecins généralistes. Deux centres de santé sont actuellement opérationnels : Égletons et Neuvic. L'activité du Centre de Santé est principalement de premier recours, limitée, dans un premier temps, à la pratique de la médecine générale. Il s'agit d'un modèle de centre spécifique et innovant au regard de son caractère multi-sites et du lien étroit avec l'exercice des compétences départementales.

D'autre part, le Conseil Départemental a mis en place un **rééquilibrage des secteurs d'intervention des travailleurs sociaux de polyvalence** afin de consolider une offre de service de proximité et améliorer la qualité du service aux Corrèziens.

Le Conseil Départemental a fait le choix volontariste de positionner **l'Aide Sociale à l'Enfance** (ASE) comme une priorité forte de la mandature. A cet effet, compte tenu du désengagement progressif de l'État et face au constat de la forte hausse du nombre d'enfants placés (+ 24,92 % en 10 ans) et des Informations Préoccupantes reçues (+ 79,47 % en 10 ans), il a engagé des projets innovants et ambitieux tels qu'un nouveau plan d'organisation du service ASE, un accroissement et une diversification des actions de protection de l'enfance pour l'accueil collectif en établissement et l'accueil individuel par les assistants familiaux, la pérennisation du dispositif des « Appartements Relais Jeunes » porté par le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille... Il accompagne aussi la restructuration de l'offre des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ainsi que le développement de nouveaux Lieux de Vie et d'Accueil sur le territoire corrézien. Ces actions, inscrites dans le Schéma Départemental en faveur de l'Enfance, sont autant d'évolutions dans le cadre de la protection de l'enfance corrézienne toujours plus efficiente.

N'acceptant pas que le contribuable finance davantage une prestation relevant de la solidarité nationale et avec un État n'assurant pas le financement équitable des allocations individuelles de solidarité, la Corrèze a également décidé de s'engager dans la mise en œuvre de la stratégie nationale **de lutte contre la pauvreté**. Cet engagement du Département permet d'une part, de valoriser, consolider et déployer les expérimentations conduites par les professionnels départementaux de l'action sociale et des partenaires du domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'aide sociale à l'enfance, et, d'autre part, de développer des réponses innovantes pour tenter de mieux répondre aux besoins identifiés en Corrèze au travers des Schémas Départementaux de l'Enfance, de l'Autonomie et du Pacte Territorial de l'Insertion.

En 2019, le Département a encore permis à chaque Corrézien d'accéder à **une offre culturelle** variée, de qualité et de proximité, a poursuivi ses actions de soutien en faveur du **mouvement sportif corrézien** et a engagé une démarche avec Corrèze Tourisme pour faire de la Corrèze une destination sports nature par excellence.

S'agissant du tourisme, le Conseil Départemental s'est engagé à développer son **attractivité** par les usages et les services numériques afin de proposer un contenu de qualité, des offres attractives réservables en ligne et une bonne gestion de la e-réputation de la destination sélectionnée via Tourisme 4.0. L'action du Département concourt au développement du chiffre d'affaires et de l'activité des professionnels du tourisme corrézien.

Enfin, **les Maisons du Département et des Services Au Public (MDDSAP)** ont poursuivi leur rôle de coordination et d'animation auprès des Corréziens en renforçant leur accompagnement dans l'utilisation des services en ligne avec des thématiques variées fortement axées dans les domaines "social et solidarité" et "administration et finance". Elles constituent à ce titre un atout réel de cohésion et de justice sociale permettant aux usagers de trouver à proximité un service d'accompagnement très qualitatif.

II – LES PROJETS STRUCTURANTS ET INNOVANTS : DES GARANTIES POUR L'AVENIR ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CORRÈZE

Dans le cadre du Programme **Corrèze Transition Écologique**, la Corrèze s'est engagée à faire de notre Département un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables. L'objectif est d'accélérer le développement de la production et de la consommation locale d'énergies renouvelables en s'inscrivant dans une dynamique d'incitation, en soutenant des expérimentations innovantes et en modélisant le déploiement des filières de manière concentrée et cohérente par l'élaboration de schémas départementaux.

Le contrat **Corrèze Transition Ecologique (CTE)**, ouvert à tout nouveau projet s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique dans le Département, a fixé quatre orientations stratégiques pour fédérer l'ensemble des acteurs de son territoire, à savoir :

- faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables ;
- faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire ;
- promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural ;
- maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Le Département a ainsi initié, aidé et/ou suivi, en 2019, de nombreux sujets collectifs tels que les mobilités, le développement économique durable des entreprises, l'amélioration de l'impact environnemental des politiques publiques et a signé le contrat le 14 juin 2019 en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Fin novembre dernier, le bilan chiffré de la mobilisation des acteurs du territoire faisait état de 15 signataires, 15 porteurs de projets (dont 6 privés), 32 partenaires et financeurs et une centaine de participants aux groupes de travail.

Il a créé une Société Mixte **Corrèze Energies Renouvelables** chargée de réaliser les études, financer, réaliser ou participer à l'exploitation des infrastructures liées au développement et à la production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, méthanisation, hydrogène et hydraulique.

Lauréat de deux prix pour la mise en place de Corrèze Transition Écologique : le prix 2019 Énergies Citoyennes et la Marianne d'Or du Développement Durable, le Département aura également assuré la poursuite des travaux sur le site de la **Réserve Départementale de Biodiversité** à Argentat-sur-Dordogne.

Le Département, toujours premier financeur des collectivités de la Corrèze dans le cadre des **aides aux communes**, a souhaité conforter l'investissement en direction des territoires, en accompagnant l'activité économique et l'emploi en Corrèze. Une première analyse du dispositif contractuel d'aides 2018-2020, réalisée en 2019, a souligné la bonne appropriation par les maires, confirmant que cette politique d'aides de proximité s'adapte aux besoins des territoires. 134 000 € ont ainsi été dégagés au profit de la Solidarité Communale en faveur des communes les plus fragiles leur permettant de bénéficier d'un taux exceptionnel de 80 % pour des travaux nécessaires (voirie, bâtiments...).

En 2019, les aides aux collectivités représentant un effort financier de 40 millions d'euros sur 3 ans, ont témoigné d'une politique de proximité ambitieuse en termes d'investissement pour redynamiser l'économie, encourager l'innovation, répondre aux besoins des Corrèziens et faciliter leur vie au quotidien. Ainsi, le Département, grâce à sa bonne gestion financière, a fait le choix de renforcer sa dynamique d'investissements en direction des territoires ruraux et à cette fin, a conforté son engagement financier en faveur de sa politique des aides aux collectivités (le dispositif contractuel, les dotations voirie, d'aide à l'adressage, l'eau et l'assainissement...).

Le Conseil Départemental a également proposé **une nouvelle politique de l'Eau 2019-2021**, établi un Contrat de Progrès avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Caisse des Dépôts, poursuivi l'élaboration du SAGE Vézère-Corrèze, mis en place un phase de lutte antivectorielle contre le moustique tigre en lien avec le Laboratoire Qualyse, animé le label des villes et villages fleuris pour accompagner notamment les communes corréziennes, poursuivi les travaux sur le site de la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne...

En poursuivant son **programme 100 % fibre 2021**, notre collectivité a fait le choix de devenir totalement fibrée avant la fin de la mandature. Ce projet qui s'est bien entendu poursuivi en 2019, permet de renforcer la compétitivité des entreprises, de donner, à tous les Corrèziens, l'accès à de nouveaux services, de proposer des offres multiservices plus variées et de meilleure qualité. Ainsi, en 2019, les premières prises optiques ont été commercialisées. Au titre du **Très Haut Débit**, on note également la mise en service des deux premiers pylônes du programme 1 300 sites, la fin du programme centre bourg et le début du programme New Deal téléphonie avec six communes retenues. Ce dernier permettra d'équiper l'ensemble des sites de téléphonie mobile existants en 4G et à en mettre de nouveaux en service.

En 2019, le budget d'investissement des **routes** a été porté à près de 16 millions d'euros, soit plus de 2 millions d'euros par rapport à 2018, qui ont été consacrés à la modernisation des chaussées. Ce choix du Département a bénéficié très directement au tissu des entreprises de travaux publics locales.

L'organisation **Routes 4.0** mise en place par le Conseil Départemental et dont les objectifs principaux sont de replacer l'usager au cœur des préoccupations, d'améliorer les services rendus aux élus locaux, de valoriser les métiers et les actions du Département et d'améliorer la performance opérationnelle, s'est poursuivie activement en 2019 afin d'apporter plus de services aux usagers.

Quant aux grandes opérations routières, 1 million d'euros en investissement a été consacré pour accompagner le développement des territoires et répondre aux enjeux de desserte économique : contournement Nord-Est de Brive à Malemort, un enjeu majeur pour permettre l'accès aux grands axes départementaux et nationaux, contournements de Noailles et du sud de Lubersac, travaux d'aménagement entre Neuvic et le Cantal.

En 2019, le Conseil Départemental a consacré 11 197 000 € en investissement pour la modernisation du **patrimoine routier**. La voirie routière a ainsi fait l'objet d'améliorations permanentes en intégrant l'évolution, l'anticipation et la préservation des usages. De plus, 900 ouvrages d'art ont été suivis et entretenus avec notamment la fin des travaux du Pont de Beaulieu, la reprise du pont de Lesparce (Chasteaux), du Peyssou (Saint-Exupéry-les-Roches) et de Saint-Bazile (Argentat), la consolidation de murs (celui du quai Continsouza en accompagnement des travaux portés par la commune de Tulle, etc.)... De plus, une enveloppe en fonctionnement de 2 195 000 € a été destinée à couvrir les obligations courantes de maintenance du patrimoine routier pour assurer sa viabilité au quotidien, mais aussi des services particuliers lors d'événements climatiques, d'incidents et d'accidents.

Par ailleurs, **la sécurité** est restée au cœur de nos préoccupations et a fait l'objet d'une attention toute particulière avec un montant de 1 420 000 € affecté en investissement pour l'amélioration des points singuliers accidentogènes, le renforcement de signalisation et aménagement de carrefours dangereux, la poursuite du programme d'élagage départemental 2018-2021...

2019 a permis la réalisation d'un important travail d'étude, permettant, en 2020, le retour de la **VMA 90 km/h** sur l'ensemble des routes départementales de la Corrèze et la refonte du **service hivernal** avec la mise en place de la conduite sans accompagnateur.

Le Département a enfin accompagné également les collectivités en agglomération dans leurs démarches d'embellissement de leurs espaces publics et d'amélioration du cadre de vie.

S'agissant des **bâtiments départementaux**, les principales actions mises en œuvre ont porté sur l'amélioration énergétique (collèges de Beaulieu, Jean Moulin à Brive, l'Hôtel du Département ou encore la MSD d'Ussel), les clos et couverts ou encore la modernisation et la sécurisation de notre parc immobilier. L'ensemble des opérations d'entretien et de rénovation a représenté un montant total de plus de 5,9 millions d'euros.

III – UNE ADMINISTRATION PRAGMATIQUE ET MODERNE AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

A l'occasion du **Grand Débat National** qui s'est déroulé pendant deux mois, les Français ont exprimé leurs attentes et leurs propositions sur les grands sujets de société. Les collectivités territoriales ont également pris part à ce débat parmi elles, le Conseil Départemental de la Corrèze qui a été force de propositions et porteur de solutions en faveur des territoires ruraux. La contribution départementale demandait au Gouvernement une véritable reconnaissance des territoires ruraux et mettait en évidence que le Département était pleinement engagé pour répondre aux grands enjeux de société et un acteur d'une démocratie citoyenne de proximité.

Au titre de la **transformation numérique et du développement des usages**, pour la quatrième année consécutive, le Département de la Corrèze a soumis aux choix et à l'avis des Corrèziens, des propositions qui ont engagé la collectivité dans ses orientations budgétaires. Des actions telles que "E-Corrèze" (Évènementiel annuel dédié au numérique et à l'innovation) ou "JE DIS WEB", le rendez-vous des jeudis numériques ont été mises en place.

Le dispositif **COUP DE POUCE CORREZE**, entré dans sa quatrième année de fonctionnement, a poursuivi ses missions d'accompagnement des porteurs de projets et de communication autour des collectes corréziennes.

Notre collectivité est, par ailleurs, en charge de **25 collèges publics et de 5 collèges privés** fréquentés par plus de 10 000 collégiens. Elle a mis quotidiennement à disposition des collèges publics plus de 240 agents en charge de l'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement. Des chantiers importants en 2019 ont été menés (opération "Corrèze 2019" dans les 22 restaurants scolaires, actualisation du guide des agents départementaux des collèges et du Schéma Départemental des Collèges et développement du guide des opérateurs). La **jeunesse** est également au cœur des priorités de la mandature. Aussi, le Département a mené des actions concrètes adaptées aux jeunes et à leurs besoins en termes d'éducation, d'orientation ou encore d'épanouissement personnel.

Les **19 réunions cantonales** toujours ouvertes et participatives placées sous le signe de la fibre optique, de l'élagage, des grands travaux routiers, du soutien aux collectivités et de tous les autres projets phare de la mandature ont été tenues. Les Chefs de projets ont assuré la préparation de ces réunions auprès des directions et par l'analyse des points de vigilance.

Au titre des **systèmes d'information** , la feuille de route numérique 2019-2021 est entrée en phase opérationnelle permettant d'afficher 4 grands projets fonctionnels que sont l'Administration 4.0, Routes 4.0, Social 4.0 et Tourisme 4.0. La collectivité a, par ailleurs, souhaité une profonde modernisation de son Intranet qui datait de 2006 afin d'en faire un outil accessible à tous, en offrant des services dématérialisés au quotidien à tous les agents. Le nouvel Intranet TARENTIN a pour vocation de devenir le portail unique de l'agent lui permettant d'accéder aux applications métiers auxquelles il est habilité. L'ergonomie et la recherche ont été privilégiées facilitant ainsi l'accessibilité à toute information de manière intuitive en un clic.

Enfin, s'agissant des **finances** de notre collectivité, la maîtrise de la section de fonctionnement est restée la clé d'un système vertueux. La préservation du résultat au Compte Administratif 2019 a permis de se consacrer pleinement aux projets d'investissements qui permettent le développement du territoire corrézien. Le Compte Administratif 2019 a respecté les engagements de la mandature rappelés dans la feuille de route 2019 - 2021 : ne pas augmenter la fiscalité départementale, poursuivre la réduction de la dette (qui s'établit à -19,4 M€ sur l'exercice 2019), maîtriser et optimiser les charges de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre et prioriser l'investissement.

Malgré les désengagements financiers de l'État et des autres partenaires traditionnels, la Corrèze aura démontré, avec courage et lucidité, au cours de cette année 2019, toute la pertinence de son action avec le maintien à un haut niveau de la qualité du service rendu aux usagers. Toujours fidèle à ses engagements et à sa feuille de route, le Conseil Départemental a fait preuve de sa capacité à demeurer un acteur majeur indispensable, solidaire et responsable, en menant un projet politique ambitieux tout en préservant sa capacité à optimiser la dépense publique et ses grands équilibres financiers.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte de cette présentation.

Tulle, le 8 Juin 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DES SERVICES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 304 en date du 8 Juin 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : Acte est donné de la présentation du rapport d'activité des services du Département et des services annexes pour l'année 2019.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Juin 2020
Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200622-lmc16e52a617c8e-DE
Affiché le : 22 Juin 2020

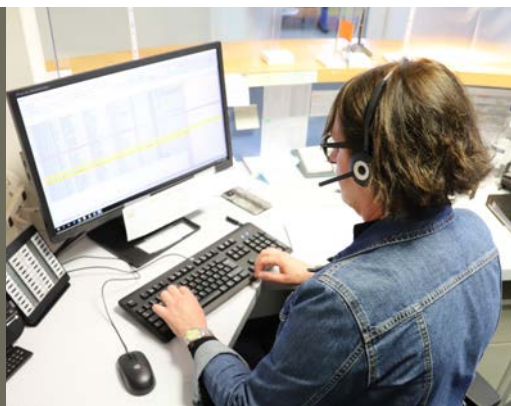
Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ


CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

2019



Agons La Corrèze en cathièter

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

Le mot du **président** p. **4**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SON FONCTIONNEMENT

Fonctionnement et chiffres-clés p. **5**

La Commission Permanente p. **6**

Les Commissions du Conseil départemental p. **7**

L'organigramme p. **8-9**

COHÉSION TERRITORIALE p. **11**

COHÉSION SOCIALE p. **32**

DIRECTIONS FONCTIONNELLES p. **66**

DIRECTIONS p. **90**





Edito

Le mot du **président**

Le Département : une action de proximité au service des Corrégiens.

Chaque année, la publication du rapport d'activité est l'occasion de présenter aux Corrégiens les actions conduites par le Département durant l'année écoulée.

Chaque jour en Corrèze, 1 300 agents œuvrent au plus près des Corrégiens pour remplir les missions de cohésion sociale et de cohésion territoriale dont le Département est le garant sur son territoire.

En 2019, nous avons poursuivi notre action de proximité dans la continuité des engagements pris par la majorité départementale : pas d'augmentation de la fiscalité, maîtrise des dépenses de fonctionnement et désendettement de la collectivité afin de prioriser un niveau d'investissement élevé pour aménager et moderniser la Corrèze.

Dans le domaine des solidarités, l'année 2019 aura permis de conforter l'action du Département en faveur de la justice sociale et du bien-vivre ensemble en Corrèze, avec notamment :

- Le plan Ambition Santé Corrèze et la création du Centre départemental "Corrèze Santé" pour garantir une offre de soins de proximité et de qualité.
- Le schéma départemental de l'autonomie qui fixe la feuille de route du Département jusqu'en 2023 pour l'action en faveur des personnes âgées et handicapées.

L'année 2019 aura aussi été marquée par l'innovation sur le plan de l'aménagement territorial :

- Corrèze 100% Fibre a vu les premiers raccordements et, d'ici 2021, l'ensemble des Corrégiens pourront disposer de la fibre chez eux.
- Corrèze Transition Écologique a permis d'engager une dynamique de transition pour, et avec les Corrégiens.

Fidèles à notre méthode, l'ensemble de cette action a été mise en place en plaçant l'écoute et la concertation au cœur de toutes nos décisions.

C'est dans cet esprit que nous portons notre action au quotidien, une action de proximité, solidaire et innovante au service des Corrégiens.

Pascal **COSTE**

Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Le Conseil départemental : fonctionnement et chiffres-clés

Le président du Conseil départemental

Détermine les grandes orientations de la politique départementale ;

Prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental ;

Préside les débats de l'Assemblée départementale ;

Assume la responsabilité des services départementaux et représente le Conseil départemental ;

Dirige l'ordonnancement des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Conseil départemental ;

Gère le domaine départemental.

La Commission permanente

Délibère sur les affaires déléguées à son attention par le Conseil départemental. Instituée par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale, elle comprend 30 membres.

Chiffres clés

241 871 habitants

(date de référence statistique : 1^{er} janvier 2015)

- Superficie : **5 860** km²
- Densité : **41** habitants / km²
- Point culminant : Mt Bessou (977 m)
- **3** arrondissements
- **19** cantons
- **283** communes
- **160 km** d'autoroutes
- **4 700 km** de routes départementales
- **10 000 km** de voies communales et de chemins ruraux
- **335 km** de voies ferrées
- **1** aéroport à Brive
- **2** aérodromes (Ussel-Thalamy Égletons).

Le Conseil départemental et son fonctionnement

La Commission Permanente

Président : Pascal **Coste**

Vice-présidents : Christophe **Arfeuillère** : Développement territorial ; attractivité du territoire ; développement et maintien des services publics ; tout domaine lié à l'administration générale de la collectivité ; pour tout ce qui concerne les relations entre le Département et la Société Économique Mixte Corrèze Énergies Renouvelables (signatures des conventions notamment).

Sandrine **Maurin** : Tout domaine lié à la solidarité ; tout domaine lié à l'autonomie et aux personnes âgées, à la domotique et au handicap.

Christophe **Petit** : Aides aux communes ; fonds européens ; vie associative ; forêt.

Hélène **Rome** : Politique agricole ; aménagement numérique ; transports et déplacements ; intermodalité ; prospective et évaluation des politiques publiques.

Francis **Comby** : Affaires financières ; commandes publiques ; préparation, suivi et exécution du budget principal et des budgets annexes de la collectivité ; budget participatif de la collectivité ; systèmes d'information et de télécommunication de la collectivité ; totalité des traitements de données à caractère personnel mises en service au sein de la collectivité ; logistique et moyens généraux des services.

Lilith **Pittman** : Dispositifs relevant du champ éducatif ; bourses départementales ; fonctionnement, équipements et travaux dans les collèges ; patrimoine.

Jean-Marie **Taguet** : Infrastructures dont réseau routier départemental ; construction et rénovation des bâtiments départementaux ; domanialité ; environnement et développement durable

Membres avec délégation :

Gérard **Soler** : Tout domaine lié à l'action sociale, à la cohésion sociale et à l'insertion

Danielle **Coulaud** : Tout domaine lié à l'Agenda 21

Jean-Claude **Leygnac** : Tout domaine lié au tourisme

Agnès **Audeguil** : Tout domaine lié à l'enfance, la petite enfance, la protection maternelle et infantile

Gilbert **Rouhaud** : Tout domaine lié au sport et à la jeunesse

Florence **Duclos** : Tout domaine lié au logement et à l'habitat ; attractivité du territoire

Francis **Colasson** : Tout domaine lié à la culture et à la santé

Ghislaine **Dubost** : Tout domaine lié aux ressources humaines

Autres membres :

Franck **Peyret**, Nicole **Taurisson**, Jean **Stöhr**, Nelly **Simandoux**, Marilou **Padilla-Ratelade**, Bernard **Combes**, Emilie **Boucheteil**, Pascale **Boissières**, Hayat **Tamimi**, Gilbert **Fronty**, Annick **Taysse**, Cédric **Lachaud**, Michèle **Reliat**, Roger **Chassagnard**.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Le Conseil départemental et son fonctionnement

Les Commissions du Conseil départemental

Commission de la Cohésion Sociale

Présidente : Marilou **Padilla-Ratelade**

Vice-Président : Francis **Colasson**

Membres : Agnès **Audeguil**
Sandrine **Maurin**
Christophe **Petit**
Lilith **Pittman**
Annie **Queyrel-Peyramaure**
Gilbert **Rouhaud**
Gérard **Soler**
Jean **Stöhr**
Pascale **Boissiéras**
Cédric **Lachaud**
Hayat **Tamimi**
Annick **Taysse**

Commission de la Cohésion Territoriale

Présidente : Laurence **Dumas**

Vice-Présidente : Nelly **Simandoux**

Membres : Christophe **Arfeuillère**
Danielle **Coulaud**
Najat **Deldouli**
Jean-Claude **Leygnac**
Florence **Duclos**
Christophe **Petit**
Hélène **Rome**
Jean-Marie **Taguet**
Roger **Chassagnard**
Jean-Claude **Peyramard**
Michèle **Reliat**
Stéphanie **Vallée**

Commission des Affaires Générales

Président : Franck **Peyret**

Vice-Président : Jean-Jacques **Lauga**

Membres : Francis **Comby**
Jean-Jacques **Delpech**
Ghislaine **Dubost**
Laurence **Dumas**
Marilou **Padilla-Ratelade**
Annie **Queyrel-Peyramaure**
Nelly **Simandoux**
Nicole **Taurisson**
Christian **Bouzon**
Emilie **Boucheteil**
Bernard **Combes**
Gilbert **Fronty**

Le Conseil départemental

Organigramme



Pascal Coste
Président du Conseil départemental
Canton du Midi Corrèzien



Christophe Arfeuille
Vice-président
Canton d'Ussel



Sandrine Maurin
Vice-présidente
Canton de
Brive-la-Gaillarde 3



Christophe Petit
Vice-président
Canton du
Plateau de Millevaches



Hélène Rome
Vice-présidente
Canton de
Seilhac-Monédières



Francis Comby
Vice-président
Canton d'Uzerche



Jean-Claude Leygnac
Conseiller délégué
Canton d'Argentan



Gilbert Rouhaud
Conseiller délégué
Canton de
Malemort-sur-Corrèze



Gérard Soler
Conseiller délégué
Canton de
Brive-la-Gaillarde 3



Najat Deldouli
Canton de
Brive-la-Gaillarde 4



Jean-Jacques Delpech
Canton de Saint-
Pantaléon-de-Larche



Nicole Taurisson
Canton de Saint-
Pantaléon-de-Larche



Pascale Boissiéras
Canton de
l'Yssandonnais



Christian Bouzon
Canton de
l'Yssandonnais



Emilie Boucheteil
Canton de Naves



Roger Chassagnard
Canton de
Sainte-Fortunade



Stéphanie Vallée
Canton de
Sainte-Fortunade



Hayat Tamimi
Canton de
Brive-la-Gaillarde 1



Annick Taysse
Canton de Tulle

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Lilith Pittman
Vice-présidente
Canton de
Brive-la-Gaillarde 2



Jean-Marie Taguet
Vice-président
Canton d'Egletons



Agnès Audeguil
Conseillère déléguée
Canton d'Egletons



Francis Colasson
Conseiller délégué
Canton de
Brive-la-Gaillarde 2



Danielle Coulaud
Conseillère déléguée
Canton de
Haute-Dordogne



Ghislaine Dubost
Conseillère déléguée
Canton du
Midi Corrèzien



Florence Duclos
Conseillère déléguée
Canton de
Malemort-sur-Corrèze



Laurence Dumas
Canton d'Argentat



Jean-Jacques Lauga
Canton de
Seilhac-Monédières



**Marilou
Padilla-Ratelade**
Canton d'Ussel



Franck Peyret
Canton de
Brive-la-Gaillarde 4



**Annie
Queyrel-Peyramaure**
Canton d'Uzerche



Nelly Simandoux
Canton du
Plateau de Millevaches



Jean Stöhr
Canton de
Haute-Dordogne



Bernard Combes
Canton de Tulle



Cédric Lachaud
Canton de
Brive-la-Gaillarde 1



Gilbert Fronty
Canton d'Allasac



**Jean-Claude
Peyramard**
Canton de Naves



Michèle Reliat
Canton d'Allasac





COHÉSION TERRITORIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Initiés par l'État, les Contrats de Transition Écologique sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Ils illustrent la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités locales : une co-construction avec les territoires d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.

La Corrèze est le Premier Département à s'engager dans une telle démarche. Ce périmètre départemental permet une vision stratégique des grands enjeux de la transition écologique et offre une véritable cohérence en facilitant la coordination des projets.

En mobilisant tous les acteurs locaux autour de la transition écologique, l'élaboration du CTE a donné naissance à 25 fiches actions et une soixantaine de projets en émergence.

Le CTE se veut un contrat évolutif tout au long de sa mise en œuvre. Il est ouvert à tout nouveau projet souhaitant s'inscrire dans le cadre de la transition écologique dans le Département de la Corrèze.

Le Département a fixé quatre orientations stratégiques pour fédérer l'ensemble des acteurs de son territoire :

Orientation 1 : Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables.

Orientation 2 : Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire.

Orientation 3 : Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural.

Orientation 4 : Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

L'animation et le pilotage départemental de la transition écologique, se sont traduits tout au long de cette première année par le suivi de sujets collectifs (mobilités, développement économique durable des entreprises, amélioration de l'impact environnemental des politiques publiques...). Il s'agit, dans chaque action portée ou suivie par le Département, de valoriser les expériences et mutualiser les bonnes pratiques.

Les actions & faits marquants

Le Département de la Corrèze a signé le Contrat le 14 juin 2019 en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.



Le 28 novembre 2019, le premier Comité Technique du Contrat de Transition écologique, présidé par le Directeur Général des Services du Département et par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze

Le bilan chiffré de la mobilisation des acteurs du territoire faisait état de :

- 15 signataires,
- 15 porteurs de projets (dont 6 privés),
- 32 partenaires et financeurs,
- Une centaine de participants aux groupes de travail.

Le bilan financier à la date du COPIL à la fin de cette première année s'établit à 32 M d'€ investis

sur les 108 M d'€ investissements prévisionnels.

En 2019, le Département de la Corrèze a été lauréat de 2 prix pour la mise en place de Corrèze

TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Le prix 2019 Énergies Citoyennes,
- La Marianne d'Or du Développement Durable.



COHESION TERRITORIALE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

SERVICE HABITAT

Le service Habitat est chargé de la mise en œuvre de la politique habitat du Département, il assure les missions liées :

- au **Guichet Habitat** : dispositifs d'aides aux propriétaires privés, publics et aux communes notamment pour l'amélioration du bâti, l'accession à la propriété, la construction de logements... ;
- au **Plan d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** : interventions sociales en faveur du logement et l'hébergement, et plus particulièrement le Département assure la gestion des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (aides aux personnes) et du Fonds Commun Logement (aides à l'amélioration des logements) ;
- à **l'Urbanisme** : instruction des certificats et des autorisations d'urbanisme avec les communes conventionnées et mission d'appui et de conseil sur le territoire.

Les actions & faits marquants

Continuité des aides du Guichet Habitat en 2019 :

Pour les particuliers :

- sur l'accession,
- l'amélioration énergétique du logement,
- les travaux traditionnels,
- le maintien à domicile avec - l'adaptation du logement.

Pour les bailleurs sociaux et les collectivités :

- sur l'amélioration du parc locatif.

Plan d'actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2021 :

Gestion des dispositifs sociaux :

- Fonds Solidarité Logement, pour le maintien et/ou l'accès dans un logement à).
- Fonds Commun Logement, pour l'amélioration des logements.
- Accompagnement des jeunes par le biais des résidences SHJ.
- Travail de partenariat sur les

autres dispositifs : Charte de prévention des expulsions, Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives, Commission de médiation (dite DALO), Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, Pôle Départemental de Lutte contre l'habitat Indigne (PDLHI).

La cellule urbanisme :

- Conseil et appui dans la mise en place ou la révision des documents de planification territoriale.
- Instruction des actes d'urbanisme des collectivités ayant conventionné en ce sens avec le Département.

Chiffres clés

GUICHET HABITAT

- **862** demandes
- **535** aides attribuées, représentant :
 - **53 270 010 €** de travaux
 - **2 251 833 €** de subventions engagées

FOND SOLIDARITÉ LOGEMENT

- **2 442** prestations accordées (accès au logement et dépenses d'énergie essentiellement).
- **808 982 €** engagés

FOND COMMUN LOGEMENT

- **96** demandes
- **76** dossiers financés
- **106 769 €** engagés

CELLULE URBANISME

- **69** conseils aux collectivités et partiuliers
- **669** dossiers instruits
- **50** suivis de documents de planification

SERVICE HABITAT

Témoignage

Karine BOURROUX, Chargée de projet

Mon travail est lié au PDALHPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées). Ce plan, rendu obligatoire par la loi Besson du 31 mai 1990, vise à la mise en œuvre du droit au logement pour tous ; de la rue au logement. Il propose plusieurs orientations comme la prévention des expulsions, la lutte contre la précarité énergétique, le développement de logements adaptés... Il est pourvu de deux outils financiers qui sont le Fonds de Solidarité pour le Logement et le Fonds Commun Logement. Il est co-élaboré et co-piloté par l'État et le Département.

Concrètement, mes missions consistent à faire vivre ce plan en recensant, analysant des besoins de terrain, en mettant en place des actions, des outils, en le faisant évoluer en fonction des besoins et des dispositifs législatifs.

Je suis également référente du Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce Fonds a pour but d'aider financièrement des personnes éprouvant des difficultés financières à accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. Je statue au niveau des commissions d'attribution de ce Fonds, veille à l'évolution de son règlement intérieur et élabore les conventions entre le Département et les partenaires financeurs.

Enfin, j'ai un rôle de communication et de conseil sur les outils et actions de ce plan auprès des différents partenaires (travailleurs sociaux, associations, bailleurs...).

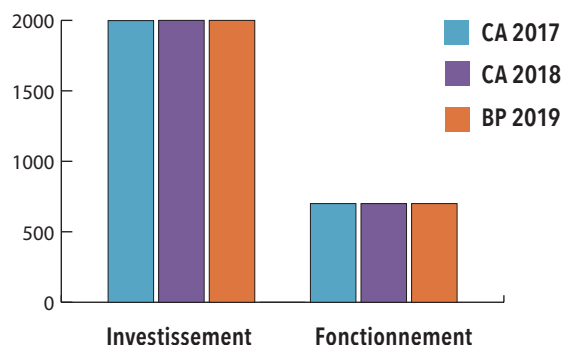
Les finances & ressources humaines

17 agents, soit 16 ETP, accompagnent et favorisent l'amélioration des conditions de logement des Corrèziens.

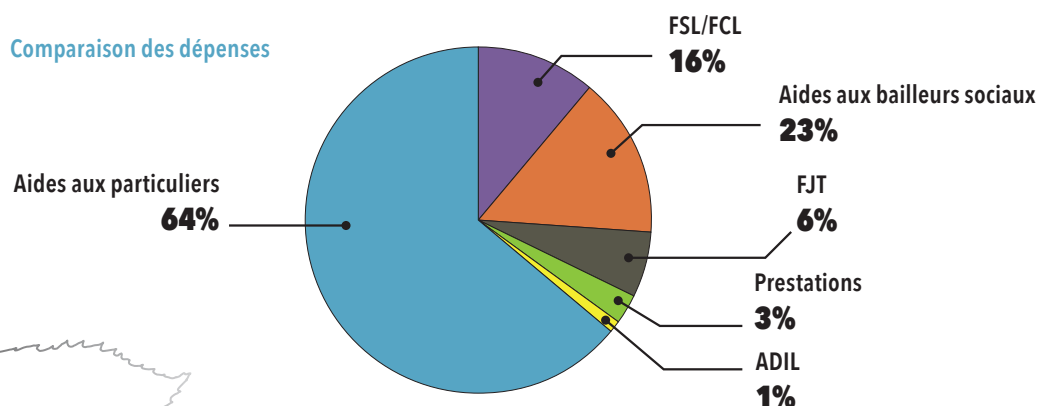
Ils sont ainsi répartis :

- 1 chef de service
- 4 agents au sein du guichet habitat
- 9 agents au sein du pôle social
- 2 agents au sein de la cellule urbanisme
- 1 agent pour le secrétariat.

Répartition des engagements financiers :
Investissement « Guichet habitat » 2 000 000 €
Fonctionnement « Aides sociales » 771 000 €



Comparaison des dépenses



COHÉSION TERRITORIALE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

SERVICE AIDES AUX COMMUNES

Le Service Aides aux Communes regroupe l'ensemble des interventions départementales en direction des communes et de leurs groupements. L'objectif de ce service centralisateur des aides aux collectivités est de faciliter les démarches des maîtres d'ouvrages publics et de gérer de manière optimale le budget départemental d'investissement indirect. Par ailleurs, le service apporte en lien avec les chefs de projets, une assistance à maîtrise d'ouvrage financière et administrative aux maîtres d'ouvrages publics pour le montage de leurs dossiers de demandes de subventions. Le Département a ainsi souhaité inscrire sa politique des «aides aux collectivités» de manière à ce qu'elle soit porteuse d'une plus grande solidarité et cohérence territoriale, incitatrice à un développement économique local et pérenne.

Les actions & faits marquants

- 1^{er} financeur des collectivités de la Corrèze, le Département a souhaité conforter l'investissement en direction des territoires, en accompagnant l'activité économique et l'emploi en Corrèze.
- Une première analyse du dispositif contractuel d'aides 2018-2020, lors des réunions cantonales 2019, a souligné la bonne appropriation par les maires, confirmant que cette politique d'aides de proximité s'adapte aux besoins des territoires.
- Le dispositif contractuel est souple, grâce aux avenants formalisés, qui ont permis à une collectivité ayant décidé de ne pas réaliser une opération de réaffecter le montant d'aide contractualisé ou encore d'inscrire de nouvelles opérations urgentes et nécessaires.
- 134 000 € ont été dédiés à la Dotation de Solidarité Communale 2019 en faveur de communes les plus fragiles, leur permettant de bénéficier d'un taux exceptionnel de 80 % pour des travaux nécessaires (voirie, bâtiments...).

Chiffres clés

Le Département s'est engagé sur un effort financier de :

- **40 M€** sur 2018/2019, complétés par **3 M€** dans le cadre de la politique de l'eau 2019/2021.
- Les aides aux collectivités se déclinent en **4** dispositifs (le dispositif contractuel avec Contrat de Solidarité Communale et Contrat de Cohésion des Territoires, les dotations voirie, l'aide à l'adressage et le dispositif eau et assainissement).
- **43** communes les plus fragiles ont bénéficié de la Dotation de Solidarité Communale.

Témoignage

David TISSANDIER, Gestionnaire de dossiers.

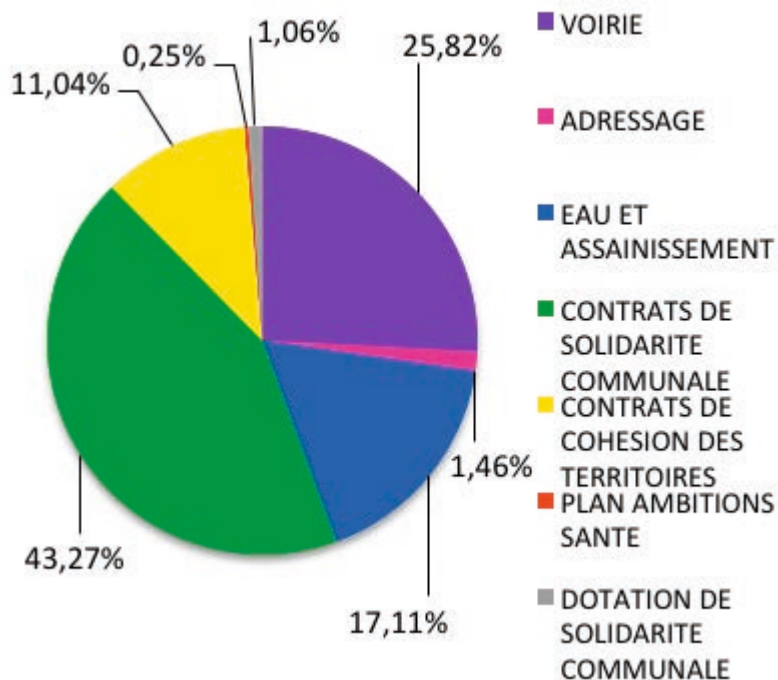
Les missions qui me sont confiées concernent essentiellement des demandes de subventions émanant des communes relatives aux infrastructures routières. Les déplacements en milieu rural ont une importance telle que le Département a su faire évoluer ses dispositifs d'accompagnements afin de répondre pleinement aux attentes des collectivités locales. Ainsi, je suis chargé de l'instruction des dossiers de demande d'aides pour les travaux sur routes communales et chemins ruraux, des aménagements de sécurité (ralentisseurs, aménagements de carrefours...), des travaux sur réseaux d'eaux pluviales des routes départementales en traverse des bourgs et enfin pour l'achat de matériel nécessaire à l'entretien du réseau routier (lame à neige, broyeur d'accotement...).

J'assure également la gestion du dispositif d'aide pour l'adressage. Ce dispositif revêt une importance capitale pour les communes pour le déploiement de la fibre optique.

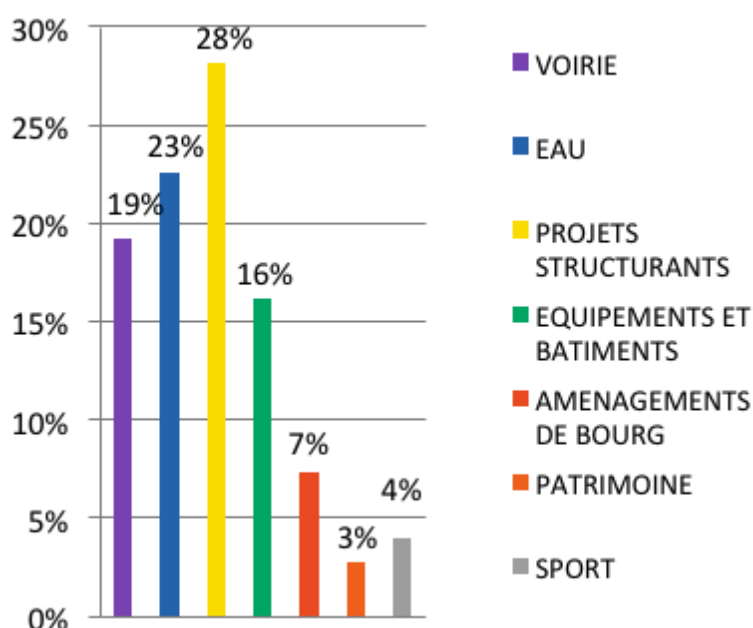
SERVICE AIDES AUX COMMUNES

Les finances

Affectation 2019



Répartition du budget 2019 par programme



COHÉSION TERRITORIALE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CELLULE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les axes de la politique du Département en matière de Transition écologique portent notamment sur :

- la transition énergétique : valorisation des énergies renouvelables et de mobilités durables ;
- la transition agricole et alimentaire : adaptation de notre agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité ;
- la préservation de la biodiversité : préservation des espaces naturels, la protection de la ressource en eau ;
- l'accompagnement des Corrèziens vers la transition écologique : protection du cadre de vie, accompagnement de notre économie.



Les actions & faits marquants

- Signature le 14 juin 2019 du Contrat Corrèze Transition Ecologique en présence de M^{me} Wargon secrétaire d'Etat.
- Création de la Société Mixte Corrèze Energies Renouvelables.
- Proposition d'une nouvelle politique de l'Eau 2019-2021.
- Etablissement d'un "Contrat de Progrès" 2019/2021 avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Poursuite de l'élaboration du SAGE Vézère-Corrèze,
- Partenariat avec l'Association Syndicale d'Aménagements Fonciers Agricoles de la Corrèze, (ASAFAC) et la Fédération de Pêche.
- Mise en place de mai à novembre de la phase de lutte antivectorielle contre le moustique tigre en lien avec le Laboratoire Qualyse.
- Animation de label des villes et villages fleuris (VVF) label national lié au cadre de vie : accompagnement des communes Corrèziennes et suivi du label en région Nouvelle-Aquitaine.
- Poursuite des travaux sur le site de la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne.

Chiffres clés

- **42** membres de la CLE du SAGE représentant les acteurs du territoire.
- Près de **200 000 €** mobilisés pour l'abreuvement, la mise en défend et la mise en conformité des étangs.
- **38** communes participent au label VVF dont 2 communes supplémentaires qui obtiennent le label en 2019.
- **15 signataires** du Contrat Corrèze Transition Ecologique.
- Un intérêt croissant pour le label VVF avec plus de **500** élus et techniciens présents à la manifestation de clôture du label régional exceptionnellement réunie en Corrèze à Objat.

Les ressources humaines

La cellule se compose de 11 agents : 1 responsable de cellule, 6 chargés de développement en transition Ecologique, 1 agent en mutualisation et 1 agent en charge des subventions.



CELLULE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

VALORISER DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) ET DES MOBILITES RURALES

■ Les actions & faits marquants

La Corrèze s'est engagée, notamment dans le cadre du Programme Corrèze Transition Ecologique, à faire de notre Département un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables.

L'objectif est d'accélérer le développement de la production et de la consommation locale d'énergies renouvelables en s'inscrivant dans une dynamique d'incitation, en soutenant des expérimentations innovantes et en modélisant le déploiement des filières de manière concentrée et cohérente par l'élaboration de schémas départementaux.

■ La Société d'Économie Mixte (SEM) Corrèze Énergies Renouvelables (CER).

■ Schéma départemental de méthanisation.

■ Plan départemental de développement de la mobilité électrique en Corrèze.

■ Le Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat (COTEC).

Chiffres clés

- Plus de **200** contacts prospects.
- **46** projets en cours de qualification.
- **3** projets de promesses de bail finalisés.
- **3** promesses de bail proposées à des propriétaires.
- **6** promesses de bail signées (puissance cumulée 15 200 kw)

COHÉSION TERRITORIALE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CELLULE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La **Cellule d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)** a pour mission d'accompagner les collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif, depuis l'assistance à l'élaboration des projets jusqu'à l'assistance technique au fonctionnement des ouvrages de traitement. Elle apprécie les performances épuratoires de la station d'épuration grâce aux données de l'autosurveillance réglementaire et évalue la possibilité de recevoir de la pollution supplémentaire. Elle aide à l'optimisation du fonctionnement des ouvrages au travers de conseils d'exploitation (réglages, entretien, équipements à prévoir, etc.). Le SATESE propose d'apporter aux exploitants les conseils en vue d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement dont ils ont la charge. Cela se traduit par des visites tout au long de l'année.

Les actions & faits marquants



- La signature des nouvelles conventions 2019 - 2024 entre le Département et les collectivités.
- L'accueil d'un contrat d'apprentissage.
- La formation technique et administrative des agents communaux en collaboration avec le CNFPT.
- L'inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement.

Chiffres clés

- **100%** de communes ou EPCI adhérentes au SATESE
- **110 000** Corrèziens concernés
- **5 000** entreprises concernées
- **289** stations surveillées
- **450** interventions sur sites
- Développement de projets innovants avec les lycéens et les étudiants des filières de traitement des eaux.

Témoignages

Les agents du SATESE : Entre nouvelles technologies, évolutions de la législation et réforme territoriale, le métier est en perpétuel mouvement où les capacités d'adaptation sont les qualités nécessaires pour répondre aux besoins.

Laurent DIOT précise "il a été important de proposer un accompagnement réglementaire pour les collectivités lors de la mise en place du nouvel arrêté". Aujourd'hui, chaque commune ou EPCI bénéficie de ce suivi.

Pour sa part, Christophe CASTILLAN note aussi une évolution du champ d'intervention.

"Ma mission ne consiste plus uniquement à contrôler et régler la STEP, mais de m'assurer aussi du bon état et du bon fonctionnement de réseaux de collecte des eaux usées".

Depuis ces 2 dernières années, le SATESE a donc développé un autre champ d'intervention accès sur le réseau avec des technicités particulières comme l'inspection télévisuelle ou la détection des réseaux enterrés nécessitant une formation complète.

"Ce qui nous semble important, ajoute Alain MERPILLAT, c'est la vision globale du territoire tout en ayant un regard précis des problématiques de chaque commune pour répondre rapidement aux besoins". L'échange et la transmission, les compétences de chacun et la cohésion de l'équipe sont les points clefs du bon fonctionnement d'un service d'assistance technique tel que le SATESE.

SERVICE ENVIRONNEMENT



Bilan 2014 - 2019

Évolution 2014 - 2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prestations terrains						
Visites conseil	313	347	340	339	333	334
Visites bilan 24 heures			53	59	57	47
Visites <u>autosurveillance</u>	19	18	16	19	19	19
Total	332	365	409	417	409	400
Coût Analyses en euros						
Analyses	26 060	30 134	28 312	31 411	38 818	38 818
Recettes collectivités en euros						
Recettes conventions	28 068	54 149	56 556	59 875	62 397	59 202
Recettes Aides Agence de l'eau en euros						
Aides Agence de l'eau	43 672	55 254	70 816	91 340	98 064	51 246

DIRECTION MODERNISATION & MOYENS

La Direction de la Modernisation et des Moyens a pour principale mission la gestion des moyens de la collectivité avec des maîtres-mots que sont l'innovation et la modernisation des actions, ceci tout en assurant la maîtrise du budget.

La Direction de la Modernisation et des Moyens regroupe trois services : le Service Affaires Juridiques et Achats, le Service Bâtiments et le Service Systèmes d'Information. Elle compte 60 agents qui œuvrent quotidiennement au service de la collectivité.

La réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement, tant dans le Service Bâtiments que dans le Service Systèmes d'Information, a permis de poser un diagnostic, une stratégie et d'établir un plan d'actions dont la mise en œuvre pour 2019 se déclinent comme suit :

- **Service Affaires Juridiques et Achats** : la poursuite de la dématérialisation des marchés publics et une forte augmentation du volume d'heures d'insertion sociale dans le cadre du dispositif des clauses d'insertion sociale et de promotion de l'emploi.
- **Service Bâtiments** : des opérations majoritairement portées sur l'amélioration énergétique et la sécurisation des collèges.
- **Service Systèmes d'Information** : une refonte de l'Intranet de la collectivité mais également l'informatisation du Centre Départemental de Santé (CDS) et la modernisation des outils des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) de la Corrèze. A cela s'est bien entendu ajouté la gestion des opérations, des affaires et des projets présents au sein de chaque service.

A ces actions doit être ajoutée la gestion des opérations, des affaires et des projets présents au sein de chaque service.

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES & ACHATS

Les missions du service Affaires Juridiques et Achats sont les suivantes :

- Élaborer la politique d'achat de la Collectivité et planifier la commande publique ;
- Mettre en œuvre une commande publique responsable par l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés de la Collectivité et l'accompagnement de maîtres d'ouvrages externes ;
- Gérer les procédures d'achats et le suivi des marchés en lien avec les services concernés ;
- Assister et conseiller la Direction Générale, les élus et services dans tous les domaines du droit ;
- Gérer les précontentieux et contentieux en lien avec les services concernés ;
- Participer à l'élaboration et gérer les contrats d'assurances ; gérer les sinistres ;
- Gérer les acquisitions et cessions (terrains, surplus d'emprises, délaissés de voirie et bâtiments) de la Collectivité, ainsi que les conventions de servitude.

Les actions & faits marquants

- Réunion du collège des acheteurs le 15 octobre 2019 : bilan sur la dématérialisation des marchés publics / mutualisation de la plateforme de dématérialisation du Département + présentation du dispositif des clauses d'insertion sociale et de promotion de l'emploi.
- Important volume d'heures d'insertion sociale (nombre d'heures multiplié par 2 entre

2018 et 2019) lié notamment au chantier de déploiement de la fibre optique.

- Un nombre toujours conséquent de sollicitations au titre du conseil juridique (des sollicitations nombreuses et complexes).
- Remise en concurrence du contrat d'assurance Responsabilité Civile.

- Poursuite des acquisitions de terrains pour la liaison RD1089/RD921 à Malemort.
- Quelques cessions significatives : gendarmeries de Meyssac et de Beaulieu.

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES & ACHATS

Témoignage

Marie-Laure DUPUY-MERPILLAT, Assistante de gestion Marchés

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT (seuil relevé à 40 000 € HT depuis le 1er/01/2020) concerne les acheteurs publics ainsi que les entreprises.

Afin d'accompagner la mise en place de cette obligation, je suis donc devenue référente en matière de dématérialisation des marchés publics en lien avec notre prestataire :

- pour les services du Conseil départemental,
- pour les 260 collectivités adhérentes à notre plateforme de dématérialisation,
- pour les entreprises,

auprès desquels j'ai dispensé des formations, soit au total 240 personnes, tout en leur assurant conseil et assistance au quotidien.

Outre cette mission spécifique, mon métier consiste à mener la gestion administrative des marchés publics dans le cadre du respect des procédures. L'objectif principal est d'améliorer l'exécution financière qui en découle, en favorisant un travail partenarial avec les comptables de la Collectivité mais aussi avec la Direction des Finances. Ces deux activités sont complémentaires et permettent une bonne maîtrise de la réglementation en matière de commande publique.

C'est un métier en constante évolution, qui demande une faculté d'adaptation et qui entre parfaitement dans le cadre de la modernisation. Il m'a permis de développer à la fois mon sens relationnel tout en conservant la rigueur nécessaire à cette profession.

Chiffres clés

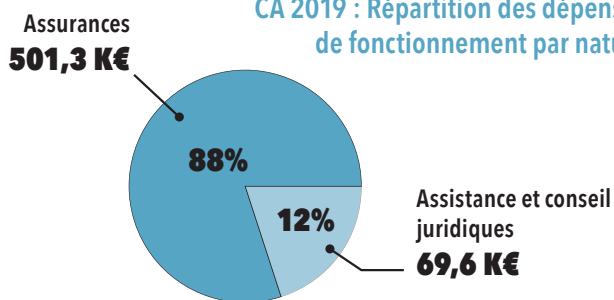
- **56** consultations lancées en 2019 qui ont permis de conclure **94** marchés
- **267** marchés subséquents conclus sur accords cadres
- **69 661** heures d'insertion générées par la commande publique (marchés du Conseil départemental et des **10** maîtres d'ouvrage accompagnés)
Pour mémoire : 35 000 heures en 2018
- **56** opérations ont été examinées par la Commission Commande Publique. Responsable ; **22** ont intégré des clauses sociales et /ou environnementales
- **387** demandes de conseils juridiques traitées (344 en 2018)
- **384** dossiers de sinistres assurance (239 en 2018)
- **207 000 €** encaissés par le Conseil départemental au titre des cessions réalisées (terrains et bâtiments).
- **500 000 €** dépensés par la Collectivité au titre des acquisitions.

Les finances & ressources humaines

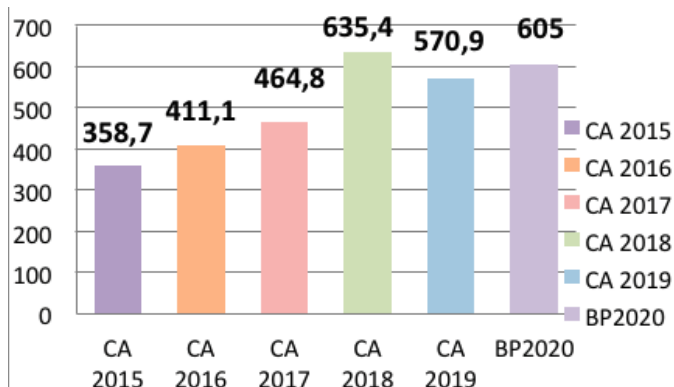
12 agents sont affectés au service Affaires Juridiques et Achats :

7 personnes pour la fonction achats ; **4 personnes** pour les fonctions juridique / assurance / affaires foncières et **1 chef de service**.

CA 2019 : Répartition des dépenses de fonctionnement par nature



Comparaison des dépenses de fonctionnement par année



SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le plan de transformation numérique de la collectivité comprend trois programmes phares : la Dématérialisation, la Relation Usagers et la Gestion de la Donnée.

La feuille de route numérique 2019-2021, basée sur ce plan de transformation numérique, permet d'afficher 4 grands projets fonctionnels que sont l'Administration 4.0, Routes 4.0, Social 4.0 et Tourisme 4.0.

A ce titre, 156 projets ont été identifiés sur 3 ans, ils ont été regroupés en 6 actions :

- **Simplifier les démarches avec l'usager** : Gestion des demandes - Gestion de la relation usagers - Saisine par voie électronique - Centre d'appels - Portail de télé services (subventions, social 4.0, routes 4.0, logement...) - Billetterie en ligne.
- **Moderniser notre administration** : RH (portail agent, évaluation, postes et effectifs, recrutement, formation, absences) - Intranet - MDPH (labellisation CNSA, numérisation des dossiers, hébergement des données de santé) - Social (évaluation médico-sociale, portail Assfam / Assmat) - Finances - Marchés (Service fait, Dématérialisation des marchés publics) - Gestion électronique de documents - Parapheur électronique - Signature électronique - Support centralisé SI (demandes, assistance).
- **Gouverner la donnée** : Outils de pilotage et décisionnel - Open Data - Référentiel unique des données - Archivage électronique.
- **Faciliter les échanges avec nos partenaires** : Échanges dématérialisés avec les SAAD et ICA - Télétransmission des marchés publics et actes budgétaires - Plateformes collaboratives citoyennes.
- **Rénover nos infrastructures** : Équipements mobiles des travailleurs sociaux - Équipements du réseau routier (Stations de comptage et météo, vidéosurveillance, détection par satellite) - Rénovation de la salle Charles Ceyrac - Passage à la téléphonie IP dans les collèges - Plan de continuité des activités informatiques.
- **Mutualiser les services entre collectivités** : SIG Départemental - Urbanisme - Archivage électronique - Cloud Souverain - Open Data - Plateforme des Marchés Publics - Gestion de la relation Usagers - Sauvegarde des données.

Les actions & faits marquants

Refonte du site Intranet TARENTIN

La collectivité a souhaité une profonde modernisation de son Intranet qui datait de 2006 afin d'en faire un outil accessible à tous, en offrant des services dématérialisés au quotidien à tous les agents.

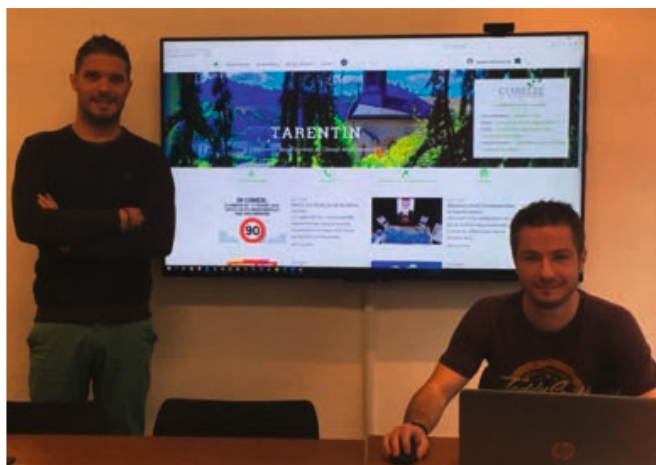
Ce nouvel Intranet TARENTIN a pour vocation de devenir le portail unique de l'agent lui permettant d'accéder aux applications métiers auxquelles il est habilité.

L'ergonomie et la recherche ont été privilégiées facilitant ainsi l'accessibilité à toute information de manière intuitive en un clic.

Chiffres clés

- 115 jours de développement
- 80 jours de contenus Web
- 60 jours d'intégration
- 20 formulaires

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION



Témoignage

Pierre LAVENT et Clément MOURET

Responsables du projet INTRANET

En tant que responsables de projets, nos missions se sont articulées autour de 2 axes principaux :

1) La gestion de projet

- Organisation du projet autour de la méthode agile
- Spécifications techniques et fonctionnelles
- Coordination des différents acteurs du projet
- Réunion hebdomadaire de suivi du projet et rédaction des comptes-rendus.

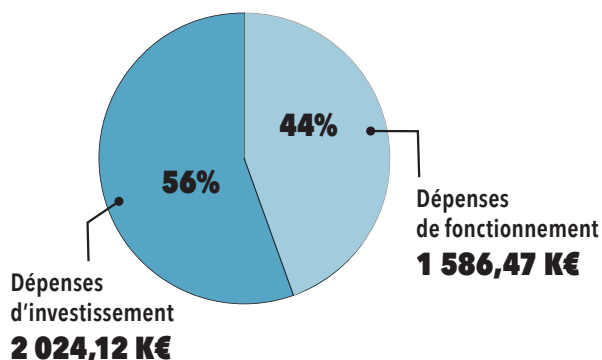
2) Le développement, la recette et la mise en production

- Installation des outils de développements
- Installation des différents environnements (développement, recette et production)
- Développement et intégration du design
- Développement des anciens formulaires de l'Intranet et des workflows associés
- Actualisation et intégration des contenus
- Recette fonctionnelle et technique.

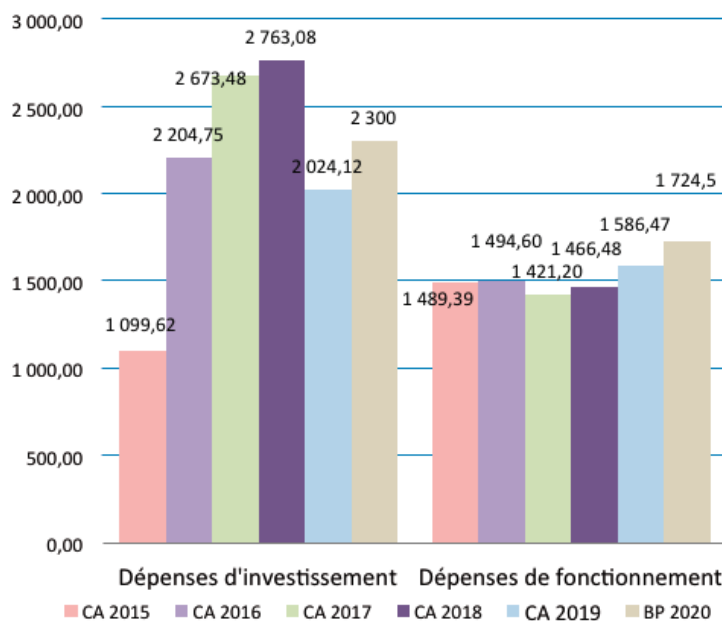
Les finances & ressources humaines

Le service des systèmes d'information compte 32 agents : 12 personnes à la cellule "Études et Développement" ; 12 personnes à la cellule "Support et Production" ; 4 personnes à la cellule "Infrastructures" ; 2 assistantes administrative et comptable ; 1 Délégué à la Protection des Données et 1 Chef de service.

Répartition des dépenses par section en milliers d'euros



Comparaison des dépenses par section



SERVICE BÂTIMENTS

Le service Bâtiments compte 13 agents pour un périmètre d'intervention de 111 sites départementaux soit une Surface Hors d'Œuvre Nette d'environ 240 000 m².

Afin de répondre aux besoins des usagers et des territoires, le service Bâtiments doit poursuivre l'entretien du patrimoine départemental à un niveau élevé d'investissement et maintenir les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ses missions principales consistent à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur l'ensemble des bâtiments départementaux ;
- Assurer la gestion technique, administrative et financière :
 - de l'entretien préventif et correctif des bâtiments, leurs équipements techniques, espaces verts,
 - de l'exploitation et la maintenance des installations techniques,
 - des baux, conventions et loyers,
 - des marchés de gardiennage et nettoyage,
 - des procédures amiables ou précontentieuses sur bâtiments ;
- Assurer une expertise, un conseil technique auprès des EPDA (Etablissement Public Départemental Autonome) et autres maîtres d'ouvrage externes, dans le cadre notamment de compétences liées à l'énergie.

Les actions & faits marquants

Les principales actions mises en œuvre par le service Bâtiments ont porté sur les domaines suivants :

Amélioration énergétique

- Collège de BEAULIEU - Remplacement cheminée extérieure (55 K€)
- Collège Jean Moulin à BRIVE - Isolation combles (45 K€)
- Marbot à TULLE - Climatisation reprographie (50 K€)
- MSD d'USSEL - Calorifuge des gaines de toiture (12 K€).

Clos et couvert

- MSD de BORT - Rénovation toiture (35 K€)
- Collège Cabanis à BRIVE - Réfection chéneaux tranche 2 (25 K€)
- CERBF d'USSEL - Remplacement toitures (55 K€).

Modernisation

- Signalétiques extérieures des collèges - totems - (35 K€)
- Collège de LUBERSAC - Amélioration confort acoustique 1/2 pension (21 K€)
- Collège V. Hugo à TULLE - Réfection des murs et plafonds cuisine (54 K€).

Réglementaire

- Mise en place de défibrillateurs (Tranche 1) : collèges, MSD, Marbot, Sédières (26 K€)
- Collège de TREIGNAC - Remplacement de l'élèveur PMR (45 K€).

Sécurisation

- Collège d'ALLASSAC - Contrôle d'accès et réfection cour (64 K€)

Chiffres clés

Le service Bâtiments assure la gestion de :

- **130** baux et/ou conventions d'occupation
- **5** marchés de logistique
- **18** marchés de maintenance
- **29** marchés de chauffage, énergie
- **709** demandes d'interventions de maintenance bâtiments

- Collège Rollinat à BRIVE - Connectique des portails et portillons (Tranche 2) (50 K€)
- Collège d'OBJAT - Travaux de sécurisation (clôtures) (100 K€)
- Gendarmerie de SEILHAC - Soutènement talus et clôtures (30 K€)
- Marbot à TULLE - Contrôle d'accès (30 K€).

Chiffres clés

L'activité du service Bâtiments représente :

- **32** des marchés (lots)
- **2** accords-cadres (15 marchés subséquents)
 - Electricité : 1 marché subséquent
 - Matériel professionnel de cuisine et lingerie : 14 marchés subséquents
- **23** Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) publiés
- **7** affaires présentées par la collectivité en Commission d'Appel d'Offres (CAO).

SERVICE BÂTIMENTS

Equipements de cuisine dans les collèges dont :

- Collège d'ALLASSAC (16 K€)
- Collège de MEYMAC (12 K€)
- Collège Clémenceau à TULLE (11 K€)
- Collège d'USSEL (7 K€).

L'année 2019 a également été marquée par le lancement d'études de faisabilité :

- Réfection audio-vidéo de la Salle Charles Ceyrac
- Restructuration du Collège d'ARGENTAT.

Témoignage

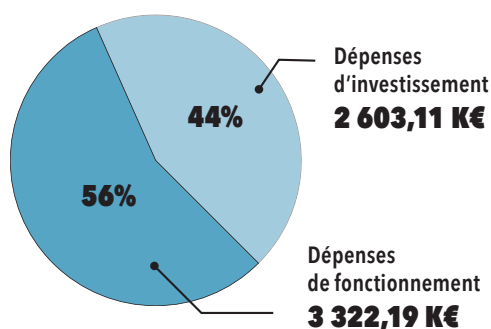
Yannick MAUROUX, Technicien Bâtiments

Après une expérience pour la Région Limousin, en tant que chargé d'opérations en construction, je suis arrivé au Conseil Général de la Corrèze en 2008 pour une mission similaire au sein du service Bâtiments. Dix ans plus tard, les conséquences d'un accident de la vie m'ont conduit à réorienter mes missions vers la gestion d'opérations transversales et l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements qui vise à prioriser nos actions. Ces deux tâches m'offrent de nouvelles perspectives à court et moyen termes. Je viens en support des agents du service pour les aider quotidiennement dans les missions qui sont les leurs et que je connais. A titre d'exemples récents, j'ai participé aux études pour la création du Centre Opérationnel Routier, la mise en place des défibrillateurs automatisés externes (DAE), et l'installation des bornes électriques de recharge pour les véhicules de service. J'assure également la gestion et le suivi de divers accords-cadres (équipements des cuisines et travaux courants) ainsi que l'accessibilité des bâtiments publics que nous devons traiter dans le cadre réglementaire de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). Ces actions correspondent à des valeurs de travail et de partage au service du public.

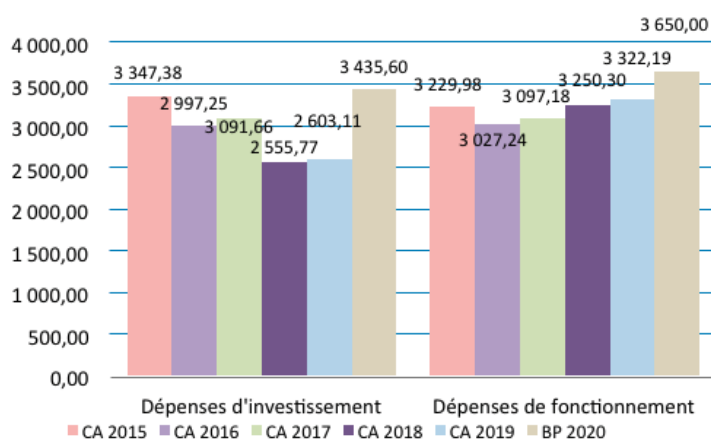
Les finances & ressources humaines

15 agents sont affectés au service des Bâtiments : 5 personnes à la cellule "Investissements" ; 6 personnes à la cellule "Exploitation Maintenance" comprenant 1 coordinateur bâtiment, 1 chargé de projet bâtiment GPI, 1 gestionnaire technique référent PPI ; 1 gestionnaire administratif et 1 Chef de service.

CA 2019 : Répartition des dépenses par section



Composition des dépenses par section en milliers d'euros



DIRECTION DES ROUTES

La mission principale de la direction des Routes est de faciliter l'utilisation quotidienne des 4 697 km du réseau routier départemental. Pour cela, elle assure les aménagements nécessaires qui vont permettre d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation.

La direction des Routes offre un service qui mobilise en permanence les moyens nécessaires pour favoriser tant la mobilité que l'activité socio-économique du Département.

Les actions & faits marquants

- Mise en place de la réorganisation lancée avec Routes 4.0
- Poursuite d'opérations structurantes (contournement de Noailles, Lubersac, Malemort...)
- Pleine activité du programme d'élagage
- Externalisation du fauchage et débroussaillage sur 1/3 du réseau
- Refonte du service hivernal par la mise en place de la conduite sans accompagnateur
- Étude d'accidentalité sur 2008 sections de RD en vue d'un retour à VMA 90km/h sur l'ensemble des RD corréziennes
- Obtention de l'agrément Laboroute pour le Laboratoire CD19
- Expérimentation de techniques routières à forte plus value environnementale (retraitement en place, usage massif d'agrégats d'enrobés...)
- Instruction de 465 sollicitations touchant au domaine routier.

Chiffres clés

- **15,95 M€** en investissement
- **187 km** de chaussées rénovées
- **12** ouvrages d'art réhabilités
- **16** aménagements de bourgs
- Baisse drastique des tués sur RD (**3** en 2019).
- **290** analyses de trafic sur RD

La mise en œuvre de la nouvelle organisation

La démarche de modernisation (Routes 4.0) engagée en 2018 s'est poursuivie durant toute l'année 2019 afin de consolider le fonctionnement de la nouvelle organisation.

L'introduction du numérique dans les pratiques professionnelles remet en question les habitudes de travail.

Le positionnement du nouveau métier d'ordonnanceur a obligé à réinterroger l'exercice de l'autorité hiérarchique et le management des équipes de terrain et à préciser les conditions et modalités de l'autorité fonctionnelle exercée par les référents d'équipe.

L'ensemble de ces changements ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique de la direction des Ressources Humaines au travers la mise en place d'actions de formations, d'amélioration de la communication et de clarification des rôles de chacun dans la nouvelle organisation.

Parallèlement, le développement des applicatifs métiers et usagers s'est poursuivi avec l'appui de la Direction Modernisation et Moyens et de ces chargés de projets informatiques.

La fin de l'année 2019 a été marquée par la refonte de l'organisation du service hivernal au travers de la mise en place de la conduite sans accompagnateur et l'optimisation des circuits d'intervention.

Enfin, une première application concrète de Routes 4.0 a permis de faciliter l'automatisation de la production des études d'accidentalité exigées pour permettre le rehaussement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h sur 4 000 km de routes départementales hors agglomération.



COHÉSION TERRITORIALE

DIRECTION DES ROUTES

Témoignage

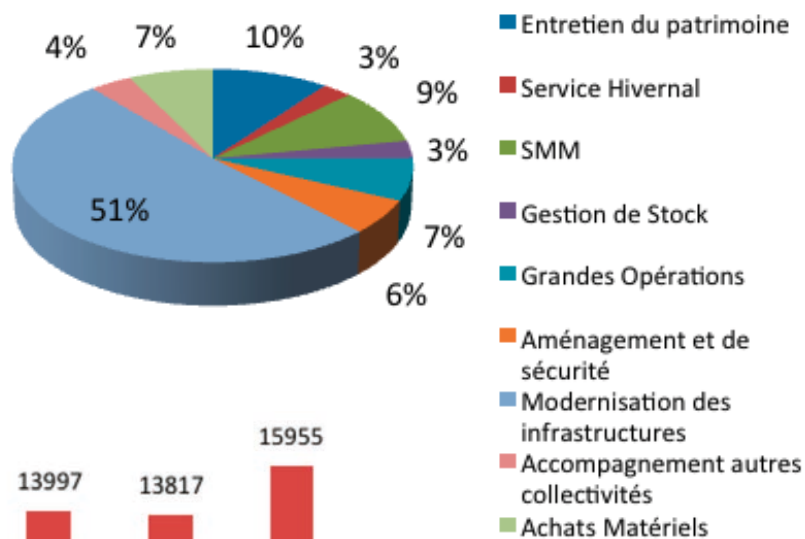
Ludovic LAFON, Référent au Centre d'Entretien Routier Bâtiments et Fibre de MERCOEUR

En novembre 2019, j'ai pu évoluer au poste de référent au CERBF de Mercoeur où j'avais commencé en tant qu'agent en 2012. Cette nouvelle fonction me permet d'encadrer une équipe de 4 personnes. Je suis le lien entre l'ordonnanceur, le chef de secteur et les agents, nouvelles fonctions qui sont apparues suite à la nouvelle organisation. Une de mes nouvelles responsabilités est également de veiller au travail en sécurité des agents tout comme les patrouilles en période hivernale qui permettent de déclencher les traitements en cas de nécessité.

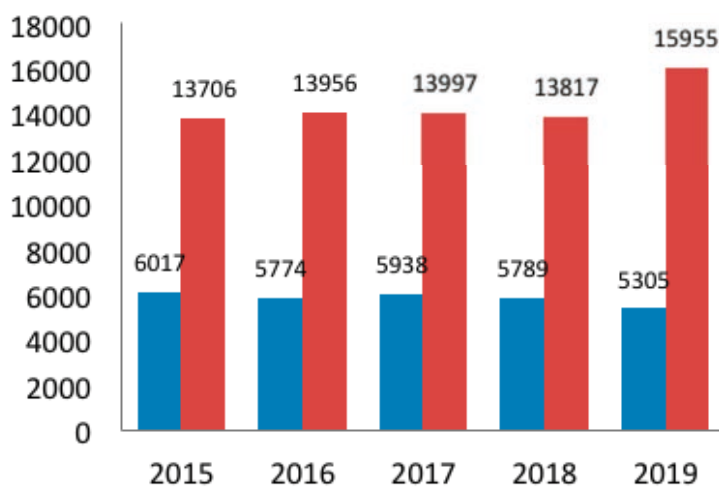
Les finances & ressources humaines

La direction des Routes est composée au 31 décembre 2019 de 316 agents, tous sites confondus.

Dépenses en 2019



Répartition des dépenses



■ Fonctionnement ■ Investissement

CELLULE TRÈS HAUT DÉBIT

La Cellule Très Haut débit est notamment en charge du suivi technique du programme 100% fibre 2021 mais aussi de la mise en œuvre des différents programmes nationaux en lien avec le développement de la téléphonie mobile sur le Département. Elle est composée aujourd'hui de cinq agents en relation étroite avec le Directeur Général Adjoint.

Elle se doit également d'être le relai entre le terrain et les élus départementaux/communaux mais aussi avec l'ensemble des partenaires/acteurs des différents programmes. Elle reste un point d'entrée important pour conseiller et orienter les particuliers/entreprises sur les questions en rapport avec le numérique.

Les actions & faits marquants

- Commercialisation des premières prises optiques dans le cadre du programme 100% fibre 2021.
- Mise en service des deux premiers pylônes du programme 1 300 sites et fin du programme centre bourg.
- Début du programme New Deal téléphonie - 6 communes retenues.

Chiffres clés

- **1 141** prises commercialisées
- Environ **181 km** de fibre déployée
- **+ de 4 400** poteaux utilisés
- **9** communes concernées

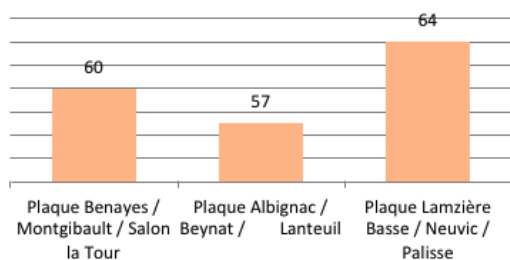
Témoignage

Fabien MINIER, Technicien à la Cellule THD

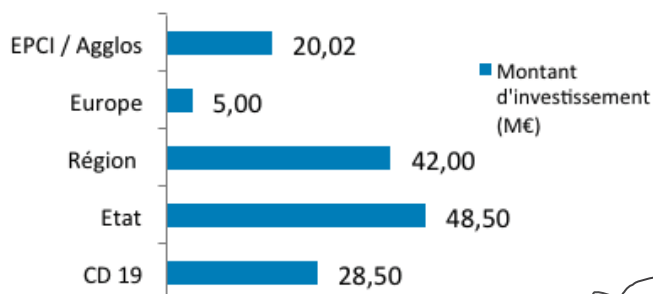
Affecté au sein de la cellule THD début mars 2019, je suis ravi d'avoir pu intégrer un projet de cette ampleur avec une réelle attente pour les foyers et entreprises Corrésiennes. On comprend mieux l'action et le rôle du Conseil départemental en faveur du très Haut débit et de la nécessité d'implication des collectivités sans qui les zones rurales seraient certainement encore délaissées.

Les finances & ressources humaines

Linéaire de fibre déployé (km)



Plan de financement du 100% fibre (M€)



DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

La Direction a été créée pour répondre aux enjeux de la modernisation et saisir toutes les opportunités nouvelles qu'offre le numérique en faveur de la croissance, de l'emploi, de la formation, de la qualité et du confort de vie. Elle a pour mission le développement des usages du numérique.

Les actions & faits marquants

BUDGET PARTICIPATIF

Pour la quatrième année consécutive, le Département de la Corrèze soumet aux choix et à l'avis des Corrèziens, des propositions qui engagent la collectivité dans des orientations budgétaires.

La Direction a mis en place la plateforme permettant la consultation des Corrèziens : contenu, traitement, analyse, modération. A l'issue, un travail de synthèse et de restitution des avis des Corrèziens est réalisé et fait l'objet d'une présentation dans le Rapport Financier soumis à l'Assemblée lors du vote du Budget.

E-CORREZE : EVENEMENTIEL ANNUEL DEDIE AU NUMERIQUE ET A L'INNOVATION

En complément de l'action d'acculturation et dans le cadre du développement des usages et des services numériques, un événement numérique s'est déroulé le vendredi 22 novembre 2019 pour renforcer l'attractivité et la notoriété du territoire.

Il était mené en partenariat avec Corrèze Tourisme et dédié aux acteurs du tourisme avec, pour enjeu,

de sensibiliser les professionnels à l'impact du Numérique dans leurs pratiques et les nouveaux services qu'ils pourraient offrir à leurs clients.

Le fil rouge d'E-Corrèze 2019 a été l'E-réputation avec un seul objectif : démystifier les avis en ligne, montrer aux prestataires touristiques comment, a contrario, en tirer profit.

Cette journée s'est organisée autour de 2 temps forts : une Conférence suivie de trois Ateliers.

JE DIS WEB, LE RENDEZ-VOUS DES JEUDIS NUMERIQUES

Action menée par le Conseil départemental, en complément du vaste programme Très Haut Débit 100% fibre, pour développer les Usages du numérique.

Ce programme vise à rendre le numérique accessible à tous les Corrèziens notamment ceux qui en sont le plus éloignés, dans les zones rurales afin de leur donner le "goût" du numérique, susciter la curiosité, et faire découvrir le potentiel des outils numériques pour faciliter la vie quotidienne, pour favoriser le lien social, familial, la recherche d'emploi ou de formation, réaliser des démarches administratives en ligne.

Chiffres clés

BUDGET PARTICIPATIF

- **578** contributions
- **1 697** votes
- **158** participants

E-CORREZE

- **65** participants à l'évènement

JE DIS WEB

- **22** journées ont été animées
- **193** participants

Sur le 1^{er} semestre, le public cible était les seniors, les agriculteurs ainsi que les personnes en situation d'insertion. Pour le 2^{ème} semestre, les Je Dis Web s'adressaient aux professionnels du tourisme, les porteurs de projets et toujours les seniors.

REFONTE DE L'INTRANET

Outil de communication interne indispensable à la collectivité, l'intranet a été complètement repensé pour optimiser l'ensemble des informations émises par les services. Le design et l'ergonomie ont été modernisés. Des services en ligne ont été rassemblés pour être proposés dans l'espace personnel de l'agent. La Direction a coordonné

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

ce travail collaboratif, avec le Service Systèmes d'Information et l'ensemble des services de la Collectivité. Un comité de pilotage « usagers » a été mis en place et va permettre une amélioration continue de cet outil et des services rendus.

■ COUP DE POUCE CORREZE

Le dispositif "Coup de Pouce Corrèze" entre dans sa quatrième année de fonctionnement.

Il poursuit ses missions d'accompagnement des porteurs de projets et de communication autour des collectes corréziennes.

Le bilan consolidé 2016/2019 du programme est éloquent :

- en termes quantitatifs : 442 projets repérés, accompagnés ; 215 projets mis en ligne ; 169 collectes réussies ; 16000 contributeurs ; 3,22 millions d'euros mobilisés ;

- en termes de diversité de parcours, de projets et de belles réalisations.

En sus de cette dynamique, le recueil des besoins et attentes des porteurs de projets, via un questionnaire, a enrichi une réflexion sur la construction d'une offre de services plus globale et cohérente pour améliorer l'accompagnement de la collectivité aux porteurs de projets pour 2020.

■ NEWSLETTER INTERNE

Pour informer les agents des actions de la collectivité, une newsletter interne a été mise en place en 2019.

Outre son objectif premier d'informer sur l'avancement des divers projets, cette newsletter a pour vocation de créer (ou recréer) du lien entre les agents. En effet, si une partie du contenu est consacrée à la mise en lumière des divers métiers de la collectivité,



une autre partie veut s'attacher à sa dimension humaine en proposant une valorisation des savoir-faire des agents, hors cadre professionnel.

Pour que chacun puisse s'approprier ces contenus cette newsletter se veut d'un ton informel et est diffusée tous les deux mois.

Témoignage

Fabienne LATRONCHE, Chargée de communication

Je suis en charge de la mise en place de la Newsletter interne de la collectivité. Avec le comité éditorial, que j'anime, nous proposons un sommaire pour l'édition à venir. Je suis en charge de la réalisation des vidéos (interview, montage), de récupérer ou rédiger les articles et de mettre en forme la newsletter pour m'assurer de son envoi à l'ensemble de mes collègues. C'est une mission très enrichissante car elle me permet de rencontrer des collègues passionnés et j'aime mettre en valeur leurs savoir-faire.

COHÉSION SOCIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



DIRECTION DE L'AUTONOMIE & MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Direction de l'Autonomie et MDPH, comme son intitulé l'indique, est en réalité une double direction qui intervient auprès des publics âgés et handicapés dans le cadre de compétences relevant soit du Conseil départemental ou de la MDPH. Cette dualité d'organisation induit en interne une gestion administrative et financière spécifique avec 2 instances délibérantes : le Conseil départemental et la COMEX, 2 budgets (Direction de l'Autonomie et MDPH), et une instance de décision spécifique pour la MDPH à savoir la CDAPH.

Pour autant, pour le grand public, cette organisation complexe n'apparaît pas puisque tous les services et missions, que ce soit pour les personnes âgées ou les personnes handicapées, sont regroupés au sein de cette direction, dans un même lieu : la Maison de l'Autonomie qui est le guichet unique pour tous ces publics fragilisés.

L'activité de cette direction est déclinée autour de 3 services :

- 1 - L'instruction administrative des demandes de prestation et le versement de prestations financières pour les PA et les PH tant à domicile qu'en établissement au titre de la Direction de l'Autonomie et pour la MPDH, l'instruction de l'ensemble des demandes en vue de l'ouverture d'un droit à compensation au titre du handicap (prestations, orientation, reconnaissance qualité handicapé...) : service Gestion des Allocations.
- 2 - L'évaluation du niveau de dépendance, du besoin de compensation, ou d'orientation sur la base d'éléments médico-sociaux pour tous les usagers ayant déposé une demande soit au titre de la direction de l'Autonomie ou de la MDPH : service évaluation.
- 3 - La création, l'adaptation et le suivi de l'offre d'accueil et de service destinés aux PA et PH. Cela concerne tant les services pour les accompagnements à domicile que les établissements d'accueil : cellule coordination de l'offre.

Les actions & faits marquants

- Adoption du SDA de l'Autonomie 2019-2023 : mise en œuvre des 11 fiches actions.
- Travaux d'aménagement avec mise en accessibilité de l'accueil de la DA/MDPH.
- Poursuite de plan de modernisation des SAAD et mise en place des premières plateformes de transmission.
- Élaboration d'un plan de professionnalisation et de recrutement d'aides à domicile.

Chiffres clés

- **75** agents et **26** mis à disposition auprès de la MDPH.
- Nombre de demandes :
 - **14 372** demandes au titre de la MDPH
 - **6 245** au titre de l'Autonomie
- Budget **89 470 000 €**

Témoignage

Virginie GABERSEK, Chargée d'accueil social et médico-social

Positionnée entre autre, comme agent d'accueil au sein de la Direction de l'Autonomie et MDPH, je prends en charge la réception physique et téléphonique des usagers et des visiteurs.

Ma mission la plus fréquente est de renseigner les usagers en situation de handicap, le plus souvent au téléphone. Nous recevons en moyenne 80 appels par jour relatifs à toutes sortes de demandes essentiellement liées au suivi des dossiers et au renouvellement des prestations.

Lors des accueils physiques, nous recevons autant de personnes âgées et/ou en situation de handicap. Je suis régulièrement amenée à les aider à remplir leur formulaire de demande mais aussi à les informer sur leurs droits et les démarches à effectuer pour y prétendre. C'est un public bien souvent en difficulté qui nécessite des qualités humaines comme la patience, l'écoute et l'empathie.

Une autre mission conséquente est le tri du courrier que nous recevons en grande quantité chaque jour. Je dois ouvrir et orienter les courriers dans le bon service afin qu'ils soient traités dans les meilleurs délais.

Au cours de cette année 2019, des travaux de rénovation ont été réalisés à l'accueil. L'agencement et le mobilier ont été revus afin d'apporter de la modernité et de la fonctionnalité. J'ai activement participé à l'élaboration de ce projet en proposant des idées d'aménagement et en choisissant le nouveau mobilier.

Je suis également positionnée, en renfort, à l'instruction des dossiers MDPH. Cette fonction est très complémentaire de mon rôle à l'accueil car après avoir aidé les usagers à remplir leur dossier, je suis en mesure d'enregistrer leur demande.

Pour finir, je peux également être positionnée comme suppléante au secrétariat de Direction. C'est une fonction très différente mais tout aussi variée et enrichissante. Ce poste me permet de voir un autre aspect de notre activité.



SERVICE ÉVALUATION

Les différentes équipes pluridisciplinaires réalisent une évaluation des besoins suite à des demandes d'APA ou MDPH déposées par les usagers auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie. Ces évaluations se font en lien avec les projets de vie et pourront aboutir à des propositions de plans d'aides ou de plans personnalisés de compensation établis en faveur de tous les publics fragilisés : personnes âgées de plus de 60 ans, enfants et adultes handicapés. Le service Évaluation réceptionne également les signalements de la plateforme 3977.

Les actions & faits marquants

- Participation à la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie
- Mise en place du nouveau Système d'Information MDPH labellisé, par palier sur certaines prestations, conformément au référentiel CNSA, arrivée des 1^{ères} demandes génériques à la MDPH, utilisation de Viatrajectoire en lien avec les ESMS
- Orientations CDAPH vers de nouveaux dispositifs sur le champ du handicap: PCPE zéro sans solution, PIAL dans le cadre de l'école inclusive, ESAT de transition MESSIDOR, dispositif emploi accompagné
- Phase de test en fin d'année sur l'outil nomade (tablettes numériques) pour les évaluations APA à domicile
- Nouvelle sectorisation des travailleurs sociaux APA, au nombre de 5, en septembre 2019.

Chiffres clés

- **30** agents sont mobilisés sur ce service
- **3 180** demandes d'APA
- **10 310** demandes pour la MDPH

Témoignage

Karine LAUBIE, Ergothérapeute

Mon travail au sein de la direction Autonomie et MDPH s'effectue principalement dans le cadre des demandes de PCH (prestation de compensation du handicap). Je fais partie intégrante d'une équipe pluridisciplinaire composée d'une infirmière coordinatrice de la PCH, d'un médecin, de travailleurs sociaux, d'une coordinatrice de la plateforme des déficients sensoriels et d'animatrices en déficiences auditive et visuelle.

Après étude de l'éligibilité à la prestation, l'équipe me mandate pour les demandes d'aides techniques, d'aménagement de logement et/ou d'aménagement de véhicule. Dans le cadre de l'APA, j'étudie les demandes de petit matériel.

Je me rends alors au domicile des personnes en situation de handicap ou âgées pour faire une évaluation de leur besoin. Chaque situation est particulière et nécessite un travail en étroite collaboration avec des revendeurs médicaux, des techniciens du bâtiment, des équipementiers, des artisans, des établissements... Pour les aides techniques (fauteuils roulants, sièges de baignoire, couverts adaptés...), des essais sont réalisés au domicile pour déterminer le matériel le plus adapté tandis que les aménagements de logement sont étudiés en créant des croquis. J'étudie les devis, avec le soutien du technicien du bâtiment pour les aménagements de logement. L'équipe propose alors un plan personnalisé de compensation et peut également orienter vers d'autres organismes pour bénéficier de financements complémentaires si nécessaire.

SERVICE ÉVALUATION

Les finances & ressources humaines

Le service compte 30 agents dont 1 chef de service et son secrétariat, 2 secrétaires médico-sociales, 10 agents pour l'évaluation APA à domicile, 16 agents évaluateurs pour la MDPH, un coordonnateur réponse accompagné pour tous qui quittera ses fonctions en août et dont les missions seront reprises par le coordonnateur de parcours personnes handicapées.

Durant cette année, on peut également noter le départ du médecin référent APA en avril 2019 et d'un médecin MDPH en début d'été, l'arrivée d'une cadre de santé au sein de l'équipe APA et d'une infirmière évaluatrice sur la MDPH.

Prestation APA

- Au 31/12/2019, 3559 Corrégiens sont bénéficiaires de l'APA à domicile dont :
 - . 2,2 % en GIR 1
 - . 16,5 % en GIR 2
 - . 21,2 % en GIR 3
 - . 60,1 % en GIR 4.
- On comptait 3 686 bénéficiaires fin 2018 (dont 28 bénéficiaires M@DO : maison de retraite à domicile).

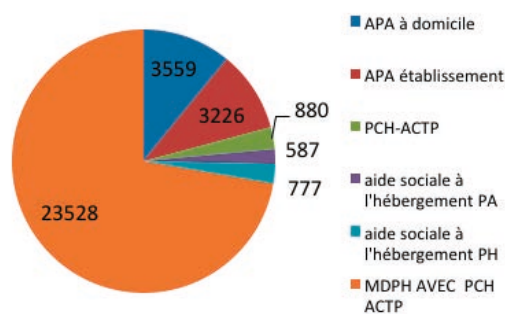
- On constate donc une baisse d'environ 100 bénéficiaires sur l'APA à domicile.

Sur l'année, le montant moyen d'un plan d'aide APA varie de 301€ pour un GIR 4 à 813 € pour un GIR1.

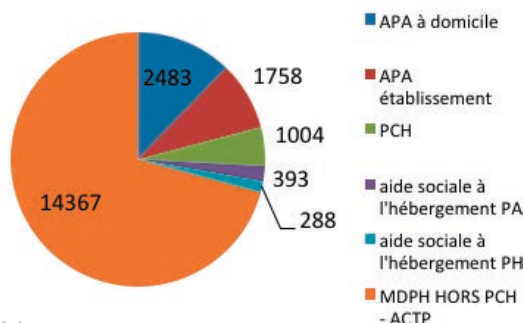
Prestation PCH

- Concernant la PCH, la Corrèze compte 733 bénéficiaires fin 2019.
- Le montant mensuel moyen versé pour cette prestation s'élève à 630 €. Ce chiffre est stable comparé à l'an passé.

Nombre de bénéficiaires en 2019



Décisions prises en 2019



- 20 CDAPH ont eu lieu avec 15 371 décisions prises dont 1 004 sur la PCH.

- Afin de répondre aux demandes MDPH, les évaluateurs MDPH ont dû réaliser plus d'Équipes Pluridisciplinaires d'Évaluation (EPE) que l'année précédente, notamment sur le champ de l'enfance, avec :

- . 60 EPE pour l'équipe enfance
- . 29 EPE pour l'insertion professionnelle
- . 37 EPE pour la PCH
- . 3 EPE pour les 16/25 ans.

SERVICE GESTION DES ALLOCATIONS

Le service gestion des allocations assure l'instruction, la notification et le paiement d'aides relatives au maintien à domicile ou à l'hébergement de personnes âgées ou personnes handicapées relevant des compétences du Département. En sus au titre de la MDPH, ce service instruit, propose à la CDAPH et notifie l'ensemble des droits et orientations des personnes handicapées quel que soit l'organisme financeur.

Les actions & faits marquants

- Élaboration d'un projet de modernisation des outils métier des SAAD incluant l'équipement d'outils de télégestion ainsi que l'automatisation des échanges avec le service et début de mise en œuvre.
- Amélioration continue du processus MDPH visant la labellisation du Système d'Information courant 2019, conformément au référentiel CNSA.
- Mise en place de l'outil de gestion des listes d'attente : Via Trajectoire.

Chiffres clés

- **16 022** personnes ont effectué une demande
- **9 029** bénéficiaires d'une aide financière
- **23 528** bénéficiaires d'une décision MDPH
- **28** agents mobilisés

Témoignage

Jean-Pierre OSTAPIW, Contrôleur APA/PCH

Une fois les plans d'aides évalués par l'Equipe Médico-Sociale, validés en commission et mis en œuvre, j'effectue des visites à domicile pour contrôler l'effectivité et la qualité de l'aide financée dans le cadre de l'APA et la PCH.

Ces contrôles qui pour la plupart sont inopinés peuvent être soit aléatoires, soit en réponse à des demandes provenant de mes collègues des Services Gestion des Allocations et Évaluation mais aussi à la demande des acteurs du maintien à domicile (SAAD, ICA, famille, bénéficiaires, etc.).

En cas de problème d'intervention ou financement (relationnel, paiement, préconisations non respectées, indus récurrents, etc.) un travail de médiation est nécessaire pour résoudre les conflits et contentieux.

Suite à ces contrôles je suis amené à :

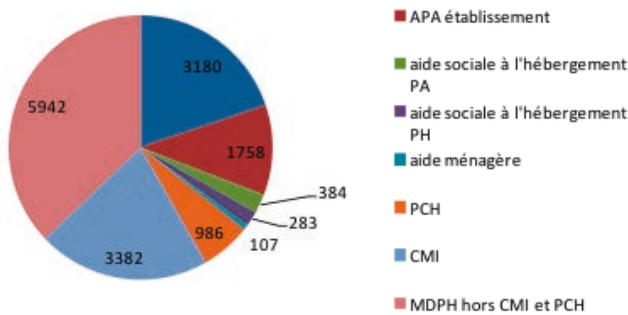
- déclencher des révisions si besoin pour réajustement ou modification
- faire un retour d'information à mes collègues GDA et EMS, aux partenaires ainsi qu'aux familles et aidants
- faire un suivi dans le temps pour m'assurer que les modifications effectuées sont bien appliquées.

Cette mission que je réalise seul principalement requiert toutefois un travail en équipe en amont (préparation) et aval (décision-suivi) des contrôles.

SERVICE GESTION DES ALLOCATIONS

Les finances & ressources humaines

Nombre de demandes traitées en 2019

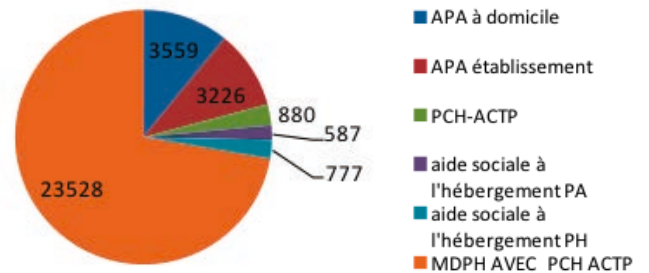
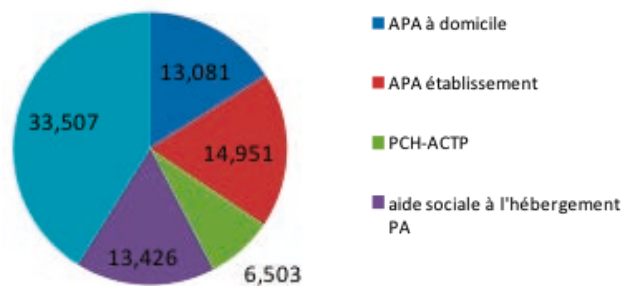


Nombre de bénéficiaires en 2019

Au total 16 022 bénéficiaires ont effectué une demande en 2019 : 10 310 à la MDPH et 5 712 au Département. Le nombre total de demandes est en augmentation, en particulier pour la MDPH où on observe une hausse +14% de demandes depuis 2017. Le nombre de 1^{ères} demandes a augmenté de +24% par rapport à 2018.

Le nombre de bénéficiaires est globalement en augmentation (+3,8%) pour la MDPH et en baisse pour le Département.

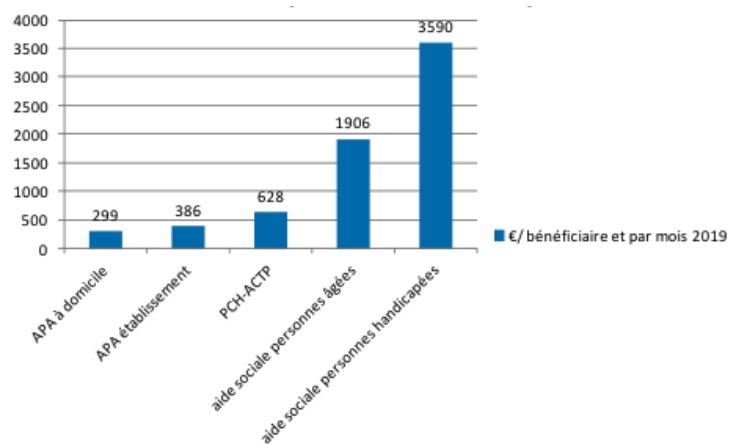
Budget 2019 en M€



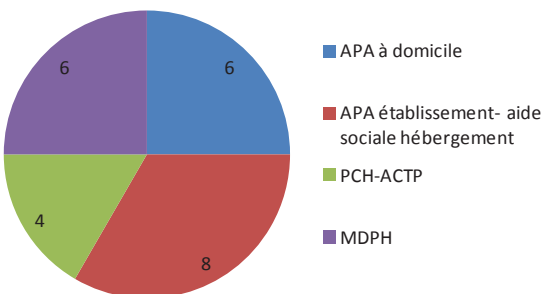
Le budget mobilisé par le service Gestion des Allocations pour servir les aides légales s'établit à plus de 81 M€, c'est le service qui consomme l'essentiel du budget consacré à cette direction.

Montants en € par bénéficiaires et par mois

Le plus gros poste de dépenses est affecté à l'aide sociale aux personnes handicapées, aide également la plus élevée en €/bénéficiaire.



Instructeurs



4 équipes distinctes répondent aux besoins des bénéficiaires par grand type d'aide.

En 2019, la polyvalence des agents a permis :

- de pallier l'absence du référent financier de la direction
- de pallier l'absence d'un instructeur MDPH sur 6 mois sans remplacement.

CELLULE COORDINATION DE L'OFFRE D'AUTONOMIE

■ Les actions & faits marquants

■ Participation à la mise en œuvre et au suivi du Schéma départemental de l'Autonomie

Réunions des groupes de travail pour la mise en œuvre et le suivi du SDA 2019-2023 : 6 réunions se sont tenues en 2019.

■ **Pilotage et suivi des ICA** dans le cadre de leurs missions renouvelées : Information-Orientation, Repérage des fragilités, Prévention et Coordination du parcours. Poursuite démarche de modernisation avec expérimentation puis déploiement d'une solution extranet Genesis pour intégration des cahiers de coordination au SI métier de la Direction Autonomie MDPH et gestion des alertes (intégration des CC au dossier usager genesis).

■ ICA services mandataires

Accompagnement juridique des ICA gérant un service mandataire via une convention FEPEM/CD dans un objectif de sécurisation de l'activité et de qualité de service.

Engagement d'une démarche de télétransmission ICA/CD via 3 ICA pilotes pour étude de faisabilité pour valider les process d'échanges de données dématérialisées à l'instar de la démarche engagée avec le secteur prestataire (SAAD).

■ Accueillants Familiaux : mise en œuvre des obligations du CD en termes de suivi et contrôle et de formation.

Chiffres clés

- **29 ICA** et **33 points info** :
 - + **de 4 700** suivis de parcours
 - + **de 7 900** visites à domicile (+ **35 000** contacts téléphoniques et + **de 8 000** personnes reçues)
 - + **de 3 000** personnes bénéficiaires d'une action de prévention
 - + **500** personnes bénéficiaires d'une action numérique -
 - près de **1 300** aidants repérés.
- **27** réseaux de bénévoles pour lutter contre l'isolement (124 bénévoles). Dans le cadre du service mandataire, elles interviennent auprès de **2 103** personnes (**1 287** aides à domicile).
- Aide aux Aidants :
 - 10** réseaux locaux – **150** partenaires mobilisés. Actions de sensibilisation, soutien et formation (plus de **1 500** aidants repérés et soutenus individuellement ou collectivement).
 - **49** Accueillants Familiaux agréés pour **102** places PA/PH
 - **16** services de portage de repas conventionnés avec le CD : **378 240** repas servis à **2 288** personnes.
 - **22** services prestataires d'aide à domicile corréziens autorisés par le CD. **1 385** personnes employées dont **1 278** aides à domicile
 - + **1 233 832 heures** d'intervention (55% pour des prestations financées par le Département)
 - **28** services mandataire (24 ICA faisant intervenir **1 400** aides à domicile et **4 SAAD**) services agréés pour près de **588 343** heures réalisées. (**83%** sont réalisées par les ICA).

SERVICE CELLULE COORDINATION DE L'OFFRE D'AUTONOMIE

Les actions & faits marquants

■ Elaboration d'un plan de recrutement et de valorisation des métiers de l'aide à domicile en faveur du secteur prestataire.

Réunions avec les SAAD pour définir les contours du plan Corrèzien : objectifs, leviers mobilisés.

■ Convention Section IV de la CNSA

Bilan d'exécution final de la convention 2017-2019 (programme de près de 2,2 millions d'euros avec un cofinancement CNSA de 1,1 million d'euros). Élaboration et négociation de la convention 2020-2022. Programme estimé à près de 2 millions €.

■ Habitat inclusif

3 comités de pilotage sur chaque territoire de la Corrèze (Haute, Basse et Moyenne Corrèze) pour soutenir l'approche domiciliaire en faveur des personnes handicapées et âgées. Expérimentation d'un dispositif Famille Gouvernante à TULLE avec mutualisation de PCH. Mise en œuvre de la feuille de route Territoire 100% inclusif, de la Loi ELAN qui introduit l'Habitat inclusif dans le CASF et installation de la Conférence des financeurs de l'Habitat Inclusif.

Les finances & ressources humaines

- Coordination - ICA + CLIC : **1 489 000 €**
- Subvention Action Sociale PA - PH : **13 400 €**
- Aide aux Aidants : **57 750 €** (section IV CNSA)
- Formation Accueil Familial : **9 000 €**
- Forfait Autonomie : **187 384 €**
- Portage de Repas : **227 194 €**
- Plan Modernisation de l'Aide à domicile :
 - **80 800 €** pour les SAAD
 - **45 800 €** pour les ICA
- Professionnalisation de l'Aide à domicile (pour les SAAD et les ICA) : **72 950 €**

Ressources humaines : **6 emplois à temps partiel**

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

La politique de prévention et de protection de l'enfance vise à : apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leurs familles et aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans ; mener des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs ; organiser des actions collectives visant à prévenir la marginalisation ; faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles ; et pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Le Président du Conseil départemental est le chef de file de cette politique publique.

Les actions & faits marquants

Face au constat d'une hausse des besoins comme de l'évolution du contexte législatif qui demande aux départements de déployer de nouvelles modalités d'accompagnement des enfants confiés, la Collectivité a fait le choix volontariste de réorganiser le service de l'ASE afin de sécuriser les missions de prévention et de protection de l'enfance.

La mise en place de la nouvelle organisation du service, débutée en 2019 et devant aboutir en 2020, a pour principaux objectifs :

- Le recentrage de l'action du service sur le cœur de mission de la protection de l'Enfance
- La création d'un référentiel d'interventions commun aux équipes
- La réorganisation de l'accompagnement socio-éducatif
- Le déploiement de l'appel à projet MNA
- L'externalisation d'une partie des mesures à domicile.

Le Dispositif Placement Familial

Ce dispositif est en charge du recrutement, de la gestion statutaire, de la formation et de la professionnalisation des assistants familiaux.

Le placement de l'enfant en danger chez un assistant familial est une priorité pour le Conseil départemental car il constitue une vraie réponse aux situations complexes et variées.

Au 31/12/2019 : 178 Assistants Familiaux accueillent plus de 80% des enfants pris en charge par l'ASE, toutes mesures confondues (placement, AEMO 375-2 et AED 222-5).

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (précédemment Cellule Plateforme Orientation Prévention)

En 2019, la Plateforme Orientation Cellule, redéfinie comme CRIP : Cellule de recueil des Informations

Chiffres clés

- **735** enfants confiés à l'ASE en 2019
- **80 %** des enfants en famille d'accueil
- **1 157** Informations Préoccupantes
- **151** signalements sur un volet pénal
- **32** OPP mises en œuvre pour 40 enfants

Préoccupantes, a poursuivi ses missions de recueil et de traitement des Informations Préoccupantes (IP) sur l'ensemble du territoire corrézien.

Centralisant ces IP, de toutes origines et de toutes natures (partenaires, Éducation Nationale, Parquet, 119, CH, professionnels, autres départements, particuliers), la CRIP a continué à apporter également son soutien et son expertise sur toutes ces situations les plus sensibles et complexes, qu'elles soient déjà suivies dans le cadre d'une mesure ou non :

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Les actions & faits marquants

- 1 157 Informations Préoccupantes comptabilisées (+6,73%),
- 151 signalements sur un volet pénal,
- 32 Ordonnances Provisoires de Placement, concernant 40 enfants, mises en œuvre.

MNA : en 2019 poursuite de l'augmentation régulière du nombre de MNA accompagnés sur le territoire corrézien : au 31 décembre 2019, 123 jeunes MNA étaient confiés à l'ASE (soit +7,89%) et 104 jeunes migrants ont été mis à l'abri dans le cadre des démarches d'évaluation.

Adoption :

- 1 enfant confié dans le cadre de l'adoption nationale et 4 enfants en adoption internationale ;
- 2 enfants accueillis dès leur naissance dans le cadre de l'accouchement sous le secret ;
- 15 familles ont déposé une demande d'agrément en vue d'adoption - 12 accords donnés.

Mesures ad' hoc et tutelles aux biens : l'administrateur ad' hoc se charge de mettre en place la défense de mineurs victimes et la gestion des tutelles. En Corrèze : 39 mesures ad hoc en cours au 31/12/2019 pour 68 mineurs (soit une hausse de + 44% en un an).

Accueil parents/enfants : Un total de 42 familles (parents et enfants de moins de 3 ans, ou femmes enceintes) ont été accueillies sur les structures dédiées en 2019. LE CDEF de Tulle a réalisé 88% de ces accueils, soit 37 familles, dont 50 parents et 35 enfants sur le service de l'accueil famille.

Le Pôle Ressources et les cellules Projet pour l'Enfant :

Le Pôle Ressources assure le suivi et la gestion du dossier de l'enfant confié ou accompagné par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En 2019, le dispositif d'accompagnement socio-éducatif a assuré, dans le cadre de mesures de placement ou d'accueil provisoire,

la prise en charge éducative et financière de 493 enfants (contre 431 en 2018), qui sont confiés soit par leurs parents dans un cadre administratif, soit dans un cadre judiciaire au Président du Conseil départemental.

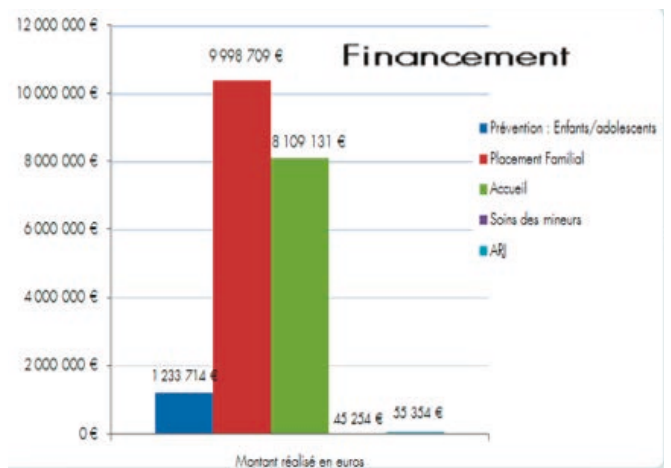
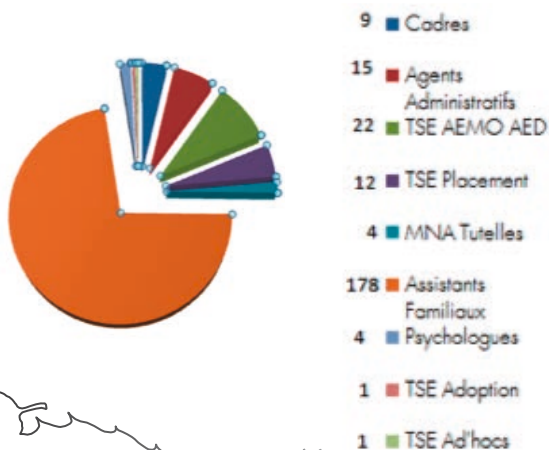
Dans le cadre des mesures éducatives à domicile, telles que l'AEMO sur décision judiciaire et/ou l'AED, sur décision administrative à la demande des parents: 768 mesures (soit +15%). Soit sur la totalité de l'année, 298 mesures d'AED et 470 mesures d'AEMO.

Au total, toutes les mesures avec hébergement confondues représentaient 735 enfants confiés à l'ASE durant l'année 2019.

A ce chiffre il convient d'ajouter 99 enfants en placement direct, financé par le service de l'ASE (13 % d'enfants placés directement par le juge à un tiers ou un établissement) dont :

- mineurs placés auprès d'un établissement : 64
- mineurs placés auprès d'un tiers digne de confiance : 35

Les finances & ressources humaines



SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - SANTÉ

Par l'intermédiaire de son service de Protection Maternelle et Infantile, le Président du Conseil départemental a pour mission d'organiser :

- Des consultations prénatales et post natales et des actions de prévention médico-sociale à domicile en faveur des femmes enceintes ;
- La prévention et le dépistage des troubles physiques, psychologiques, sensoriels et de l'apprentissage en faveur des enfants de moins de 6 ans : ces missions sont réalisées au cours des consultations médicales, et de consultations et visites à domicile des puéricultrices, des dépistages en école maternelle auprès des enfants de 3 à 4 ans ;
- Des actions d'éducation et de planification familiale ;
- Le recueil et le traitement d'informations en épidémiologie et en santé publique (convention avec l'ORS) ;
- L'édition et la diffusion des supports d'information sanitaire ;
- L'agrément, le suivi et la formation des assistant(e)s maternel(le)s- l'agrément des assistants familiaux ;
- L'avis ou l'autorisation dans la création, l'extension ou la modification des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- La participation aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou en risque de l'être.

Chiffres clés

Activités Prénatales :

- **609** visites à domicile des femmes enceintes
- **55** Entretiens Prénataux (EPP).

Activité Postnatales :

- **3 456** enfants vus en consultations médicales
- **1 297** enfants vus en dépistage santé (3-4 ans)
- **364** consultations de puéricultrices
- **499** enfants vus en bilan d'orthopédie.

Agréments assistants maternels :

- **34** nouveaux agréments

Agréments assistants familiaux :

- **9** nouveaux agréments.

Les actions & faits marquants

- Augmentation du nombre d'ateliers "Bien Être" et de leur fréquentation
- Poursuite des actions de prévention collectives :
 - Participation à la semaine européenne de la vaccination
 - Participation à l'action "Moi(s) sans tabac"
- Formation de l'ensemble des travailleurs médico-sociaux PMI à la méthode CREAL d'évaluation en protection de l'enfance : harmonisation des pratiques, référentiel commun
- Formation de l'ensemble des puéricultrices sur l'évaluation des agréments des assistants familiaux
- Formation de l'ensemble des puéricultrices sur le thème du dépistage des troubles du langage.

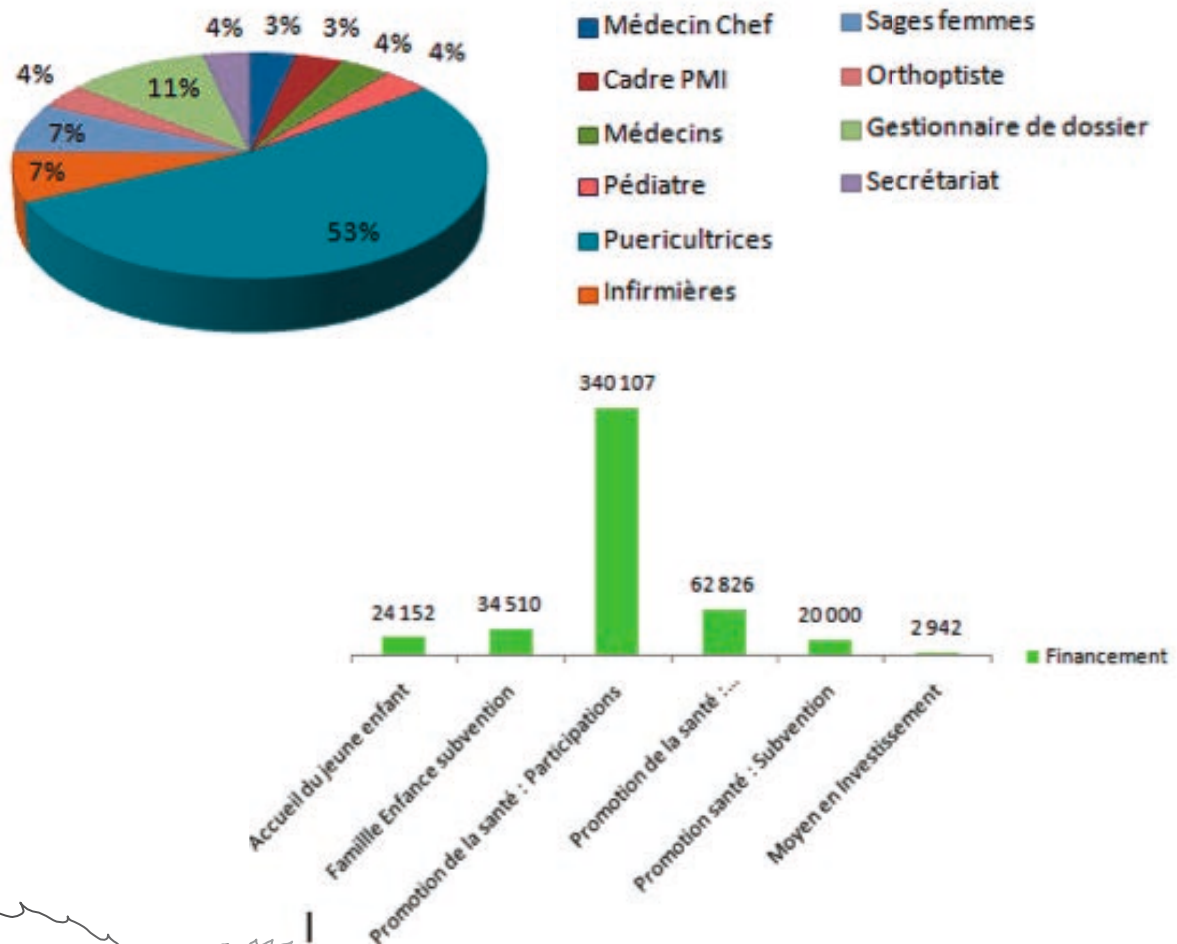
SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - SANTÉ

Témoignages

Béatrice BOUILLAC-COULOUMET, Elodie CHAUMEIL et Séverine FOUGEANET,
Gestionnaires de dossiers PMI-Santé

Issues de milieux professionnels différents, nous avons trouvé une voie commune dans un domaine d'activité : la gestion de dossiers divers au sein de la PMI, et plus particulièrement ceux des assistants maternels et familiaux. Ce métier consiste à instruire des dossiers de demande d'agrément de personnes amenées à accompagner de jeunes enfants quelques temps sur leurs parcours de vie. Ces dossiers sont menés en collaboration avec les puéricultrices qui enquêtent préalablement. L'aboutissement de ces missions : confier un ou des enfants à une famille (journée), à temps partiel ou à temps complet. Est-il utile de préciser toute la conscience et la rigueur nécessaires à l'accomplissement de ces tâches aussi variées que passionnantes, s'agissant de la gestion de l'humain.

Les finances & ressources humaines



COHÉSION SOCIALE

DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

SERVICE INSERTION

Le service Insertion a la charge de la bonne mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et de la gestion de l'allocation rSa. En charge de la déclinaison de la politique départementale d'insertion, il élabore deux programmes fondateurs : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Le PDI définit la politique départementale d'accompagnement des publics, recense les besoins et l'offre locale d'insertion et planifie les actions correspondantes. Le PTI définit et harmonise les modalités de coordination des actions entreprises avec les partenaires pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du rSa.

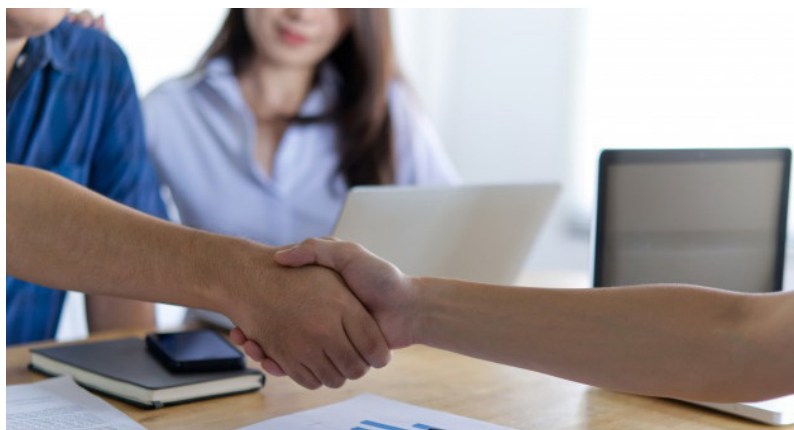
Le service Insertion assure la gestion administrative et technique des dossiers, organise l'information et la contractualisation systématique de toutes les personnes ouvrant un droit rSa, évalue chaque Contrat d'Engagements Réciproques et propose un accompagnement individualisé et adapté à chaque personne relevant du dispositif. Il a également la responsabilité du contrôle du droit, des réductions et suspensions, du contentieux, des recours ainsi que du volet fraudes et dette.

Les actions & faits marquants

- Le lancement de l'Avenant au PTI 2019/2021.
- La signature de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.
- Les 2 Forums BOOST EMPLOI de Lubersac et Argentat.
- Les 3 Clés de l'Emploi.
- Le taux de contractualisation de l'équipe dédiée Insertion.
- La baisse confirmée en 2019 du nombre de foyers pondérée par une hausse dans le même temps du nombre de bénéficiaires.

Chiffres clés

- **3 148** foyers rSa soit une baisse confirmée sur 2019 de 1,22%
- **6 408** brSa soit une hausse de 0,53% sur 2019
- **8 068** CER (+7,7 % sur un an)
- **1 114** brSa suivis par l'équipe dédiée Insertion
- **41 %** de sorties emploi ou formation
- Un taux de contractualisation de **98 %**



SERVICE INSERTION

Témoignage

Sylvie LEYRIS, Animatrice Numérique Itinérante

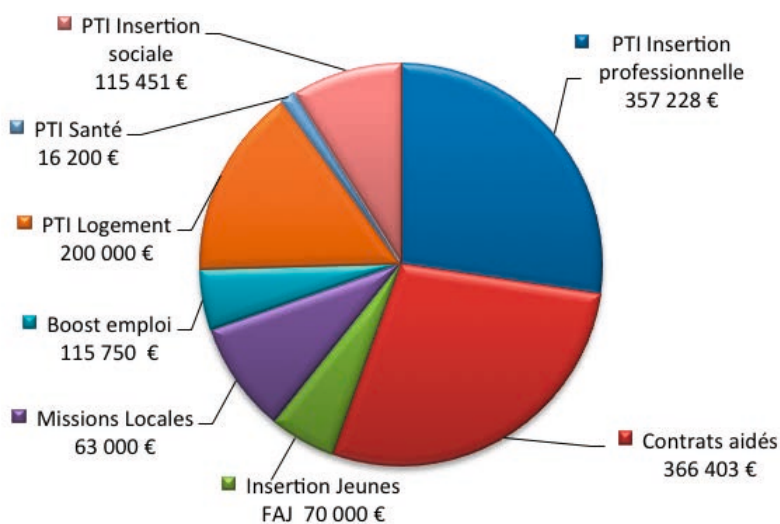
L'utilisation de l'outil numérique reste pour certains publics un obstacle et pourtant, aujourd'hui, cette utilisation fait partie du quotidien de chacun. Pour faciliter cette appropriation et favoriser l'inclusion numérique pour tous, un poste d'animateur numérique itinérant a été créé.

Ma mission, au sein du service Insertion, est de proposer chaque mois des permanences et ateliers numériques dans les lieux d'accueil des publics de notre Collectivité.

Mon travail consiste à expliquer, accompagner les personnes dans l'utilisation de l'ordinateur, du smartphone, ou de la tablette et ainsi participer à ce que chacun et chacune puisse devenir autonome pour tout ce qui concerne les démarches dématérialisées.

Ce sont des acquisitions simples mais essentielles et qui peuvent permettre de lever certains freins à l'insertion socioprofessionnelle.

Les finances & ressources humaines



Un service composé de **35 agents** avec :

- 1 chef de service
- 1 responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement
- 1 équipe administrative de 15 agents
- 1 équipe d'accompagnement des publics de 18 professionnels médico-sociaux.

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

MAISONS DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALES

Réparties sur l'ensemble du territoire corrézien, 12 Maisons de la Solidarité Départementales regroupent des Chefs de Service, des encadrants de proximité, des travailleurs sociaux (polyvalents de secteur, chargés du budget), des travailleurs sociaux et des psychologues ASE, des référents professionnels Insertion, des médecins et puéricultrices PMI, des agents chargés d'accueil pour offrir un service médico-socio-éducatif de proximité et remplir les missions d'accès aux droits, de lutte contre les exclusions, de prévention et de protection des enfants et des adultes vulnérables.

Les actions & faits marquants

■ CREAI

L'ensemble des travailleurs sociaux de l'Action Sociale Territorialisée a bénéficié d'une formation à la méthodologie développée par le CREAI.

L'objectif est d'optimiser la qualité et la pratique d'évaluation et de rédaction des écrits en protection de l'Enfance.

■ Mise en œuvre du rééquilibrage des secteurs d'intervention des travailleurs sociaux de polyvalence

- Consolider une offre de service de proximité
- Améliorer la qualité du service au public.

■ Élaboration d'un livret d'accueil pour les stagiaires.

Chiffres clés

- **58 604** personnes reçues en MSD
- **189 971** appels téléphoniques reçus
- **14,3%** des foyers corréziens accueillis ou accompagnés par les travailleurs sociaux
- Taux de contractualisation de **87,3%** pour les bénéficiaires du rSa.



MAISONS DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Témoignage

Christèle RIBES, Travailleur social de polyvalence. Pilote du groupe de travail

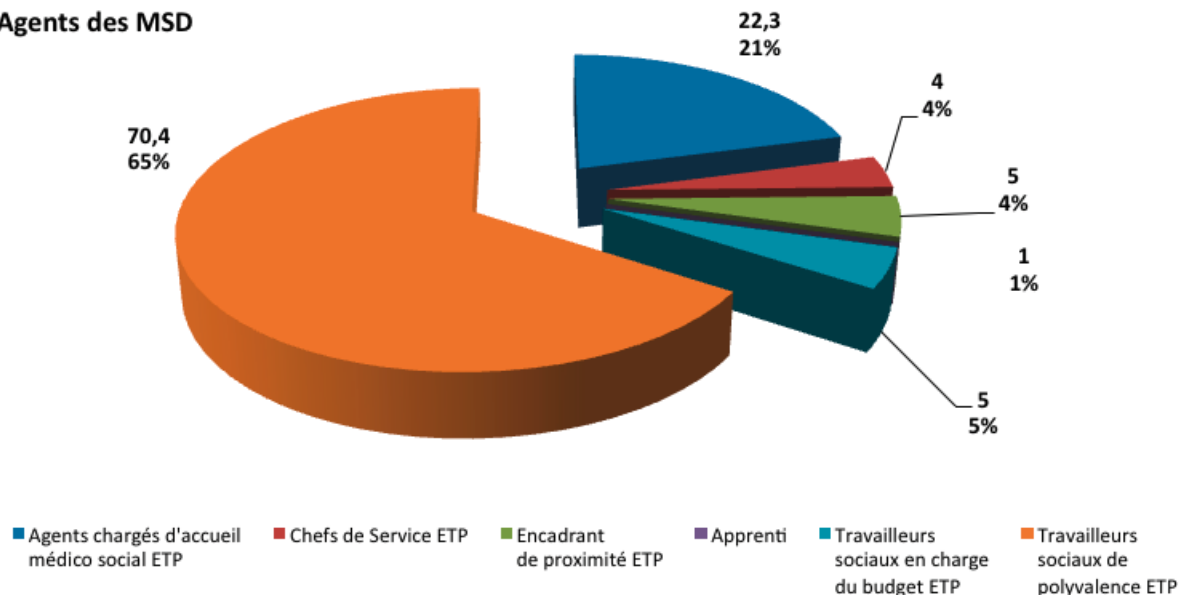
Convaincus que le temps de stage est un temps de formation et de découverte des métiers au service de la personne et prenant en compte qu'une des missions est d'assurer l'encadrement des stagiaires, un groupe de travailleurs sociaux de la DASFI a souhaité créer "Le Livret d'accueil de stagiaire" afin :

- de mieux aborder le stage
- d'organiser celui-ci pour en optimiser son déroulement
- de favoriser des questionnements propres du métier.

Il est de plus, une véritable boîte à outils pratique où le stagiaire trouvera tous les liens utiles au gré de ses interrogations permettant ainsi au formateur de terrain de les approfondir et de les mettre en lien à la Pratique Professionnelle enseignée au quotidien à son stagiaire.

Les finances & ressources humaines

Agents des MSD



MISSION EUROPE FSE

La "Mission Europe FSE", rattachée à la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion (DASFI), constitue au sein des services du Département l'organisme intermédiaire de gestion de fonds européens. Depuis 2018 elle assure par délégation des services de l'État, la gestion et le pilotage articulé des deux conventions de subvention globale FSE, l'une couvrant la période 2015-2017, la seconde en cours de réalisation pour la période 2017-2020.

Le FSE intervient en complément d'autres financements, pour développer des actions d'insertion socio-professionnelle destinées à des personnes très éloignées d'une situation d'emploi, en risque de situation de pauvreté. Il contribue ainsi au déploiement des actions des principaux programmes d'insertion du territoire corrézien : le Pacte territorial d'insertion (PTI) piloté par le Département, les PLIE (plan local d'insertion et d'emploi) et Contrat de Ville adoptés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Les actions & faits marquants

■ La signature de la convention de subvention globale 2017-2020

La reprise du processus de programmation

- 28 mars 2019 : Signature de la convention de subvention globale 2017-2020, négociée par le Département avec l'Autorité de gestion, DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine.
- L'enjeu principal pour la mission Europe FSE a consisté à réaliser une programmation très soutenue sur l'année 2019, afin de rattraper la faiblesse 2018 liée à la transition de gestion entre 2 organismes intermédiaires et atteindre les objectifs de programmation FSE conventionnés.

■ Une mobilisation active du FSE, conforme aux enjeux et aux objectifs de la convention de subvention globale

- Montant FSE programmé : 2 837 640 €
- 18 opérations FSE programmées au titre de la subvention globale 2017-2020
- 2 025 personnes participantes inscrites au 31/12/2019 aux différentes actions cofinancées par le FSE :
 - > dont 1 243 participants chômeurs, représentant 96 % des objectifs ciblés à fin 2020,
 - > et 782 participants inactifs, soit 75 % des objectifs.

■ L'abondement de la subvention globale 2017-2020 : + 922 139 €

Sur la base des prévisions et besoins de programmation jusqu'à fin 2020,

le montant de la subvention globale FSE 2017-2020 a été augmenté de 922 139 €, passant précisément de 2 558 878 € à 3 451 017 €.

Chiffres clés

- **6,2 M€** : enveloppe FSE fléchée pour le territoire corrézien pour 7 années (2014-2020)
- **3,4 M€** : l'enveloppe de subvention globale FSE mobilisable sur la période en cours 2018-2020
- **2,8 M€** : FSE programmé au 31/12/2019 (82.2 % de la maquette de subvention globale 2018-2020)
- **600 K€** : FSE restant à programmer en 2020 l'objectif de mobilisation entière de la subvention globale est atteignable
- **2 025** participants inscrits aux actions d'insertion cofinancées FSE.

MISSION EUROPE FSE

Témoignages

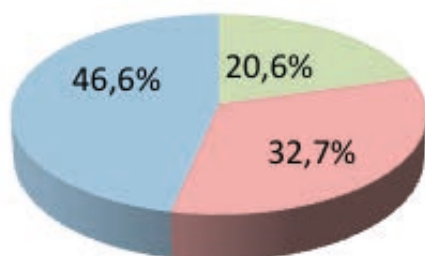
L'équipe de gestion de la Mission Europe FSE

Les priorités pour l'équipe de la mission Europe FSE (3ETP) sont liées aux enjeux et aux objectifs inscrits dans la convention FSE ; il s'agit de mobiliser efficacement et entièrement l'enveloppe FSE au profit du territoire corrézien avant fin 2020.

Trop connu sous l'angle de sa complexité, il s'agit pour nous de démontrer avec pédagogie et diplomatie que le FSE constitue un outil financier et stratégique, potentiellement accessible à tout porteur de projet corrézien qui souhaite développer des actions d'insertion.

Les apports du FSE sur le territoire entre 2018 et 2019 : 2,8 M€

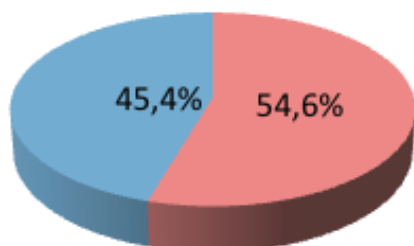
Répartition par type de porteur



FSE programmé au
31/12/2019
2 837 640 €

- Porteurs externes (Asso...)
585 088 €
- CABB + CCAS Brive
929 169 €
- CD19
1 323 382 €

Répartition par territoire



- Territoire CD19 (hors CABB)
1 549 286 €
- Territoire CABB
1 288 354 €

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Pour répondre aux difficultés d'accès aux soins de proximité en médecine générale et après une campagne de recrutement, le Département a créé Corrèze Santé, un Centre départemental de Santé avec 4 médecins généralistes.

L'activité du Centre de Santé est principalement de premier recours, limitée dans un 1er temps à la pratique de la médecine générale. Il s'agit d'un modèle de centre spécifique et innovant au regard de son caractère multi-sites et du lien étroit avec l'exercice des compétences départementales.

Deux centres de santé sont d'ores et déjà opérationnels : Egletons et Neuvic.



Les actions & faits marquants

- Le projet PLAN AMBITION SANTE a été lancé par la Collectivité en 2018
- Contrats signés avec l'ARS et la CPAM Corrèze pour des aides à l'installation et à l'accueil de médecins
- Recrutement de 3 médecins et 4 administratifs
- Ouverture de CORREZE SANTE le 2 Septembre 2019 pour le personnel, le 9 Septembre au public à EGLETONS le 30 Septembre à NEUVIC
- Inauguration du site d'Egletons le 25 Septembre 2019
- Arrivée d'un médecin, responsable du Centre
- Inauguration du site de NEUVIC le 12 décembre 2019

Arrivée d'un nouveau Directeur DASFI et du Centre Départemental de Santé.

Chiffres clés

Ouverture au public le 9 septembre 2019 et sur 4 mois :

- 825 consultations
- 28 visites à domicile
- 80 demandes de médecins référents.



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA SANTÉ

Témoignage

Amandine BOIZARD et Karine FRAYSSE, secrétaires médicales

Secrétaires médicales au sein du Centre Départemental de Santé, nous sommes les premières interlocutrices des patients, que ce soit au téléphone ou physiquement sur le site principal d'Égletons. Ce Secrétariat est le lien primordial au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée à ce jour d'un médecin coordinateur, quatre médecins généralistes, un responsable administratif et financier.

Nos tâches sont aussi enrichissantes que variées puisqu'il nous revient d'analyser et de juger de l'urgence de la situation médicale afin de planifier les différents rendez-vous sur les sites d'Égletons et Neuvic. Nous vérifions systématiquement les informations administratives dans le cadre de l'identitovigilance (système de surveillance et de gestion des risques et erreurs liés à l'identification des patients).

Nous devons maîtriser nomenclature et codages des actes médicaux pour une juste facturation des consultations en fonction des situations diverses des patients. Un logiciel "métier", CHORUS, permet une gestion globale de l'activité du Centre de Santé.

Outre les dossiers médicaux, nous procédons aux encaissements, nous échangeons avec les organismes de santé mais nous gérons également le courrier, certains aspects administratifs.

Grande discrétion, respect des données médicales et secret professionnel s'imposent et, bien entendu, tout ceci dans un bon esprit d'équipe.

Les finances & ressources humaines

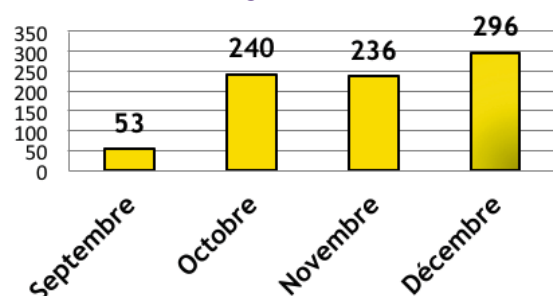
L'effectif du Centre Départemental de Santé est de **9 personnes**.

En ETP 2,25 médecins et
4,25 administratifs.

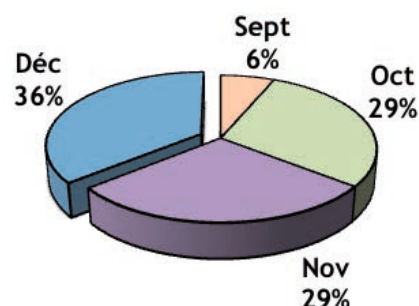
Le budget réalisé sur 4 mois s'élève à :

- 213 370 € en dépenses
- 213 850 € en recettes

Nombre de patients accueillis de septembre à décembre 2019 sur Égletons et Neuvic



% de patients accueillis sur l'ensemble du Centre, le dernier trimestre 2019



SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE

Notre collectivité est en charge de 25 collèges publics et de 5 collèges privés fréquentés par plus de 10 000 collégiens. Au quotidien, le Conseil départemental met à disposition des collèges publics plus de 240 agents en charge de l'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement.

La jeunesse est au cœur des priorités de la mandature. Aussi, le Département mène des actions concrètes adaptées aux jeunes et à leurs besoins en termes d'éducation, d'orientation ou encore d'épanouissement personnel.

Alors que les transports interurbains et scolaires sont désormais une compétence régionale, le transport qui relève du champ du handicap est resté dans le giron départemental. Le Conseil départemental reste soucieux d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque élève, étudiant présentant un handicap pour favoriser leur inclusion scolaire et des adhérents du service Handimobile afin de développer leur autonomie et leur ouverture vers l'extérieur.

Les actions & faits marquants

■ Opération "Corrèze 2019" dans les 22 restaurants scolaires

Cette action a eu pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance par le partage d'un patrimoine gastronomique en mobilisant les équipes de cuisine dans la préparation d'un plat corrézien, sur la base de produits locaux, proposé aux collégiens tous les 19 de chaque mois.

■ Actualisation du Guide des agents départementaux des collèges

Réalisé en 2017 dans une dynamique de concertation, ce guide de fonctionnement, à destination des agents techniques dans les collèges, a pour vocation de fournir à tous les acteurs un support contenant les règles communes applicables. L'application de ce guide est évaluée chaque année.

■ Développement du Guide des Opérateurs

Dans les 22 unités de restauration des collèges publics, les chefs de cuisine sont responsables des Plans de Maîtrise Sanitaire et de leur application, ce qui concerne environ 1,6 million de repas préparés, servis ou exportés.

Le Département, en collaboration avec le laboratoire QUALYSE, a réalisé ce guide, véritable référentiel des bonnes pratiques d'hygiène en termes de sécurité alimentaire et de sécurité au travail qui a pour but de diffuser des procédures exhaustives et homogènes.

■ Actualisation du Schéma départemental des collèges

Le dernier arrêté de sectorisation datait de 2011.

Chiffres clés

Rentrée 2019-2020 :

- **10 420** collégiens
- Collèges publics : dotation principale de fonctionnement de **2 352 318 €** et **292 708 €** de dotations complémentaires
- Collèges privés : dotation principale de fonctionnement de **829 986 €**
- Bourses pour classes de découverte : **186** enfants - **8 953 €**
- Aide à l'internat : **299** bénéficiaires - **75 345 €**
- Aide à la restauration scolaire : **2 184** bénéficiaires - **286 666 €**
- Bourses enseignement supérieur : **453** étudiants - **123 066 €**
- Prime d'apprentissage : **31** apprentis - **6 689 €**
- Convention ODCV : **328 000 €**
- Convention École/Entreprise : **12 000 €**
- Prise en charge du transport des élèves handicapés : **1 775 334 €**
- Dispositif Handimobile : **808 829 €**

SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE

Les actions & faits marquants

Soucieux de l'aménagement de nos territoires ruraux, le Département a rattaché chaque commune corrézienne à un collège corrézien et a procédé à des actualisations et régularisations d'ordre administratif.

■ **Renouvellement de l'accord-cadre relatif à la gestion de la centrale de réservation et service de transport à l'attention des Personnes à Mobilité Réduite**

Dénommé "Handimobile", ce dispositif offre aux personnes

à mobilité réduite la possibilité de bénéficier de transports à la demande leur permettant ainsi une certaine autonomie dans leur vie quotidienne, et l'accès aux services et activités du territoire corrézien. Ce service compte 1 589 adhérents et assure le transport d'environ 11 682 personnes par an.

Témoignage

Vincent GUILLAUMIE, Chargé de gestion des Etablissements Publics Local d'Enseignement (EPL)

Au sein du service Éducation Jeunesse depuis maintenant 5 ans, j'ai vu mes missions évoluer progressivement. Cela m'a permis de développer de nouvelles connaissances et compétences.

J'assure des missions variées. Je suis notamment en charge du calcul et de la gestion des dotations des collèges publics et privés. Je contrôle les actes budgétaires des collèges publics grâce à l'application rectorale DEMACT. Je prépare et je participe aux dialogues de gestion au sein des EPL.

Par ailleurs, j'assure le positionnement quotidien et la gestion administrative des 7 agents itinérants. Ces personnels interviennent à la demande et selon les besoins, sur l'ensemble du département, pour pallier les absences des agents départementaux des collèges.

J'ai également travaillé à l'élaboration du guide des agents des collèges, puis à son évaluation.

Enfin, je suis en charge du suivi des différentes enveloppes budgétaires du service et je réalise divers paiements (dotations et subventions aux collèges, autres actions en faveur de la jeunesse).

La diversité des missions consiste également en la rencontre et aux échanges avec les principaux, les gestionnaires et les agents des collèges.

Les finances & ressources humaines

Le service Éducation Jeunesse est composé de 10 agents basés sur le site de Marbot, de 245 agents départementaux des collèges dont 7 agents itinérants (4 cuisiniers et 3 au service général) dont la mission est d'assurer des remplacements dans les collèges ayant des absences imprévues d'agents.



- Action en faveur des collèges
3 659 160,46 €
52%
- Action en faveur des familles et de l'éducation
500 720,77 €
7%
- Action en faveur de la jeunesse
355 632,99 €
5%
- Handimobile
808 829,71 €
11%
- Scolaires handicapés
1 775 334,09 €
25%

SERVICE CULTURE PATRIMOINE

Permettre à chaque Corrèzien d'accéder à une offre culturelle variée, de qualité et de proximité sont les enjeux qui ont guidé l'activité du service Culture et Patrimoine en 2019.

Les actions & faits marquants

■ Animations culturelles estivales à Sédières

- Soirée 100% Corrèze gratuite

Thème gaulois - 3 000 personnes

. Une ambiance familiale et détendue propice à la découverte des groupes corréziens (Samaka et les Humeurs Cérébrales) et du carnyx, fleuron du patrimoine archéologique local ;

. 200 enfants ont participé aux animations proposées ;

. Une restauration locale de qualité, des parkings et navettes en bus gratuits appréciés par le public.

- Spectacles jeune public

5 spectacles - 950 personnes

- Une programmation variée basée sur la découverte et l'échange

- Une découverte d'ici et d'ailleurs : 2/3 d'artistes corréziens et 1/3 d'artistes hors département

- Apéros concerts gratuits

5 spectacles - 1 750 personnes,

Le cocktail du lundi : une programmation éclectique et une ambiance détendue dans un cadre idyllique

- Concerts des partenaires

782 personnes, Festival de la Vézère

...

- Exposition L'Art au château

6 111 entrées, 5 artistes et artisans d'art corréziens.

■ Musée départemental de la Résistance Henri Queuille

Exposition du 10 mai au 30 novembre 2019 - 2 300 visiteurs

À l'approche du cinquantenaire de la disparition d'Henri Queuille (1884-1970) en juin 2020, le Département de la Corrèze a souhaité lui rendre hommage à travers une rétrospective inédite, sur deux années.

En 2019, l'exposition "Henri Queuille, un visionnaire au service de son territoire" a permis de faire découvrir au public l'homme, ses réseaux et ses engagements locaux.

■ Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2021

2019 : Année de structuration et d'expérimentation

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite et au renforcement des 1^{ères} actions du Schéma. Les conventionnements avec les conservatoires et écoles de musiques incluant une contractualisation sur 3 ans ont démontré leur simplicité et leur efficacité.

Chiffres clés

- Montant total des aides : **1 520 800 €**
- **5** territoires de projets pour la Culture
- **413** dossiers de demandes de subventions instruits
- **13** conventions de partenariat d'un montant supérieur à **23 000 €** signées pour un montant total de **786 149 €**
- Schéma Départemental des Enseignements Artistiques :
 - Aides : **403 950 €** (11 structures)
 - Ateliers : **315** élèves
- **1 970** enfants ont participé aux ateliers d'éducation artistique
- **1 038** élèves ont bénéficié du dispositif des échanges internationaux
- 25 ans du jumelage : 21 juin 2019
- **20 000** visiteurs au Domaine de Sédières dont **6 111** pour l'exposition
- **2 300** visiteurs au Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille

SERVICE CULTURE PATRIMOINE

Les actions & faits marquants

- Ateliers et spectacles avec diffusion via les outils numériques

Action autour de l'accordéon avec les 3 écoles-centres

Partage artistique avec la compagnie Koubi

■ Subventions aux associations : maintien et lisibilité

Le Département a maintenu en 2019, ses aides aux associations

culturelles et a poursuivi son effort pour donner aux associations une lisibilité sur les aides départementales afin de sécuriser et faciliter la mise en place de leurs projets.

■ Patrimoine : Conservation, restauration et valorisation

Le Département a renforcé l'expertise scientifique et technique apportée aux collectivités territoriales souhaitant engager

des opérations de conservation, de restauration, de sécurisation et de valorisation de leur patrimoine comme, par exemple, la restauration complète du retable de l'église de Branceilles ou la valorisation du mobilier de la chapelle de Treignac.

Témoignage

Francine BERTRAND, gestionnaire administrative/assistante de gestion comptable

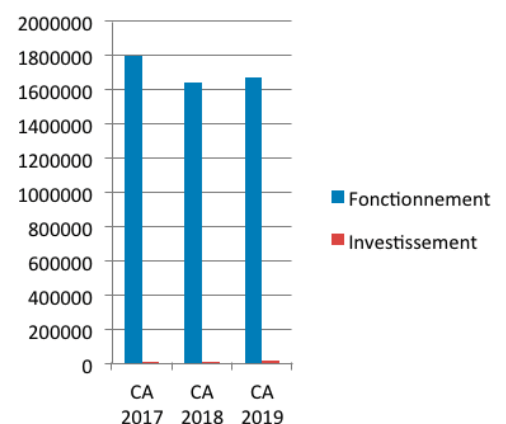
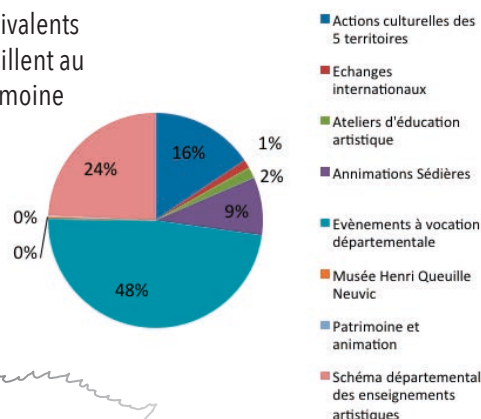
J'ai pour missions la gestion des subventions aux associations culturelles ainsi qu'aux collèges et comités de jumelage pour des accueils ou des déplacements en Europe, dans le cadre des aides au développement des échanges internationaux. A ce titre, le Conseil départemental reçoit régulièrement la délégation du Bezirk de Moyenne-Franconie, ce qui demande une parfaite organisation pour les accueillir, en concertation avec le Cabinet du Président.

Ainsi, en juin 2019, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'accord de jumelage, Monsieur Armin KRODER, nouveau Président du Bezirk, accompagné d'une délégation d'élus, a été reçu par le Président Pascal COSTE, à l'Hôtel du Département.

Les Maires des communes jumelées et les Présidents des Comités de Jumelage corréziens ont été conviés à une rencontre avec la délégation allemande ainsi qu'à une projection sur l'historique des jumelages. Un pommier a également été planté pour symboliser le 25ème anniversaire. Un gâteau Limousin/Moyenne-Franconie, le "Frank'Lim" a été créé en l'honneur de cette célébration et des visites guidées ont été organisées sur le territoire du Midi-Corrézien, afin de faire découvrir aux invités la richesse de notre patrimoine. Ces moments d'échanges et de partage avec les allemands sont pour moi des temps forts, à la fois enrichissants, tant au niveau culturel qu'au niveau humain, et émouvants de part les liens qui unissent la Corrèze et la Moyenne-Franconie.

Les finances & ressources humaines

6 agents, soit 5,8 Équivalents temps plein (ETP) travaillent au Service Culture et Patrimoine



CELLULE SPORTS

En 2019, la cellule des sports a poursuivi ses actions de soutien en faveur du Mouvement sportif corrézien et la démarche engagée avec Corrèze Tourisme pour faire de notre Département "la" destination sports nature par excellence.

Les actions & faits marquants

■ « Foulées Gourmandes de Sédières »

120 coureurs, 300 marcheurs, 130 vététistes et 300 enfants accompagnés de leurs parents ont participé à cette manifestation sportive, familiale et gastronomique organisée dans les jardins du château de Sédières. Cette journée fut support à la 1^{ère} Journée Olympique, qui doit devenir un rendez-vous récurrent tous les 23 juin.

■ Balades en Corrèze

Elles ont de nouveau rassemblé un grand nombre de personnes sur des parcours inédits de 7 à 10 km. Les 19 Balades en Corrèze permettent de découvrir les communes de notre beau territoire et d'apprécier, en fin de parcours, un repas convivial.

■ Corrèze Destination Trails

Poursuite de cette action de marketing territorial.

Le stand de la Corrèze s'est notamment installé lors de 3 salons : "Les Templiers", à Millau (120 exposants - 45 000 visiteurs), "le Marathon de La Rochelle" (60 exposants - 15 000 visiteurs) et "La SaintéLyon", à la Halle Tony Garnier de Lyon (120 exposants - 30 000 visiteurs).

■ Label "Terre de Jeux 2024" :

2019 marque l'entrée de notre Département au sein d'un dispositif mis en place par le Comité d'Organisation de "Paris 2024". Le label "Terre de Jeux 2024" permet, non seulement, de mettre en avant notre soutien en direction du Mouvement sportif, mais aussi de fédérer de nouvelles initiatives afin de "mettre plus de sport dans la vie des Corrèziens".

Dans le cadre de la préparation aux Jeux, le Département apporte son soutien technique aux structures corréziennes candidates au label "Centre de préparation aux Jeux".

■ Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée

En 2019, il y a eu 107 km inscrit au PDIPR dans les secteurs suivants : Communauté de communes Midi Corrèzien, l'Agglo de Brive, Communauté de communes d'Uzerche et Haute Corrèze Communauté Pays d'Ussel pour un total de 9 circuits.

A ce jour, le PDIPR comporte 258 circuits de petite randonnée, soit 2 737 km de circuits balisés et entretenus, offerts aux randonneurs.

Chiffres clés

- **312** clubs amateurs aidés pour un total de **604 398 €**
- **18** sections sportives implantées au sein de **15** collèges corréziens soutenues à hauteur de **22 084 €**
- **55** sportifs de haut niveau (37 pratiquant une discipline individuelle et 18 un sport collectif) accompagnés pour un total de **32 600 €**
- **6** Stations Sports Nature soutenues dans le cadre de leur fonctionnement à hauteur de **74 510 €**
- Partenariat avec **48** organisateurs d'évènements sportifs pour un total de **89 700 €**
- **38** prises en charge de séjours organisés à l'Espace 1000 Sources pour un montant de **146 419 €**.

CELLULE SPORTS

Les actions & faits marquants

■ Développement du Vélo :

- Label national "Vélo et Fromages" : au mois de mars 2019, l'Assemblée des Départements de France (ADF) en partenariat avec le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière, Tourisme et Territoire et Vélo et Territoire a souhaité développer un nouveau concept d'itinéraires cyclables autour du patrimoine fromager.

Déjà engagé dans une politique de valorisation du département par le vélo le Conseil Départemental a saisi cette opportunité.

En complément des actions menées par Corrèze Tourisme, l'ADF et ses partenaires portent des actions promotionnelles à l'échelle nationale dans le cadre du Salon de l'Agriculture, lors du Tour de France et sur des réseaux sociaux dédiés.

- **"Véloroute V87"** : au début de l'année 2019, les départements concernés par la véloroute V87 (Allier, Creuse, Corrèze, Lot, Tarn-et-Garonne) se sont mobilisés pour que la V87 conserve son statut d'itinéraire d'intérêt national dans le cadre de la révision du Schéma

national des véloroutes/voies vertes.

En octobre 2019, les départements et les régions concernés se sont réunis en Corrèze afin d'étudier les stratégies dans la filière, les aménagements réalisés et les logiques de promotion. A l'issue de cette rencontre deux axes principaux ont été proposés aux élus :

- création d'un comité d'itinéraires,
- financement d'une étude de positionnement marketing.

Témoignage

Bastien DUPOUY, Assistant de direction au sein de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Arrivé au sein de la Direction Jeunesse, Sports, Culture au mois d'avril 2019 en tant qu'assistant de direction, j'ai pu découvrir au quotidien toutes les facettes de ce métier. La diversité des services et de leurs compétences m'ont permis de développer de nouvelles connaissances. J'ai appris à jongler entre les multiples dossiers, les agendas et les différentes demandes. Il faut être non seulement très bien organisé, mais aussi doté d'un excellent relationnel.

Par ailleurs, dans le cadre de mes missions, je suis l'interlocuteur pour les demandes de logement au sein de la résidence Corrèze qui se trouve dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Le Conseil départemental de la Corrèze dispose de 85 chambres destinées aux jeunes Corrèziens âgés de 18 à 26 ans. Cette structure leur permet de bénéficier d'un accueil provisoire (jusqu'à 12 mois) et financièrement accessible, notamment pour suivre des études, accéder à des stages, des formations, ou tout simplement rechercher un emploi. Dans la pratique, je m'occupe de la gestion quotidienne des demandes de logement ainsi que des sollicitations des résidents actuels.

Aussi, travailler au sein de la Direction Jeunesse, Sport et Culture me permet de participer à différents projets, notamment réorganiser les Foulées gourmandes le 20 septembre 2020, contribuer à la réussite du Tour de France à Sarran. La possibilité de participer à l'organisation de ces événements permet de travailler avec différents partenaires/services et d'apporter un soutien aux équipes parce que, être assistant de direction, c'est aussi aider ses collègues !

Les finances & ressources humaines

4 agents, soit 3,8 (ETP) travaillent au sein de la Cellule Sports.

Budget 2019

En fonctionnement : **1 613 614 €**

En investissement : **49 000 €**

MUSEE DU PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC

Les présidents de la République reçoivent des cadeaux lors de voyages ou de visites d'État, à l'occasion de cérémonies particulières, rencontres au sommet, célébrations, voire anniversaires. Grand destinataire de cadeaux, le président Jacques Chirac s'est fait à son tour donateur en choisissant d'offrir les 5 000 objets d'art ou simples pièces curieuses reçus entre 1995 et 2007 au Conseil départemental de la Corrèze. Depuis lors, le musée valorise ce Don, symbole des évolutions de notre histoire comme de notre société.

Les actions & faits marquants

■ Une exposition

un zoom unique sur l'exposition saisonnière accueillie par le musée : " Voitures de Présidents ". Une place de choix a été ainsi accordée au véhicule présidentiel déjà présent au musée et a aussi permis de montrer 5 autres voitures ayant appartenu à des présidents français, soit une représentation des diverses époques de la vie politique française... Cette exposition, relayée par une communication d'importance, a séduit un très large public.

■ Le Musée

Un programme lié à la revitalisation du musée (médiation, communication et expositions) a été élaboré pour 2020, année anniversaire (20 ans du musée).

■ Un événement

Le 26 septembre est décédé le président Jacques Chirac. De cette date jusqu'à la fermeture du site, le 30 novembre, le musée a connu une situation humaine, politique, et touristique particulière qui fera de 2019 une année exceptionnelle, inclassable.

Chiffres clés

- **32 000** visiteurs pour cette année exceptionnelle.
- **22 169** visiteurs : c'est le chiffre de fréquentation du musée jusqu'au 26 septembre 2019
- **655** scolaires ont visité le musée
- **979** enfants de classes primaires ont participé à la manifestation Coquelicotcontes
- **144** visiteurs dans le cadre de la Nuit des musées (18 mai)
- **1 448** visiteurs sont venus dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine

Le 11 août : meilleure fréquentation de l'année : **613** entrées payantes.



MUSEE DU PRESIDENT JACQUES CHIRAC

Témoignage

Catherine COMBROUZE, Directrice du musée du Président Jacques CHIRAC
Aurais-je décidé de postuler à la direction du musée si j'avais pu connaître les évènements de 2019 ?

J'ai subi, comme l'équipe, l'agression verbale de visiteurs qui avaient trop chaud, trop froid, qui trouvaient l'éclairage inadapté, qui voulaient venir les jours de fermeture ou entrer avec leur chien - même s'il est mis dans une poussette ? -, etc. J'ai vu des gens tristes, silencieux, émus jusqu'aux larmes. J'ai répondu à des journalistes inconnus travaillant pour des TV improbables. J'ai serré les mains de Claude et de Martin Chirac, celles du président Hollande, j'ai vu un chien traverser le hall (mais c'est Philae, le chien de François Hollande ! Ah, bon... on suppose donc qu'il sait se tenir) PUIS j'ai découvert un anthropologue nommé Jacques Chirac inquiet du devenir des cultures Navarro, Bamiléké et Inuit, représentées comme bien d'autres dans les collections du musée... et pour ce point là, je ne changerai pas ma décision.

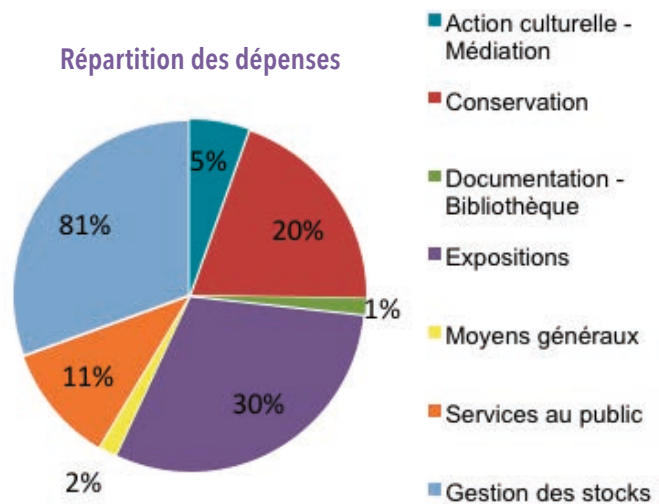
Les finances & ressources humaines

4 agents à temps plein assurent les fonctions de direction - conservation et d'accueil polyvalent (billetterie, médiation, régie, aide aux expositions temporaires) sur site.

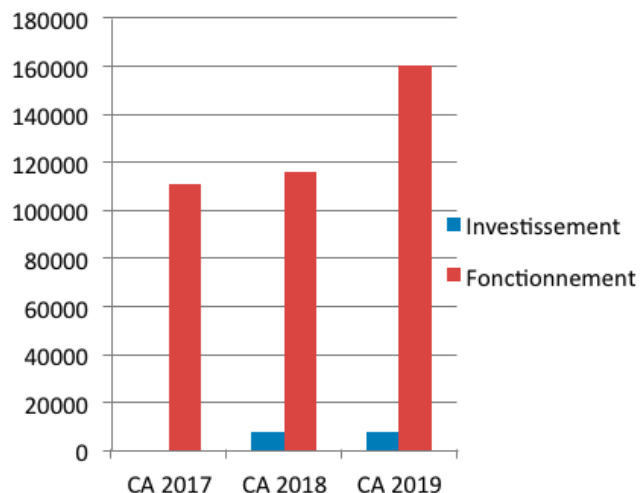
Des renforts ponctuels sont organisés (mars, avril, mai, octobre, novembre), comme le recours nécessaire à des emplois saisonniers (juin, juillet, août, septembre).

1 appui administratif et comptable est apporté par un agent de la DJS-CP.

Répartition des dépenses



Investissement / fonctionnement



DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La collecte, la conservation, la valorisation et la transmission des sources de la mémoire collective sont une des missions obligatoires du Conseil départemental, exercée par les Archives départementales.

Fin 2019, les Archives départementales conservaient environ 16 100 mètres linéaires de documents sur support papier et plus de cinq To de données électroniques (essentiellement des documents et images numérisés ainsi que la presse régionale).

Les actions & faits marquants

■ Suite à des programmes réguliers de formations et de visites des services producteurs, ceux-ci savent mieux traiter leurs archives. Les services du Conseil départemental ont poursuivi leur gros travail de tri entamé depuis 2017, éliminant 252 mètres linéaires (ml) de documents sans utilité administrative. Les services de la DASFI, en tant que direction pilote, ont également été accompagnés et formés pour leur gestion des documents électroniques.

■ Parmi les archives nouvellement collectées d'importance historique pour le Département, signalons un très beau fonds

privé de la famille Hugo à Chameyrat (la famille de l'oncle de Victor Hugo), ainsi que toute une série de documents inédits sur le tour de France en Corrèze qui serviront à illustrer l'exposition estivale 2020 sur le sujet.

■ S'il n'y a pas eu de nouvelle exposition réalisée en 2019, l'année a toutefois été riche en projets de valorisation. Pour les Journées européennes du Patrimoine 2019, les Archives départementales ont proposé une activité d'un genre nouveau : la résolution d'une enquête policière conçue entièrement par les agents.

Chiffres clés

- Versements d'archives publiques : **141 ml**
- Éliminations contrôlées : **2 203 ml**
- Documents communiqués : **6 651**
- Nombre de pages vues sur internet : **37 625 672**

33 personnes ont participé à Correzia Jones ou le mystère des Templiers et ainsi pu visiter les Archives sous un angle ludique. C'est également pour aborder l'histoire sous un angle original qu'un jeu de plateau réalisé à partir de témoignages de Poilus corréziens en 1914-1918 a été offert à l'ensemble des collègues du Département.

Témoignage

Béatrice BERNARD, restaurateur-relieur

Après presque 20 ans aux Archives départementales en charge de la salle de lecture et référente financière, passionnée de travail manuel, j'ai souhaité me réorienter à l'annonce du départ en retraite de mon collègue Jacques Jauvion. Grâce à son soutien, j'ai acquis une partie de son savoir-faire. Il a pu partir à la retraite en juillet 2019 avec la fierté de voir son atelier de reliure-restauration perdurer, lui qui en était le fondateur.

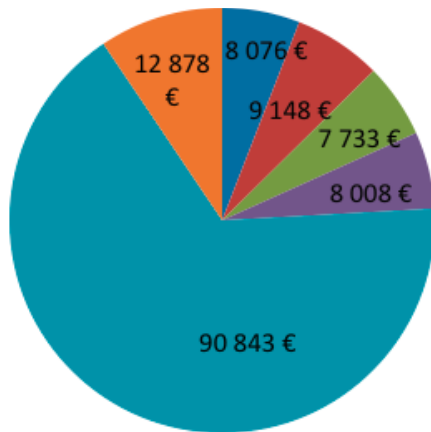
Aujourd'hui, j'associe la théorie vue en formation et les gestes de Jacques pour restaurer et redonner une seconde vie à des documents anciens composés de différents matériaux. Tous ne nécessitent pas une restauration lourde, certains n'ont besoin que d'un nettoyage minutieux et d'un conditionnement spécifique (boîte sur mesure...). Mais quand le papier ou la reliure sont fragilisés par le temps et l'usage, une restauration s'impose. J'interviens toujours a minima pour consolider le document de façon durable mais réversible, à l'aide de matériaux spécifiques (comme du papier japon et de la colle d'amidon). Mon quotidien change tout le temps et chaque restauration est un nouveau challenge, tout cela dans un but de conservation et de communication au public.

Mes fonctions sont complétées par des présentations de l'atelier dans le cadre de visites scolaires ou d'événements.

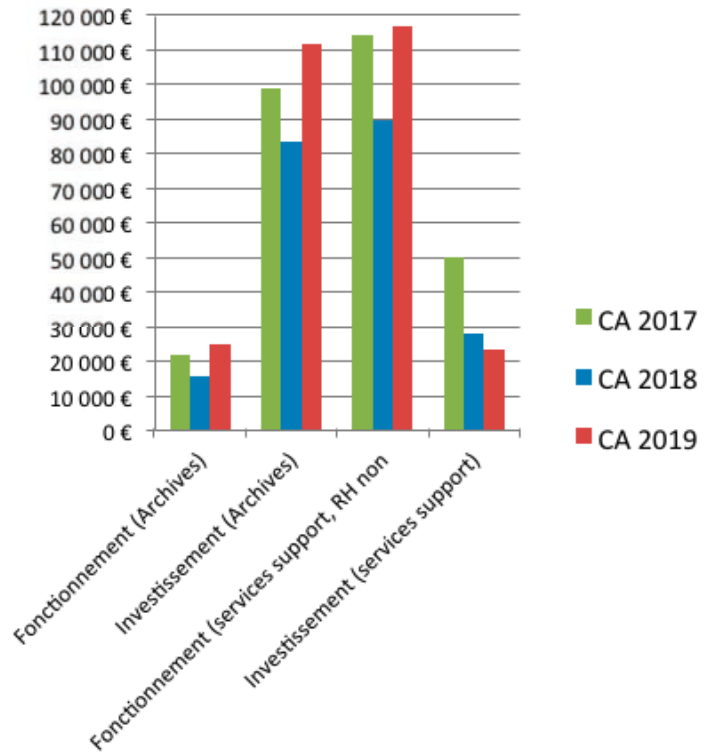
DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les finances & ressources humaines

22 agents correspondant à 21,1 ETP, dont 2 cadres mis à disposition par le Ministère de la Culture.



- Fonctionnement général
- Médiation
- Numérisation
- Acquisitions Fonds documentaires
- Conservation et restauration
- Subventions aux communes



La Bibliothèque Départementale de la Corrèze a été créée en 1967. Alors service extérieur de l'État, elle se nommait Bibliothèque Centrale de Prêt. Comme ses semblables, elle est devenue service départemental en 1987. La lecture publique reste une des compétences obligatoires du Département.

A côté de ses missions traditionnelles de prêt de documents aux bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants, la BD intervient également dans les domaines suivants :

- Formation en direction des personnels bénévoles et des salariés des bibliothèques de son réseau.
- Animations culturelles en lien avec les bibliothèques du Département.
- Expertise conseil auprès des élus et du personnel des bibliothèques de son réseau en matière de construction et d'aménagement des locaux, de gestion, d'équipement en mobilier professionnel et de services informatiques à destination des usagers.
- Évaluation du réseau de la lecture publique de la Corrèze.

Les actions & faits marquants

■ Prolongation de trois ans du Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques 2015-2019, qui arrivait à échéance le 31 décembre 2019.

■ Mise en place d'un service mutualisé d'accès aux ressources numériques en ligne, Médiathèque numérique de la Corrèze, avec Tulle Agglo, la ville de Brive et Haute-Corrèze communauté.

■ Renforcement de la présence culturelle du Département :

- Sauvetage du festival Coquelicot grâce à la signature d'un Contrat départemental lecture itinérance avec l'État et le Département de la Creuse.
- Organisation de la 4^e Nuit de la lecture en collaboration avec les Archives.

Chiffres clés

- **120** bibliothèques et dépôts relais desservis
- **43** dépôts scolaires
- **169 933** documents déposés
- **35 993** documents réservés et livrés par navette

Témoignages

Fabienne BOISSOUX, Bibliothécaire et médiathécaire

La mise en place d'un service mutualisé d'accès aux ressources numériques en ligne, étendu à toute la Corrèze, a été l'occasion de rapprochements, rencontres et collaborations enrichissantes avec les collègues de bibliothèques avec lesquelles nous ne travaillons pas habituellement.

La plateforme garantit une réelle égalité d'accès à tous les lecteurs corréziens tant en milieu urbain que rural et une plus grande visibilité. Nous accompagnons le mieux possible les usagers vers des pratiques numériques.



BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Les finances & ressources humaines

La BD c'est aussi :

- **16 personnes** au service du réseau de la lecture publique de la Corrèze

- Un budget de 207 863 € pour les acquisitions des ressources matérielles et les abonnements aux ressources numériques qui a permis :

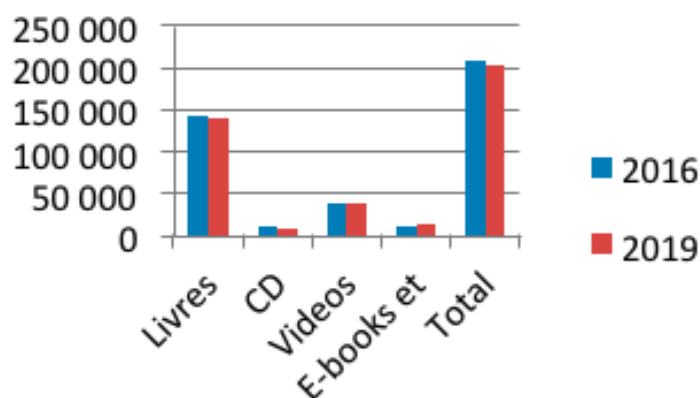
- d'acquérir 9 560 livres, 78 ebooks, 948 DVD, 416 CD, 42 jeux vidéos, 4 mallettes-exposition
- s'abonner à des ressources numériques pour un montant de 13 000 €

Les budgets d'acquisition par type de ressource acquise en 2019

en % pour chaque type de documents



L'évolution des budgets d'acquisition 2016-2019 en €



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



DIRECTIONS FONCTIONNELLES

DIRECTION DES FINANCES

La Direction des Finances participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. Elle est chargée de la programmation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité.

Elle est le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires et comptables, de la préparation jusqu'à l'exécution.

Elle pilote la réalisation d'analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage.

Elle assure la gestion de la dette, des garanties d'emprunts, du suivi de la fiscalité et des ressources.

La Direction des Finances réalise des analyses et/ou des études financières.

Elle constitue une aide au pilotage interne et au contrôle externe des satellites.

Elle contribue à l'évaluation et à la conception des procédures.

Elle réalise des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et d'analyse des coûts.

Elle assure la tarification des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS) et fixe les dotations.

Elle effectue la veille juridique relative aux évolutions réglementaires et les met en application.

Elle veille à l'efficacité de la fonction « Finance ».

Les actions & faits marquants

- Suivi du respect de la contractualisation avec l'État ("Contrat de Cahors") pour la période 2018/2020
- Analyse de l'impact de la future réforme fiscale de la taxe d'habitation sur les recettes du Département
- Réalisation de simulations relatives à la réforme de la péréquation horizontale entre tous les départements basée sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020
- Lancement des projets structurants liés à la dématérialisation du bon de commande et du service fait au niveau de la chaîne de la dépense
- Gestion de la tarification des Établissements Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) : Lancement de la contractualisation pour les EHPAD et poursuite du renouvellement des CPOM PH
- Cycle annuel budgétaire : étapes budgétaires (CA, BP, DM), dialogues budgétaires avec les directions/services.

Chiffres clés

Épargne brute : **54,6 M€**

Produit de l'emprunt : **13 M€**

Désendettement : **-19,4 M€**

Encours de la dette : **317,4 M€**

Dépenses d'Équipement : **47,8 M€**

Ressources humaines

21 agents (20,8 ETP), affectés à la Direction des Finances

- **12 agents (11 ETP)** Service Budget Comptabilité

- **8 agents (7,4 ETP)** Service Contrôle de Gestion Qualité

- **3 agents (2,2 ETP)** Direction des Finances

Témoignages

Isabelle GORSE, Assistante de direction

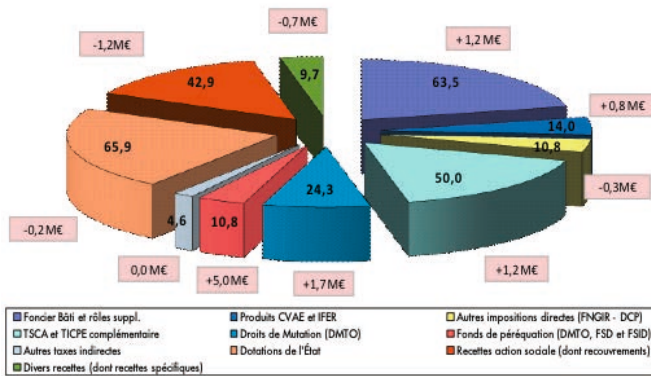
Au sein de la Direction des Finances depuis novembre 2019, j'ai pour mission d'organiser et de faciliter les tâches quotidiennes de ma hiérarchie : répondre au téléphone, gérer son agenda, être un appui administratif durant les temps forts pour la direction, notamment pour la préparation des dialogues budgétaires et des séances plénières en lien avec le Débat des Orientations Budgétaires et le vote du Compte Administratif et du Budget Primitif. Une assistante de direction se doit d'être « multitâches » pouvant ainsi faire face à toutes les situations, ce qui demande une certaine polyvalence, des qualités organisationnelles, un bon niveau en bureautique, une excellente orthographe, de la réactivité, une certaine résistance au stress et enfin le sens de la diplomatie, les échanges transversaux étant nombreux entre la Direction des Finances et les autres Directions du Département.

DIRECTION DE FINANCES

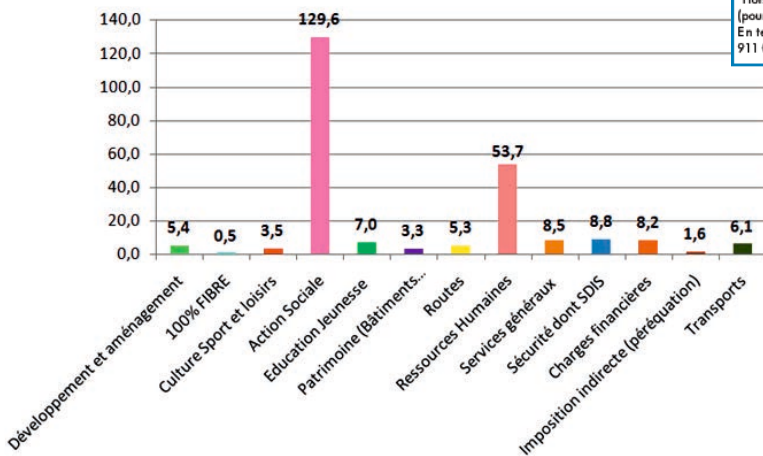
Les finances

Résultats 2019 du Budget Principal du CD19

Recettes réelles de fonctionnement 2019 : 296,5 M€ (+7,5 M€ comparé à 2018)



Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 Total = 241,5 M€



Résultats 2019 du Budget Principal du CD19

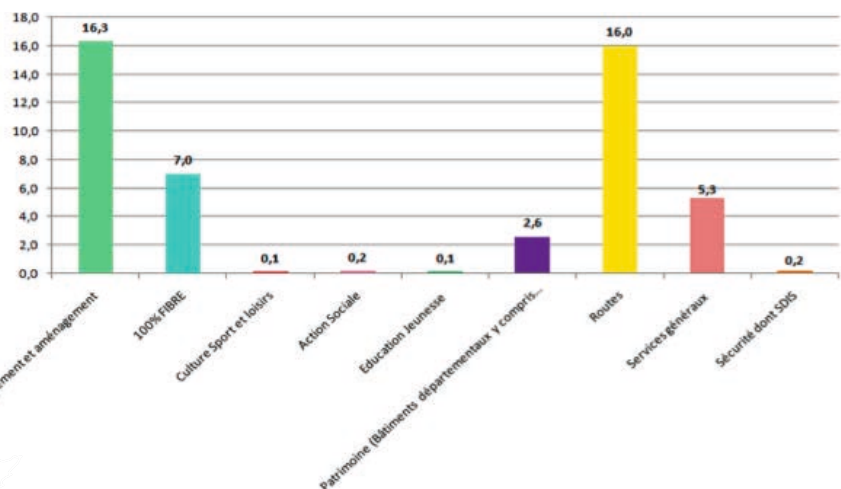
Le résultat de clôture est le suivant :

solde cumulé de fonctionnement	61 147 710 €
besoin de financement en investissement	25 041 500 €
résultat de fonctionnement à reporter	36 106 210 €

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)
Dépenses de fonctionnement	ordre	79 194 000	34 692 777
	réel	247 135 954	241 525 509
S/Total D de F		326 329 954	276 218 286
Dépenses d'investissement	ordre	6 036 284	6 061 418
	réel*	108 639 089	89 105 135
S/Total D d'I		114 675 373	95 166 553
TOTAL DEPENSES		441 005 327	371 384 838
Recettes de fonctionnement	ordre	5 264 000	5 486 116
	réel	321 066 667	296 510 412
S/Total R de F		326 330 667	301 996 528
Recettes d'investissement	ordre	79 966 000	35 268 079
	réel*	34 708 660	47 648 063
S/Total R d'I		114 674 660	82 916 142
TOTAL RECETTES		441 005 327	384 912 670

*Hors emprunt revolving en Dépenses Réelles d'Investissement et en Recettes Réelles d'Investissement (pour info = 12,842 M€ en 2020 et 16,238 M€ en 2019) et hors refinancement de la dette pour 17,6 M€ En tenant compte du refinancement de dettes pour 17,6 M€ => remboursement du capital de la dette: 47 911 000€ et Emprunt à contracter : 42,6 M€

Les dépenses réelles d'investissement 2019 Total = 47,8 M€



DIRECTIONS FONCTIONNELLES

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE BUDGET COMPTABILITE

Le service Budget Comptabilité a en charge la préparation, l'exécution et la réalisation budgétaire et comptable du budget principal et la supervision des 2 Budgets Annexes.

Il assure un suivi et une veille journalière en matière de qualité comptable via le contrôle des engagements et des mandatements.

Le service Budget Comptabilité assure également le paramétrage fonctionnel du logiciel financier de la collectivité.

Il mène également pour l'ensemble de la collectivité départementale, les missions de gestion de la dette et de la trésorerie, et veille au bon encaissement des recettes dont 85% sont gérés au sein du service.

A travers l'ensemble de ses missions, il assure une fonction d'appui de conseil auprès de l'ensemble des référents financiers et gestionnaires de la collectivité.

Les actions & faits marquants

- Changement de payeur départemental.
- Gestion active de la dette avec le refinancement de 2 emprunts.
- Mise en place des annexes via TOTEM pour la dématérialisation des documents budgétaires vers la Préfecture.
- Mise en place des virements automatiques de paye pour le budget 2020.
- Mise en place d'une nouvelle base pour gérer les emprunts garantis par le Département.
- Démarrage du budget annexe de Corrèze Santé au 1^{er} septembre 2019.
- Mise en place de la version Grand Angle 7 patch 4.
- Année 2019 sans Ligne de Trésorerie (idem 2018).

Chiffres clés

- **7 168** factures via Chorus Pro
- **20,5** jours de formations dispensés sur le logiciel financier pour **18** agents du CD19
- **1 602** demandes de création de tiers
- **7** fusions de tiers
- **78** Demandes de création de natures analytiques
- **189** demandes de création de liens nature analytique/nature comptable

Témoignages

Annie JOUVET, administrateur fonctionnel

Au sein du service Budget-Comptabilité, je suis administrateur fonctionnel du logiciel Grand Angle depuis de nombreuses années. J'interviens en assistance aux utilisateurs, à la relation téléphonique pour le suivi et la résolution des anomalies avec notre prestataire ainsi qu'à la maintenance et à la mise à jour du logiciel.

Les évolutions règlementaires de la comptabilité publique et structurelles de Grand Angle obligent à une remise en cause permanente et entraîne de ce fait de nouvelles tâches et missions tout en restant sur le même poste.

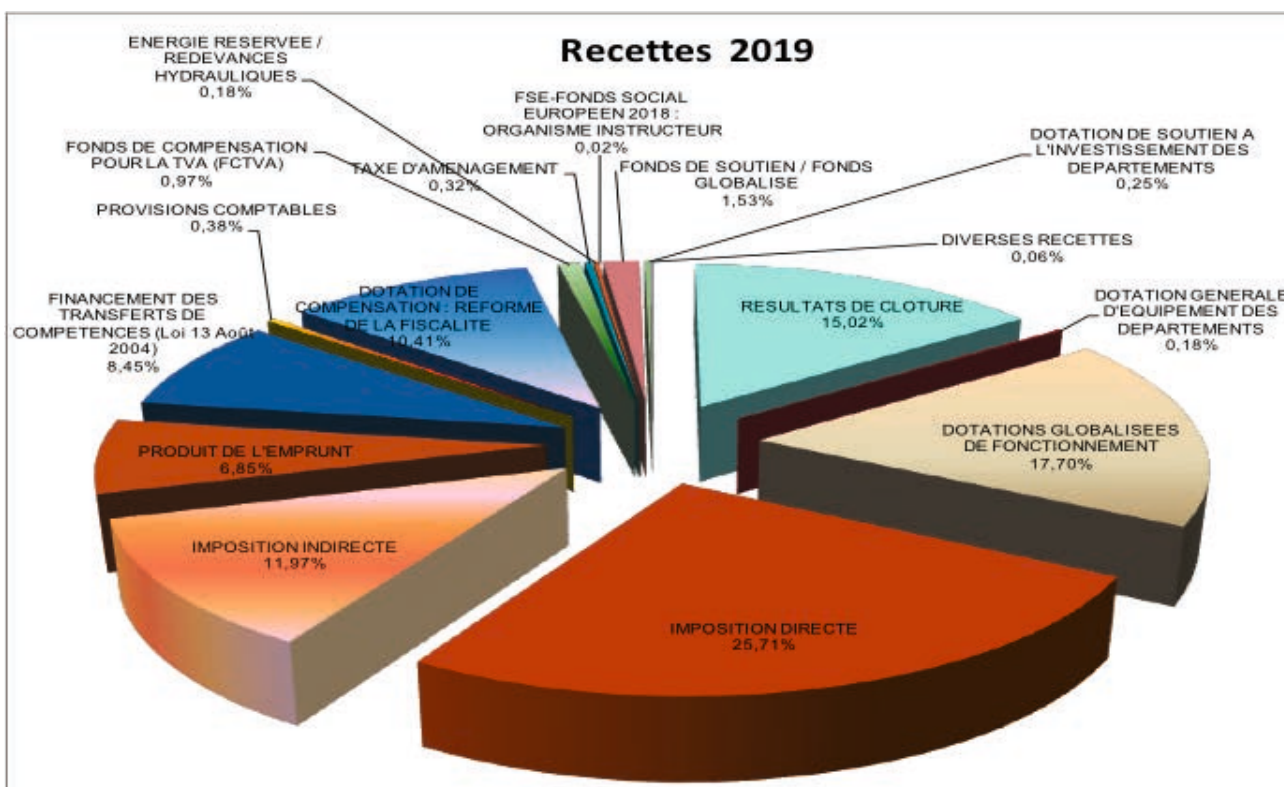


DIRECTION DE FINANCES

Les finances & ressources humaines

11 agents dont 10,6 équivalents temps plein sont les garants du respect des règles budgétaires et comptables

Recettes réelles du service
Investissement et fonctionnement



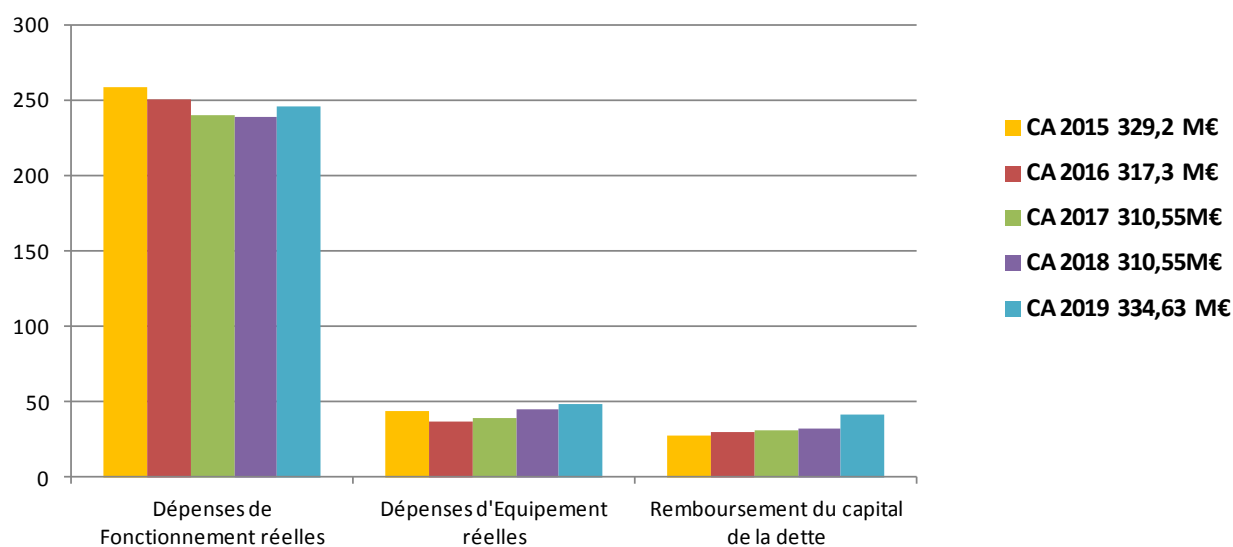
DIRECTIONS FONCTIONNELLES

DIRECTION DES FINANCES

Dépenses sur les 5 derniers exercices

Zoom sur les dépenses

(Dépenses - Fonctionnement)



LA CHAÎNE COMPTABLE DÉMATÉRIALISÉE

Nombre de Rejets dématérialisés

REJETS PAIERIE 2019	Mandats	Titres	TOTAL REJETS
Total Budget Principal	59	32	91
Total Budgets Annexes	13	2	15
Total	72	34	106

Nombre d'engagements validés

DPT	CDEF	CDS (à cpter du 01/09/2019)	TOTAL 2019
12 581	970	89	13 640
Après 952 refus, soit 6,98%			

Observations Paierie dématérialisées

MANDATS / TITRES	2018	2019
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	16	3
POLE COHESION SOCIALE (y compris budgets annexes)	18	16
POLE COHESION TERRITORIALE	37	28
TOTAL	71	47

SERVICE BUDGET COMPTABILITE

Respects
des règles
comptables

Lettres de relance dématérialisées

	2019
Relances justifiées	104 sur 279
Mises en demeure	53

Délai Global de Paiement 2019 (Source : Hélios)

ENTITE	JOURS
Budget Principal	10,60
CDEF	10,33
CDS	15,29

Nombre de mandats et titres validés

BUDGET PRINCIPAL	MANDATS	32 359
	TITRES	15 731
TOTAL		48 090
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	MANDATS	1 531
	TITRES	96
TOTAL		1 627
CORREZE SANTE (Démarrage au 1er septembre 2019)	MANDATS	178
	TITRES	4
TOTAL		182
TOTAL GENERAL	MANDATS	34 068
<i>Source : Tableau de bord financier Hélios</i>	TITRES	15 831
TOTAL 2019		49 899
<i>Les rejets ne sont pas comptabilisés</i>		

Nombre de bordereaux signés électroniquement

Entités	Nombre de bordereaux visés dans l-parapheur			
	DPT	CDEF	CDS	TOTAL CD19
TOTAL 2019	6 372	268	60	6 700

CONTROLE DE GESTION QUALITE

L'équipe "tarification" intervient auprès des établissements et services départementaux dédiés aux personnes âgées, handicapées mais aussi à l'enfance au travers, notamment, de la fixation annuelle des prix de journées et/ou dotations et de l'accompagnement de ceux-ci dans leurs projets notamment sur le volet financier, ainsi que dans le cadre de la contractualisation.

L'équipe "Audit Mission" intervient auprès des directions en fonction des thématiques et besoins préalablement définis. L'intervention des agents se concrétisent notamment au travers de diagnostics, de propositions de solutions, et d'un accompagnement dans la mise en œuvre des décisions prises.

Les actions & faits marquants

- Signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour 4 EHPAD.
- Signature d'un CPOM multi structures (personnes handicapées).
- Analyses financières approfondies sur plusieurs satellites.
- Une dizaine de missions/ accompagnements effectués au titre du contrôle de gestion.

Chiffres clés

- Suivi de **83** établissements et services sociaux et médico sociaux suivis (enfance, personnes âgées, personnes handicapées).

Prix de journée moyen en EHPAD : 56,50 €.

CONTROLE DE GESTION QUALITE

Témoignage

Christelle PLAS, Chargée de tarification et de gestion - ESSMS

Les missions courantes sont la tarification, le suivi et contrôle budgétaire d'Établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes et Personnes Handicapées. Depuis 2017, ce secteur a connu deux réformes structurantes relatives à l'arrivée :

- d'une nouvelle philosophie de management budgétaire des établissements,
- de la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

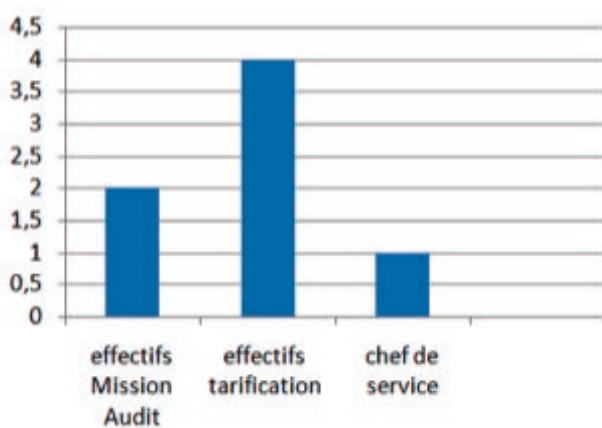
Ainsi, c'est une nouvelle approche du métier de Chargé de tarification qui se dirige désormais vers une vision pluriannuelle des orientations stratégiques et d'amélioration de la performance des établissements.

Cet emploi se veut opérationnel de part son aspect technique et réglementaire spécifique et stratégique en raison de l'impact financier sur l'aide sociale départementale et sur les prix de journée, véritables enjeux pour le bien être des résidents et de l'équité de leur prise en charge.

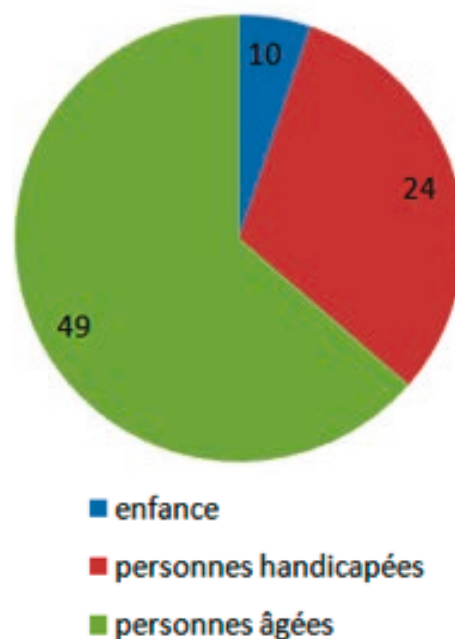
Enfin, ces missions sont complétées par l'analyse financière des satellites du Département afin d'apporter un appui technique de ces structures dans le cadre notamment des dialogues budgétaires. C'est un poste riche offrant un échange avec divers partenaires et un travail en transversalité.

Les finances & ressources humaines

Effectif du service



83 structures suivies



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'action de la Direction des Ressources Humaines, en étroite collaboration avec la Direction Générale des Services, s'inscrit dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de ressources humaines :

- gestion administrative et statutaire des agents,
- organisation du travail, emploi et formation,
- gestion des emplois, des effectifs et des compétences et maîtrise de la masse salariale,
- accompagnement des agents,
- contribution au dialogue social,
- gestion de la prévention hygiène, sécurité et santé au travail.

Les actions & faits marquants

- Finalisation et accompagnement de la réorganisation de la direction des routes (recrutements, CT et CHSCT).
- Mise en œuvre de la démarche d'accompagnement au changement : séminaire des encadrants, formations...
- Formation des encadrants à l'accompagnement au management.
- Prise en compte de la loi de transformation de la fonction publique : mise en place des commissions consultatives paritaires...
- Transfert des premiers modules de la gestion statutaire des assistants familiaux à la DRH (recrutement, chômage, formation).
- Renouvellement du marché fourniture vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipements de protection individuelle.
- Mise en place de l'expérimentation de la décentralisation de la gestion de la masse salariale auprès de la DASFI.

Chiffres clés

Effectifs CD19 au 31/12/2019 :

- **1 274** agents (hors ASF) - **1 252,03** ETP
- Moyenne âge : **47,42** ans
- **55 %** de femmes
- Répartition par catégories de grades :
 - catégorie A : **285** agents
 - catégorie B : **232** agents
 - catégorie C : **720** agents
 - sans cat. : **37** agents

Taux absentéisme global 2019 : **9,06 %**

Témoignage

Jérôme BEL ROUBEYROTTE, Cadre technique, Coordonnateur budgétaire et comptable

Après 16 ans passés au sein du Centre informatique du Conseil Départemental de la Corrèze, j'ai intégré en décembre 2017 la Direction des Ressources Humaines.

Après 1 an passé au sein de la cellule recrutement, j'ai intégré en décembre 2018 la cellule pilotage. Le panel des missions de cette cellule est très éclectique : le requêtage (logiciel Business Object) nécessaire à l'extraction de chiffres en tout genre, modification de paramètres dans le logiciel ASTRE (logiciel RH) et la gestion du budget de la direction des Ressources Humaines (construction, mandatement, délégation).

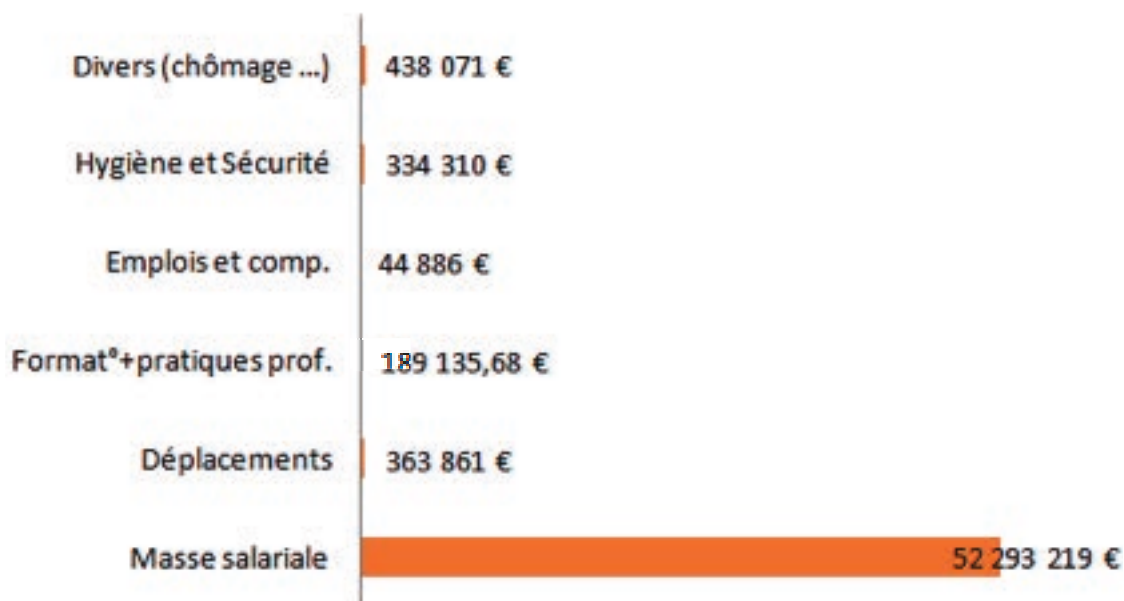
Plusieurs projets sont en cours d'élaboration au sein de la cellule pilotage : mise en place du dossier dématérialisé de l'agent et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Ces deux projets transverses vont être énormément enrichissants, et l'équipe soudée de la cellule Pilotage sera là pour répondre à cette avancée dans le fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.



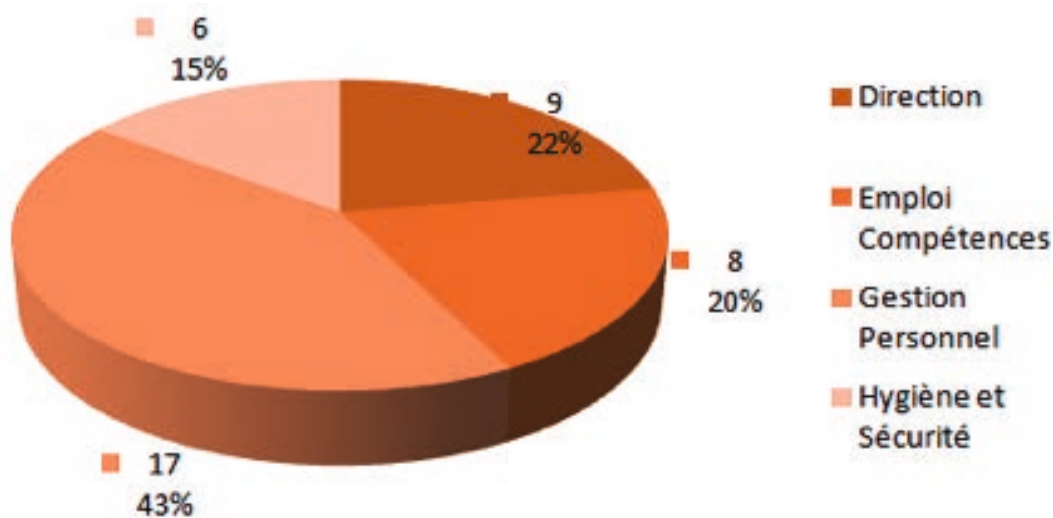
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les finances & ressources humaines

Budget 2019 réalisé en dépenses :
53 663 483 €



Répartition de l'effectif
au 31/12/2019 : **40 agents** dont 1 apprenti



SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES

Le service Emploi et Compétences met en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. A ce titre, il est chargé du recrutement, de la mobilité interne, des formations et des entretiens professionnels et de l'accompagnement du parcours professionnel des agents au sein de la collectivité.

Il est également l'interlocuteur en matière de stages, d'emplois saisonniers et d'apprentissage.

Il est garant du tableau des emplois et du respect des procédures en matière de recrutement.

Les actions & faits marquants

■ Absence d'un agent en CLM à la cellule emploi.

Un agent a été placé en congé de longue maladie pour une période de 8 mois déstabilisant ainsi la cellule.

Une nouvelle organisation s'est mise en place et une priorisation des missions a été revue : stand-by de certains projets.

■ Constat d'une augmentation du turn over.

■ Loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

■ Mise en place de la formation management à destination l'ensemble des encadrants.

■ Organisation, dans le cadre de l'accompagnement au changement, de la formation en INTRA management.

■ Participation des encadrants aux groupes de travail organisés suite au plan d'actions défini lors du séminaire des cadres.

■ Dématérialisation des procédures.

Mise en œuvre de la dématérialisation de certains imprimés de formation sous TARENTIN.

■ Transfert de la gestion de la formation continue des Assistants Familiaux de l'ASE vers la cellule Formation.

Chiffres clés

Au 31/12/2019 :

Formations

(MAJ au 02/03/2020)

2 985 jours de formation pour un coût de **161 763.48 €** :

- **2 481** au titre de perfectionnement

- **267** au titre de préparations concours et examens

- **237** pour la formation obligatoire

Recrutement

Candidatures spontanées : **456**

Opérations de recrutement : **139**

Demandes de mutation : **59**

Demandes de détachement : **26**

Saisonniers : **80** demandes

Apprentis : **4** (nouveaux contrats)

Stagiaires :

283 demandes de stages,

114 acceptées.

SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES

Témoignage

Franck PLANCHET, apprenti au service Emploi Compétences

Après un stage de 3 semaines au sein de la collectivité pour ma première année d'étude, j'ai eu l'opportunité d'intégrer en septembre 2019 le Conseil départemental pour réaliser ma deuxième année de DUT GEA en alternance dans le cadre de l'apprentissage.

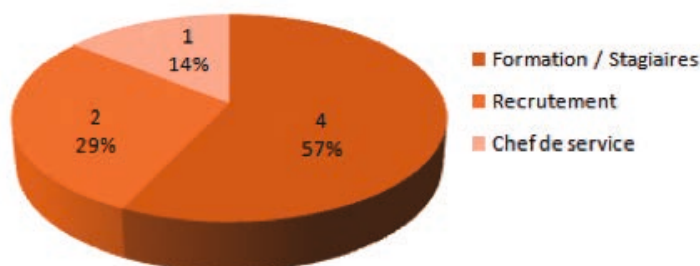
J'ai commencé par la cellule Emploi où j'ai pu intervenir sur des missions courantes telles que le traitement des candidatures, l'organisation de jury de recrutement, la mise à jour de l'organigramme de la collectivité sur l'intranet et j'ai eu l'occasion de rédiger les mouvements de personnel mensuels.

Cette année j'ai deux missions principales, ma première mission principale est de participer à la conception du livret d'accueil du nouvel arrivant avec la chargée de mission du développement interne. Ma deuxième mission principale au sein de la cellule Formation est de participer au projet visant la mise en place d'une « vitrine de stage » qui s'intégrerait dans le processus de dématérialisation.

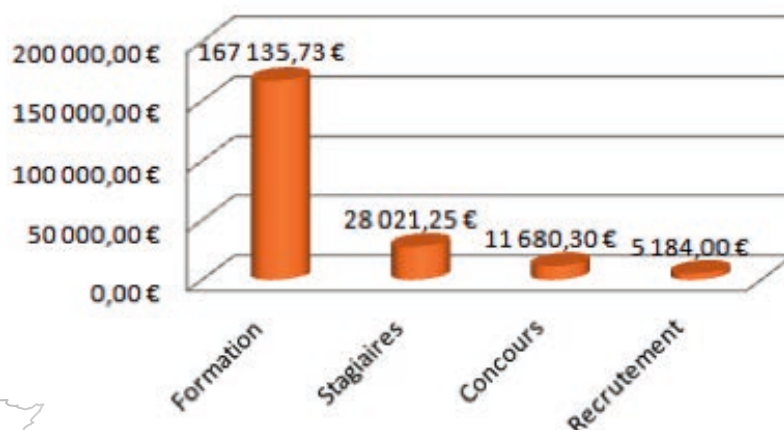
Ces deux missions sont très enrichissantes, la conception du livret d'accueil m'a permis de pouvoir échanger avec d'autres agents de différents Conseils départementaux sur ce qui se fait dans leur collectivité, mais aussi d'échanger avec mes collègues de la DRH afin de mettre à jour le contenu du livret d'accueil. Ma deuxième mission est tout aussi intéressante car elle va nécessiter la mise en place d'un travail transversal entre la Cellule Formation et les diverses directions de la collectivité.

Les finances & ressources humaines

Répartition de l'effectif
au 31/12/2019 :
7 agents dont 1 apprenti



Budget 2019 réalisé en dépenses :
212 021 €



SERVICE GESTION DU PERSONNEL

Le comité technique du 11 octobre 2019 a validé la nouvelle architecture du service Gestion du Personnel. Cette nouvelle organisation plus équilibrée et lisible dans la répartition des missions et des compétences s'est adaptée au contexte juridique en constante évolution et a pris en compte l'intégration progressive de la gestion RH des Assistants Familiaux.

Le service conduit par le chef de service et accompagné par une assistante, est structuré en deux cellules :

- Cellule Gestion Statutaire composée de 2 Unités : Unité Gestion Carrière et Unité Gestion Paye
- Cellule Gestion des Temps de Travail composée de 3 Unités : Unité Gestion Maladie, Unité Gestion Temps et Unité Gestion Retraite.

Les actions & faits marquants

- Intégration des assistants socio-éducatifs en catégorie A.

A compter du 1^{er} février 2019, le nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs relève de la catégorie A, et est structuré en deux grades : assistant socio-éducatif composé de deux classes (assistant socio-éducatif de seconde classe et assistant socio-éducatif de première classe) et assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

- Création de la nouvelle structure de carrière des conseillers territoriaux socio-éducatifs : grades de conseiller socio-éducatif, de conseiller supérieur socio-éducatif et du nouveau grade de conseiller hors classe socio-éducatif et reclassement des conseillers territoriaux socio-éducatifs dans le cadre d'emplois revalorisé.

- Transfert de la gestion RH Recrutement des Assistants Familiaux.

- Préparation et tests pour la mise en œuvre mensuelle de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

- Mise en place des Commissions Consultatives Paritaires pour les catégories C, B et A.

- Analyse, Formation, Information et Explication de la Loi Transformation de la Fonction Publique pour une mise en œuvre à partir du 01/01/2020.

- Mise en place de la dématérialisation des feuilles d'anomalies pour les agents assujettis au système de badgeage du logiciel de gestion des temps de travail et absence eTemptation permet à

Chiffres clés

Au 31/12/2019

Les effectifs par filière des agents titulaires et stagiaires

- Filière administrative : **331** agents,
- Filière technique : **626** agents,
- Filière culturelle : **26** agents,
- Filière animation : **1** agent,
- Filière médico-sociale : **34** agents,
- Filière sociale : **160** agents,
- Filière médico-technique : **16** agents.

l'ensemble des agents concernés une gestion des temps en toute simplicité.

SERVICE GESTION DU PERSONNEL

Témoignages

5 Gestionnaires RH ont pour mission l'élaboration des tableaux d'avancements de grade et de promotions internes des Commissions

Administratives Paritaires compétentes pour les catégories C, B et A, pour les 7 filières et 25 cadres d'emplois présents dans la collectivité.

En quoi cela consiste ? Prenons pour exemple le cadre d'emplois des adjoints techniques et l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, deuxième grade du cadre d'emplois.

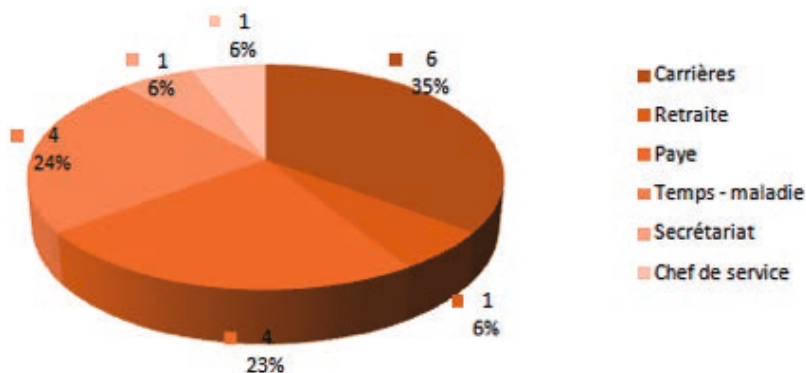
Tout d'abord je dois :

- **SAVOIR** les conditions statutaires requises pour accéder à ce grade et donc **CONNAÎTRE** l'environnement juridique réglementaire ;
- **ETUDIER** la situation des agents titulaires du grade d'adjoint technique (grade précédent) ;
- **RECENSER et IDENTIFIER** des agents qui remplissent les conditions ;
- **ÉTABLIR** le tableau avec indication des noms des fonctionnaires et des conditions détenues.

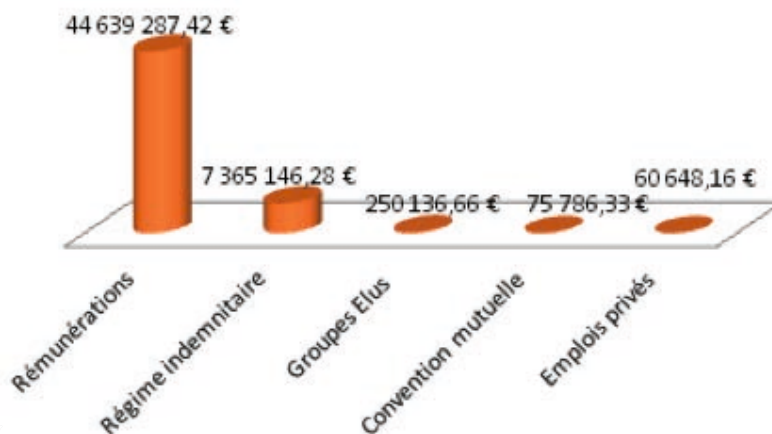
Les étapes décrites sont préalables à la préparation des dossiers CAP. Le travail à réaliser pour l'organisation des instances et après leurs tenues est tout aussi technique, dense et complexe.

Les finances & ressources humaines

Répartition de l'effectif
au 31/12/2019 : **17 agents**



Budget 2019 réalisé en dépenses :
52 391 005 €



DIRECTIONS FONCTIONNELLES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

CELLULE HYGIENE ET SECURITE

La Cellule Hygiène et Sécurité gère le fonctionnement du comité d'hygiène, sécurité et de conditions de travail, l'analyse des accidents, les actions de prévention, l'analyse des risques professionnels (document unique) ; la gestion des visites médicales (marché public), les trousseaux à pharmacie, la vaccination ; le traitement administratif des dossiers d'accidents du travail, maladies professionnelles, les fiches incidents et les déclarations des presque accidents ; la gestion des dossiers de la commission de réforme, des aménagements de postes, les dossiers FIPHFP, la déclaration annuelle pour l'obligation d'emploi ; la gestion des contrats de télétravail ; la commande des équipements de protection individuelle, des vêtements de travail, des chaussures de sécurité (marché public), le nettoyage des vêtements de travail (marché public) ainsi que l'accompagnement et le suivi social des agents de la Collectivité, la subvention employeur auprès du titulaire du marché de la restauration collective (marché public) et la gestion des conventions avec les autres restaurants collectifs (accès par ticket).

Les actions & faits marquants

- 38 visites de sites pour l'actualisation du Document Unique.
- 12 rapports de visite de l'ACFI.
- 48 situations d'aménagement de poste de travail traitées (aménagement environnement de travail, dotation de matériel suite à prescription médicale, compensation déficience auditive ou visuelle...).
- Renouvellement du marché fourniture vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipements de protection individuelle.
- 2 enquêtes accident.
- 21 fiches entreprises du service médecine préventive.

Chiffres clés

- **629** visites médicales
- **57** dossiers accidents du travail
- **3** maladies professionnelles
- **41** incidents, dont **28** pour incivilités
- **15** études ergonomiques de postes
- **35** télétravailleurs.

Témoignage

Jennifer DAOUÍ VERLHAC, secrétaire et gestionnaire en ressources humaines

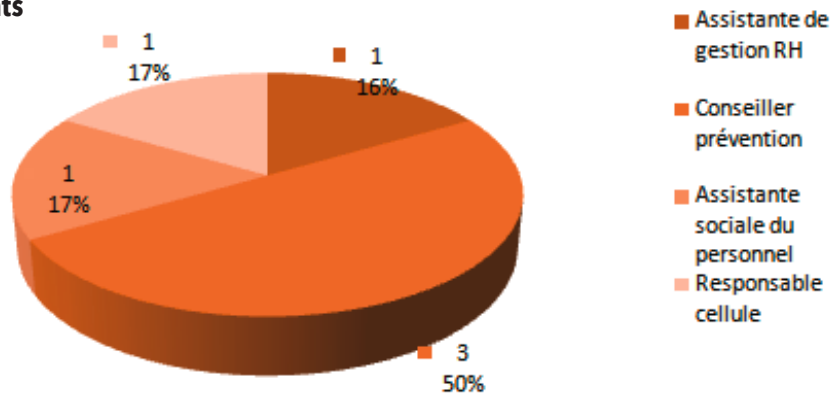
En poste en qualité d'assistant de gestion en RH, depuis le 4 mars 2018, je m'occupe principalement du suivi et de la programmation des visites médicales, des contrats de télétravail, de l'enregistrement via le portail de notre assureur et le suivi administratif des accidents du travail, des vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipements de protection individuelle s'agissant de la formation à l'utilisation du logiciel, du contrôle des demandes, du suivi de la livraison et dotation des vêtements et chaussures pour les agents des collèges, des demandes et livraisons en réapprovisionnement en trousse de secours de tous les sites du Conseil départemental, ainsi que la retranscription et rédaction du procès-verbal du CHSCT qui se déroule 3 fois par an.

Une multitude d'activités variées qui m'ont permis de rencontrer et connaître des collègues aux métiers très différents.

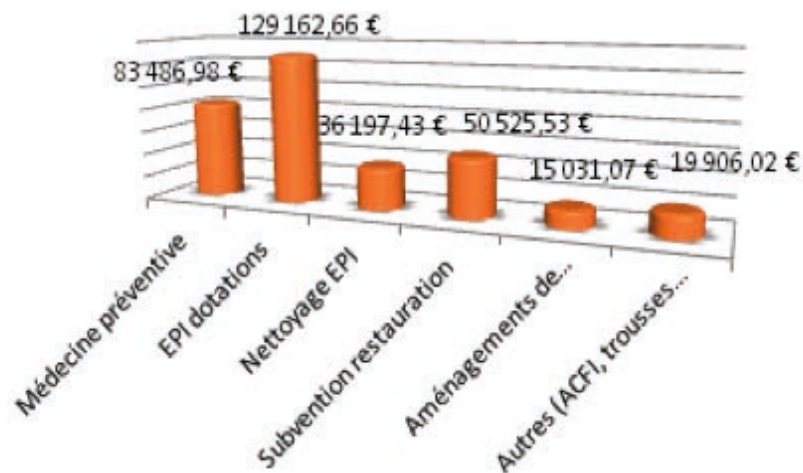
CELLULE HYGIENE ET SECURITE

Les finances & ressources humaines

Répartition de l'effectif
au 31/12/2019 : **6 agents**



Budget 2019 réalisé en dépenses :
334 310 €



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DES ASSEMBLEES

La mission principale de la Direction des Affaires Générales et des Assemblées est de mettre à disposition des élus les documents juridiquement sécurisés et harmonisés nécessaires aux tenues des séances plénières du Conseil Départemental et des réunions de la Commission Permanente.

La Direction est aussi en charge de l'arrivée et du départ du courrier de la Collectivité, et de l'organisation du Service Intérieur, service chargé d'une partie de la logistique (garage, gestion des salles...) et de l'accueil à Marbot.

La Direction a à sa charge la gestion administrative du Domaine de Sédières, des 6 Maisons du Département et des Services Au Public (MDDSAP) ainsi que de la Cellule Documentation.

Les actions & faits marquants

L'organisation des Assemblées est la mission initiale de la Direction avec :

- . la préparation et l'intégration de tous les rapports, les délibérations/décisions et les débats votés en Conseil Départemental/ Commission Permanente dans les outils de gestion de la Collectivité (Gédélibération, i-gda, Intranet, Internet, K-Box, e-procédure...); changement de l'application relative à la gestion des dossiers CD et CP prévu courant 2020 (le choix du prestataire a eu lieu en 2019);
- . la dématérialisation (convocations, dossiers CD/CP, diaporamas, notes de synthèse...), la reprographie et le suivi de ces documents (contrôle de légalité, Archives Départementales, élus, services...);
- . les 3 Commissions préliminaires se réunissant avant chaque séance plénière : Cohésion Sociale, Cohésion Territoriale et Affaires Générales;
- . la préparation et l'édition des débats des séances CD du Recueil des Actes Administratifs du Département (RAAD) comprenant les rapports, délibérations/décisions et les arrêtés à caractère réglementaire;

. la mise à jour et le suivi du logiciel de la représentation des élus dans les organismes extérieurs.

La Cellule Courrier est composée de 3 agents et d'1 responsable. Elle contribue à la circulation de l'information par le traitement du courrier (entrant, interne et sortant) des Services du Conseil Départemental et de ses prestataires :

- ouvre, trie les courriers, contrôle les lettres recommandées, enregistre les colis et distribue le courrier;
- assure les échanges de courriers internes entre les services et les sites extérieurs quotidiennement et à la demande;
- contrôle, affranchie et conditionne le courrier pour être remis à La Poste;
- informe et explique aux services sur les différents modes d'envoi du courrier dans l'objectif de diminuer les coûts d'affranchissement.

Par ailleurs, elle assure un suivi du logiciel d'enregistrement des courriers dans les Directions permettant d'harmoniser les pratiques et de sécuriser l'enregistrement de tous les courriers reçus.

Chiffres clés

- **7** réunions de la Commission Permanente
- **4** séances plénières du CD
- **417** rapports, autant de délibérations / décisions et **302** annexes
- **168** dossiers de travail CP et CD
- **124** diaporamas et notes de synthèse
- **1 136** documents (rapports, délibérations, décisions, contrats, conventions...) transmis par procédure dématérialisée au contrôle de légalité
- **4** comptes-rendus intégraux de séances plénières
- **18** RAAD réalisés et transférés sur le site Internet;
- **33** exemplaires envoyés à la Préfecture, les Archives Dptales et le Service Intérieur (accueil) du CD

- **106 344** courriers reçus soit une moyenne de **422** courriers/jour
- **27 520** courriers internes moyenne de **108** courriers/jour
- **167 589** courriers affranchis moyenne de **800** courriers/jour
- 2** tournées par jour dans les **3** bâtiments du Conseil Départemental et sur **12** sites de la ville de Tulle avec un véhicule électrique.



DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES ASSEMBLÉES

Les actions & faits marquants

La Cellule Documentation : 2 agents

Elle est chargée :

- de mettre à la disposition des agents de la Collectivité un fonds documentaire, à savoir : un fonds "documentation générale" et un fonds "presse" ;
- de diffuser l'information : bulletin signalétique, panorama de presse numérique, catalogues (ouvrages, revues), circulation des revues, diffusion des sommaires par messagerie, dossier documentaire, prêt, relais Bibliothèque Départementale de Prêt.
- Gestion administrative et financière des abonnements souscrits par la collectivité

1 agent est également affecté à la gestion administrative et financière de l'ensemble des abonnements souscrits par la Collectivité.

Il peut être précisé que la version numérique des abonnements prend une part significative.

Le Domaine de Sédières

En 2019, la fréquentation du Domaine a connu un vif succès grâce à l'exposition et aux diverses animations proposées d'une grande qualité.

Les 5 apéros concerts ont été réalisés en totale autonomie.

Les visites du Château, l'accueil restauration mais également, en complément de la programmation culturelle relevant de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, les activités diverses au profit des associations sportives et culturelles telles que les Foulées Gourmandes, les journées course d'orientation, visites scolaires, chasse au trésor...

Chiffres clés

- **2 080** documents du bulletin signalétique présentés au lecteur

Panorama de presse numérique :

- **298** destinataires / jour
- **8 212** nouveaux articles en 2019
- **10** nouveaux ouvrages catalogués en 2019
- **11 292** articles numérisés et **68** dossiers documentaires thématiques transmis par messagerie aux agents
- **59** ouvrages et périodiques empruntés par les agents
- **20 698 €** montant de la dépense

Sédières

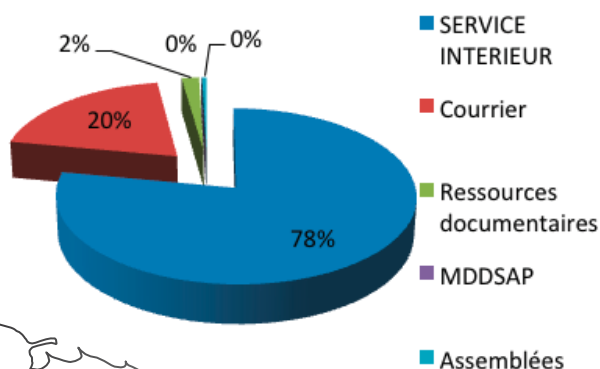
- **5** agents sur le site en période estivale et **une dizaine** d'agents mutualisés et saisonniers

+ **de 20 000** visiteurs au Domaine dont **6 111** pour l'exposition

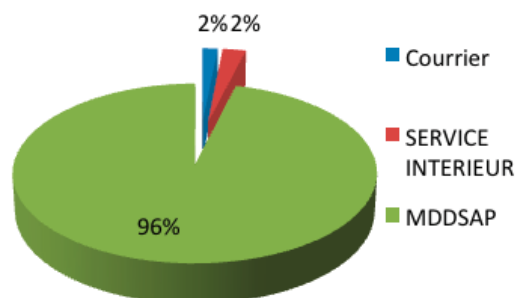
Les finances & ressources humaines

36 agents au sein de la direction.

Dépenses : 1 160 304 €



Recettes : 275 226 €



MAISONS DU DEPARTEMENT ET DES SERVICES AU PUBLIC

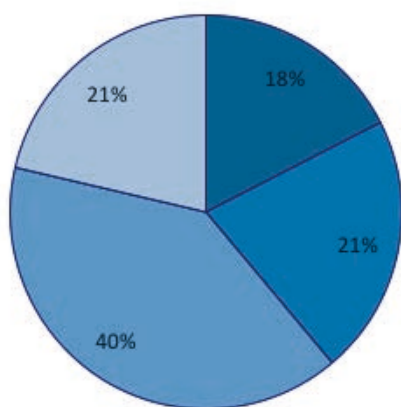
Les MDDSAP ont un rôle de coordination et d'animation. Les missions sont assurées par les agents d'accueil des MDDSAP d'Eygurande, Beaulieu, Beynat, Sornac, Saint-Privat et Mercœur auprès des usagers, comme suit :

- un primo accueil : accueil, information et orientation de 1er niveau ;
- un accompagnement des usagers dans l'utilisation des services en lignes du CD et des partenaires ;
- une facilitation administrative en délivrant une aide à la constitution des dossiers ;
- une facilitation de la mise en relation entre les usagers et les partenaires (aide à la prise de rendez-vous téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire) ;
- un lien avec le référent des partenaires lorsque que la situation est complexe ;
- une organisation des plannings d'occupation des bureaux et salles de réunion mis à disposition des différents organismes partenaires ;
- une mise à disposition du public de la documentation relative à l'offre de service du Département et des partenaires ;
- L'organisation de journées d'animation en collaboration avec des partenaires.

Les actions & faits marquants

- Organisation d'animations avec les partenaires (ICA, CARSAT, FEPEM...)

- Une fréquentation stable par rapport à 2018



- Demandes liées aux dispositifs départementaux
- Demandes liées aux dispositifs des partenaires nationaux
- Demandes liées aux dispositifs des partenaires locaux
- Demandes non liées à des partenaires

Chiffres clés

- **23 000** usagers accueillis soit 10% de la population Corrèzienne
- Plus de **20 000** demandes traitées et résolues
- Rayonnement sur **146** communes corrèziennes
- **38** partenaires effectuent des permanences dans les locaux MDDSAP en plus de celles effectuées par les services départementaux (assistante sociale, service insertion...)

Des demandes sur des thématiques variées mais fortement axées sur « Social et solidarité » et « Administration et Finance » dues notamment au développement des services en ligne.

MAISONS DU DEPARTEMENT ET DES SERVICES AU PUBLIC

Témoignage

Lucette DESSEAUVE, MDDSAP d'EYGURANDE

La Maison du Département D'EYGURANDE créée en Juin 2004, a été labellisée

Maison de Services au Public (MSAP) en 2017.

Cette labellisation a permis de regrouper dans une zone rurale, en un lieu unique et de proximité des partenaires nationaux. Des organismes tels que la CAF, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, la CARSAT/CNAV, la DGFIP sont désormais les partenaires de chaque Maison du Département et de Services au Public (MDDSAP).

Depuis la fermeture des guichets en Préfecture, les MDDSAP sont devenues également, un lieu d'accueil et d'accompagnement pour toutes les démarches en ligne concernant les permis de conduire, les cartes grises, les pré-demandes de cartes d'identité et de passeports.

L'accueil spécifique apporté aux usagers Corrèziens, aux nouveaux arrivants et parfois d'autres départements limitrophes par l'animatrice de la MDDSAP facilite leurs démarches pour la constitution de dossiers du Département, du Conseil Régional, de la Communauté de Communes, du Pays Haute Corrèze, du P.N.R... et les services apportés sur le territoire (écoles, logements, associations...).

Les usagers peuvent également être mis en relation, si besoin, avec l'Assistante sociale, l'Instance de Coordination de l'Autonomie, l'Adil, la Mission Locale, l'Adapac, un Conseiller habitat... Tous sont à leur écoute et disposition avec ou sans rendez-vous.

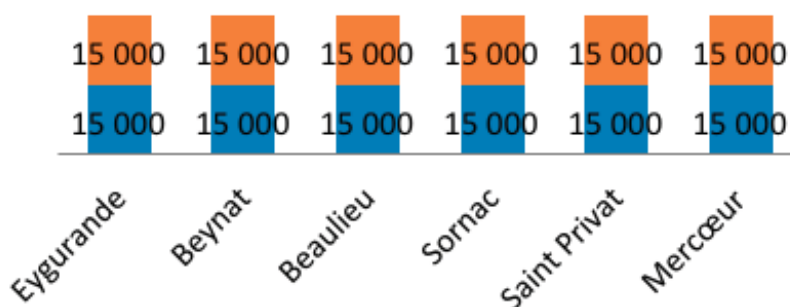
Les finances & ressources humaines

Chaque Maison Du Département et de Services Au Public dispose :

- d'un agent d'accueil dédié et formé sur les dispositifs du CD et des partenaires ;
- de bâtiments accessibles PMR et d'équipements adaptés mis à disposition du public et des partenaires (espace multi-média, salle de réunion, bureaux de permanences, photocopieur, fax, scanner).

L'effectif total des MDDSAP est de **6 agents** : 1 responsable et 5 agents.

Subvention Etat et Fonds inter-opérateur pour 2019



Subventions moins élevées pour Mercœur et Saint-Privat dues au nombre de jours d'ouverture par semaine moins élevés.

SERVICE INTERIEUR

Le Service Intérieur est un service fonctionnel à la disposition de l'ensemble des services de la collectivité. Il assure une offre de services quotidienne très diversifiée avec une qualité du service au profit des utilisateurs et usagers. La polyvalence des agents du Service Intérieur permet la réalisation de missions spécifiques pour répondre aux besoins de fonctionnement de la collectivité départementale.

Le service est organisée en cellule notamment, accueil, administrative, garage et reprographie.

Le service assure la gestion et le suivi de la flotte automobile des véhicules légers, et des fournitures administratives. La logistique des événements qui se déroulent à l'Hôtel du Département nécessitent une organisation rationnelle et méthodique qui s'appuie sur les compétences diversifiées des agents du service. Les petites interventions de manutentions au bénéfice des services sur l'ensemble des sites, imposent une organisation minutieuse qui nécessite une réactivité et des compétences diversifiées. L'accueil du public sur les différents bâtiments de l'Hôtel du Département oblige les agents d'accueil à disposer de compétences transversales nécessaires pour assurer une qualité de services aux usagers, services et élus.

Les actions & faits marquants

Ses principales missions sont d'assurer :

- l'accueil téléphonique
 - l'accueil des usagers sur l'Hôtel du Département « Marbot »
 - La sécurisation du site
 - la gestion des salles de réunions
 - l'aménagement des salles mises à disposition
 - les déplacements du Président et des élus
 - l'organisation et la logistique des événements, manifestations cérémonies, vœux,...
 - la réalisation des petites interventions d'entretien ou manutentions sur l'ensemble des sites du Département
- assurer le travail de reprographie pour l'ensemble des services
 - la gestion de la flotte Automobile
 - la gestion centralisée des fournitures administratives
 - l'exécution du marché de gardiennage du site
 - l'exécution du marché de nettoyage du site
 - une veille et une action en matière de sécurité et incendie.

Chiffres clés

- **34 000** appels traités
- **14 000** personnes accueillies
- **2 800** réservations de salles de réunion
- **1 500** interventions auprès des services
- **2 200 000** kilomètres parcourus
- **395** bons de commandes passés

SERVICE INTERIEUR

Témoignages

Les agents de la Cellule Reprographie

La cellule reprographie est composé de 3 agents qui ont des missions et compétences transversales qui permet de répondre à des missions très diversifiées.

Cette cellule assume tous les travaux de reprographie pour l'ensemble des services de la collectivité, y compris, les rapports des assemblées délibérantes (commissions permanentes et Assemblée Départementale).

Les agents assurent la gestion technique et audiovisuelle des assemblées départementales, prise de paroles, retransmission, diffusion de film...

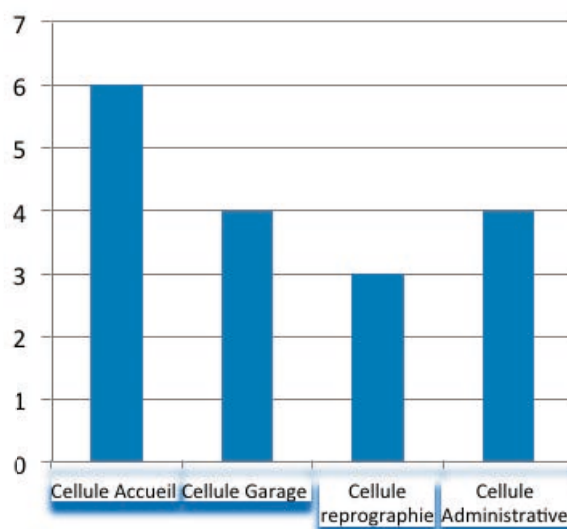
En outre, elle veille au bon fonctionnement des équipements informatiques mis à disposition des services et partenaires extérieurs, pour les réunions organisées à l'Hôtel du Département.

La polyvalence des agents permet aussi d'assurer la gestion du marché des fournitures de bureaux et le marché de la fourniture du papier. D'ailleurs, la collectivité a engagé une démarche afin de favoriser l'utilisation du papier recyclé. Elle a utilisé, au cours de cette année, 5000 ramettes de papier, cette consommation est en diminution par rapport à 2018.

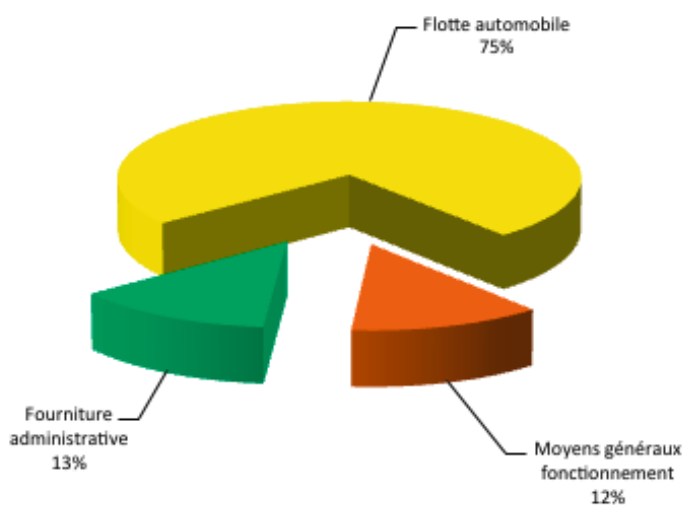
Les finances & ressources humaines

Le budget relatif aux dépenses de l'activité du service intérieur en 2019 s'élève à **597 272 €**.

Les moyens humains dédiés à l'activité du service représentent **17** postes repartis sur **4** cellules.



Répartition financière par activité



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019





DIRECTIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



La Direction de la Communication travaille au quotidien avec l'ensemble des services, les élus, les partenaires privés et institutionnels, les administrés.

L'ensemble des compétences nécessaire à la réalisation de ses missions restent très varié : conception graphique, réalisation d'affiche, de supports d'expositions, impression, créations audiovisuelles, reportages vidéos et photographiques, dotation en objets promotionnels, création et gestion de site internet, rédaction et publication de contenus sur les réseaux et médias sociaux, rédaction des communiqués de presse, insertions presse...

Les actions & faits marquants

Les supports créés en 2019 par l'ensemble de l'équipe couvrent un large panel.

La Direction de la Communication est notamment intervenue sur la promotion de la marque Origine Corrèze nouvellement créée (conception de l'ensemble de la charte graphique et des supports de communication, les habillages de stand Salon du Made In France, du Salon International de l'agriculture).

La création des supports des expositions restent une activité importante notamment pour l'exposition "Mémoire 14-18" avec réalisation d'un coffret éducatif destiné aux collégiens, Galerie des présidents et exposition sur les 230 ans des départements.

Ces exposition sont d'excellent vecteur de communication qui donne lieu à des inaugurations officielles en présence de personnalités importantes (F. HOLLANDE, Claude CHIRAC, JP. DUPONT,...) et à de forte retombées médiatiques dans la presse locales et nationales, la télévision et les radios.

La Direction de la Communication assure également la promotion d'événements locaux d'importance comme la "Soirée 100% CORRÈZE – Pour tous les irréductibles", le Challenge jeune buteur (mise en avant des écoles de rugby avec leurs meilleurs buteurs de 14 ans accompagnés par des joueurs du CABCL tel que Thomas Larenjeira meilleur buteur du Top 14), la Scène Tremplin Corrèze qui permet de "dénicher" les talents corréziens en les accompagnant comme des professionnels à se produire, d'abord sur la petite scène de Brive Festival, puis pour les gagnants sur la grande scène.

Elle réalise aussi de nombreuses vidéos qui valorisent les différentes actions portées par le Département de la Corrèze : Centre départemental "Corrèze Santé", 100% Fibre 2021, Carnyx de Tintignac,...ou couvrent des évènements importants tel que le décès du Président Jacques Chirac (vidéo hommage, + de 50000 vues Facebook).

La communication en ligne sur les actions et services du Département se développe avec la gestion de 9 sites dont la création de deux nouveaux sites : Corrèze énergie renouvelable et Origine Corrèze. Le Département attire plus de 150.000 visiteurs uniques sur son site www.correze.fr avec plus de 360 000 pages vues. Les différentes pages et profils sur Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, LinkedIn, Viadeo, Indeed se développent.

Chiffres clés

- 8 réseaux sociaux gérés par la Direction de la Communication sur les 14 profils existants.
- **Facebook : + 65%** de nouveaux "j'aime" avec une communauté de presque 10.000 personnes.
- **Twitter : + de 100** tweets publiés
- 9 sites gérés par la communication dont 2 nouveaux sites :
www.correze-enr.fr et
www.origine.correze.fr
- **151 557** visiteurs et **+ de 360 000** pages vues sur www.correze.fr
- 5 éditions du Corrèze Magazine soit **625 000** exemplaires distribués.
- **60** vidéos publiées

Ressources humaines

Effectif : 10 agents

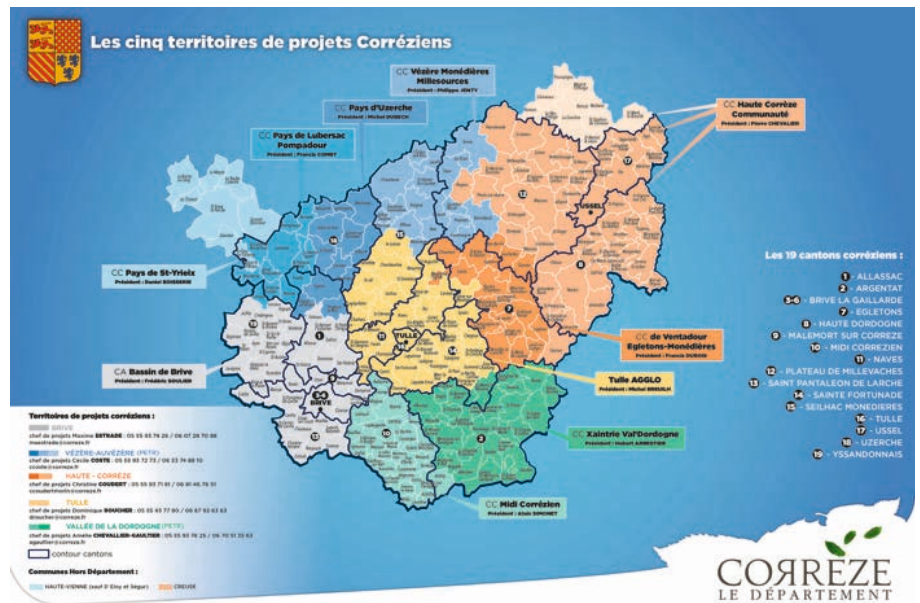
CHEFS DE PROJETS DEVELOPPEMENT

Pour coordonner l'ensemble de la politique départementale, une cellule de 5 chefs de projets directement rattachée à la Direction Générale des Services est dédiée.

Sur 5 territoires distincts correspondant à une ou des EPCI, ils interviennent à la demande des collectivités ou de porteurs de projets privés sur l'ensemble du territoire Corrèzien et sur des thématiques variées.

Aussi, ils mobilisent les compétences internes et/ou externes, et si les projets le nécessitent, les structures satellites telles que Corrèze Ingénierie, Corrèze Équipement, l'Agence Départementale de Tourisme.

L'intérêt, pour la collectivité départementale et pour le territoire, est d'avoir une approche globale, et d'en assurer la coordination, pour faire aboutir les projets dans les meilleures conditions techniques et financières. tout en portant les politiques départementales.



Les actions & faits marquants

L'année 2019 a été marquée par plusieurs faits :

Il a été apporté un appui juridique, financier et administratif à la mise en place de la SEM Corrèze Énergie Renouvelable dans le cadre des compétences particulières des chefs de projets. Apurès des collectivités publiques, une identification des projets de parcs photovoltaïques et d'équipement des bâtiments a été engagée ;

- Par un travail de transversalité avec l'ensemble des directions

de la collectivité départementale, il a été établi le dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 (DSIL) ;

- Depuis 2015, l'équipe des Chefs de Projets accompagne chaque année les collectivités dans la phase amont (stratégie, faisabilité, financier...) de leurs projets tout en coordonnant avec les politiques départementales ;
- En 2019, les Chefs de Projets ont assuré la préparation des 19 réunions cantonales par le recueil

des contributions auprès des directions internes et par l'analyse des points de vigilance.

Chiffres clés

- DSIL : une enveloppe de **2 600 000 €**, soit 43 % de financement pour les projets départementaux.
- Plus de **10 projets** photovoltaïques publics identifiés pour la SEM ENR.

Témoignage

Maxime ESTRADE, Chef de Projets Développement sur le territoire de BRIVE
 Sur un territoire à l'échelle d'une agglomération, l'apport d'un Chef de projets est attendu par les communes adhérentes à l'EPCI afin d'apporter un appui aux élus sur le pilotage, la coordination et le suivi des projets. C'est aussi être un relai d'information sur les divers dispositifs mis en œuvre par les partenaires (Europe, État, Région, Département). Apurès des instances intracommunautaires, c'est assurer la transmission des politiques départementales : travail de terrain, de veille, d'analyse... le Chef de Projets a un rôle de facilitateur et d'ensemblier.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

TOURISME : une stratégie digitale de promotion et de mise en marché 4.0

Avec 7.5 M de nuitées et 200 M€ de consommation touristique, le tourisme en Corrèze représente un secteur économique majeur. Fortement soumis aux mutations liées à la digitalisation, un des enjeux majeurs est l'innovation 4.0 dans l'offre, la promotion et l'accompagnement des professionnels. C'est un axe essentiel de la politique départementale dont la mise en œuvre est confiée à l'agence Corrèze Tourisme.

Les actions & faits marquants

- **Ventes en ligne** : plus de 6.000 réservations ont été effectuées via la plateforme départementale de réservation en ligne pour un volume d'affaires généré de 1,2 million d'euros. Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs, prestataires d'activités, sites de visite ou événementiels, elle est ouverte à tous les acteurs du tourisme de la Corrèze.
- **Réseaux sociaux** : le cap des 10 000 abonnés sur Instagram a été franchi début 2019 et largement dépassé depuis (13 000 en fin d'année). Corrèze Tourisme figure ainsi parmi les 3 plus grands comptes Instagram tourisme des départements de la Nouvelle-Aquitaine. A noter que la moyenne des comptes de destinations touristiques est de moins de 8 000 abonnés.
- **Web** : le million de visites a été atteint fin 2019 sur le site tourismecorreze.com. C'est le fruit d'un important travail d'optimisations techniques & graphiques, de référencement des pages et de qualité de contenus.
- **Service commercial** : 178 groupes ont été accueillis par le service commercial contre 135 en 2018, soit une augmentation de 25% du chiffre d'affaires total.
- **Les Tours de Merle** : Après 5 années d'accompagnement auprès de la commune de Saint Geniez ô Merle, l'année 2019 a été marquée par le transfert de compétence de gestion et d'entretien du site des Tours de Merle à la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.
- **Retombées presse TV** : Avec 30 diffusions TV, l'année 2019 a été une année record et a permis de toucher 208 millions de personnes pour 6,7 millions d'euros d'équivalent publicitaire.

Chiffres clés

- **6 000** réservations effectuées via la plateforme départementale de réservation en ligne pour 1,2 M€ de volume d'affaires
- **13 000** abonnés sur Instagram
- **1 million** de visites sur le site tourismecorreze.com
- + **25%** de chiffre d'affaires du service commercial
- 208** millions de personnes touchées par les reportages TV diffusés en 2019 sur la Corrèze.



AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

Témoignage

Nathalie Jammet, chargée de mission e-commercialisation à Corrèze Tourisme

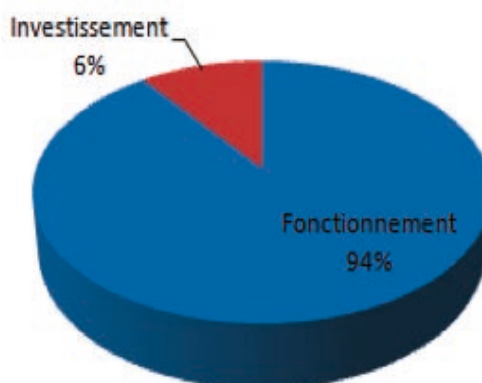
J'accompagne les hébergeurs, les prestataires d'activités, les sites de visites ou événementiels, dans l'utilisation de la nouvelle plateforme de vente en ligne. L'enjeu est de relever les défis qu'impose le tourisme digital et, ainsi, développer leur chiffre d'affaires et préserver leurs marges en quelques mots :

- mieux se vendre en ligne, se distribuer plus facilement sur tous les canaux, éviter la dépendance à l'égard des OTAs (agences en ligne), optimiser la stratégie des prix et des promotions ...
- mais aussi, profiter de la notoriété de notre marque de destination Corrèze, l'envie d'ailleurs.

Les retours des 1^{ers} utilisateurs sont très bons : l'outil leur permet de gagner en temps et en efficacité dans la gestion de leur activité et d'accroître leur chiffre d'affaires.

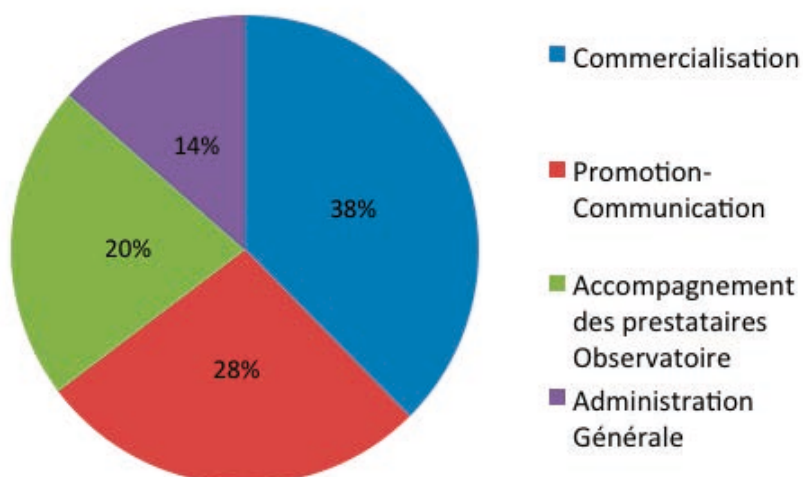
Les finances & ressources humaines

La mission Tourisme compte 1ETP. L'enveloppe de la mission "Tourisme" du Département qui s'élève à **1 116 857 €**, est répartie comme suit :



Corrèze Tourisme emploie **14,67 ETP** en 2019 dont **4,4 ETP** sont mis à disposition auprès de l'agence par le Département.

Le budget 2019 de Corrèze Tourisme est d'environ **1 678 833 €**, la subvention du Département étant de **1 046 133 €**. Le budget de Corrèze Tourisme se décompose ainsi :



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019





Hôtel du Département « Marbot »
9, rue René et Émile Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex



www.correze.fr



Arrêtés

ARRÊTÉ N° 20PM1005

OBJET

ARRETE MODIFICATIF RELATIF AU DU MULTI-ACCUEIL FAMILIAL DE MALEMORT

LE PRÉSIDENT

VU

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,
- le Décret N° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat),
- le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).
- le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans,
- la demande présentée par Madame la Vice-présidente en charge de la Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération de Brive, en date du 28/05/2020.
- l'avis favorable du Médecin Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Sur proposition du Président du Conseil Départemental de la Corrèze

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une autorisation de modification de la capacité d'accueil est délivrée à la Communauté d'Agglomération de Brive pour le fonctionnement de la crèche familiale :

- type : **MULTI ACCUEIL FAMILIAL MALEMORT**
- située : **Maison de l'Enfant**
- d'une capacité de : **80 places d'accueil**
- pour des enfants de : **10 semaines à 4 ans**

Article 2 : Cet établissement fonctionne du lundi au vendredi de 6h à 20h.

L'accueil en horaires décalés est possible avant 6h et après 20h, la nuit, le samedi, le dimanche en accord avec les assistantes maternelles et les besoins des parents.

Article 3 : Le personnel de la structure est réparti comme suit :

- **Direction**: 1 Infirmière puéricultrice

- **Personnels auprès des enfants accueillis** :

- à compter du 1^{er} avril 2020 : 19 assistantes maternelles pour 76 agréments (avec 1/2/3/4 agréments)

- **Accompagnement technique et pédagogique**

- 2 éducatrices jeunes enfants

- **Personnels techniques et administratifs**:

1 agent technique

1 agent administratif

Article 4 : Cet établissement fonctionnera selon les conditions fixées par les textes précités et par le règlement intérieur.

Article 5 : Conformément aux dispositions fixées par les textes précités, la Communauté d'Agglomération de Brive s'engage à informer pour avis et sans délai le Président du Conseil Départemental de tout projet de modification portant sur un des éléments de la présente autorisation.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la CORREZE,

Madame la Vice-présidente en charge de la Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération de Brive,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le 4 Juin 2020

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 4 Juin 2020

Affiché le : 8 Juin 2020

ARRÊTÉ N° 20DAU-CA-001

OBJET

ARRETE PORTANT AUTORISATION CREATION D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES AGEES DENOMME "LES TILLEULS" GERE PAR L'ASSOCIATION LIVE (LIEU INTERGENERATIONNEL DE VIE ENSEMBLE) A BONNEFOND (19170)

LE PRÉSIDENT

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles L 312-1, L 313-1 et L313-3) ;

VU le Code Général des Collectivités Publiques ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitat ;

VU la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, du logement et du numérique ;

VU la Loi n°2015-1778 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 ;

VU la demande et le dossier justificatif déposé par l'Association "LIVE" réceptionnée le 30 décembre 2019 et la visite sur site réalisée le 13 février 2020 ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les orientations du Schéma départemental de l'Autonomie visant à soutenir la prévention de la perte d'autonomie, à déployer les solutions d'habitat inclusif et à favoriser les expérimentations et l'innovation pour l'accompagnement des personnes ;

Sur proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

Article 1er : La demande de création d'un établissement expérimental de Lieu de Vie et d'Accueil pour Personnes Agées, portée par l'Association "Lieu Intergénérationnel de Vie Ensemble" (LIVE) sise 1, rue du Tilleul à BONNEFOND (19) est autorisée à compter du 30 Juin 2020.

Article 2 : La capacité maximale du lieu de Vie "Les Tilleuls" est fixée à 7 places, quelle que soit la temporalité de l'accueil (permanent, temporaire, de jour) destinées à des personnes âgées autonomes ou peu dépendantes (GIR 4 maximum).

Article 3 : La présente autorisation est valable pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 30 Juin 2025. Elle est renouvelée une fois en fonction de l'évaluation conduite par le Conseil Départemental à l'issue de cette première période.

Article 4 : Ce dispositif expérimental fera l'objet d'un suivi et contrôle régulier par les services du Département qui conduira une évaluation globale visant à s'assurer que le dispositif :

- S'inscrit dans une action de prévention de la perte d'autonomie et de maintien du lien social.
- Atteste d'une activité réelle, assurant l'équilibre économique du dispositif qui ne bénéficie pas de fonds publics.
- Accueille des personnes âgées présentant un degré de dépendance GIR 4 maximum et a prévu les conditions de sortie du dispositif en cas d'aggravation de la dépendance, notamment via des partenariats avec les autres structures médico-sociales du territoire.
- Fournit des prestations collectives et/ou individuelles en conformité avec la réglementation des services à la personne.
- Assure une absence de cohabitation permanente avec le public du site voisin "Les Menhirs".
- Veille à ce que les temps de vie partagée entre les différents publics de chacun des sites distincts ne présentent pas de danger pour la santé, la sécurité, l'intégrité ou le bien être moral ou physique des personnes accueillies.

Article 5 : Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale départementale.

Article 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être portée à connaissance du Président du Conseil Départemental de la Corrèze.

Article 7 : Ce dispositif expérimental est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) ainsi qu'il suit :

Mouvement FINESS	Autorisation de Création
Entité juridique (EJ)	Association LIVE "Lieu Intergénérationnel Vie Ensemble"
N° d'identification (FINESS)	19 001 328 4
Adresse	1, rue des Tilleuls 19170 BONNEFOND
Tél.	06 29 36 90 62
Mail	direction.live@free.fr
Statut juridique	60 (Association Loi 1901 - Non R.U.P)
N° SIREN	842 145 294
Entité établissement (ET)	LVA Expérimental "Les Tilleuls"
N° d'identification (FINESS)	19 001 349 0
Adresse	1, rue des Tilleuls 19170 BONNEFOND
Code catégorie d'établissement	381
Capacité du service : 7	
Code mode fixation tarifs : 01 (tarif libre)	
Capacité autorisée habilitée à l'aide sociale : 0	

Agrégation de discipline : 44 04 - Etablissements expérimentaux Personnes âgées		
Triplet attaché à cet établissement		
N° 1		
Discipline :	935	Accueil permanent
Mode de fonctionnement :	11	
Clientèle :	701	
N° 2		
Discipline :	935	Accueil temporaire
Mode de fonctionnement :	21	
Clientèle :	701	

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Tulle, le 29 Juin 2020

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 9 Juillet 2020

Affiché le : 9 Juillet 2020